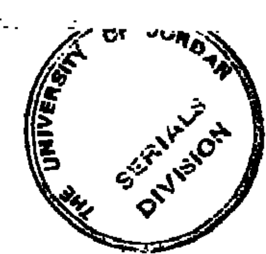


Radio-Télévision/Heures locales

Le Monde

15, rue Falguière, 75501 Paris Cedex 15

CINQUANTIÈME ANNÉE – N° 15327 – 7 F

– DIMANCHE 8 – LUNDI 9 MAI 1994

FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY – DIRECTEUR : JEAN-MARIE COLOMBANI

Un tunnel pour deux peuples

L'INAUGURATION solennelle du tunnel sous la Manche par le président Mitterrand et la reine Elizabeth est un acte symbolique qui dépasse largement le cadre de la seule technologie et même celui de l'économie. Des prouesses techniques ont été opérées. Le montage financier qui a permis la réalisation de cet ouvrage est fort habile, même s'il a fallu l'améliorer à plusieurs reprises pour permettre un dépassement des coûts qui a été à la mesure de l'entreprise c'est-à-dire... colossal. Le bénéfice, pour les régions limitrophes est déjà évident et ne devrait que croître et embellir. Tout cela est vrai, mais l'essentiel est ailleurs.

Français et Anglais n'ont cessé, au cours des siècles de se battre, de s'observer et, plus récemment, de s'apprécier. L'affaire remonte à loin. Après l'expédition de Jules César et quelques siècles d'occupation romaine, la seule invasion de l'Angleterre qui ait jamais réussi fut celle de Guillaume le Conquérant. Les Anglais ont conservé pieusement les traditions procédurières des Normands. Ils ont hérité également de leur sens pratique.

DOMINÉS militairement pendant la guerre de Cent Ans, les Français, de leur côté, n'ont véritablement commencé à former une nation, au sens moderne de ce terme, que lorsqu'une jeune Lorraine leur enjoignit de « bouter » les Anglais dehors.

Ce contentieux peut paraître ancien. Il continue de peser sur les relations entre les deux peuples. Sans mentionner Napoléon, que les Anglais sont fiers d'avoir vaincu, ni même Fachoda, lorsque les deux pays furent à deux doigts de se faire la guerre en raison de leurs rivalités coloniales en Afrique, il est intéressant de constater que la relation entre Paris et Londres n'a atteint sa maturité qu'au début du XXe siècle avec l'Entente cordiale.

ALLIÉS dans la première comme la seconde guerre mondiale, Français et Britanniques sont désormais des membres actifs de l'Union européenne. Ce résultat n'a pas été facile à atteindre. Le général de Gaulle voulait bien de l'Angleterre dans le Marché commun, mais à condition qu'elle fût « toute nue » et il fallut attendre Georges Pompidou pour que la France change de politique et de ton. On connaît les difficultés des premiers ministres tories, d'Edward Heath à John Major, à faire accepter aux conservateurs d'abord, aux électeurs ensuite, l'idée que la Grande-Bretagne est bien « au cœur de l'Europe », comme ils l'affirment.

Malgré le fort symbole de la cérémonie de vendredi célébrée conjointement par le président français et la reine Elizabeth, Français et Britanniques restent sur des positions relativement différentes sur l'Europe qu'ils souhaitent pour l'avenir. Mais il ne s'agit, après tout, que de politique.

Lire nos informations page 22

Après sa large victoire électorale avec 62,65% des suffrages

L'ANC contrôlera les principaux postes du futur gouvernement sud-africain

Avec 62,65 % des voix, le Congrès national africain (ANC) s'assure 252 sièges sur 400 dans la nouvelle Assemblée. L'ANC, qui a remporté la majorité dans sept des neuf provinces du pays, a publié une liste de seize de ses dirigeants devant siéger dans le gouvernement d'union nationale. Aux postes-clés ont été désignées les principales figures de l'état-major du parti de Nelson Mandela. Les élections ont été déclarées libres et honnêtes par la Commission électorale indépendante. Le parti de Nelson Mandela n'a pas atteint la majorité des deux tiers qui lui aurait donné le pouvoir de légiférer et de rédiger seul la future Constitution qui devra être adoptée par référendum en 1999. L'Inkatha obtient une victoire contestable dans la province du Kwazoulou/Natal.

JOHANNESBURG

de notre correspondant

« Substantiellement libres et honnêtes ». Le verdict de la commission électorale indépendante tombé des lèvres du juge Johan Kriegler, vendredi, en même temps que les résultats définitifs, est conforme aux attentes. Il donne aux premières élections multiraciales sud-africaines leur label de qualité, même si tout le monde sait qu'il vaut mieux ne pas y regarder de trop près.

Les fraudes, et davantage encore les erreurs, ont été nombreuses. Personne ne saura jamais les conséquences qu'elles auraient eu sur les résultats si elles avaient été prises en compte. Mais personne, non plus, n'a envie de le savoir, trop content qu'une période particulièrement délicate ait été traversée sans trop de casse. Les élections, c'était hier, dernière étape d'une période ouverte par la libération, en février 1990, de Nelson Mandela. Aujourd'hui, la « nouvelle Afrique du Sud » peut commencer sa carrière, et le juge Johan Kriegler, comme il l'a dit lui-même, peut *« aller se coucher »*.

Tout le monde, au demeurant, a le sentiment que les résultats annoncés sont en harmonie avec les grandes tendances politiques du pays. Très logiquement, l'ANC a raflé 62,65 % des voix au scrutin national, s'assurant 252 des 400 sièges de l'Assemblée nationale. Le succès, en accord avec les pronostics donnés avant les élections, s'appuie sur les sept des neuf provinces où le parti de M. Mandela est en tête, avec, quatre fois sur sept, plus de 80 % des suffrages (Cap oriental, Nord-Ouest, Transvaal oriental et Nord-Transvaal). Dans l'Etat libre d'Orange, en revanche, l'ANC ne fait « que » 77 % des voix !

En réalité, l'ANC ne pouvait pas être battu à ces premières élections démocratiques qui ne sanctionnent pas la politique des sortants, mais rétablissent un équilibre en permettant à la majorité de devenir des citoyens à part entière.

GEORGES MARION

Lire la suite page 3 et nos informations pages 3 et 4

Alors que le chômage a été ramené à 6,4% en avril

Les marchés redoutent une surchauffe aux Etats-Unis

Le chômage continue de reculer outre-Atlantique (il se situe à 6,4 % de la population active), sous la pression d'une économie américaine en pleine expansion. En avril, selon les chiffres officiels, 267 000 emplois net ont porté à un million les créations de postes au cours des trois derniers mois. Paradoxe : les marchés s'inquiètent d'une surchauffe de l'économie qui provoquerait des tensions inflationnistes. Les taux d'intérêt à long terme, qui tiennent compte de ce risque, ont retrouvé des niveaux très élevés, voisins de 7,50 %.

NEW-YORK

de notre correspondant

Une fois de plus, la bonne nouvelle – un nouveau recul du chômage aux Etats-Unis en avril – a été reçue par les marchés financiers américains comme une mauvaise nouvelle. C'est toujours le même raisonnement que retiennent les opérateurs à Wall Street : si les créations d'emplois sont nombreuses, c'est que l'activité est forte. Il y a donc, dans ces conditions, risque d'une reprise de l'inflation.

La Réserve fédérale pourrait être incitée à accélérer le relèvement de ses taux d'intervention sur les marchés. Tout cela est mauvais pour la valeur des actions comme pour celle des obligations, et finalement pour le dollar. La liste des grandes entreprises américaines procédant à des réductions massives d'effectifs continue, certes, à s'allonger. Cette semaine, après la compagnie aérienne Delta (15 000 postes supprimés, soit 20 % de ses effectifs), c'est vendredi 6 mai, le constructeur informatique Digital Equipement qui a annoncé la suppression de 20 000 emplois en deux ans (sur des effectifs totaux actuels de 85 000).

La machine américaine à créer des emplois continue pourtant à fonctionner parfaitement. Il y a eu, d'après le département du travail, le mois dernier, près de 267 000 emplois nouveaux.

ÉRIK IZRAELEWICZ

Lire la suite page 17

Washington et le gouvernement bosniaque mettent en cause le représentant de l'ONU



Lire nos informations page 5

Vers un embargo total contre Haïti

L'ONU menace les putschistes au pouvoir à Port-au-Prince d'un boycottage complet s'ils ne s'en vont pas avant le 21 mai

WASHINGTON et NEW-YORK (Nations unies)

de nos correspondants

Pour les Etats-Unis, c'est un constat d'échec. La menace d'un embargo commercial total à l'encontre de Haïti brandie vendredi 6 mai par le Conseil de sécurité de l'ONU est d'abord un aveu d'impuissance : les Etats-Unis ont été incapables d'intimider les putschistes qui ont renversé en septembre 1991 le seul président démocratiquement élu de l'histoire de ce pays, le père Jean-Bertrand Aristide.

Au lendemain du coup d'Etat, le président George Bush avait juré que M. Aristide retournerait au pouvoir : il en allait de l'avenir de la démocratie dans l'arrière-cour des Etats-Unis, disaient les républicains. Un an plus tard, Bill Clinton était tout aussi catégorique : le retour de M. Aristide à Port-au-Prince allait illustrer la stratégie d'*« élargissement de la démocratie »* chère aux démocrates.

Mais, des pressions politiques aux pressions économiques mises en œuvre à Washington, tout a raté sans avoir jamais été vraiment essayé. M. Aristide est toujours en exil dans la capitale fédérale américaine, de plus en plus amer, et les généraux qui l'ont renversé sont toujours au pouvoir à Port-au-Prince, de plus en plus confiants.

Pour sortir de l'impasse, les membres du Conseil, à l'instigation de Washington, ont choisi une solution ambiguë : un embargo commercial total contre le pays le plus pauvre du monde, afin de chasser du pouvoir des militaires qui ont eu largement le temps de se prémunir contre cette mesure...

Patronnée par l'Argentine, le Canada, les Etats-Unis, la France et le Venezuela, la résolution 917 menace d'imposer le 21 mai un boycottage économique complet de Haïti si les putschistes n'ont pas quitté le pouvoir d'ici là. Elle instaure une série de sanctions immédiates : suspension de toutes les liaisons aériennes, à l'exception des vols commerciaux réguliers de passagers.

AFSANÉ BASSIR POUR et ALAIN FRACHON

Lire la suite page 6

Main basse du milieu sur le Var

Si l'enquête sur l'assassinat du député Yann Piat semble piétiner, les investigations progressent sur l'environnement économique et politique dans le Var. Les enquêteurs rencontrent à chaque pas l'ombre de l'ex-parrain varois, Jean-Louis Fargette, assassiné le 17 mars 1993 alors qu'il allait rentrer d'Italie où il s'était réfugié onze ans plus tôt. Des écoutes téléphoniques, en particulier, ont apporté des éclaircissements sur l'intervention du milieu local dans le mécanisme de passation des marchés publics et sur ses relations avec certains élus. Au premier rang, l'ancien président du conseil général, Maurice Arreckx.

page 9

Mise à flot du « Charles-de-Gaulle »

Accompagné du premier ministre et du ministre de la défense, François Mitterrand devait présider, samedi 7 mai, à Brest, la cérémonie de mise à flot du porte-avions *Charles-de-Gaulle*. Prévu pour être opérationnel en 1999, le *Charles-de-Gaulle*, qui aura coûté 17,2 milliards de francs, est le premier porte-avions à propulsion nucléaire que construit la France. La marine nationale sera la seconde au monde – derrière les Etats-Unis – à posséder un bâtiment de cette catégorie, c'est-à-dire un porte-avions nucléaire capable d'emporter des appareils qu'il catapulte, à la différence des porte-avions ex-soviétiques et britanniques qui ont une propulsion classique et déploient des avions à décollage court ou vertical moins performants.

page 10

M 0146 - 0508 - 7,00 F

A L'ÉTRANGER : Allemagne, 3 DM ; Antilles, 9 F ; Autriche, 25 ATS ; Belgique, 45 FB ; Canada, 2,25 $ CAN ; Côte-d'Ivoire, 580 F CFA ; Danemark, 14 KRD ; Espagne, 200 PTA ; Grande-Bretagne, 95 p ; Grèce, 300 DR ; Irlande, 1,30 £ ; Italie, 2 4[illegible] ; Liban, 1,20 US$; Luxembourg, 46 FL ; Maroc, 8 DH ; Norvège, 14 KRN ; Pays-Bas, 3 FL ; Portugal Cont., 200 PTE ; Réunion, 9 F ; Sénégal, 550 F CFA ; Suède, 15 KRS ; Suisse, 2 FS ; Tunisie, 850 m ; USA, 2,50 $ (N.Y.)

Il y a soixante-dix ans

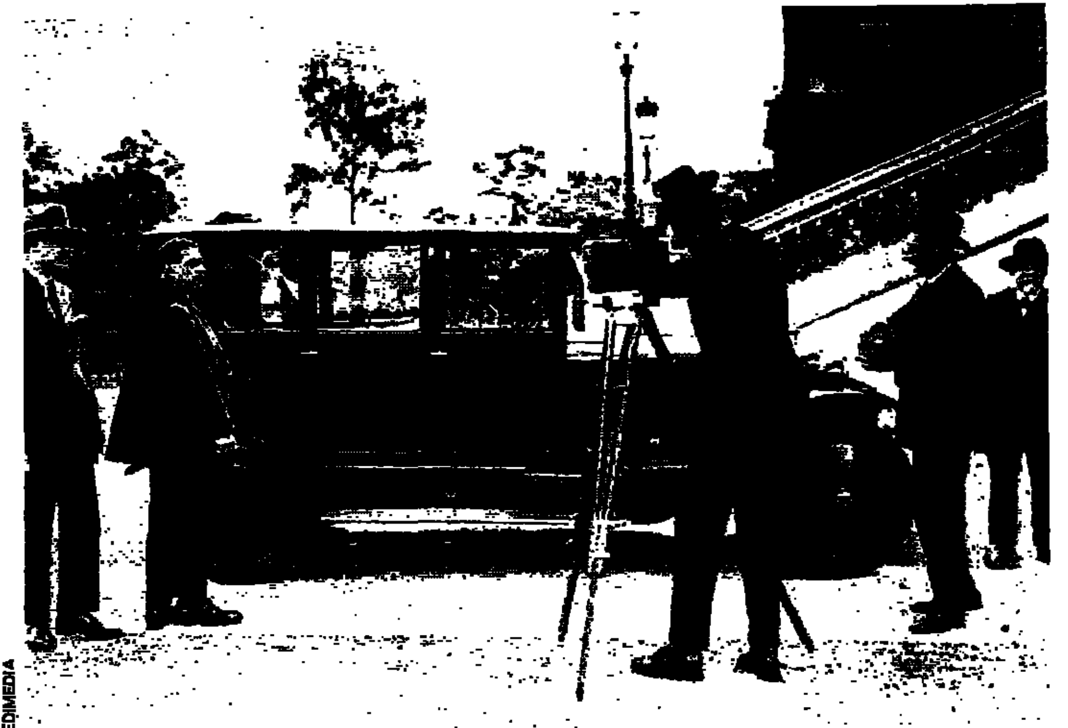
L'expérience manquée du Cartel des gauches

par Serge Berstein

« **T**OUTES *les places, et tout de suite!* » C'est en ces termes dépourvus d'ambiguïté que le journal *le Quotidien* salue, le 12 mai 1924, la victoire électorale du Cartel des gauches, intervenue la veille. Ecartée depuis les élections de 1919 d'un pouvoir qu'elle considère comme son bien, et dont elle a exercé le quasi-monopole depuis le début du siècle, la gauche savoure en effet son retour aux affaires, bien que les conditions de celui-ci ne portent guère au triomphalisme. Force est en effet de constater qu'en termes de suffrages, la droite surpasse la gauche cartelliste de plus de 1,2 million de voix. Si le système électoral (la proportionnelle départementale avec prime à la majorité) permet au Cartel de l'emporter en sièges (327 contre 228, les 26 communistes n'entrant dans aucun rassemblement), on peut valablement s'interroger sur la cohésion d'une majorité disparate, dont l'aile droite (le groupe centriste modéré dit de la «gauche radicale») est opposée sur tous les points aux vues de la SFIO, qui figure l'aile gauche de la majorité. Et c'est là que réside le talon d'Achille du Cartel.

Ce qui unit en effet la gauche en 1924, c'est la contrainte d'un système électoral qui impose le rassemblement. Pour l'avoir ignoré en 1919, la gauche a été taillée en pièces par le Bloc national, rassemblement du centre et de la droite. Aussi, pour en appeler de cet échec, décide-t-elle de s'unir en 1924. Radicaux, républicains-socialistes, membres de la gauche radicale sont prêts à cette coalition. C'est que, pour eux, la gauche signifie la défense des institutions républicaines, une pratique militante de la laïcité confinant à l'anticléricalisme, l'héritage dreyfusard de la protection des droits de l'homme et du citoyen contre la raison d'Etat et la «caste militaire», voire un réformisme graduel obtenu par la loi et par les décisions du suffrage universel.

Telle n'est pas la conception du Parti socialiste SFIO. Soumis à la surenchère du Parti communiste, fondé en 1920 et toujours prompt à dénoncer la trahison sociale de ses frères ennemis, il se veut un parti révolutionnaire se réclamant d'un marxisme intransigeant, décidé à substituer au capitalisme une société sans classes. Aussi rejette-t-il avec mépris le réformisme des radicaux, ne consentant à s'allier à eux que très tardivement et à contrecœur. *«La pilule est amère, ce n'est que par devoir que nous l'avalerons»*, commente Léon Blum. Et les socialistes précisent que ce cartel n'est qu'un simple accord électoral, un *«cartel d'une minute»*, réduit au temps nécessaire pour glisser un bulletin dans l'urne. Mais il ne saurait être question de programme de gouvernement, encore moins d'une participation au pouvoir qui compromettrait la pureté doctrinale du parti révolutionnaire.



EDIMEDIA

Edouard Herriot en 1924.

L'esprit républicain du temps de Combes

«Toutes les places, et tout de suite!» La formule a le mérite de la clarté, à défaut de celui de la légalité. Ce que demande *le Quotidien*, ce n'est pas seulement le départ du président du conseil, Raymond Poincaré, qui a démissionné au lendemain des élections, mais aussi celui d'Alexandre Millerand, président de la République, politiquement irresponsable, qui est sorti de la neutralité qu'impose la tradition pour se présenter en chef du Bloc national. Le résultat sera atteint par le refus des dirigeants de la nouvelle majorité de former un gouvernement tant que Millerand demeura à l'Elysée, contraignant celui-ci à démissionner le 11 juin 1924. Mais, contre toute attente, ce n'est pas le candidat du Cartel, Paul Painlevé, que le congrès lui donne comme successeur le 13 juin, mais le président du Sénat, Gaston Doumergue, un radical très modéré. Alors, mais alors seulement, le radical Herriot forme un gouvernement auquel les socialistes promettent le *«soutien sans participation»*.

Durant dix mois, Herriot s'efforce de conduire une politique de gauche, en rupture avec celle du Bloc national. D'abord dans le domaine international. Rompant avec la politique de force pratiquée par la droite avec l'occupation de la Ruhr, politique qui a échoué et a isolé le pays face à ses alliés, le nouveau gouvernement inaugure une voie qui, dix ans durant, va constituer l'axe de la politique étrangère du pays : acceptation d'un règlement négocié des réparations dues par l'Allemagne, reconnaissance *de jure* du gouvernement soviétique en octobre 1924, tentative (qui échouera devant l'opposition britannique) d'assurer la sécurité collective par la mise en œuvre du «protocole de Genève» fondé sur le triptyque arbitrage-sécurité-désarmement. Beaucoup plus timorée sera la politique coloniale du Cartel, qui entend maintenir l'empire dans son intégrité et réprimera avec la dernière énergie les soulèvements d'Abd-el-Krim au Maroc en 1924-1926, et des nationalistes musulmans en Syrie. Toutefois, le Cartel est sensible à la nécessité de réformes et le montrera en envoyant outre-mer quelques gouverneurs généraux libéraux comme Maurice Viollette en Algérie ou Alexandre Varenne en Indochine (dont les colons obtiendront le rappel, respectivement en 1927 et 1928).

C'est surtout dans le domaine de la politique intérieure que le Cartel entend revenir à l'esprit «républicain» du temps du combisme. Mais ce n'est qu'au terme d'une épuisante guérilla parlementaire qu'il peut ainsi faire voter, en janvier 1925, une amnistie effaçant les condamnations des partisans de la paix Caillaux et Malvy, obtenues par Clemenceau, de la Haute Cour de justice, comme la révocation des cheminots révolutionnaires licenciés après les grèves de 1920. Lorsque le Cartel décide le transfert au Panthéon des cendres de Jaurès, le 23 novembre 1924, il se heurte à l'opposition de la droite nationaliste, qui voit dans l'événement une insulte au sacrifice des combattants et la surenchère des communistes, qui, écartés de la cérémonie officielle, organisent une manifestation parallèle marquée par des heurts violents avec la police.

L'échec économique et financier

Prise entre les réticences de la droite conservatrice et la volonté révolutionnaire de l'extrême gauche, la politique sociale du Cartel, qui tourne le dos aux pratiques répressives du Bloc national, n'est pas mieux comprise. Mais l'échec le plus grave tient probablement à la volonté de *«retour à la politique laïque»* marquée par le projet d'abrogation du Concordat en Alsace-Lorraine et l'extension des lois scolaires aux départements recouvrés, le projet de suppression de l'ambassade de France au Vatican et d'expulsion des congrégations non autorisées réinstallées en France depuis la guerre. Ces projets, qui n'enthousiasment guère la gauche, suscitent en revanche une forte mobilisation du monde catholique, encadré par l'épiscopat, contraignant le gouvernement à ajourner la mise en œuvre de cette politique.

Mais c'est dans le domaine économique et financier que l'échec du Cartel est le plus patent, car c'est là que les contradictions de la majorité sont les plus flagrantes. Héritier d'une très forte inflation léguée par la guerre et la politique laxiste en matière d'emprunt des gouvernements du Bloc national, le ministère Herriot est confronté à une grave crise des finances publiques, liée à l'existence d'une dette flottante dont le non-renouvellement éventuel fait peser sur tous les gouvernements l'épée de Damoclès de la cessation des paiements du Trésor public. Or, face à cette situation dramatique, les radicaux et leurs alliés socialistes ont des vues antagoniques. Pour ces derniers, la solution réside dans la publication d'un inventaire de la situation financière, destiné à fixer les responsabilités, et dans des mesures coercitives dont l'objet est de redresser la situation : suppression de la dette flottante par la consolidation forcée des bons de la Défense nationale et résorption du déficit par l'imposition du capital.

Tel n'est pas le point de vue des radicaux : défenseurs de la propriété privée et de l'initiative individuelle, ils se réclament des principes du libéralisme économique, même s'ils admettent que l'Etat peut corriger les lois du marché en faveur des plus démunis. Leur politique financière est donc fondée sur la confiance des porteurs de capitaux, c'est-à-dire sur celle des milieux bancaires qui orientent les placements. Or, précisément, ces milieux refusent leur confiance au Cartel, au motif que les socialistes sont membres influents de la majorité. Si bien que le gouvernement est conduit pour survivre à avoir recours aux avances de la Banque de France, perpétuant ainsi un procédé largement utilisé par les gouvernements du Bloc national. Ce faisant, il tombe sous la coupe des régents de cette institution, qui se recrutent précisément dans les grands milieux d'affaires. Après avoir patienté quelques mois, ce sont ces régents qui, en avril 1925, vont se faire les exécuteurs de l'expérience du Cartel. Ils donnent au gouvernement le choix entre le remboursement des avances (ce qui mettrait la trésorerie en cessation de paiement) et la révélation de l'ampleur des avances consenties en violation de la loi (ce qui provoquerait son renversement). Herriot choisit alors la fuite en avant en décidant d'accepter les solutions socialistes, ce qui provoque sa chute devant le Sénat le 10 avril 1925.

Ainsi se trouve mis en place le mécanisme qui, crise financière aidant, va permettre aux milieux financiers de ruiner en quelques mois l'expérience cartelliste. Pris entre la volonté politique de la majorité et les pressions financières des milieux d'affaires, agissant par Banque de France interposée, le Cartel agonise durant quinze mois. Lorsqu'en juillet 1926 Herriot est rappelé à la présidence du conseil, se déclenche une véritable panique financière, le gouverneur de la Banque de France menaçant de cesser les paiements, les demandes de remboursement des bons à court terme se multipliant – c'est le «plébiscite des porteurs de bons» –, le franc s'effondrant à la cote des changes. Herriot est aussitôt renversé par la Chambre et le président de la République appelle au pouvoir Raymond Poincaré, le chef de la droite vaincue aux élections de 1924. Selon l'expression d'Herriot, le *«mur d'argent»* a fait échouer le Cartel.

Les leçons de l'épisode sont doubles. D'abord l'échec du Cartel a montré la puissance des milieux d'affaires, capables de mettre en échec la volonté du suffrage universel. Mais elle a aussi administré la preuve de l'hétérogénéité d'une gauche divisée entre une aile républicaine réformiste, attachée à la gestion de la République dans le respect des règles de l'économie de marché, et une aile révolutionnaire, refusant la participation au pouvoir et préconisant une pratique autoritaire en matière économique et financière. Le mécanisme de l'échec de la gauche au pouvoir est ainsi mis en place pour plus d'un demi-siècle.

▶ **Serge Berstein est professeur à l'Institut d'études politiques de Paris.**

LIVRES POLITIQUES

ANDRÉ LAURENS

LE RÉVEIL DES NATIONALISMES FRANÇAIS
de Gilles Martinet.
Seuil, 139 pages, 79 F.

EUROPE DES HOMMES
de Maurice Duverger.
Odile Jacob, 222 pages, 130 F.

Les nations de l'Europe

CES élections européennes du 12 juin, il faudrait peut-être s'y préparer. Deux ouvrages complémentaires se prêtent opportunément à cet exercice : Gilles Martinet, qui participa à la fondation du PSU et à la direction du Parti socialiste, ancien député européen et ancien ambassadeur en Italie, analyse *le Réveil des nationalismes* et Maurice Duverger, député européen, traite de *l'Europe des hommes*.

Le nationalisme n'a pas, en France, une si vieille histoire, car ses origines, rappelle Gilles Martinet, sont *«révolutionnaires, messianiques et césariennes»*. La France s'est construite par le haut, comme l'a fait la Communauté européenne, et c'est dans sa figure achevée d'Etat-nation que le nationalisme lui est venu. Il fut tantôt républicain, impérialiste et colonialiste, tantôt réactionnaire et identitaire, tantôt de gauche – le Parti communiste compris, bien qu'internationaliste –, tantôt de droite. On sait ce qu'il doit à Bonaparte et on voit ce que de Gaulle lui a emprunté.

Aujourd'hui, observe Gilles Martinet, *«le ralentissement, puis l'arrêt de la croissance économique et les difficultés auxquelles se heurte l'intégration européenne ont entraîné en premier lieu la renaissance d'un mouvement xénophobe lié aux traumatismes provoqués par l'immigration et le chômage, en second lieu l'apparition d'un néo-nationalisme fondé sur la peur des hégémonies américaine et allemande et fermement hostile au projet européen tel qu'il avait été jusqu'à présent défini»*.

De l'héritage gaullien, les successeurs ont retenu la notion de rang de la France dans le monde et ont continué de tenir *«le langage de la grandeur»*; ils ont participé à la construction européenne mais en veillant à préserver la liberté de décision nationale. *«Le mirage créé par de Gaulle brouille toujours la vue de nos chefs d'Etat»*, constate Gilles Martinet, en observant : *«Plus le temps passe et plus la politique de la grandeur tend à devenir la politique de l'apparence.»*

L'auteur estime que la diplomatie française, fondée sur la marge de manœuvre que lui laissait le face-à-face des deux super-puissances, *«a été la principale victime de la chute du communisme»* et de l'éclatement de son empire. Il rappelle que la proposition de François Mitterrand de créer une confédération européenne englobant la Russie n'a eu aucun succès en Europe centrale. *«La leçon qu'il faut en tirer est que, si l'on veut construire une* «Europe européenne» *qui s'élargisse à l'Est, on doit renoncer à y inclure la Russie»*, écrit-il.

La renaissance, avec la ratification par référendum du traité de Maastricht, d'un néo-nationalisme gaullien (qui va de Philippe Séguin à Jean-Pierre Chevènement) se caractérise, selon lui, par *«l'incapacité à analyser les changements intervenus depuis l'effondrement de l'empire soviétique»* et par l'inconsistance de sa position à l'égard de l'Europe, dans la mesure où ses partisans prétendent aspirer à un bloc européen fortement soudé tout en s'opposant à ce qui leur paraît limiter la souveraineté nationale. Quant au nationalisme identitaire, il reprend, estime-t-il, des thèmes classiques de l'extrême droite. Dans les deux cas, la perspective vague d'une autre Europe a surtout pour objet de refuser celle qui se fait.

Selon Gilles Martinet, l'intégration – et non l'effacement – des pays qui la composent ne se poursuivra qu'à condition de relever les défis qui justifient l'entreprise. Ils concernent la culture, la répartition des parts de marché, mais aussi la solidarité avec le tiers-monde et la coopération avec l'Europe centrale et orientale, et, enfin, la démocratisation des institutions communautaires, qui laisserait place chez les pays membres à l'exercice de la souveraineté nationale et, même, à la mise en œuvre de modèles, ou d'*«exceptions»*, propres à les distinguer. Ce petit essai, mesuré, clair, ouvert sur l'avenir autant qu'il est instruit du passé, dessine, face aux tentations nationalistes, un vrai projet européen. Maurice Duverger, expert en institutions politiques, s'attache au fonctionnement de l'Union européenne, laquelle, estime-t-il, n'assumera son destin qu'au prix d'une transformation profonde de ses structures et d'un élargissement audacieux de ses objectifs. L'auteur commence par exposer la genèse de l'idée européenne jusqu'à *«la chrysalide»* du traité de Maastricht. Il détaille ensuite les défauts, qu'il connaît bien, du système communautaire, qui se traduisent, dit-il, par *«une régression de la démocratie»* : son opacité, sa technocratie, qu'il préfère appeler *«comitocratie»*, l'absence de tête politique.

Ce travail le conduit à envisager une panoplie de réformes, la plus importante consistant à faire désigner par un Parlement, élu sur des critères de représentation plus équitables, le président du conseil des ministres, qui serait aussi celui de la Commission. L'Union européenne aurait ainsi une vraie tête politique. Le Parlement pourrait obtenir ces réformes, de la part des gouvernements, en jouant de l'arme que lui donne son quasi-pouvoir de ratification sur l'élargissement de l'Union. Maurice Duverger recommande d'autres moyens de démocratisation, notamment une entente plus étroite avec les Parlements nationaux et la volonté de donner une dimension européenne aux forces politiques qu'ils représentent. Pour lui, aucun doute : *«L'heure du Parlement sonne au cadran de l'Europe.»*

هكذا من الأصل

Les résultats des élections sud-africaines et la formation du nouveau gouvernement

Le Congrès national africain (ANC) de Nelson Mandela a remporté une large victoire aux premières élections réellement démocratiques de l'histoire du pays, avec 62,65 % des suffrages, selon les résultats définitifs rendus publics vendredi 6 mai par la commission électorale indépendante. Le Parti national (NP) de Frederik De Klerk arrive en deuxième position avec 20,39 %, devant l'Inkatha de Mangosuthu Buthelezi qui a recueilli 10,54 % des voix.

■ GOUVERNEMENT. Avant même d'être élu président de la République, lundi 9 mai, par les députés de la nouvelle Assemblée nationale, Nelson Mandela a désigné seize membres de l'ANC pour siéger dans le gouvernement d'union nationale.

■ VICE-PRÉSIDENTS. Thabo Mbeki, dirigeant de l'ANC, a été nommé premier vice-président. Le poste de deuxième vice-président revient de droit à Frederik De Klerk, tête de liste du parti arrivé en deuxième position.

Parti africain démocrate-chrétien. 2 sièges, 0,45%

Congrès panafricain (PAC) : 5 sièges, 1,25%

Parti démocrate (DP) : 7 sièges, 1,73%

Front de la liberté (FF) : 9 sièges, 2,17%

Parti de la liberté Inkatha (IFP) 43 sièges, 10,54%

Le pourcentage se réfère au nombre de voix (l'ensemble des partis non cités a obtenu 0,82%)

Les principaux postes

Suite de la première page

Les électeurs se sont répartis entre ceux qui, avec l'ANC, reprenaient leur dignité et ceux qui, avec le Parti national du président De Klerk, voulaient limiter les dégâts que risquaient de susciter trop de pouvoirs offerts à un seul parti. Les autres formations, tous programmes politiques confondus, ont été balayées. Contrairement au Parti national, aucune n'avait suffisamment de crédibilité pour faire contrepoids à l'ANC. Ainsi s'explique le faible score (1,73 %) du Parti démocrate (DP), qui avait particulièrement soigné son programme mais avait oublié que ses électeurs, cette fois, étaient plus friands de protection que d'analyses fouillées. Vendredi, très sportivement, le docteur Zach de Beer, président du DP et l'un des plus anciens membres de l'opposition blanche à l'apartheid, a annoncé sa démission.

Avec 10,54 % des suffrages nationaux et 43 sièges à l'Assemblée nationale, seul l'Inkatha du chef zoulou Buthelezi échappe à la déroute qui frappe les autres partis. Dans son cas, le vote ethnique a joué mais également le sentiment que la formation du chef zoulou pouvait être un contrepoids à l'ANC aussi efficace que le Parti national. Le succès au Natal semble ainsi partiellement dû au vote de nombreux Blancs qui ont abandonné le Parti national.

Restent enfin les fraudes auxquelles l'Inkatha doit aussi une part de son succès. Par souci de «ferrer» définitivement le parti zoulou dans le jeu institutionnel, les dirigeants de l'ANC ont décidé de fermer les yeux même si cette décision provoque des remous à la base. Vendredi, Mangosuthu Buthelezi n'a pas été avare de son plaisir, estimant que, *«dans un souci de réconciliation»* les élections avaient été *«suffisamment»* libres et honnêtes. *«C'est un grand moment de notre histoire»*, a encore estimé le chef zoulou qui a félicité Nelson Mandela pour son succès.

Un poste stratégique

Pour le Congrès panafricain (PAC) qui se déclarait sûr de son succès, les élections ont été particulièrement amères. Crédité de 1,25 % des voix au niveau national, le parti de la conscience noire n'a dépassé les 2 % dans aucune province. Sans doute le manque de moyens matériels l'a-t-il empêché de mener une campagne sérieuse. Sans doute aussi le PAC a-t-il été gêné par la jeunesse de partisans dont la majorité n'a pas encore le droit de vote. Mais son principal handicap semble être son insistance à parler de restitution des terres alors que ses soutiens sont ancrés dans les ghettos urbains, visiblement peu désireux de retourner à la ferme. Particulièrement intéressant est le score du Front de la liberté (FF) qui avec 424 555 voix, soit 2,17 % des suffrages, disposera de neuf sièges à l'Assemblée nationale, pour défendre un Etat blanc. L'analyse, district par district, reste à faire pour évaluer le poids de ces voix dans l'électorat afrikaner de stricte obédience. Mais rapportées aux quelque 3,5 millions théoriques de l'électorat blanc, force est de constater que la revendication d'un *Volkstaat*, sensible en milieu rural, est minoritaire dans la population blanche désormais majoritairement urbaine. Etant les trois seuls partis à avoir dépassé la barre des 5 %, seuls l'ANC, le NP et l'Inkatha peuvent logiquement prétendre à faire partie du gouvernement. Vendredi, Nelson Mandela a nommé au poste de premier vice-président Thabo Mbeki, président national de l'ANC qui devient ainsi son bras droit, battant sur le fil le secrétaire général de l'organisation, Cyril Ramaphosa, qui a joué un rôle essentiel dans les négociations constitutionnelles. Ce dernier a annoncé que, préférant se consacrer à l'organisation du parti, il avait lui même demandé à être déchargé de toute responsabilité gouvernementale. Cette précision, trop rapidement claironnée, a suffit à relancer les rumeurs sur les luttes intestines qui auraient entouré la nomination des seize ministres désignés vendredi sur le contingent qui revient à l'ANC. La liste rendue publique ne comporte pas d'autre réelle surprise que celle qui offre à Alfred Nzo le poste de ministre des affaires étrangères si longtemps occupé par Pik Botha, l'un des plus vieux «crocodiles» du Parti national. Avant les élections, ce dernier avait fait état de sa volonté de «rempiler» et le principe paraissait acquis. Selon des sources internes à l'ANC, il aurait été écarté par Frederik De Klerk en personne, au cours des marchandages qui ont eu lieu avec Nelson Mandela tout au long de la semaine.

Comme on pouvait s'y attendre, Joe Slovo, président du Parti communiste et dirigeant de l'ANC, accède au gouvernement, avec le portefeuille du logement. Dans un pays qui compte des millions de sans-abri, le poste est stratégique, susceptible d'amarrer à l'ANC la reconnaissance indéfectible des relogés ou, au contraire, de le balayer lors des prochaines élections si les réalisations ne sont pas à la hauteur des espoirs.

Etaient également attendues les nominations de plusieurs ministres, telle celle de Joe Modise, ancien chef de MK, la branche militaire de l'ANC, qui devient ministre des affaires étrangères, celle de Jay Naidoo, ancien «patron» des syndicats de la COSATU qui devient ministre sans portefeuille ou celle du professeur Kader Asmal, universitaire du Cap nommé ministre des affaires provinciales. La part de maroquins qui revient au Parti national et à l'Inkatha devrait être annoncée bientôt, même si elle semble encore faire l'objet de discussions. M. Mandela n'a pas exclu que, par souci d'unité nationale, le gouvernement soit ouvert à d'autres partis.

GEORGES MARION

Thabo Mbeki, le «diplomate»

Le dirigeant de l'ANC devient le premier vice-président

JOHANNESBURG

de notre correspondant

Thabo Mbeki serait-il condamné à ne jouer que les seconds rôles? A la direction du Congrès national africain (ANC), dont il est le président national, il cède le pas à Nelson Mandela, qui en est le président. Il en sera de même demain, au sein du gouvernement que dirigera Nelson Mandela, flanqué, une fois de plus, par Thabo Mbeki, bombardé premier vice-président.

Il ne faut cependant pas se tromper : la place de deuxième est primordiale dans une configuration politique dont le chef aura bientôt soixante-seize ans. Moins connu que son supposé rival, Cyril Ramaphosa, longtemps donné favori pour ce poste, Thabo Mbeki est appelé à prendre de l'importance.

Né en juin 1942, au Transkei, Thabo Mbeki est un homme du sérail, un «fils d'archevêque», issu de la famille fondatrice du mouvement de libération. Son père, Govan Mbeki, est un dirigeant communiste qui sera condamné en 1963, dans le même procès que Nelson Mandela. Avant d'être communiste à son tour, le jeune Thabo fait ses premières armes au sein de *la Ligue de la jeunesse* de l'ANC, qu'il rejoint en 1956.

Le parcours sera classique, comparable à celui de dizaines de jeunes Noirs de sa génération en butte à l'apartheid : études secondaires (dans le même établissement qu'un autre futur dirigeant de l'ANC, Chris Hani), agitation politique, expulsion de l'école, travail dans la clandestinité lorsque l'ANC, en 1960, après les émeutes de Sharpeville, est interdit.

En 1962, sur ordre, il quitte le pays. Quelques semaines *plus tard, il est en prison en* Rhodésie, où il s'est fait bêtement pincer. Il s'en faudra de peu qu'il soit extradé vers l'Afrique du Sud. A Londres, un député travailliste, Barbara Castle, évoquera opportunément son cas à la Chambre des communes, ce qui lui vaudra l'expulsion vers la Tanzanie. De là il gagne la Grande-Bretagne où il termine, en 1966, ses études d'économie.

La vie universitaire le révèle. Dans tous les grands pays du monde, le mouvement étudiant est alors à son zénith, prompt à s'enflammer pour les guerrilleros du Vietnam, d'Amérique latine ou de Palestine. Le mouvement anti-apartheid prend de l'ampleur, notamment en Grande-Bretagne où Thabo Mbeki s'agite.

En 1970, il part s'entraîner en Union soviétique. On le verra ensuite en Zambie, au Botswana, au Swaziland, au Nigéria, où, représentant de l'ANC, il paraît mener une carrière diplomatique. Entre-temps, l'homme a grimpé dans l'appareil. Membre du comité exécutif national en 1975, il devient, trois ans plus tard, directeur de l'information, poste rattaché au cabinet politique du président de l'ANC, Oliver Tambo.

En 1985, secrétaire pour les affaires présidentielles, il est l'un des plus proches collaborateurs *de ce dernier*, et, en tant que tel, membre du conseil politico-militaire qui dirige la lutte armée de l'organisation. C'est à ce titre qu'il fait partie du groupe qui, avec Chris Hani, Pallo Jordan et Mac Maharaj, rencontre en Zambie une délégation d'hommes d'affaires sud-africains conduite par le patron de l'Anglo American, Gavin Relly.



Ce sera la première brèche dans le mur du pouvoir blanc, une première prise de contact qui permettra à chacun de ne plus avoir peur de l'autre. D'autres rencontres suivront, en Zambie puis au Sénégal, favorisant la maturation d'une solution encore bien fragile.

Tiré à quatre épingles

Quand, en 1990, l'ANC est légalisé et Nelson Mandela libéré, Thabo Mbeki, devenu entre-temps chef du département des affaires internationales, rentre au pays. C'est un homme élégant, toujours tiré à quatre épingles, et qui n'a plus grand-chose du «gauchiste» de ses débuts. C'est désormais un diplomate qui supporte amplement la comparaison avec ses «collègues» du ministère des affaires étrangères de Pretoria. Comme plusieurs de ses compagnons, il a abandonné le Parti communiste, ce que n'arrive pas à croire la droite blanche qui suspecte un coup fourré.

Comme en France en 1945, ou en Algérie en 1962, la jonction entre combattants de l'«extérieur» et de l'«intérieur», dont fait partie le syndicaliste Cyril Ramaphosa, s'avère délicate. Un an plus tard, lors du premier congrès de l'ANC tenu en Afrique du Sud depuis trente et un ans, Thabo Mbeki est pourtant littéralement plébiscité à la direction, deuxième – cette fois derrière Chris Hani – sur la liste des meilleurs élus au comité exécutif national. Deux ans plus tard, à la mort d'Oliver Tambo, il devient président national, derrière Nelson Mandela qui cache sa prééminence sous le simple titre de président.

G. M.

La victoire «piratée» de l'Inkatha dans le Kwazoulou-Natal

Soupçonné d'avoir fraudé massivement, le parti de Mangosuthu Buthelezi devance largement l'ANC dans une région qui reste une poudrière

DURBAN

de notre envoyée spéciale

Ils n'en reviennent pas. Affalés sur leurs sièges, ils restent devant la télévision, accablés. Tous les résultats ont été diffusés, mais ils demeurent comme terrassés par le poids de la nouvelle. L'ambiance est plus que morose en ce vendredi 6 mai au siège régional de l'ANC. Qui aurait dit que le mouvement de Nelson Mandela se verrait infliger une telle défaite au Natal?

La surprise est d'autant plus grande que le fossé qui sépare le mouvement Inkatha de l'ANC est énorme : le premier a remporté 50,3 % des suffrages (soit 41 des 81 sièges de l'assemblée régionale), le second seulement 32,3 % (soit 26 sièges). Alors que personne n'aurait parié un rand sur l'Inkatha une semaine avant les élections, lorsque le dirigeant du parti, Mangosuthu Buthelezi, s'est finalement résolu à participer au scrutin! Le découragement est d'autant plus sensible qu'ici, entrer en politique, c'est engager sa vie : depuis plus de dix ans, la région est déchirée par des affrontements meurtriers entre sympathisants des deux partis.

«Seule une fraude massive a permis à l'Inkatha de dépasser la barre des 50 %!», tempête Sbu Ndebele, le secrétaire régional de l'ANC. Les allégations se sont en effet multipliées ces derniers jours, les deux formations s'accusant mutuellement d'avoir bourré les urnes.

Un rapport interne de la Commission électorale indépendante (IEC) est particulièrement accablant pour l'Inkatha : le parti de M. Buthelezi a empêché des agents de l'IEC et de l'ANC d'être présents dans certains bureaux de vote; les autorités du Kwazoulou, qui lui sont acquises, ont délivré des cartes d'électeurs à des jeunes de treize et quatorze ans; des bureaux de vote pirates ont été créés dans les zones contrôlées par le mouvement zoulou; certaines urnes contenaient très exactement deux mille bulletins en faveur de l'Inkatha, contre quelques centaines pour l'ANC, etc.

«Un accord? Pas du tout!»

Qu'à cela ne tienne... Les élections ont été *«en substance»* libres et honnêtes. L'expression employée par celui qui était chargé de juger de la validité du scrutin, le président de l'IEC, Johann Kriegler, prête à sourire. Chacun sait que la nuance concerne la région du Natal, et plus particulièrement le Kwazoulou, l'ancien bantoustan inclus dans la région et dirigé par M. Buthelezi, où les élections suscitent de multiples contestations. M. Kriegler a reconnu que les résultats de certains bureaux de vote du Kwazoulou n'étaient *«pas fiables»* et qu'il avait fallu *«ajuster»* des résultats *«en fonction de la représentativité estimée de chaque parti»*. Il a fallu faire *«beaucoup de compromis»*, a-t-il jugé utile de préciser.

Les résultats auraient-il été *«ajustés»* au Natal de manière à ce que l'Inkatha obtienne une petite majorité? Auraient-ils été manipulés de façon à ce que, à l'échelle nationale, l'ANC n'obtienne pas les deux tiers d'élus nécessaires pour réécrire la Constitution? Ou bien le Congrès national africain aurait-il «négocié» la victoire de l'Inkatha au Natal contre la paix civile? Le doute s'est insinué depuis que des rumeurs ont fait état de rencontres entre états-majors, cette semaine à Johannesburg. Mais les partisans du Congrès national africain refusent de croire que leur hiérarchie se soit prêtée à ce jeu.

«Un accord? Pas du tout!», certifie Jeff Radebe, l'«enfant du pays» qui vient d'être nommé ministre des travaux publics. *«Il y a eu un arrangement, mais l'ANC n'était pas partie prenante*, assure le secrétaire régional du mouvement, Sbu Ndebele, *pouvez-vous imaginer le scandale si c'était le cas?»* Margaret Winter, l'ancien maire de Durban, passée à l'ANC au début de l'année, se refuse elle aussi à envisager une telle hypothèse. *«La base ne pourrait pas l'accepter»*, dit-elle. Et d'ajouter, si l'on insiste : *«Si c'est vrai, mieux vaut que nous ne le sachions jamais.»*

Si les uns et les autres rejettent l'idée d'une manipulation dont l'ANC serait partie prenante, seul le mouvement Inkatha semble ignorer les faits étranges qui ont marqué l'annonce des résultats. Pendant trois jours, les résultats provisoires restèrent gelés. Puis, vendredi, alors que les contentieux semblaient devoir prolonger l'attente des résultats définitifs, ceux-ci étaient annoncés comme par enchantement, et l'Inkatha réalisait un score inespéré, tant au niveau national qu'au niveau régional.

«Naturellement, nos militants sont très déçus, ils sont même en colère, note Félix Dlamini, un nouvel élu de l'ANC à l'assemblée régionale, *mais le message à l'ANC est le suivant : il faut continuer la bataille pour gagner les élections dans cinq ans.»* Le Congrès national africain n'a qu'une consigne : acceptez les résultats sans broncher, afin d'éviter la reprise des violences, après les deux semaines d'accalmie que vient de connaître la région.

La tâche sera difficile dans les immenses cités noires de la banlieue de Durban, où la victoire de l'Inkatha est interprétée comme le maintien de l'ordre ancien, puisque les townships étaient sous le contrôle des autorités du Kwazoulou, c'est-à-dire de l'Inkatha. Le bantoustan disparaît – comme tous les autres –, mais ses dirigeants accèdent au pouvoir dans le Natal. *«Quand on voit comment le Kwazoulou a été géré...*, affirme M. Dlamini, *ça a été terrible! Aujourd'hui les gens ont peur que ça continue, que l'Inkatha poursuive son harcèlement perpétuel.»*

La victoire de Mangosuthu Buthelezi risque effectivement de poser de multiples problèmes. A court terme, une explosion de violence est évitée : l'Inkatha n'aurait sans doute pas accepté une défaite – raison pour laquelle de nombreux Blancs ont voté pour le mouvement zoulou au niveau régional. A long terme en revanche, le Natal peut devenir un abcès au cœur même de la nouvelle Afrique du Sud. M. Buthelezi a suffisamment fait la preuve de sa capacité de nuisance, ces dernières années, pour que les nouvelles autorités s'inquiètent de son «succès».

MARIE-PIERRE SUBTIL

EN BREF

LIBAN condamnation par contumace des meurtriers d'un ambassadeur américain. – Trois Libanais ont été condamnés par contumace à la réclusion perpétuelle pour leur implication dans l'assassinat, en 1976, de l'ambassadeur des Etats-Unis au Liban, Francis Meloy, a-t-on appris, vendredi 6 mai, de sources judiciaires libanaises. Mohammad el Ferkh, Toufic Farroukh et Nameq Kamal sont membres du Parti de l'action socialiste arabe (PASA-extrême gauche). – *(AFP.)*

Jean-Pierre Lafon, nouvel ambassadeur de France à Beyrouth. – Jean-Pierre Lafon a été nommé ambassadeur de France au Liban, en remplacement de Michel Chatelais, a annoncé, vendredi 6 mai, le Quai d'Orsay. Depuis mai 1989, M. Lafon était directeur des Nations unies et des organisations internationales au ministère des affaires étrangères, après avoir été, de 1986 à 1988, conseiller technique au cabinet du Premier ministre. M. Lafon a, notamment, occupé des postes à Londres, Téhéran et à l'Institut des hautes études de défense nationale.

TIMOR-ORIENTAL : l'Indonésie accepte de dialoguer avec les indépendantistes. – Djakarta et Lisbonne sont *«prêts à rencontrer des responsables de Timor-Oriental favorables ou opposants de l'intégration»*, selon un communiqué publié, vendredi 6 mai, à Genève, après la rencontre des ministres des affaires étrangères portugais et indonésien. Cet ancien territoire portugais a été annexé en 1976 par l'Indonésie, qui y combat toujours une opposition nationaliste. – *(AFP.)*

Les résultats des élections sud-africaines et la formation du nouveau gouvernement

Les principaux ministres désignés par l'ANC

JOE MODISE : défense

Ancien chauffeur-livreur, *Joe* Modise est né le 23 mai 1929 à Doornfontein, près de Johannesburg. Il rejoint l'ANC dès 1947 en *adhérant à la Ligue de la jeunesse* du mouvement. Armé de fortes convictions et doté d'un tempérament de fonceur dissimulé sous de fausses rondeurs, il affiche sa pugnacité au début des années 50 en s'opposant à l'expropriation de familles noires de Sophiatown, un quartier de Johannesburg, subitement décrété zone blanche par l'administration de l'apartheid. Il est arrêté, une première fois en 1954 pour s'être interposé physiquement à l'action de la police qui, de force, s'employait à déplacer la population de ce quartier, jadis haut en couleur, vers Soweto.

Son destin commence à se préciser en 1960, après le massacre de Sharpeville et l'interdiction de l'ANC. Le mouvement, privé de sa liberté de manœuvre devient clandestin et forme sa branche militaire, *Umkhonto we Sizwe* (MK, le fer de lance de la nation), dont la direction est confiée à Nelson Mandela. Joe Modise, apprécié pour ses qualités d'organisateur, met sur pied un réseau pour les recrues de MK, qui sont formées à l'étranger et il participe personnellement à plusieurs sabotages. Il s'acquitte si bien de sa tâche qu'on lui demande en 1962 d'abandonner son métier pour se consacrer à l'organisation.

Il *quitte l'Afrique* du Sud en 1963 et part en Tchécoslovaquie puis en Union soviétique pour suivre une formation militaire, avant de revenir en Tanzanie fin 1964. Entre-temps, Nelson Mandela a été arrêté. Ses deux successeurs, Raymond Mhlaba et Wilton Mkwayi, *le seront peu de temps* après. La direction de l'ANC confie alors en 1965 le commandement d'Umkhonto we Sizwe à Joe Modise, et l'invite à entrer au Comité exécutif national (NEC). Sa position au NEC est confirmée lors de la conférence de Kabwe (Zambie) en 1985, puis au congrès de Durban en juillet 1991.

C'est en tant que commandant en chef de MK qu'il participe du 2 *au 4 mai 1990 à la première rencontre* officielle entre le gouvernement blanc et l'ANC, à Groote-Schuur, près du Cap. Joe Modise, qui arbore volontiers le treillis de camouflage de MK, lors des grandes réunions publiques, est très populaire dans les townships et plus particulièrement auprès de la jeunesse fascinée par Umkhonto we Sizwe. Personne ne semble lui tenir rigueur des sévices, tortures et exécutions organisés dans les camps de l'ANC qu'il a installés en Angola, en Tanzanie et en Ouganda. Il est – dit-on – apprécié des militaires blancs avec lesquels il a négocié l'intégration des «soldats» de MK au sein de la nouvelle armée sud-africaine en cours de formation.

SYDNEY MUFAMADI : police

Né le 28 février 1959 à Alexandra, une petite mais turbulente township, au nord-est de Johannesburg, Sydney Mufamadi symbolise *à lui seul ce qu'est aujourd'hui* la triple alliance ANC-SACP-COSATU. Il occupe – ou a occupé – d'importantes responsabilités dans chacun de ces mouvements. Il a été de 1985 à 1991 secrétaire général adjoint du Congrès sud-africain des syndicats (COSATU). Il est militant du Parti communiste (SACP) depuis le début des années 80 et membre du comité central depuis décembre 1991. Il est élu au Comité exécutif national (NEC) de l'ANC lors du congrès de juillet 1991 qui s'est tenu à Durban.

Il a commencé sa vie professonnelle en 1980, comme professeur dans une école privée avant d'entrer l'année suivante, comme factotum, dans un cabinet d'avocats. C'est là qu'il adhère à l'Union générale des travailleurs (GAWU). Mais son patron le voit en photo dans le journal, haranguant la foule, au cours d'une manifestation, et le licencie sur-le-champ.

Il est élu secrétaire général du *syndicat en 1982 et participe au* lancement du Front démocratique uni (UDF) en 1983, un mouvement qui s'attache à saper les fondements *de l'apartheid. Il est également présent*, en décembre 1985, lors de la réunion constitutive du COSATU au cours de laquelle il est élu secrétaire général adjoint. *De 1984 à 1990, il joue à cache*-cache avec la police sud-africaine qui le recherche activement et l'arrête à plusieurs reprises.

ALFRED NZO : affaires étrangères

La nomination d'Alfred Nzo aux affaires étrangères est inattendue pour deux raisons. D'abord parce qu'elle met un terme – si elle est confirmée – à dix-sept ans de règne de Roelof «Pik» Botha sur la diplomatie sud-africaine, ensuite parce que ce vétéran de l'ANC, né le 19 juin 1925 à Benoni, dans la banlieue de Johannesburg, n'avait plus aucune activité politique de premier plan depuis 1991.

Fils d'un employé de bureau, Alfred Nzo fréquente l'école catholique avant d'entrer à l'université pour Noirs de Fort-Hare en 1944. Il est étudiant quand il adhère à la Ligue de la jeunesse de l'ANC. Devenu inspecteur de la santé, il travaille sept ans dans la township d'Alexandra avant d'être licencié en raison de ses activités politiques.

En 1958, il est élu au Comité exécutif national de l'ANC et devient permanent de l'organisation l'année suivante. Il participe à *toutes les grandes manifestations*, est assigné à résidence, et fait plusieurs séjours en prison. Dès sa libération en 1964, l'ANC lui ordonne de quitter le pays. Il part *pour l'Egypte et réside ensuite en* Inde, en Tanzanie et en Zambie. Il dirige le bureau de New-Delhi en 1969, quand il est élu secrétaire général de l'ANC et gagne le quartier général de l'organisation alors installé à Morogoro en Tanzanie.

Après la congestion cérébrale qui frappe Oliver Tambo, le président de l'ANC, en 1989 à Lusaka, son rôle s'accroît. Il devient *de facto* patron du mouvement *et le reste jusqu'à la libération* de Nelson mandela, le 11 février 1990. Sans charisme ni qualité personnelle particulière, il cède officiellement son poste à Cyril Ramaphosa lors du congrès de juillet 1991. Il est néanmoins réélu au Comité exécutif national, mais n'exerce plus – du moins apparemment – aucune activité.

TREVOR MANUEL : commerce et industrie

Ni sa formation ni son expérience professionnelle ne disposaient ce jeune Métis, né le 31 janvier 1956 à Kensington, au Cap, à devenir responsable du département économique de l'ANC. Il occupe pourtant ce poste depuis 1991, avec un certain succès.

Aussi modéré aujourd'hui qu'il était autrefois engagé dans le combat *contre l'apartheid, il a contribué* a faire dévier l'ANC de ses vieilles croyances marxisantes. Si les nationalisations ne sont plus à l'ordre du jour, c'est en partie *grâce à lui*.

Il a dû composer avec la ligne dure de l'ANC, structurée autour de membres influents du SACP et du COSATU, et les inquiétudes légitimes du business. Il jouit d'une excellente réputation dans les milieux d'affaires sud-africains et étrangers, qui ont appris à apprécier son pragmatisme.

SATYANDRANATH «MAC» MAHARAJ: transports

Membre du comité central du Parti communiste, cet Indien, né le 27 avril 1935 à Newcastle dans la province du Natal, est très populaire en Afrique du Sud. Il poursuit ses études à la London School of Economics, à Londres, lorsque l'ANC, après les événements de Sharpeville, lui demande de rentrer au pays le 2 mai 1962. En juillet 1964, il est arrêté, accusé de sabotages et condamné à douze ans de réclusion au bagne de Robben Island. A sa libération, il est assigné à résidence pour 5 ans, près de Durban.

En 1977, l'ANC l'envoie à Lusaka travailler au département politique. Il est élu au NEC à la conférence de Kabwe en 1985. De 1987 à 1990, il séjourne clandestinement en Afrique du Sud pour monter l'«opération Vula». Il quitte brièvement le pays après la légalisation de l'ANC, le 2 février 1990, afin de revenir légalement et bénéficier de l'amnistie générale. Mais il est arrêté le 26 juillet dans le cadre d'une enquête sur l'«opération Vula». Il est accusé – avec huit autres militants – de terrorisme, possession illégale d'armes, de munitions et d'explosifs.

L'«Opération Vula» était, selon la police, un complot manigancé par l'ANC et le SACP pour prendre *le pouvoir par la force en* cas d'échec des négociations. Il est relaché avec ses coaccusés en novembre 1990. Il est réélu au NEC *lors du congrès de juillet* 1991 de l'ANC, et devient, à la fin de l'année, membre du secrétariat de la Convention pour une Afri*que du Sud démocratique* (CODESA), qui réunit tous les partis et organisations politiques participant aux négociations sur *l'avenir du pays*.

AHMED KATHRADA : «services correctionnels»

Né de parents indiens à Sweizer-Reneke, dans le Transvaal, le 21 août 1929, Ahmed Kathrada est l'un des plus anciens compagnons de route – et de détention – de Nelson Mandela. Dès l'âge de douze ans, il assiste aux réunions de la Ligue de la jeunesse du Parti communiste. Il adhère au parti *deux ans plus tard et travaille avec* Ruth First, qui deviendra Mme Slovo en 1949.

En 1956, il est arrêté avec cent cinquante-cinq autres membres de l'ANC – dont Nelson Mandela –, et accusé de trahison, une accusation abandonnée en mars 1961. Au lendemain du massacre de Sharpeville, il conduit Adelaide Tambo de l'hôpital général de Johannesburg où elle travaille à une résidence des quartiers nord où son époux Oliver l'attend pour quitter clandestinement le pays.

Le 11 juillet 1963, Ahmed Kathrada est arrêté dans une maison de Rivonia, au nord de Johannesburg et accusé de sabotage et de complot révolutionnaire. Il est condamné, avec Nelson mandela, Govan Mbeki (le père de Thabo), Walter Sisulu, Raymond Mhlaba et Dennis Goldberg, à la réclusion à vie dans le pénitencier de Robben Island. Les «condamnés de Rivonia» sont libérés le 15 octobre 1989, à l'exception de Nelson Mandela.

En sortant de prison, Ahmed Kathrada clame bien fort qu'il adhère toujours aux idéaux du Parti communiste. Après la libération de Nelson Mandela, il est dans la délégation de l'ANC qui rencontre le gouvernement à Groote-Schuur, près du Cap, le 2 mai 1990.

JOE SLOVO : logement et affaires sociales

Sans conteste, l'un des membres les *plus influents* de l'ANC, Joe Slovo est né en 1926, en Lituanie, dans une famille juive. Il arrive à Johannesburg, avec ses parents, à *l'âge de neuf ans* et doit, plus tard, travailler tout en étudiant le droit à l'université du Witwatersrand.

Il s'engage dans l'armée sud-africaine pour combattre le nazisme pendant la deuxième guerre mondiale. Il devient ensuite membre du Parti communiste, et célèbre pour ses plaidoiries dans les procès politiques. En 1949, il épouse Ruth First, la fille du trésorier du Parti, qui est assassinée en 1982 par les services secrets sud-africains, dans un attentat au colis piégé à Maputo, au Mozambique.

Il est l'un des premiers à rejoindre les rangs d'Umkhonto we Sizwe dont il est le chef d'état-major jusqu'en avril 1987. Longtemps membre du comité central du SACP, il en devient le secrétaire général, à la mort de Moses Mabhida en 1986. Il conserve ce poste jusqu'au congrès du parti en décembre *1991*. Chris Hani – qui sera assassiné par un extrémiste blanc le 10 avril 1993 – lui succède.

Joe Slovo est considéré – à juste titre – comme le stratège de l'ANC. Stalinien pur et dur pendant des années, il se convertit progressivement au «gorbatchevisme» et finit par adopter une ligne très modérée. C'est lui qui persuade l'ANC d'abandonner l'exigence d'un *«transfert du pouvoir»* pour un *«partage du pouvoir»* avec les Blancs, beaucoup plus raisonnable. Son pragmatisme *et son réalisme ont fait de lui l'un* des personnages clés dans les négociations sur la nouvelle Afrique du Sud.

JAYASEELAN «JAY» NAIDOO : sans portefeuille

Né le 22 décembre 1954 à Durban, dans le Natal, Jay Naidoo *incarne le mouvement syndical*. Secrétaire général du COSATU depuis sa fondation en 1985, il abandonne son poste en 1993 *pour se consacrer pleinement* à la politique. Le fait qu'il soit ministre sans portefeuille dans le premier gouvernement de transition laisse penser qu'il conservera une place importante – sinon la première – dans l'équipe de conseillers de Nelson Mandela.

Habile négociateur et bon orateur, sous sa conduite, le COSATU est passé de cinq cent mille à un million de membres en *huit ans. Il a fait de la puissante* organisation syndicale un partenaire fidèle et efficace de l'ANC. Il a été le grand organisateur des campagnes *d'actions de masses*, mobilisant ses troupes quand il l'estimait nécessaire pour d'impressionnantes manifestations.

FRÉDÉRIC FRITSCHER

Second vice-président

Frederik De Klerk, l'énigme

JOHANNESBURG

de notre correspondant

Frederik De Klerk est une énigme qui a tenu ses promesses. Une énigme ronde et chauve, illuminée par un sourire plus malicieux qu'ironique ; un authentique homme de dialogue qui a pourtant, des années durant, fidèlement servi un régime dont la philosophie était l'exclusion. Tel est le fond de l'énigme : comment et pourquoi un tel homme, grandi dans l'apartheid, façonné par une éducation protestante conservatrice et poli par la bureaucratie du Parti national (NP) a-t-il apporté sa pierre à la mort du système qui l'avait enfanté ?

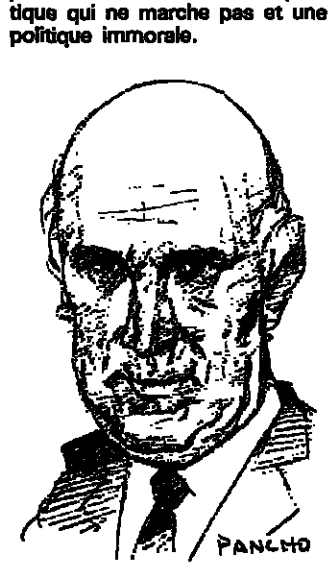
Pourquoi le patron d'un parti *conçu sur la base du racisme* institutionnel a-t-il jeté l'héritage aux orties et s'est-il engagé sur une autre route ? Aucune expli*cation n'est, à elle seule, com*plète ni satisfaisante. Et Frederik De Klerk n'est pas de ces hommes *qui* pratiquent l'intros*pection publique ou l'autoflagel*lation.

Pour saisir le personnage, il y a peu de repères : quelques amis d'enfance, un frère, vieux libéral tendrement critique à l'égard de son cadet, une épouse aussi boer que nature et pas toujours attentive à adapter son langage aux subtilités multiraciale de la «nouvelle Afrique du Sud». Ce sont les témoins d'un passé où le pouvoir blanc était encore incontesté, celui d'une époque où le Parti national et l'Etat, toutes structures confondues, comme en URSS, était régis par des apparatchiks dont Frederik De Klerk fut l'un des plus élégants fleurons.

Mission accomplie !

Ceux-là ne disent pas grand-chose qui ne soit déjà connu. Ils décrivent le descendant, né en *1936, d'une famille afrikaner où* la politique est le seul métier qui vaille ; ils disent l'étudiant en droit doué, l'entrée dans la vie *publique sous l'aile protectrice* du Parti national, la première élection comme député NP de la petite ville de Vereeniging, au *sud de Johannesburg*, le premier poste de ministre, en 1978, le second ensuite, la direction du Parti national en février 1989, suivie, en août 1989, du poste suprême.

Bref, une *success story afrikaner, avec un peu de passion*, beaucoup de persévérance, un zeste de perfidie et une pointe de trahison. Frédérik De Klerk, *le lisse : rien, durant* cette époque, ne le distingue. Il soutient l'apartheid sans états d'âme, crie comme les autres au *«danger communiste»*, et commence peut-être à se poser quelques questions sur l'efficacité du système, au milieu des années 80, lorsque la crise économique et politique frappe le pays au cœur. Avec la dent dure des anciens compagnons, Sampie Terreblanche, professeur à l'université de Stellenbosch, dit alors de lui qu'il ne comprend *pas la différence entre une poli*tique qui ne marche pas et une politique immorale.



Et *puis il y a les témoins de* l'Histoire immédiate, ceux qui, ennemis devenus partenaires, ont pratiqué l'homme au quotidien durant ces quatre dernières années. Joe Slovo, président du Parti communiste et important dirigeant du Congrès national africain (ANC) a un jour confié qu'il examinerait soigneusement la voiture que tenterait de lui vendre De Klerk. Le trait se voulait cruel. Mais n'est-il pas, sans le vouloir, un hommage rendu à la ténacité d'un homme qui, depuis quatre ans, a su se battre pour conserver, au prix de concessions importantes, les avantages fondamentaux des Blancs ?

Quatre ans et trois mois après la libération de Nelson Mandela, Frederik De Klerk peut en effet dire : mission accomplie ! Tel était en tout cas le sens de son message lors de l'ouverture, il y a trois mois, du congrès du Parti national. Un De Klerk sûr de lui détailla son bilan à une salle acquise d'avance : *fin de l'isolement international*, levée des sanctions, participation au système financier international, reconnaissance de la *légitime puissance sud-africaine* dans la région, et, surtout, nouveau dispositif constitutionnel qui assure le partage du pouvoir *entre la majorité et la minorité*.

Il n'a pas précisé, mais dans la salle chacun a compris : grâce à leur pouvoir économique et à leur savoir-faire, les Blancs étaient assurés de rester encore longtemps aux commandes, quitte à appeler à leur côté les meilleurs – ou les plus riches – de leurs compatriotes noirs et à redistribuer un peu de cette richesse sans laquelle aucun tissu social ne survit.

Le chemin, pourtant, n'aura pas été des plus faciles. Frede*rik De Klerk a eu maintes occa*sions d'expliquer l'origine du tournant qui a conduit à la libération de Nelson Mandela et à *l'abolition de l'apartheid* : la crise morale, l'isolement international, le sentiment, surtout, d'être au fond de l'impasse, condamné à rapidement y mourir si rien n'était tenté pour en sortir.

Négocier les écueils

Le 2 février 1990, convaincu qu'il n'y a plus de temps à perdre, il lève l'interdiction qui pesait depuis trente ans sur *l'ANC, le Parti communiste* (SACP) et le Congrès panafricain (PAC). Neuf jours plus tard, il fait libérer Nelson Mandela *emprisonné depuis* vingt-sept ans. Grâce à la télévision, le monde entier se souviendra d'un De Klerk en frac *annonçant l'équivalent d'une* révolution à ses compatriotes blancs. Mais que faire ensuite pour éviter que cette ouverture *ne se transforme en explosion* qui balaiera tout ? C'est bien ce que craignait alors l'aile droite de son parti, alliée, pour la circonstance, à l'extrême droite du Parti conservateur (CP). En ouvrant la boîte où était cantonné le Malin, disent-ils, De Klerk a joué à l'apprenti sorcier.

Il n'en sera rien, même si la violence a pris dès lors des pro*portions insoupçonnées*. La légende du Parti national voudrait que tout, ou presque, ait été prévu et maîtrisé. Mais la vérité est plus ordinaire : le parti et son chef ont navigué à l'estime, obligés chaque fois de négocier les écueils surgis au *dernier moment. Son flair a* alors fait merveille, comme lors de l'annonce de ce référendum à destination des seuls Blancs invités à soutenir ou à refuser le nouveau cours. En mars 1992, près de 69 % d'entre eux diront «oui» à la poursuite des réformes, marginalisant pour longtemps une extrême droite qui n'a pas compris que les descendants des Boers ne voyagent plus dans les chariots bâchés du Grand Trek.

Longtemps, parce que là étaient ses traditions et probablement son cœur, Frederik De Klerk s'est appuyé sur l'Inkatha et son chef, le prince zoulou Buthelezi, pour contrebalancer l'influence de l'ANC au cours des multiples phases des négo*ciations constitutionnelles*. Une fidélité qui dura deux ans, jusqu'à ce jour d'automne 1992 où, brusquement, il changea *son fusil d'épaule et se tourna* vers Mandela. M. Buthelezi en conçut une aigreur toujours pas calmée, mais, là aussi, l'improvisation fut heureuse. Seul le chef de l'ANC, qui ne pouvait, lui, être taxé de trahison, avait le charisme suffisant pour concéder ce partage du pouvoir qui changea tout.

Depuis, malgré quelques incidents de parcours, Nelson Mandela et Frederik De Klerk ont fait leur chemin ensemble, toujours opposés et pourtant toujours liés. Demain, l'un prendra la place de l'autre, mais ils resteront partenaires au sein d'un gouvernement d'union nationale. Sans doute cette redistribution des responsabilités et des honneurs n'ira-t-elle pas sans un petit pincement de cœur pour celui qui les abandonne. Mais Frederik De Klerk sait que cette blessure d'orgueil est un maigre prix pour la réintégration de l'ANC dans un jeu institutionnel normalisé.

Dans cinq ans, confie-t-il souvent, quand auront lieu les prochaines élections, l'ANC ne sera plus le prestigieux et imbattable parti de la libération, mais une formation politique comme une autre, usée par l'exercice du pouvoir et les difficultés à satisfaire un électorat exigeant. Frederik De Klerk pense alors avoir toutes ses chances.

G. M.

هكذا من الأصل

EUROPE

BOSNIE-HERZÉGOVINE

Le représentant de l'ONU est de nouveau mis en cause

Valse-hésitation de la FORPRONU sur le terrain face aux pressions des Serbes ; critiques sévères de Washington et du gouvernement bosniaque contre le représentant de l'ONU sur place ; enlisement des négociations : la situation en Bosnie s'est encore dégradée vendredi 6 mai. La France a de nouveau menacé de retirer ses «casques bleus».

Agitant une nouvelle fois la menace d'un retrait des «casques bleus» français de Bosnie, le ministre des affaires étrangères, Alain Juppé, s'est dit, vendredi 6 mai, *«doublement inquiet»* : *«à cause de la situation sur le terrain»* et en raison de l'enlisement du processus diplomatique. *«Si cela ne sert à rien, nous ne pouvons exposer indéfiniment nos «casques bleus»*, a déclaré M. Juppé sur France-Inter. *«Nous avons besoin en réalité de fermeté sur le terrain, et cette fermeté n'existe pas»*, a jugé le chef de la diplomatie française.

Yasushi Akashi, représentant du secrétaire général de l'ONU dans l'ex-Yougoslavie, s'est justifié de ses revirements de ces derniers jours en expliquant qu'il avait été *«trompé par les Serbes»*, a rapporté la FORPRONU à Zagreb. M. Akashi avait pris l'initiative de conclure, mardi, un accord avec les Serbes, qui autorisait certains de leurs chars à transiter, sous escorte de la FORPRONU, par la zone d'exclusion imposée pour les armes lourdes autour de Sarajevo.

Cinq chars avaient ainsi traversé la zone interdite mercredi et jeudi, mais sans avoir notifié leur passage à l'avance, comme il avait été convenu. La FORPRONU a finalement reçu l'ordre, vendredi, d'empêcher le transit de deux autres chars, alors que les forces serbes ont déjà menacé de forcer le passage. Vendredi soir, un char serbe *«qui n'avait pas été autorisé à entrer dans la zone d'exclusion»* y a, malgré tout, pénétré et a *«disparu»* vers Grbavica, un quartier de Sarajevo sous contrôle serbe, selon une source militaire de la FORPRONU.

«Un marché global avec les Serbes» avait été passé lors de la visite, mardi, de M. Akashi à Pale, fief des Serbes de Bosnie, a déclaré sous couvert de l'anonymat un officier de la FORPRONU. L'un des résultats de cet arrangement, en vertu duquel les Serbes avaient obtenu le transit de leurs blindés par la zone interdite à Sarajevo, serait le déploiement, samedi 7 et dimanche 8 mai, de seize observateurs militaires de l'ONU dans la zone tenue par les Serbes à Brcko (nord de la Bosnie), où l'on craint des affrontements majeurs.

Protestant contre cette initiative du représentant de l'ONU, les autorités bosniaques ont de nouveau demandé, vendredi, sa démission. A Washington, un porte-parole du département d'Etat a également critiqué M. Akashi : *«Nous ne soutenons pas les appels en faveur de sa démission. Nous voudrions le voir effectuer mieux son travail»*, a-t-il déclaré. M. Akashi avait déjà été mis en cause pour s'être opposé à plusieurs reprises, le mois dernier, à des frappes aériennes contre les forces serbes qui bombardaient l'enclave de Gorazde.

Assombrie par l'«affaire des chars», la seconde visite du «groupe de contact» (Etats-Unis, Russie, Europe, Nations unies) à Sarajevo et à Pale s'est achevée vendredi, sans qu'aucun résultat ne soit publiquement annoncé. Les entretiens du groupe avec la présidence bosniaque ont été qualifiés de *«longs et sérieux»*. Les ministres des affaires étrangères des pays membres du groupe doivent examiner d'ici une semaine à Genève les résultats de ces consultations. M. Juppé a jugé que le groupe de travail *«n'avançait pas»* et a menacé *«d'en tirer les conséquences»* lors de la réunion de Genève. – *(AFP, Reuter, AP.)*

Les onze Français détenus par les Serbes seraient sur le point d'être «jugés»

Les onze membres de l'organisation humanitaire Première urgence, détenus près de Sarajevo par les Serbes de Bosnie depuis le 8 avril, doivent être «jugés» ensemble dans les jours qui viennent, a indiqué, vendredi 6 mai, le leader serbe bosniaque Radovan Karadzic à un diplomate français avec lequel il s'est entretenu dans son fief de Pale, près de la capitale bosniaque. De son côté, le ministre grec des affaires étrangères, Carolos Papoulias, a assuré qu'il avait entrepris jeudi, à la demande d'Alain Juppé, des *«démarches et communications amicales»* auprès de la Serbie et des Serbes bosniaques en faveur de la libération des onze Français.

D'autre part, le procureur-adjoint du Tribunal international de l'ONU pour l'ex-Yougoslavie, Graham Blewitt, a rejeté une demande d'ouverture d'enquête formulée par le bâtonnier de l'ordre des avocats de Paris à propos du prochain «procès» des membres de Première urgence par les Serbes bosniaques, rapporte notre correspondant à La Haye, Christian Chartier. *«En l'état des informations qui m'ont été transmises, je n'ai pas pu conclure que les faits allégués constituaient un crime relevant de la compétence du Tribunal»*, a expliqué, vendredi, M. Blewitt, rappelant que la juridiction de l'ONU devait poursuivre *«les violations graves du droit international humanitaire défini entre autres par les conventions sur le génocide, sur le droit de la guerre et sur les crimes contre l'humanité»*.

Toutefois, la position de M. Blewitt n'est que *«provisoire»* : il a précisé qu'il avait demandé à ses interlocuteurs parisiens de le *«tenir informé des développements»* de l'affaire. Si le procès se tenait dans des conditions *«constituant un crime relevant de la compétence du Tribunal»*, il *«pourrait être amené à revoir»* sa décision. Interrogé plus largement sur la mise en place du bureau du procureur, «cheville ouvrière» du Tribunal qu'il doit «pourvoir» en accusés, M. Blewitt a déclaré que les premiers enquêteurs chargés de recueillir dans l'ex-Yougoslavie les preuves et les témoignages d'exactions arriveraient à La Haye *«au mois de juin»*. C'est également à cette échéance qu'il prévoit d'ouvrir ses premières instructions, suivies de mises en accusation *«vers la fin de l'été»*.

Un juge français se déclare compétent pour instruire des crimes commis en ex-Yougoslavie. – Jean-Pierre Getti, juge d'instruction au tribunal de grande instance de Paris, a rendu vendredi 6 mai une ordonnance par laquelle il se déclare compétent pour instruire une partie de la plainte contre X déposée le 20 juillet 1993 par cinq Bosniaques rescapés des camps de détention serbes et réfugiés en France. Contre l'avis du parquet, le magistrat affirme sa compétence sur les crimes de guerre et les tortures, traitements inhumains ou dégradants quand ils sont prévus par les conventions internationales. En revanche, M. Getti considère que les crimes contre l'humanité, également visés par la plainte, ne sont pas du ressort des juridictions françaises.

ITALIE

M. Berlusconi annonce un accord sur la composition de son gouvernement

Le président du conseil italien désigné, Silvio Berlusconi, a annoncé, samedi 7 mai, qu'un accord a été conclu avec ses partenaires du Pôle des libertés pour la composition du gouvernement.

ROME

de notre correspondante

Avant de s'enfermer dans son bureau au terme d'une semaine de consultations houleuses, Silvio Berlusconi, président du conseil désigné, avait dit en forme de boutade : *«Nous en sommes à l'accouchement, et forcément, rien ne se fera sans douleur...»* Pourtant, le dernier grand «sommet» entre les trois partenaires de la nouvelle majorité des droites (Ligue du Nord, Forza Italia, Alliance nationale), vendredi soir à Rome, a finalement été moins épineux que prévu, même s'il a duré près de cinq heures.

«Nous y sommes», devait déclarer à la sortie un Silvio Berlusconi passablement fatigué. *«Dès lundi, j'espère pouvoir porter la liste des ministres au Quirinal pour la soumettre au président de la République»*, a précisé M. Berlusconi. D'ici là, un silence tactique a été décidé afin de ne pas compromettre la fragile entente à peine trouvée, avec l'aide du président de la République, Oscar Luigi Scalfaro, qui a joué les médiateurs. Une façon pour M. Scalfaro, vestige de ce qu'il est convenu d'appeler le *«vieux régime»*, de se réintroduire dans le nouveau jeu politique...

Vingt-cinq ministères

Quoi qu'il en soit, l'accord obtenu vendredi soir demande encore certaines «finitions» ; notamment sur la délicate question du ministère de l'intérieur, qui a suscité plusieurs fois, pendant la semaine, la colère de la Ligue, écartée par ses deux partenaires d'un ministère qui lui tenait à cœur. Quelle sera la solution de compromis adoptée ? Après avoir parlé de scinder les compétences du ministère, pour satisfaire à la fois aux revendications de Forza Italia et le désir de la Ligue de veiller au processus d'autonomie régionale, il a été finalement question de trouver un *«troisième homme»* pour départager les candidats des deux formations rivales. Et une nouvelle fois, en dépit de ses dénégations, le nom du magistrat de l'affaire «Mani Pulite», le Milanais Antonio Di Pietro, a été prononcé parmi d'autres.

Pour le reste, on sait seulement avec certitude que le nouveau gouvernement, loin d'être *«dégraissé»* comme annoncé, comportera vingt-cinq ministères, dont un – nouveau – consacré à la famille. Les noms – une bonne cinquantaine – qui circulent devaient être l'objet d'un dernier examen durant le week-end. Parmi ces noms, seuls deux, pour l'instant assurés d'être retenus, viennent de l'Alliance nationale de Gianfranco Fini, le secrétaire d'un MSI (Mouvement social italien) officiellement *«post fasciste»*, mais qui n'a pas encore fourni suffisamment de garanties sur sa rupture avec le passé. Il s'agit de l'avocat Giuseppe Tatarella, qui pourrait être vice-président du conseil, et du professeur de sciences politiques sicilien, Domenico Fisichella, à qui reviendrait le ministère des biens culturels, voire celui de l'éducation.

Le retour du passé

En attendant que M. Berlusconi, qui envisage de se présenter avec son gouvernement devant le Parlement en milieu de semaine prochaine, ait mis un terme à sa *«dernière pause de réflexion»*, les Italiens ne parviennent plus à faire abstraction de leur passé. Après les mises en garde *«antifascistes»* et l'exorcisme collectif du 25 avril, journée de commémoration de la libération, après la récente polémique avec Bruxelles sur l'éventualité de *«ministres fascistes»* au gouvernement, c'est une Italie passablement perturbée qui vient d'apprendre, vendredi, que l'un des principaux responsables du massacre des Fosses Ardeatines à Rome, Erich Priebke, a été localisé en Argentine.

C'est, en tout cas, ce qu'a affirmé un responsable du Centre Simon-Wiesenthal, qui a demandé à l'Allemagne d'obtenir l'extradition de Priebke et de le faire comparaître devant la justice pour crime contre l'humanité. Priebke était l'adjoint à Rome du colonel SS Herbert Kappler, condamné à la réclusion criminelle à perpétuité pour son rôle dans l'exécution de trois cent trente-cinq civils dans les fosses Ardeatines près de Rome, le 24 mars 1944 (*le Monde* daté 27-28 mars). Kappler est mort en 1978.

MARIE-CLAUDE DECAMPS

ESPAGNE

Le juge Baltasar Garzon quitte à son tour le gouvernement

MADRID

de notre correspondant

Et de cinq ! La démission, vendredi 6 mai, de Baltasar Garzon, numéro deux du ministère de l'intérieur, porte à cinq le nombre des hautes personnalités socialistes espagnoles – dont deux ministres – qui quittent leurs fonctions en raison des scandales de corruption. Baltazar Garzon s'en va parce qu'il estime que le président du gouvernement Felipe Gonzalez n'est pas allé assez loin dans sa volonté d'extirper ce fléau. Il part aussi, même s'il ne l'a pas dit expressément, parce qu'il n'a pas obtenu la place de vice-ministre qu'il convoitait et qui lui aurait permis de «faire le ménage».

Secrétaire d'État chargé de la lutte contre la drogue, le juge Garzon avait fait une entrée remarquée en politique à l'occasion des élections du 6 juin. Magistrat très connu pour son rôle déterminant dans la chasse aux narcotrafiquants et dans la poursuite des membres du GAL (Groupe antiterroriste de libération), ce «Monsieur Propre» de trente-huit ans avait été le joker de M. Gonzalez. Numéro deux de la liste socialiste à Madrid derrière le chef du gouvernement, il avait été un précieux renfort pour le Parti socialiste ouvrier espagnol (PSOE) lors de la campagne.

Au bout de neuf mois seulement, Garzon l'incorruptible démissionne, manifestant ainsi son impuissance à faire valoir ses convictions au gouvernement. Il voulait que l'on enfonce *«le bistouri jusqu'au fond»* afin d'extirper toutes les racines de la corruption. A l'occasion du débat sur l'état de la nation le 19 avril, il avait menacé de voter avec l'opposition de droite si le PSOE n'approuvait pas la formation d'une commission d'enquête sur le scandale Filesa, du nom d'une affaire de financement occulte du PSOE.

Pas de motion de censure

Baltasar Garzon devrait expliquer, lundi, son désappointement et probablement annoncer la fin de sa courte carrière politique et son retour dans son cabinet d'instruction du tribunal de Madrid.

Cette démission survient alors que le juge d'instruction Maria Paz Redondo a mis un terme à ses investigations dans l'affaire Ibercorp en se prononçant en faveur de l'inculpation de Mariano Rubio, ancien gouverneur de la banque d'Espagne, de Miguel Boyer, ancien ministre de l'économie et des finances, de leurs deux épouses respectives, de la sœur de Mariano Rubio et d'un ancien ministre UCD (Union des chrétiens démocrates) Juan Antonio Garcia Diez.

Par ailleurs, José Maria Aznar, président du Parti populaire (PP, droite) a écarté, vendredi, l'idée de déposer une motion de censure en arguant que celle-ci n'aurait pas le soutien des nationalistes basques et catalans pas plus que de l'opposition de gauche. Il a demandé que le peuple espagnol exerce sa censure le 12 juin à l'occasion des élections européennes et du scrutin local qui aura lieu dans la plus grande communauté autonome d'Espagne, en Andalousie.

MICHEL BOLE-RICHARD

RUSSIE

La Constitution a-t-elle vraiment été approuvée par référendum ?

Dès le lendemain du référendum du 12 décembre 1993 en Russie, des doutes sérieux étaient apparus sur la validité des résultats proclamés, selon lesquels 52,8 % des électeurs avaient voté «oui» à l'adoption d'une nouvelle Constitution (*le Monde* du 15 décembre). Un certain nombre d'observateurs s'étaient interrogés sur la diminution surprenante du nombre des inscrits, conjuguée à une tout aussi surprenante augmentation de celui des votants, notamment dans les dernières heures de la journée.

La polémique vient d'être relancée à la suite de la publication, mercredi 4 mai, dans les *Izvestia*, des conclusions d'une commission d'experts, qui affirment avoir travaillé à la demande de la présidence russe. Selon eux, la participation des électeurs à la consultation aurait été de 46,1 % et non de 54,8 % (une participation d'au moins 50 % était nécessaire pour que la Constitution soit adoptée). Les experts ont aussi fait état de bourrage d'urnes, de pressions exercées sur des électeurs et de manipulations de listes.

La réaction des autorités ne s'est pas fait attendre. Vendredi, le chef de l'administration présidentielle, Serguei Filatov, qualifiait de *«provocation montée par l'opposition»* les conclusions de la commission d'experts. Celle-ci, a-t-il ajouté, n'a *«rien à voir avec l'administration présidentielle»*.

J.-A. F.

ESTONIE : pas d'accord sur le retrait des troupes russes. – Les négociations entre la Russie et l'Estonie, dernière République balte avec laquelle Moscou n'a toujours pas trouvé d'accord sur le retrait des deux mille cinq cents soldats russes, se sont soldées, vendredi 6 mai en Estonie, par un nouvel échec, rapporte l'agence *Baltic News*. L'Estonie exige un retrait inconditionnel des troupes russes d'ici au 31 août. La Russie demande des garanties sociales pour ses dix mille cinq cents retraités militaires vivant en Estonie ainsi qu'une aide financière de 23 millions de dollars (environ 120 millions de francs) destinée à construire des logements pour ses officiers rentrant en Russie. – *(AFP.)*

ASIE

CAMBODGE

Norodom Sihanouk tente d'imposer de nouvelles élections

BANGKOK

de notre correspondant en Asie du Sud-Est

Après avoir manœuvré pendant près d'un mois pour reprendre la situation en main, le roi Norodom Sihanouk a lâché sa dernière carte, vendredi 6 mai, en proposant d'organiser de nouvelles élections au Cambodge pour peu que les Khmers rouges acceptent, cette fois, d'y participer.

Rentré au Cambodge le 8 avril, après six mois de soins à Pékin, le roi tente d'imposer un règlement politique à un conflit vieux d'un quart de siècle. Les combats en cours dans l'ouest, au demeurant sporadiques, font songer à un dernier round entre deux boxeurs épuisés. Les coups ne portent plus. Sihanouk se dit donc convaincu que l'armée gouvernementale n'a plus le punch nécessaire pour s'imposer. *«Quand vous avez dix mille colonels*, a-t-il notamment déclaré jeudi, *il est difficile de trouver les soldats pour combattre.»* Bref, *«il y a toujours une impasse»*. Le roi a demandé à l'Australie, à la France et aux Etats-Unis de l'aider à mettre sur pied des unités indépendantes de la structure militaire actuelle.

Il y a fort à parier qu'en cas d'élections, le roi inviterait également ses compatriotes à rejoindre un mouvement populaire dont il serait lui-même le porte-drapeau. Ainsi, il pourrait marginaliser les partis (ou factions militaires) qui partagent le pouvoir ou sont en dissidence : le PPC (Parti du peuple cambodgien, issu du régime mis en place par les Vietnamiens), le FUNCINPEC (royaliste, de son fils le prince Ranariddh) et les Khmers rouges. Les deux premiers cohabitent au sein du gouvernement actuel. Mais, pour parvenir à ses fins, le roi a tout d'abord besoin d'un appui international, qui lui sera d'autant plus compté que les pays intéressés n'ont guère envie de se retremper dans le «bourbier» cambodgien.

«En danger de mort»

La perspective de nouvelles élections met également en cause beaucoup d'intérêts à Phnom-Penh. Pour se justifier, l'initiative du roi devrait, en effet, déboucher sur une recomposition du paysage politique avec un Parlement dominé, le cas échéant, par un rassemblement sihanoukiste. Certains éléments du FUNCINPEC n'y ont pas intérêt. Le PPC, qui contrôle encore l'essentiel de l'administration et des forces armées, pourrait y perdre encore davantage. Si jamais les Khmers rouges acceptent cette proposition, de sérieuses résistances vont donc se manifester.

Or la Constitution de septembre 1993 ne prévoit une dissolution de l'Assemblée qu'*«au cas où le gouvernement royal est renversé deux fois dans un délai de douze mois»*. *«Dans ce cas, le roi doit dissoudre l'Assemblée sur proposition du premier ministre et avec l'accord du président de l'Assemblée»*. Le gouvernement n'a jamais été renversé, son chef est le président du FUNCINPEC, et celui de l'Assemblée occupe des fonctions identiques au sein du PPC.

Convaincu que ses sujets sont incapables de s'entendre et, peut-être même, de s'administrer, estimant que son pays est *«en danger de mort»*, Sihanouk s'est donc lancé dans une «deuxième croisade» (il avait déjà mené une opération du même genre dans les années 50). Il reste à voir si le roi, que l'on dit affaibli par la maladie et qui devrait, en principe, retourner à Pékin le 2 juin pour des examens médicaux, pourra réunir les moyens d'imposer sa solution.

JEAN-CLAUDE POMONTI

AMÉRIQUES

PANAMA

Le parti du général Noriega pourrait remporter l'élection présidentielle

Les Panaméens voteront, *dimanche 8 mai*, pour élire leur nouveau président de la République, *71 députés, 67 conseillers municipaux et 511 représentants locaux*. Il s'agit des premières élections depuis l'intervention militaire des Etats-Unis, en décembre 1989, qui a permis de renverser le général Manuel Noriega. Tous les sondages prévoient la victoire d'Ernesto Perez-Balladares, le candidat du Parti révolutionnaire démocratique (PRD), qui a recueilli l'héritage politique du général Noriega.

PANAMA

de notre envoyé spécial

Quelle revanche pour le général Noriega, condamné à quarante ans de prison en Floride pour trafic de drogue, si le candidat de son parti venait à reprendre le pouvoir, moins de quatre ans après avoir été victime d'une brutale opération militaire ordonnée par l'ex-président George Bush! Les sondages peuvent bien sûr se tromper au Panama, où l'absence de tradition démocratique ne permet pas toujours de bien mesurer les intentions de vote. Pour rassurer leurs électeurs, les candidats mal placés dans les enquêtes ne manquent pas de rappeler le précédent du Nicaragua lorsque les sandinistes, donnés favoris par la plupart des sondages, avaient finalement été largement battus par l'opposition en 1990.

A la différence du Nicaragua, cependant, les sept candidats en lice ne s'affrontent pas sur des critères idéologiques mais plutôt sur des questions de personnalités et de clientélisme électoral. Tous sont à peu près d'accord sur les grands thèmes : économie axée sur les services, rôle du centre financier international, développement de la zone libre de Colon, contrôle du canal interocéanique à partir de l'an 2000 et, à la même date, fermeture des bases américaines, à moins de négocier un nouvel accord avec les Etats-Unis qui serait ratifié par un référendum.

Les deux candidats liés à la gauche, Ernesto Perez-Balladares et Ruben Blades, insistent sur des programmes de redistribution de la richesse dans ce pays où un tiers de la population (2,5 millions d'habitants) vit dans des conditions précaires malgré la substantielle croissance économique enregistrée au cours des quatre dernières années. Les candidats issus de la coalition actuellement au pouvoir, en particulier l'ancien contrôleur des finances Ruben Carles, estiment que leurs adversaires ne seront pas en mesure de remplir leurs promesses du fait du poids de la dette externe du Panama (plus de 7 milliards de dollars), une des plus élevées du monde par habitant.

L'éclatement du gouvernement de coalition dirigé par le président Guillermo Endara est le principal atout du PRD, qui espère ainsi combler le handicap représenté par ses liens avec l'ancien régime militaire. *«Noriega avait confisqué notre parti mais le PRD d'aujourd'hui est totalement rénové et n'a rien à voir avec celui de 1989»*, affirme M. Perez-Balladares, sans convaincre ses adversaires, qui rappellent que les deux hommes entretinrent une étroite relation jusqu'à la fin.

Un chanteur vedette

Le candidat du PRD, surnommé *«le taureau»* depuis sa jeunesse – il pèse plus de 120 kilos pour 1,84 m –, soutient qu'il n'a jamais été *«l'ami des militaires»*, à l'exception bien sûr du général Omar Torrijos, l'inspirateur du PRD, arrivé au pouvoir par un putsch en 1968 et décédé dans un accident d'avion en 1981.

«Noriega n'existe plus, ajoute-t-il. *Il est mort politiquement bien qu'il soit toujours en vie. Torrijos, en revanche, est toujours aussi important pour nous bien qu'il soit mort physiquement.»* Tout au long de sa campagne, le candidat du PRD a invoqué l'héritage populiste de Torrijos, dont il fut ministre des finances pendant cinq ans, affirmant qu'il partageait les *«mêmes préoccupations»* que son mentor pour *«les plus pauvres»* ainsi que son nationalisme, symbolisé par la réaffirmation de la souveraineté sur le canal interocéanique.

Le public de Ruben Blades, candidat du mouvement Papa Egoro («Mère-terre», en langue indienne locale), est visiblement davantage intéressé par les talents de chanteur du candidat que par son programme politique, *«assez vague pour ne froisser personne»* selon un de ses adversaires politiques. Vedette mondiale de la salsa, Ruben Blades, qui a fait toute sa carrière aux Etats-Unis et n'a guère participé à la lutte contre la dictature militaire, rappelle cependant que ses chansons, engagées politiquement, ont contribué à *«créer une conscience sociale et politique»* au sein de la jeunesse panaméenne. *«Nous voulons construire un nouveau pays, avec un gouvernement décent qui fera appel aux meilleurs éléments de la société sans distinction de partis»*, rappelle-t-il dans toutes ses interventions. Le flou artistique entretenu autour de son programme pourrait attirer les secteurs qui veulent punir le gouvernement actuel sans pour autant permettre le retour du PRD.

BERTRAND DE LA GRANGE

Vers un embargo total contre Haïti

Suite de la première page

S'ajoutent à ces interdiction d'octroi de visa à quelque six cents personnes (nommément désignées), officiers de l'armée et de la police, membres de leur famille immédiate et le gel des avoirs financiers à l'étranger des mêmes individus.

Si le 21 mai, à minuit (heure de New-York), les généraux Raoul Cédras, commandant en chef de l'armée, Philippe Biamby, chef d'état-major, et le colonel Michel François, patron de la police de Port-au-Prince, n'ont pas quitté le pouvoir, Haïti sera soumis à un régime de sanctions économiques draconiennes. Importations et exportations seront prohibées, à l'exception des livraisons des produits alimentaires, médicaux ou à caractère «humanitaire». Les sanctions ne pourront être progressivement levées qu'en contrepartie de l'application de l'accord dit de Governor's Island (d'octobre dernier) qui organise le retour à un pouvoir civil à Port-au-Prince.

Les sanctions ne pourront, cependant, être totalement abandonnées tant que plusieurs conditions ne seront pas remplies : MM. Cédras, François, Biamby devront avoir quitté leurs fonctions ou le pays; la Mission de l'ONU à Haïti (la MINUAH) devra avoir repris son travail; enfin, le président Aristide aura regagné l'île (ce qui devrait se faire *«dans les plus brefs délais»*, dit la résolution).



Le revirement de Bill Clinton

A New-York, Washington et Port-au-Prince, les spécialistes sont sceptiques. Si l'embargo va, assurément, exacerber les souffrances d'une population déjà misérable, il y a peu de chances pour qu'il intimide les putschistes, qui ont eu tout le temps de s'y préparer. Pour leur plus grand profit, l'armée et ses chefs ont mis en place les réseaux leur permettant de contourner le boycottage économique de l'île. Pour être efficaces, les sanctions auraient sans doute dû être imposées en janvier dernier, comme le proposait, notamment, la France, alors que venait à échéance un premier ultimatum adressé par la communauté internationale aux généraux haïtiens.

Mais l'administration a eu peur qu'un tel embargo ne précipite sur les côtes de Floride un afflux de réfugiés haïtiens qu'il aurait fallu, tâche peu glorieuse, massivement refouler. Le sujet est ultra-sensible chez les démocrates. Le candidat Bill Clinton avait fait campagne en jurant qu'il n'aurait de tâche plus urgente, une fois à la Maison Blanche, que d'abandonner la politique de rapatriement forcé des réfugiés haïtiens poursuivie par l'administration Bush. Le président Clinton, redoutant un déferlement de *«boat people»* haïtiens, est immédiatement revenu sur cette promesse. Ce premier revirement a beaucoup compté, contribuant largement à imposer l'image d'un président sujet aux «flottements».

De janvier à mai, l'administration Clinton a été incapable d'inciter les protagonistes – les putschistes, d'un côté, M. Aristide, de l'autre – au compromis.

L'embargo partiel appliqué à Haïti depuis l'été dernier – sur le pétrole et sur les armes – n'intimide personne. Le pétrole arrive tous les jours par la République dominicaine, qui partage avec Haïti l'île d'Hispaniola. Il y a toujours des réfugiés haïtiens et leur refoulement par les gardes-côtes américains est un sujet d'embarras croissant pour l'administration; celle-ci est de plus en plus attaquée par la gauche démocrate, et notamment par le groupe des élus noirs au Congrès, qui dénoncent la timidité de sa politique haïtienne. Le président Aristide s'est, lui, réfugié dans une attitude d'intransigeance, se refusant à nommer un gouvernement «d'union nationale», comme le lui demandait Washington. A Port-au-Prince, les militaires haïtiens consolident leur pouvoir en se livrant à une répression féroce des sympathisants du président déchu.

Leçons de démocratie

L'administration se retrouve dans une situation peu enviable. L'embargo total – une mesure dénoncée par les partisans de M. Aristide eux-mêmes – risque de provoquer un afflux de réfugiés sans impressionner outre mesure les militaires. L'administration paraît, en fait, «payer» aujourd'hui un autre «revirement» de M. Clinton, le revirement de Governor's Island. En juillet dernier, grâce à la médiation d'un diplomate américain, Lawrence Pezzullo, l'administration avait réussi à réunir des représentants des protagonistes dans cette île de la baie de New-York. Ils s'étaient mis d'accord sur un programme de retour progressif à un gouvernement civil, et M. Aristide devait regagner Port-au-Prince le 30 octobre.

En attendant, des «instructeurs» militaires américains – mais aussi canadiens et français – devaient venir encadrer l'armée et la police haïtiennes et leur inculquer quelques leçons de démocratie. L'accord de Governor's Island représentait un bel échafaudage diplomatico-politique, un montage très prometteur. Mais les putschistes étaient décidés à renier leur signature et à torpiller l'accord. Et il a leur a suffi de mobiliser quelques manifestants braillards sur les quais de Port-au-Prince pour que l'administration Clinton fasse faire demi-tour à l'*USS Harlan-County*, le bâtiment de l'US Navy qui transportait les «instructeurs». L'épisode eut des allures de déconfiture totale, voire de débâcle, et conforta les généraux haïtiens dans le sentiment qu'ils n'avaient pas grand-chose à craindre de Bill Clinton.

Il revient maintenant à l'Argentin Dante Caputo, le délégué de l'ONU pour Haïti, de relancer un processus politique, parallèlement à la menace des sanctions. Il doit s'en entretenir avec les ministres des affaires étrangères du groupe dit des quatre «pays amis» de Haïti (Canada, Etats-Unis, France, Venezuela).

De son côté, l'administration Clinton se trouve acculée à brandir la menace d'une intervention armée pour le cas où l'embargo n'amènerait pas les militaires haïtiens à quitter le pouvoir. D'ores et déjà, une majorité de pays latino-américains ont fait savoir, lors d'une réunion extraordinaire de l'OEA (l'Organisation des Etats américains), qu'ils étaient opposés au recours à la force en Haïti.

AFSANÉ BASSIR POUR et ALAIN FRACHON

PROCHE-ORIENT

Ultimes angoisses avant l'autonomie palestinienne

Les amis de Yasser Arafat comme les Israéliens doutent que la passation des pouvoirs puisse avoir lieu le 25 mai

JÉRUSALEM

de notre correspondant

Seront-ils prêts à temps? Désirent-ils toujours prendre en main les responsabilités limitées mais sans précédent qu'Israël leur a consenties? Trois jours après la signature de l'accord du Caire, Yasser Arafat éprouve-t-il, comme on l'affirme parmi ses alliés des territoires occupés, un dernier vertige, un ultime frisson avant le grand saut dans l'inconnu? Va-t-il se ressaisir?

A la veille du premier week-end de l'autonomie en Cisjordanie et à Gaza, et tandis que les élites locales découvrent à quel point il est difficile de rêver d'indépendance à la lecture des annexes de l'accord du Caire, ce n'est plus le scepticisme mais carrément l'angoisse qui semble se saisir des Palestiniens. Inexorable, le compte à rebours est pourtant enclenché.

C'est le document du Caire qui l'affirme en son article II, annexe II : *«Le transfert des pouvoirs et responsabilités du gouvernement militaire israélien et de son administration civile sera terminé vingt et un jours après la signature de l'accord.»* Le 25 mai, les soldats de l'occupation devraient s'être redéployés, à Gaza et Jéricho, dans les zones prévues autour des colonies juives. La passation des pouvoirs aura-t-elle lieu à la date retenue?

«Nous n'en avons pas la moindre idée», déclare à la radio le général Danny Rothshild, chef de l'administration militaire dans les territoires concernés. *«Je suppose*, ajoute-t-il, *que Yasser Arafat est finalement en train de découvrir que ce n'est pas une mince affaire.»*

«Monsieur le président»

Les choses se présentent en fait si mal qu'Itzhak Rabin a donné l'ordre, jeudi soir, de suspendre toute libération de prisonniers. Ce n'est officiellement qu'un délai *«technique»*, mais personne n'est dupe. Israël et l'OLP s'étaient mis d'accord au Caire sur l'élargissement immédiat de 5 000 détenus palestiniens (environ la moitié du total). Seuls 1 300 ont recouvré, mercredi et jeudi, la liberté. Aucune levée d'écrou vendredi. *«La police palestinienne n'est toujours pas arrivée et nous ne savons pas quand elle sera là*, nous explique un officier anonyme. *Nous ne voulons pas prendre de risque.»*

Pas de risque. On sait que ce fut, tout au long des cinq derniers mois, l'obsession des Israéliens dans leurs négociations avec l'OLP. Celle-ci s'est traduite par une véritable mise sous carcan des pouvoirs de police palestiniens (*le Monde* du 4 mai). Dans le domaine des affaires civiles et légales, même tendance.

La lecture des annexes II et III de l'accord remis à la presse vendredi en Israël confirme à quel point le succès de *«l'expérience»* qui s'annonce dépend avant tout du degré de confiance et de bonne foi qui pourra s'établir, sur le terrain, entre les deux forces publiques. *A priori*, celui-ci n'est pas très élevé.

Ainsi l'article 2 de l'annexe concernant la *«juridiction criminelle»* prévoit-il que, dans le cas où la présence d'un témoin israélien serait réclamée par une juridiction palestinienne civile pour juger un délit commis dans l'une des deux enclaves autonomes, celui-ci *«sera entendu par une cour palestinienne réunie dans un endroit agréé en commun, près d'un carrefour* [où seront postées des forces israéliennes], *le témoin étant accompagné d'un représentant de l'armée»*.

On sait que la police palestinienne n'aura le droit *«en aucune circonstance»* d'arrêter, encore moins de détenir ou de juger un contrevenant israélien. En revanche (paragraphe 4, article 1, annexe III), Israël aura *«le pouvoir d'arrêter et de maintenir en détention tout individu suspecté d'avoir commis»* un délit dit *«de sécurité»* contre des biens ou des personnes israéliens. Le détenu devra être *«transféré aussi tôt que possible»* à l'autorité palestinienne, sauf si son cas est jugé par trop sérieux.

Dès lors, *«Israël peut le retenir, la question du forum approprié où il sera poursuivi»* devant faire l'objet d'une négociation *«au cas par cas»*. Sachant que les questions de sécurité, à l'intérieur comme à l'extérieur des enclaves autonomes, reviennent, en dernière analyse à Israël – comme c'est prévu dans la Déclaration de principes du 13 septembre –, l'essentiel des textes est à peu près à l'avenant.

L'autre souci d'Israël, dans ses négociations, fut d'essayer de limiter au minimum décent l'attribution de symboles de souveraineté aux deux entités palestiniennes autonomes. Ainsi Yasser Arafat a-t-il dû renoncer à son rêve et s'engager à ne pas se faire appeler *«monsieur le président de la Palestine»*, mais *«monsieur le président du gouvernement autonome transitoire palestinien»*. Mercredi dernier, Itzhak Rabin a d'ailleurs pris bien soin de donner à son partenaire du *«mister chairman of the PLO»* et non – la nuance n'existe qu'en anglais – du *«mister president»*. Cela dit, l'engagement de M. Arafat ne concerne, au mieux, que les documents officiels. Pour le Palestinien de la rue, Abou Ammar (nom de guerre d'Arafat) restera sans doute longtemps *«M. le président»*.

Dans l'annexe II concernant les affaires civiles, on retrouve cependant cette autre obsession israélienne des appellations officielles. Ainsi les timbres que le gouvernement autonome aura le droit d'émettre devront-ils (paragraphe 26, article premier) *«porter exclusivement le terme «Autorité palestinienne»*. Pas question de dessiner en surimpression une carte de la Palestine ou tout autre symbole d'une souveraineté en devenir.

Idem pour les *«passeports/documents de voyage»* qui seront délivrés aux citoyens «autonomes». L'appendice C de l'annexe II en précise les contours. Sa *«couleur sera verte»*, sa couverture portera la mention *«Autorité palestinienne»* et, en dessous, les mots *«passeport/document de voyage»*, le tout devant être imprimé *«en lettres de taille égale»*. Et ce n'est pas terminé.

A l'intérieur, la page de garde devra obligatoirement porter, *«en arabe et en anglais»*, l'estampille suivante : *«Ce passeport/document de voyage est délivré en vertu de l'accord de gouvernement autonome palestinien conformément aux accords d'Oslo signés à Washington le 13 septembre 1993»*. Reste à savoir quels pays accepteront ces documents à leurs frontières, et si leur acceptation n'équivaudra pas, aux yeux d'Israël, à une reconnaissance *de facto* de l'«indépendance» palestinienne...

PATRICE CLAUDE

YÉMEN

Les combats se poursuivent dans le Sud

Le Parti socialiste yéménite (PSY), qui contrôle le sud du Yémen, a annoncé, dans la nuit du vendredi 6 au samedi 7 mai, qu'il acceptait le cessez-le-feu réclamé par la Ligue arabe et un nombre grandissant de pays, nous indique un correspondant sur place. Mais les combats opposant depuis mercredi (*le Monde* du 7 mai) les armées des deux anciens Yémen continuaient de faire rage, notamment dans le Sud. Quelques heures plus tard, le Congrès général du peuple (CPG), qui contrôle la partie nord, rejetait toute réconciliation avec le PSY, accusé de *«rébellion et de tentative flagrante de putsch militaire»*.

Vendredi, un calme pesant s'était installé à Sanaa malgré la chute de missiles sol-sol – six, selon le CPG, deux, selon des sources occidentales – dont l'un à 500 mètres du palais présidentiel. Il n'y a pas eu de victimes. Les combats se sont déplacés vers le sud. Selon un communiqué du CPG, des forces nord-yéménites, parties de bases situées dans un rayon de moins de 200 kilomètres d'Aden, convergeaient dans la soirée vers l'ancienne capitale sudiste. Mais les sudistes affirment avoir défait des unités nordistes, qui ont *«battu en retraite»*. Aucun bilan des victimes n'a été publié.

Le Conseil présidentiel, qui ne comprend plus que des nordistes, a démis de leurs fonctions le ministre du pétrole et le gouverneur d'Aden, tous deux sudistes. Jeudi, le Parlement en avait fait de même pour le vice-président et le ministre de la défense.

Cinq cent soixante-dix personnes, des Européens pour la plupart, emportant seulement quelques effets personnels, ont été secourus par des commandos de marine et dirigés vers le *Jules Verne*, qui est arrivé samedi à Djibouti. Un autre bâtiment de la marine française, le *Var*, va assurer le relais dans le golfe d'Aden dans l'attente d'une nouvelle opération d'évacuation. – *(AFP.)*

هكذا من الأصل

La préparation des élections européennes

Le RPR a choisi tous ses candidats mais l'UDF procède à d'ultimes arbitrages

La majorité sera pratiquement la dernière des grandes formations à pouvoir présenter sa liste pour les élections européennes du 12 juin. Elle le fera formellement lundi 9 mai au matin à la Cité des sciences de Paris, avant que ses principales personnalités n'effectuent un déplacement symbolique sur le site du tunnel sous la Manche. En attendant si le RPR a réussi à sélectionner ses propres candidats, d'ultimes transactions sont encore en cours à l'UDF pour trois places pouvant donner l'espoir de siéger au Parlement européen.

Réuni à huis clos, vendredi 6 mai, à Paris, le conseil national du RPR a approuvé, après moins d'une heure de discussion, la liste des 44 candidats néogaullistes. Lors du vote à main levée, seuls deux participants ont voté contre et huit autres se sont abstenus. De plus un intervenant s'est plaint de ne voir, dans le contingent du RPR, aucun représentant des Français de l'étranger. En revanche, le RPR accueille deux candidats du CNI, son président Jean-Antoine Giansily, en position «éligible», et Anne-Catherine Loisier, une jeune femme de 24 ans, conseiller général de Côte d'Or.

Si les «pro-Maastricht» sont majoritaires sur le contingeant du RPR, le deuxième de ses candidats, Christian Jacob, président du Centre national des jeunes agriculteurs, est apte à attirer les voix du monde rural. Surtout, les deux vedettes du combat des néogaullistes contre le traité créant l'Union européenne ont placé deux de leurs proches : Roger Karoutchi, chef de cabinet de Philippe Séguin à la présidence de l'Assemblée natuonale devrait siéger à Strabourg ; Patrick Gaubert, membre du cabinet du ministre de l'intérieur, ne figure qu'en tête de la deuxième moitié de la liste. Et cela au moment où les deux hommes ammorcent un rapprochement (lire ci-contre).

La place de Robert Hersant

Contrairement à ce qu'elle espérait, l'UDF n'a pas encore été en mesure de terminer la composition de sa liste. Trois difficultés subsistent. La première n'est que symbolique, mais elle l'est lourdement. Finalement Robert Hersant siégera bien au Parlement européen, et cela grâce à l'UDF et plus particulièrement aux Clubs perspective et réalités qui l'ont pris sur leur contingent, malgré les nombreuses réticences devant le renouvellement du mandat d'un homme qui n'a guère profité des précédents pour faire le déplacement de Strasbourg. Il avait été prévu qu'il figurerait en 35e position, ce qui déjà lui garantissait un siège; mais vendredi, il en a gagné de nombreuses : il sera soit à la 15e, soit à la 25e, Georges de Brémond d'Ars, sortant lui aussi, occupant celle que le patron du *Figaro* laissera libre.

Le deuxième choix non fait appartient à Valéry Giscard d'Estaing, à qui a été laissée la liberté de désigner le titulaire de la 39e place. En déplacement à l'étranger, l'ancien président de la République ne s'est pas encore prononcé. Enfin, le CDS a toujours trois candidats pour la 41e place : Yves Pozzo di Borgo, qui avait été choisi par un vote du conseil politique de son parti ; François Froment-Meurice, sortant et proche de Pierre Méhaignerie ; Françoise Keller, conseiller général du Bas-Rhin, qui est soutenue par M. Giscard d'Estaing. Le ministre de la justice étant lui aussi à l'étranger, les dirigeants de son pari n'ont pas encore tranchés.

A la veille même du lancement de la campagne de la majorité, une nouvelle difficulté vient de surgir. Au cours de la réunion du conseil national du RPR, Claude-Gérard Marcus, député de Paris, s'est inquiété de l'adhésion des députés néogaullistes au groupe du Parti populaire européen (PPE), la formation d'origine démocrate-chrétienne, à Strasbourg, ainsi qu'un accord entre les deux formations de la majorité le stipule.

Comme l'avait fait Jean-Louis Debré, secrétaire général adjoint et porte-parole du RPR, le matin même, dans les colonnes du *Figaro*, M. Chirac a souligné que les dirigeants du PPE ne seraient pas favorable à cette adhésion. Il est vrai que M. Debré avait affirmé que les élus de son parti *«ne sauraient souscrire à la Charte d'Athènes du PPE qui définit une vision de l'Europe fédérale»* qui est contraire à la conception des néogaullistes, et d'après lui *«au projet européen qui sert de pacte à la liste commune RPR-UDF»*. Il en déduit donc que *«ce problème n'est donc pas d'actualité»*.

Les cinquante premiers de la liste

1. **Dominique Baudis** (UDF-CDS), m. de Toulouse; **Hélène Carrère d'Encausse** (RPR); **Yves Galland** (UDF-rad.), adj. m. de Paris, d. e. s.; **Christian Jacob** (RPR); **Jean-Pierre Raffarin** (UDF-PR), prés. c. r. Poitou-Charentes, d. e. s.; **Armelle Guinebertière** (RPR), c. g. Deux-Sèvres, c. r. Poitou-Charentes; **Nicole Fontaine** (UDF-CDS), d. e. s; **Alain Pompidou** (RPR), d. e. s.; **Yves Verwaerde** (UDF-PR), d. de Paris; **10. Marie-Thérère Hermange** (RPR), adj. m. de Paris, c. r. Ile-de-France; **Jean-Louis Bourlanges** (UDF), d. e. s.; **Jacques Donnay** (RPR), prés. c. g. Nord; **Françoise Grossetête** (UDF-PR), c. r. Rhône-Alpes; **Blaise Aldo** (RPR), c. g. et c. r. Guadeloupe; [palce réserve aux Clubs perpective et réalité]; **Anne-Marie Schaffner** (RPR), adj. m. de Fontenoy-Trisigny, c. g. de Seine-et-Marne, c. r. Ile-de-France; **François Decourrière** (UDF-PSD); **Christian Cabrol** (RPR), cons. de Paris; **Bernard Stasi** (UDF-CDS), m. d'Epernay; **20. Jean-Claude Pasty** (RPR), c. r. Limousin, d. e. s.; **Jean-Pierre Bébéar** (UDF-PR), adj. m. de Bordeaux, c. r. Aquitaine; **Jean-Pierre Bazin** (RPR), c. r. Pays-de-la-Loire; **Pierre Bernard-Reymond** (UDF-CDS), m. de Gap, d. e. s.; **Raymond Chesa** (RPR), m. de Carcassonne, d. e. s.; [place réservée aux Clubs]; **Jean Baggioni** (UDF sur le contingeant du RPR), m. de Villé di Pietra Bugno, prés. cons. exécutif de la collectivité territoriale de Corse; **André Soulier** (UDF-PR), d. e. s.; **Gérard d'Aboville** (RPR); **Jean-Thomas Nordmann** (UDF-rad.), c. de Paris, d. e. s.; **30. Jean-Antoine Giansily** (CNI), c. de Paris; **André Fourçans** (UDF), d. e. s.; **Pierre Lataillade** (RPR), m. d'Arcachon, d. e. s.; **Michel Debatisse** (UDF-CDS), d. e. s.; **Roger Karoutchi** (RPR), c. r. Ile-de-France; **Bernard Lehideux** (UDF-PR), c. de Paris, c. r. Ile-de-France; **Robert Grossmann** (RPR), c. g. du Bas-Rhin, c. r. Alsace; **Hugues Dewavrin** (UDF-PR); **Alain Rouleau** (RPR); [place réservée à l'UDF]; **40. Bernard Asso** (RPR), c. g. des Alpes-maritimes; [place réservée au CDS]; **Anne-Sophie Grave** (RPR); **Bernard Jacquier** (UDF-PR) c. r. Provence-Alpes Côte d'Azur; **Hughes Martin** (RPR), adj. m. de Bordeaux, c. g. Gironde; **Simone Martin** (UDF-PR), d. e. s.; **Alain Terrenoire** (RPR); **Alain Coillot** (UDF-rad), c. g. Aube; **Patrick Gaubert** (RPR); **Hervé Marseille** (UDF-Psd); **50. Guy Vasseur** (RPR), c. r. Centre.

Abrévations : maire (m.); adjoint au maire (adj. m.); conseiller général (c. g.); conseiller régional (c. r.); député européen sortant (d. e. s.).

Demain, le retour du tandem Pasqua-Séguin

«Charles Pasqua et moi, chacun au poste qui est le sien, nous essayons de rester fidèles aux idéaux auxquels nous nous sommes référés lorsque nous avons travaillé ensemble au sein de notre mouvement.» L'œil aussi malicieux que la formule, Philippe Séguin a redonné du corps, jeudi 5 mai, au journal de 20 heures de France 2, au célèbre tandem qui avait conduit, avec Philippe de Villiers dans ses fourgons, une active campagne contre la ratification référendaire du traité de Maastricht en septembre 1992. Jacques Chirac et Edouard Balladur étaient alors dans le camp du «oui» au traité.

Le futur président de l'Assemblée nationale animait, avec le président du groupe RPR du Sénat, l'association Demain la France. Fait du hasard, cette association, présidée par un membre du cabinet de M. Pasqua, va tenir, dans les prochains jours, une assemblée générale statutaire. Cette simple évocation fait renaître l'hypothèse d'un pôle constitué par les deux hommes. Contrairement à l'affirmation humoristique de M. Séguin – *«pour reconstituer des amitiés il faudrait qu'elles se soient dissoutes»* –, les relations entre eux sont aujourd'hui bien meilleures qu'elles n'ont été dans les mois qui ont suivi la composition du gouvernement Balladur. Il y a trois semaines, environ, les deux hommes ont déjeuné ensemble et ils s'appellent régulièrement.

Ce n'est un secret pour personne, en effet, que M. Pasqua jouait plutôt M. Balladur alors que M. Séguin misait sur M. Chirac. Il se trouve que la donne politique s'est modifiée au fil des mois – recul du premier ministre dans les sondages, détermination présidentielle du maire de Paris, engagement non dit de la campagne élyséenne, constitution de la liste européenne qui déplaît à MM. Séguin et Pasqua –, entraînant une réflexion parallèle du ministre de l'intérieur et du président de l'Assemblée nationale. Une évidence les unit : ils feront tout pour empêcher que la prochaine élection présidentielle se réduise à un nouveau face à face entre M. Chirac et M. Giscard d'Estaing.

Afin de se donner la marge de manœuvre politique nécessaire, ils avaient envisagé, en septembre, d'organiser des retrouvailles publiques. Elles n'ont pas eu lieu. De même, leurs entourages respectifs se sont interrogés sur la présence de MM. Pasqua et Séguin dans la campagne européenne. Rien n'est décidé. Une chose est sûre, le maire d'Epinal ne laissera pas en sommeil son association pour une République citoyenne que préside un ses fidèles, Etienne Pinte, député des Yvelines.

OLIVIER BIFFAUD

M. Rocard s'inquiète de la «dispersion des suffrages»

Michel Rocard a déclaré, vendredi 6 mai, au Creusot (Saône-et-Loire), qu'*«il faut savoir ne pas se tromper dans les évaluations»* sur le score de la liste socialiste aux élections européennes du 12 juin, précisant que celui-ci devrait être *«en dessous arithmétiquement de ce que nous avons fait»* lors du dernier scrutin. *«En 1989, nos efforts conjoints nous ont mis à 23 %»*, a rappelé le premier secrétaire du PS, qui a précisé qu'*«il y avait dans nos rangs ce qui compose aujourd'hui le Mouvement des citoyens et ce qui est toujours le Mouvement des radicaux de gauche»*.

Il a ajouté que le lancement de nouvelles listes *«crée une immense dispersion des suffrages et une vraie difficulté»*. M. Rocard a déploré que l'Europe *«donne une très furieuse impression de pagaille»*, précisant que les socialistes étaient *«insatisfaits au moins sur deux points très graves»* – la Bosnie et le chômage – dont il a fait porter la responsabilité aux gouvernements de droite en Europe.

En faisant appel aux élus de GE M. Lalonde veut promouvoir une «écologie utile»

Tracée, dans ses grandes lignes, à l'issue du bureau national du mouvement de Brice Lalonde, lundi 2 mai (*le Monde* du 4 mai), la liste des quatre-vingt-sept candidats de Génération Ecologie (GE) pour les élections européennes du 12 juin devait être rendue publique samedi 7 mai. Pour l'ancien ministre de l'environnement, l'objectif est double. Il s'agit d'abord de *«remonter le handicap»* des divisions qui dispersent, plus que jamais, les différentes composantes de l'écologie en France.

Dans ces conditions, passer la barre des 5 % de voix nécessaires pour avoir des élus européens relève de la gageure, mais Brice Lalonde veut croire que c'est *«jouable»*. Le second objectif est de *«démontrer qu'il existe plusieurs façons de faire de l'écologie en France : à côté des idéologues et des intégristes, nous voulons faire la démonstration que l'écologie peut être utile, pragmatique, concrète et indépendante»*.

C'est pourquoi le président de GE a voulu s'appuyer, pour les européennes, sur une liste où figurent, en bonne place, des élus locaux ou régionaux et des militants associatifs de terrain. Ainsi, la deuxième place, derrière Brice Lalonde, sera occupée par Dominique Martin-Ferrari, membre du bureau national de GE et militante associative de longue date; la troisième par Robert Fidenti, adjoint au maire d'Avignon, conseiller régional de Provence-Alpes-Côte d'Azur et responsable de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse; la quatrième par Pierre Bellanger, patron de la radio Skyrock; et la cinquième par Maryse Lapergue, conseiller régional d'Aquitaine et adjointe au maire de Pau.

Figurent également, notamment, Hubert Delarue (7e), conseiller régional de Picardie, Yveline Moeglen (9e), vice-présidente du conseil régional d'Alsace, Josette Bénard (10e), conseiller municipal de Caen et conseiller régional de Basse-Normandie, Christian Eymard (11e), conseiller régional de Languedoc-Roussillon, Geneviève Olejniczak (12e), conseiller régional de Bourgogne et présidente de l'Observatoire régional de l'environnement de Bourgogne, Jean Rousseau (18e), maire de Vierzon et conseiller régional du Centre, ou encore Jean-François Paquin (22e), conseiller régional des Pays de la Loire et adjointe au maire du Mans. La huitième place est occupée par Patrick Hardouin, directeur adjoint de l'Institut d'études politiques de Paris, et la dernière par Geneviève Jurgensen, fondatrice et présidente de la Ligue contre la violence routière.

Quant à la *«recomposition»* à l'œuvre dans la mouvance écologiste, elle reste discrète. La liste de GE est surtout marquée par la présence de nombreux «anciens» des Amis de la Terre, le mouvement de Brice Lalonde dans les années 70. Et, à défaut d'avoir pu convaincre Antoine Waechter, qui *«avait sa place au chaud»* mais n'a pas voulu sauter le pas, M. Lalonde a été rejoint par Geneviève Andueza, qui est placée en sixième position. Conseiller régional d'Aquitaine et très proche de M. Waechter, Mme Andueza vient de démissionner des Verts en dénonçant leur *«sectarisme»*, leur fonctionnement *«groupusculaire»* et leur orientation *«dépassée»*.

GÉRARD COURTOIS

Selon deux sondages

La majorité conserve son avance sur le PS

Selon une enquête effectuée du 26 au 28 avril par la SOFRES auprès de 1 000 personnes, publié par *le Nouvel Observateur* (daté 12 mai), la liste de la majorité UDF et RPR, conduite par Dominique Baudis, recueillerait 33 % des voix aux élections européennes du 12 juin, et celle du PS, menée par Michel Rocard, 20 %.

Viendraient ensuite le Front national (11 %), le MRG conduit par Bernard Tapie (8 %), tout comme le PCF (8 %), les Verts (4,5 %), la liste de Philippe de Villiers (4 %), celle de Jean-Pierre Chevènement (4 %), celle de Brice Lalonde (3 %), ainsi que Lutte ouvrière (3 %) et Chasse, pêche, nature et traditions (3 %).

Une autre enquête, faite du 29 au 30 avril par Louis-Harris auprès de 1 005 personnes et publiée dans le numéro de *VSD* mis en vente cette semaine, donne des résultats sensiblement identiques. La liste UDF-RPR obtient 35,5 % des voix, le PS, 17 %, le Front national, 9,5 %, le MRG, 9 %. Viennent ensuite M. de Villiers (6,5 %), le PCF (6 %), M. Chevènement (4,5 %), les Verts (4 %), M. Lalonde (3,5 %), LO (3 %) et CPNT (1,5 %).

Le président d'une association de rapatriés envisage de conduire une liste pied-noire

Le président de l'Union syndicale de défense des intérêts des Français repliés d'Algérie (USDIFRA), Eugène Ibagnès, a décidé de présenter une liste de rapatriés d'Afrique du Nord, dont il sera le chef de file aux élections européennes du 12 juin. Intitulée «Pieds noirs, premiers Européens», cette liste compte, selon ses promoteurs, des candidats de toutes origines géographiques d'Europe et de toutes confessions religieuses. Estimant que *«la mère patrie les traite en parias et en Français de seconde zone»*, ces pieds-noirs ont décidé, d'après M. Ibagnès, de rappeler *«le choc du déracinement subi en 1962 par la volonté de politiciens abjects, lâches et criminels»*, et de *«s'unir pour ne plus laisser les faux-jetons, les tricheurs faire n'importe quoi»*.

Le président de l'association Pieds noirs, premiers Européens, Gabriel Mène, qui se fixe pour objectif de constituer un parti, récuse un classement à l'extrême droite. M. Ibagnès, cependant, a eu l'occasion, à plusieurs reprises, de marquer sa sympathie pour le Front national, dont il partage beaucoup des idées *«notamment en matière d'immigration»*. Il a fondé, en juillet 1991 à Toulouse, un Conseil national supérieur des rapatriés (CNSR) très apprécié par la presse d'extrême droite. Il est l'auteur, enfin, de déclarations dénonçant la présence d'un *«lobby israélite»* dans la presse et le monde politique (*le Monde* du 25 novembre 1991).

Dans les premières places de cette liste figurent, outre M. Ibagnès, Francette Mendosa, conseiller municipal de Nîmes, Yvon Cohen, président d'une association de rapatriés israélites, Jacqueline Quillès et André Troise, anciens du Front national passés à l'Alliance populaire.

O. B.

POLITIQUE

Dégradation de la situation politique de l'île

Edmond Simeoni quitte la direction du principal mouvement nationaliste corse

Edmond Simeoni a annoncé, vendredi 6 mai, sa décision de se démettre de tous ses mandats politiques, dont la présidence de Corsica Nazione, le principal mouvement nationaliste de l'île. Le vide politique qu'il laisse ne peut qu'accroître la confusion qui règne aujourd'hui en Corse.

BASTIA

de notre correspondant

Edmond Siméoni, figure emblématique du nationalisme corse depuis le drame d'Aléria en 1975, a annoncé, vendredi 6 mai, sa démission de toutes ses fonctions politiques, abandonnant ainsi son mandat d'élu à l'Assemblée de Corse et de président de la coalition nationaliste Corsica Nazione.

Le chef nationaliste fonde sa décision sur le constat d'échec qu'il dresse de la politique de Corsica Nazione depuis sa constitution en mars 1992 dans la perspective des premières élections organisées dans le cadre du «statut Joxe». A l'époque, les résultats électoraux s'étaient pourtant révélés prometteurs puisque la coalition, principalement composée de A Cuncolta nazionalista, vitrine politique légale des clandestins du FLNC-Canal historique, et des autonomistes de l'Union du peuple corse (UPC), avait totalisé 16,85 % des suffrages exprimés, soit environ 22 000 électeurs. *«Deux ans après,* explique aujourd'hui M. Siméoni, *nous avons montré notre incapacité collective à nous hisser à la hauteur des défis de l'heure (...) témoignant ainsi de notre conception restrictive, donc erronée, de la nation, nous condamnant à terme à la stérilisation et à l'isolement.»*



La stratégie de M. Simeoni a achoppé sur la question extrêmement sensible des relations entre mouvement public et mouvement clandestin.

Actes de violence

Alors qu'A Cuncolta affiche un soutien inconditionnel aux clandestins qui se voient ainsi reconnaître un rôle politique, M. Simeoni considérait plutôt que ces derniers devaient se limiter à la seule fonction de «bras» armé des organisations légales. Cette contradiction a éclaté lorsque le FLNC-Canal historique a revendiqué, en août 1993, l'assassinat de Robert Sozzi, un de ses militants en rupture d'attaches et accusé de *«dérive brigadiste»*.

Cette «affaire Sozzi» avait considérablement alourdi l'atmosphère au sein de la mouvance nationaliste et Edmond Simeoni avait pris le parti de s'associer moins publiquement aux activités de Corsica Nazione. La décision qu'il vient de prendre devrait avoir pour effet de tendre davantage les relations entre l'A Cuncolta et son parti de l'Union du peuple corse (UPC) même si la rupture n'est pas actuellement envisagée.

Le contexte général de l'île, de plus en plus déstabilisée par le développement d'actes de violence apparemment non contrôlées par les directions des organisations clandestines, complique néanmoins la situation. Actions isolées de certains nationalistes, manœuvres de provocation des uns ou des autres, tout semble possible. Dernier exemple en date, les menaces de mort adressées récemment à un couple d'enseignants de Bastia dans une lettre faussement signée du FLNC.

Le contenu de cette lettre avait été dévoilé au public lors de la session d'avril de l'Assemblée de Corse par Paul-Antoine Lucciani, président du groupe communiste. Quelques jours plus tard, une charge explosive de 300 grammes de plastic était découverte devant la porte du domicile de l'élu qui parvenait à désamorcer l'engin. Depuis, le FLNC-Canal historique a formellement démenti être l'auteur de ces actes. Mais la démonstration est ainsi faite que la Corse s'installe dans une dérive de violences nouvelles... peut-être favorisée par la désunion des groupes politiques qui en prônent l'usage.

MICHEL CODACCIONI

En Nouvelle-Calédonie

Des «rouleurs» de nickel s'attaquent au Haut-Commissariat de Nouméa

Des incidents ont été provoqués, dans la nuit du mercredi 4 au jeudi 5 mai, à Nouméa (Nouvelle-Calédonie), par des «rouleurs» de nickel protestant contre la crise dans laquelle est plongée leur profession. Un groupe d'une cinquantaine de ces petits transporteurs de minerai – dont certains étaient armés de barres de fer et de haches – ont abattu au bulldozer une partie des grilles du Haut-Commissariat, siège de la représentation de l'Etat, et endommagé un car de police.

Cette flambée de violence est intervenue après que le syndicat des «rouleurs» a été informé par le Haut-Commissariat du délai de plusieurs semaines nécessaire à la transmission au Congrès (législatif local) de textes destinés à soutenir leur profession en crise. La semaine dernière, ces mêmes «rouleurs» avaient endommagé cinq voitures de police et le siège de la province sud. Afin de prévenir tout risque de contagion – la Fédération des transporteurs soutient le mouvement –, le gouvernement vient de décider de dépêcher en renfort sur l'archipel deux escadrons de gendarmerie. Ce regain de tension s'inscrit dans le contexte plus global de la crise du secteur du nickel en Nouvelle-Calédonie, frappé de plein fouet par une chute des cours du minerai de l'ordre de 25 %.

EN BREF

PC : le secrétaire de la fédération des Bouches-du-Rhône ne veut pas «diaboliser» Bernard Tapie. – Robert Bret, secrétaire de la fédération des Bouches-du-Rhône du Parti communiste, a estimé, vendredi 6 mai, qu'il ne fallait pas *«diaboliser»* Bernard Tapie. Exprimant son *«désaccord»* avec Guy Hermier, député PC des Bouches-du-Rhône, qui avait dénoncé le *«radical-populisme»* de la tête de la liste Energie radicale, M. Bret a précisé qu'il entend n'*«exclure personne»* du Pacte unitaire pour le progrès lancé à l'initiative de son parti.

ALPES-MARITIMES : décès du président de la Fédération du MRG. – Marcel Panizzoli, président de la Fédération du mouvement des radicaux de gauche, est décédé jeudi 5 mai à Nice (*le Monde* du 7 mai).

[Marcel Panizzoli était né le 9 août 1928 à Toulon. Militaire de carrière puis inspecteur des impôts, il avait été élu conseiller municipal de Nice en 1971. Ancien président du mouvement des démocrates européens des Alpes-Maritimes, il était membre du comité directeur du MRG et était devenu président de la Fédération départementale du mouvement en 1992.]

SÉNAT : adoption d'une proposition de loi encadrant les recherches biomédicales. – Le Sénat a adopté à l'unanimité, dans la nuit de mercredi 4 à jeudi 5 mai, une proposition de loi sur la protection des personnes se prêtant à des recherches biomédicales, présentée par Frank Sérusclat (PS) et Claude Huriet (UC). M. Sérusclat a expliqué que ce texte vise à *«éviter que se propage le sentiment d'une complicité avec l'exploitation commerciale»* et que *«les médecins puissent être suspectés de traiter les hommes comme des cobayes»*.

Adoption de la révision du code minier. – Le Sénat a adopté, jeudi 5 mai, en première lecture, la révision du code minier qui date de 1910. Selon Gérard Longuet, ministre de l'industrie, cette réforme a pour but *«d'intégrer une dimension de protection de l'environnement dans l'exploitation des carrières»*. Charles Metzinger (PS, Moselle) a, en revanche, estimé que le projet *«oublie les victimes de la récession que sont les communes.»* L'UDF et le RPR ont voté pour, le PS et le PCF se sont abstenus.

RECTIFICATIF. – Lucie Aubrac, qui fut à l'origine du mouvement de résistance Libération-Sud et qui préside le comité de soutien de la liste l'Autre politique, conduite par Jean-Pierre Chevènement, n'a pas été déportée pendant l'Occupation, contrairement à ce que nous avons écrit par erreur dans *le Monde* du 7 mai.

RECTIFICATIF. – Dans l'article de notre correspondant à Berne sur les réactions en Suisse à la loi Toubon sur la langue française (*le Monde* du 6 mai), une erreur de transmission nous a fait écrire qu'un projet d'article constitutionnel soumis au Parlement helvétique visait à sauvegarder l'équilibre entre le principe de «neutralité» et la liberté des langues. Il fallait lire : le principe de «territorialité».

PRÉCISION. – Contrairement à ce que nous avons écrit dans nos éditions du 7 mai, Gengi, le cheval de race akhal tekke offert par le président turkmène au président de la République, est apparu *«sur l'œil»* – et non pas *«sous l'œil»* – lors de sa présentation à la presse. On dit d'un cheval qu'il est «sur l'œil» quand il a un tempérament nerveux, sur le qui-vive, prompt à s'effaroucher, par exemple dans un environnement inconnu, face à un mouvement inattendu ou un bruit soudain.

COMMUNICATION

Après la reparution du quotidien samedi 6 mai

La rédaction de «Sud-Ouest» s'estime «dupée» par l'accord signé entre la direction et le Livre CGT

Le quotidien *Sud-Ouest* a reparu samedi 6 mai, à la suite de l'accord conclu entre la direction et le Livre CGT, tard dans la nuit du jeudi 5 au vendredi 6 mai (*le Monde* du 7 mai). Tiré à 460 000 exemplaires – *«soit 15 % de plus que d'habitude, ce qui correspond au chiffre de tirage des élections cantonales»*, selon la direction –, le quotidien publie surtout des articles «stockés» par les journalistes pendant les sept jours de non-parution. Mais le conflit a laissé des traces au sein de l'entreprise. Notamment à la rédaction.

BORDEAUX

de notre envoyé spécial

En «une» de l'édition du 7 mai, le PDG de *Sud-Ouest*, Jean-François Lemoîne, a signé un éditorial au vitriol, expliquant les raisons du conflit avec le Livre CGT et la décision de fermer les portes de l'entreprise, le 1er mai. Ce n'est ni *«un coup de force antisocial»*, ni *«un mauvais coup contre l'emploi»*, écrit M. Lemoîne. *«En revanche, il s'agissait, et il s'agit toujours, d'une mise en garde très claire adressée au syndicat du Livre, qui, à Bordeaux, a perdu au fil des ans la généreuse démarche qui l'avait placé à la pointe des conquêtes sociales de la classe ouvrière, pour l'enfermer dans le corporatisme le plus étroit. En freinant systématiquement toute évolution des techniques, ce syndicat n'a fait que brimer l'innovation.»*

La rédaction, par la voix de la société civile des journalistes, a réussi, après une âpre négociation avec la direction, à faire publier son point de vue en page 3 du quotidien. Elle note que les journalistes, *«après avoir en majorité appris par la radio que la direction, «satisfaite» d'un accord signé avec l'organisation syndicale qu'elle affrontait, avait décidé, sans consultation du personnel, la reparution du journal, sont surpris par cette annonce autant que par l'issue médiocre et provisoire d'un conflit qui leur avait pourtant été présenté comme décisif. Les membres de la rédaction en ont été réduits à constater que rien n'avait été réglé sur le fond. Comment ne pas redouter que demain les mêmes causes ne produisent les mêmes effets?»*.

Le ton, même s'il est retenu, traduit l'état d'esprit de la rédaction, qui s'estime *«blousée»*. Selon un journaliste, *«elle attendait ce combat depuis quinze ans, et devait vivre sous la dictée et les humiliations du Livre CGT»*. *«Je suis persuadé que la direction n'avait pas d'autre choix que la reparution*, dit cet autre journaliste. *Mais la manière dont la reprise a été annoncée à la rédaction – en téléphonant de nuit aux chefs des agences locales, et en demandant, par exemple, aux journalistes de l'agence de Bordeaux de suivre leur agenda du jour comme si de rien n'était, a transformé la perplexité en véritable malaise, voire en perte de confiance envers la direction.»*

Plusieurs rédacteurs s'insurgent aussi contre le jugement du tribunal de grande instance de Bordeaux qui a obligé la direction à rouvrir l'entreprise *(le Monde* du 7 mai) et s'étonnent que la direction n'ait pas immédiatement fait appel. Cette dernière a pourtant décidé de le faire, mais au fond. *«Pour notre journal et pour la presse écrite en général, les attendus du jugement indiquant que, «bien qu'incomplet, le «produit» n'apparaît pas du fait des arrêts de travail «invendable»*, sont inacceptables, estime Pierre Jeantet. *«Cette phrase revient à justifier un produit d'information non conforme, cela revient à tromper le lecteur sur son journal»*, fait remarquer le directeur général de *Sud-Ouest*.

«Une pilule amère»

La rédaction trouve la consolation maigre, si les journalistes de *Sud-Ouest* «avalent» plus ou moins bien l'accord signé et la décision de reparution. *«La pilule est amère et les réticences face à la parution nombreuses»*, reconnaît Patrick Berthomeau, président de la société civile des journalistes.

«Capitulation», *«reculade»*, *«camouflet»* sont les qualificatifs les plus usités par la majorité des deux cents rédacteurs du quotidien. Qu'ils travaillent au siège bordelais ou dans l'une des trente-deux agences locales ou départementales, qu'ils soient rédacteurs de base ou chefs de service, le choc est identique. *«Cet accord est une capitulation, une de plus, devant le Livre CGT»*, confie un journaliste de l'agence d'Agen. *«La rédaction a une tradition d'écriture, elle compte des Prix Albert-Londres et Martini, mais on a l'impression d'être pris pour des cloches par la direction et le Livre»*, fulmine ce journaliste en poste à Dax. *«On a le sentiment de s'être fait avoir»*, confirme ce rédacteur sportif. Plusieurs agences locales (La Rochelle, Auch ou Mont-de-Marsan, par exemple) ont adressé une lettre à Pierre Jeantet, directeur général de *Sud-Ouest*, parfois avec copie au secrétaire CGT du comité d'entreprise, dans laquelle les journalistes évoquent le sentiment *«d'être dupés par l'accord signé, considéré comme une capitulation»* et le fait que *«les cinq jours de non-parution ont été inutiles»*.

Le malaise et la crise de confiance envers la direction sont tels que plusieurs rédacteurs ont envisagé de refuser la reprise du travail. *«Nous ne pouvions prendre cette responsabilité vis-à-vis des lecteurs, des annonceurs et des dépositaires,* assure cette journaliste. *Mais on attend la direction et le Livre au prochain tournant.»*

Consciente de ce malaise qui touche certains membres des services commerciaux (publicité, diffusion), la direction estime toutefois disposer *«d'un cadre et d'une méthode»*. La nomination d'un médiateur, Bernard Fièvre, directeur départemental du travail, qui a déjà fait ses preuves dans le conflit des dockers, la renforce dans sa volonté de parvenir à des accords avec le Livre CGT, *«le plus vite possible avant le 30 octobre»*, date butoir fixée par la CGT dans ses propositions du mardi 3 mai (*le Monde* du 4 mai). *«Ce qui déçoit la rédaction,* admet Pierre Jeantet, *c'est de ne pas être parvenu à une normalisation à durée indéterminée. Cela reste pourtant l'objectif.»*

YVES-MARIE LABÉ

BIBLIOGRAPHIE

L'homme au bleuet

PETIT BOIS POUR UN GRAND FEU
de Jean Marin
Fayard, 150 F

Menhir breton égayé tout là-haut par un bleuet à la boutonnière, Yves Morvan, dit Jean Marin, est un des derniers monuments de la grande période gaullienne : celle de Londres, de l'avis même du général. Pas un «baron». Malgré une brève incursion dans la politique, il reconnaît qu'il n'était pas fait pour elle. Journaliste, il se trouvait en Grande-Bretagne, mobilisé sur place lors de la demande d'armistice. Il a répondu à l'appel du 18 juin, est devenu un des Français qui parlaient aux Français au micro d'une radio sans cesse brouillée par l'ennemi et d'autant plus écoutée. Une radio qu'il s'étonne de voir traiter par certains aujourd'hui comme si elle n'avait été qu'une riposte à celles «des Philippe Henriot», alors que ce dernier et ses épigones s'efforçaient d'effacer de l'esprit des Français trois ans d'émissions de Londres.

Les Mémoires de ce spectateur engagé sont, avec ce que l'expression peut comporter à la fois de critique et d'éloge, du journalisme et, dans le style, du journalisme d'avant-guerre, et une certaine majesté dans le ton que s'estiment tenus d'adopter les lecteurs des *Mémoires de guerre*. Jean Marin entasse son *Petit bois pour un grand feu*, puisque tel est son titre, dans maintes directions : souvenirs d'enfance bretonne, tableau d'histoire politique et diplomatique, récits de voyages et, comme l'attendent de lui ses lecteurs, portraits de la France libre.

Si, assez curieusement, l'auteur fait assister Adolphe Thiers en jaquette, aux côtés de Bismarck, à la proclamation à Versailles de l'empire allemand le 18 janvier 1871, c'est probablement parce qu'il n'a aucune sympathie pour le petit homme d'Etat marseillais. Mais Jean Marin a, pour ses contemporains, l'indulgence des personnages à la forte carrure et à la taille hors du commun. Placé à la charnière entre les gaullistes de Londres et leurs adversaires exilés comme eux en Grande-Bretagne – tous, depuis Maurice Schumann jusqu'à Pierre Bourdan, collaboraient à l'émission «Les Français parlent aux Français» de la BBC – il se montre compréhensif pour ceux qui n'étaient pas sensibles à l'aura du général. *«C'est l'homme,* dit-il, *qu'ils ne supportaient pas»*, ils éprouvaient *«une sorte d'allergie à sa personne»*. Cette allergie, Jean Marin ne la ressent pas. Le de Gaulle comme d'ailleurs le Churchill qu'il dépeint sont en tous points conformes à l'imagerie d'après-guerre. Avec pour le premier, la marque, bien étrangère au second, du tragique de l'Histoire qu'il traduisait à son fils par une boutade : *«On n'est pas là pour rigoler...»*

Les anecdotes ne sont pas toujours inédites. L'une d'elles, en tout cas, vaut d'être citée. L'auteur, qui vient de passer des mois loin du micro, dans une formation navale de la France libre, arrive à Paris en uniforme, le jour même de la libération de la capitale. Sur la place de l'Hôtel-de-Ville, où viennent s'aligner les premiers chars de Leclerc, un habitant du quartier s'adresse à lui : *«Alors, quoi de neuf?...»*

Vingt ans à la barre de l'AFP

De sa carrière éphémère de directeur de journal et d'une présence au conseil municipal de Paris qui ne fut guère plus longue, il parle peu. Sur les vingt ans passés à la direction de l'Agence France-Presse, il est moins prolixe qu'on ne l'eût souhaité. Il fut cependant le champion de l'indépendance d'une agence placée depuis la guerre sous la coupe des pouvoirs publics, et dont il réussit, non sans peine, à faire libéraliser le statut pour lui donner, à l'étranger, la crédibilité nécessaire. On sent cependant, chez cet indulgent, une amertume qui se manifeste à l'égard de Georges Pompidou, *«universitaire un peu perdu à la Libération»*, et de *«ses aptitudes à l'état de grand bourgeois qu'il était devenu»*, d'André Malraux, flamboyant ministre de la culture, mais peu porté à laisser s'exprimer des opinions qu'il ne partageait pas, de M. Giscard d'Estaing enfin.

C'est sous la présidence de ce dernier et à sa *«demande»*, formulée par un ministre de l'information dont le nom n'est pas cité (Jean Marin a «oublié» bien des patronymes ; décrypte qui voudra) que l'homme qui avait obtenu, dans les textes, la liberté de l'AFP, ne posa pas sa candidature à sa propre succession. Le gaulliste Jean Marin, il est vrai, était arrivé place de la Bourse sous la présidence de Pierre Mendès France et avait été nommé par son ministre de l'intérieur, François Mitterrand. Le livre s'achève sur l'apothéose des années de Londres : à l'Albert Hall, le 18 juin 1990, un solennel hommage est rendu par la reine Elizabeth II à la France libre et à l'Entente cordiale. Jean Marin, jusqu'au bout de ses souvenirs, garde la nostalgie du temps des *Free French*.

JEAN PLANCHAIS

هكذا من الأصل

JUSTICE

Main basse sur la côte

L'enquête sur l'assassinat de Yann Piat dévoile l'emprise du milieu sur les marchés publics dans le Var

Plus de deux mois après l'assassinat du député (UDF-PR) du Var, Yann Piat, l'enquête donne l'impression de marquer le pas. En marge de l'affaire, on s'attend, en revanche, à une prochaine série de mises en examen visant, notamment, des élus, pour des délits commis lors de la passation de marchés publics dans le département. L'ancien président du conseil général du Var et sénateur (UDF-PR), Maurice Arreckx, est, en particulier, mis sur la sellette par les déclarations de l'un de ses anciens conseillers, Guy Liautaud.

TOULON

de notre correspondant régional

L'ombre de Jean-Louis Fargette, tué le 17 mars 1993, à Valecrosia, près de San-Remo, en Italie, où il s'était réfugié en 1982, plane lourdement sur l'affaire Piat. A chaque détour du dossier, les policiers rencontrent le nom de l'ex-parrain varois ou ceux de ses amis. Jean-Louis Fargette apparaît ainsi mêlé, de très près, à la campagne mouvementée des élections législatives de mars 1993, dans la troisième circonscription du Var, au terme de laquelle Mme Piat avait remporté le duel qui l'opposait à Joseph Sercia, conseiller général (UDF-PR) de Hyères.

Des écoutes téléphoniques démontrent, par ailleurs, que Fargette, depuis son lieu d'exil, n'avait jamais cessé d'exercer son emprise sur les affaires varoises. Ordonnées par un juge marseillais, dans une affaire criminelle distincte, ces écoutes – versées au dossier d'instruction – ont permis de surprendre, de janvier à février 1993, plusieurs conversations entre le truand toulonnais et l'un de ses amis marseillais, Daniel Savastano. Elles font surgir toute une galerie d'élus et de personnes de leur entourage dont Fargette parle, souvent, comme s'ils lui étaient soumis ou comme s'il avait les moyens de leur imposer sa volonté.

Dans la tradition du milieu, l'ancien parrain a affublé chacun de pseudonymes souvent savoureux. On voit ainsi apparaître, successivement, *«le vieux»* – appelé aussi *«mon grand-père»* – *«le gros»*, *«le rouquin»*, *«la doctoresse»*, ou encore *«Jo»* et *«Jeff»*. Le sobriquet du *«grand-père»* est attribué à Maurice Arreckx. *«Cette semaine*, déclare notamment Fargette dans une écoute du 8 février, *j'ai mis le turbo. J'ai eu mon grand-père tous les jours. J'ai envoyé Jeff voir, et j'ai fait prendre des positions.»* Fargette parle, aussi, de Yann Piat qu'il combat électoralement. *«Hier*, explique-t-il, *elle a fait un article en disant qu'elle avait l'investiture. Elle est cuite. Elle est morte complètement. Elle commençait à emmerder vraiment.»*

Commissions occultes

Le député du Var paraît être tombée dans un piège en acceptant un rendez-vous avec Savastano à l'hôtel Concorde-Palm-Beach de Marseille. Elle lui demande un prêt de 1 million de francs, dont 600 000 francs pour couvrir les dettes de ses précédentes campagnes électorales et 400 000 francs pour financer la prochaine. Fargette cherche, en fait, à la «mouiller». Son candidat est Joseph Sercia. *«Il* [un élu PR] *a dit aux gens que j'étais en train de faire partir l'autre devant. Jo*, précise-t-il, *pour faire comme j'avais fait avec le grand-père.»*

Il est par ailleurs question d'un déjeuner, début février, à San-Remo, réunissant, autour de Fargette, Guy Liautaud (le *«gros»*), Jean-François Barrau, ancien conseiller général (PS) de Hyères, patron d'une entreprise de transports et vice-président de la chambre de commerce de Toulon, ainsi que leur avocat commun toulonnais. Objet des discussions : le versement de commissions occultes sur des marchés publics varois. Interrogé par la police, le 8 mars, le conseiller de Maurice Arreckx a reconnu ce *«voyage»* qu'il aurait effectué *«sur l'insistance du président et de M. Barrau»*.

«J'ai subi, précise-t-il, *plusieurs reproches de Jean-Louis Fargette en raison de mon activité professionnelle, notamment un certain laxisme vis-à-vis du président Arreckx concernant les dossiers lucratifs* (sic).*»* M. Liautaud indique que son interlocuteur l'a *«engueulé»* au sujet d'une commission de 1,5 million de francs prélevée, à son insu, sur le marché de l'école d'ingénieurs de Toulon. Il affirme n'avoir *«rien touché»* de la société attributaire des travaux. *«A mon retour*, conclut-il, *j'ai rendu compte de tout cela à M. Arreckx.»* L'ancien président du conseil général lui aurait, alors, confirmé *«qu'il y a bien eu un versement de 1 million de francs sur un compte à l'étranger»* et qu'un chèque de 500 000 francs aurait été utilisé *«pour des frais de campagne électorale»*. *«Qui sont les voyous?* demande, finement, Fargette à Savastano. *Eux, ou nous?...»*

M. Arreckx «nie absolument tout»

M. Liautaud s'est refusé à tout commentaire en nous renvoyant vers son avocat toulonnais. Réponse, très brève, de celui-ci : *«Mon client constate que le secret de l'instruction n'a pas été respecté. Il n'a aucune déclaration à faire.»* M. Arreckx, de son côté, a volontiers accepté de s'expliquer sur les déclarations *«prêtées à M. Liautaud»* en se présentant comme la victime *«d'une entreprise de déstabilisation»* : *«M. Liautaud est un ami de quarante ans. Pourquoi m'aurait-il compromis? Moi, je ne l'accuse de rien. Il a pu être influencé car c'est un homme fatigué et vulnérable. Quoi qu'il en soit (...), – je mets quiconque au défi d'apporter la moindre preuve de ces allégations.»* L'ancien président du conseil général du Var n'ignorait pas, pourtant, que son ancien conseiller avait été *«convoqué»* en Italie. *«Bien entendu, il ne m'a pas demandé d'autorisation. Dans le cas contraire, je lui aurais dit que ce sont des gens relativement dangereux, et qu'il vaut mieux, parfois, les voir que ne pas les voir...»*

M. Arreckx reconnaît également que M. Liautaud lui a rendu visite à son retour. *«Il m'a dit qu'on voulait lui faire jouer un certain rôle dans un marché public. Il a refusé et c'est pour cette raison, sans doute, qu'on a fait sauter sa voiture. J'ai alors rompu toute collaboration avec lui, dans les vingt-quatre heures, de façon qu'il soit bien clair, pour le milieu, qu'il n'était pas un intermédiaire possible avec le conseil général»*. En dehors de cet épisode, M. Arreckx *«nie absolument tout»*. La commission de 1 million et demi de francs sur le marché de l'école d'ingénieurs de Toulon? Il en est *«suffoqué»* : *«D'autant plus*, ajoute-t-il, *que dans ce dossier la société Campenon-Bernard était parfaitement bien placée. Elle était propriétaire du terrain et n'avait pas besoin de donner quoi que ce soit...»* De plus, un chèque, *«ça se retrouve. Il y a un tireur et un bénéficiaire. Moi, je n'ai jamais reçu de chèque de personne et je n'ai pas de compte en Suisse...»*

Les écoutes téléphoniques? *«Je n'ai eu aucun contact avec Fargette depuis sa fuite en Italie...» «A dire vrai*, ironise pourtant Maurice Arreckx, *je suis le seul à pouvoir porter ce pseudonyme du grand-père...»* M. Arreckx croit, finalement, avoir compris *«ce qui s'est passé»* : *«Fargette était susceptible de revenir à Toulon dans des délais très brefs car sa condamnation était prescrite. A ce moment, il s'est, semble-t-il, beaucoup agité. Il allait revenir* [M. Arreckx insiste, à six reprises, sur ce retour imminent de l'ancien parrain] *et il voulait jouer un rôle important dans le racket d'entreprises, des bistrots ou de je ne sais quoi... Il s'est dit : l'homme lige de M. Arreckx, c'est Liautaud. Alors il l'a convoqué et il l'a fait à l'esbroufe (...). Il s'est dit, aussi : puisque je connais un peu le grand-père, le moment venu, je pourrais peut-être le voir... En tout cas, je m'inscris totalement en faux contre tout cela... S'il le faut, je m'expliquerai...»*

Interrogé par *le Monde*, M. Barrau, l'ancien élu socialiste, s'est, quant à lui, défendu avec vigueur de toute collusion avec Jean-Louis Fargette qu'il n'aurait rencontré qu'à deux reprises. Une première fois, à Hyères, en 1977, à l'occasion d'un projet d'aménagement de plages. Une seconde fois, fortuitement, en 1987, à Vintimille, où les clients de son entreprise de transport de voyageurs avaient déjeuné *«dans un restaurant qui lui appartenait»*. *«Je démens formellement*, nous a déclaré M. Barrau, *avoir participé au déjeuner de San-Remo.»*

Le «Jeff» des écoutes téléphoniques

Soupçonné d'être le «Jeff» des écoutes téléphoniques, le vice-président de la chambre de commerce et d'industrie (CCI) de Toulon affirme, d'autre part, qu'il n'a *«jamais eu de pseudonyme»* et qu'il n'est donc pas la personne désignée par Fargette. Il aurait, d'autre part, été *«piégé»* par Savastano *«qui*, dit-il, *est venu me voir, un jour, à la CCI, pour me parler d'un projet d'investissement dans le domaine du tourisme social. Je ne comprends pas pourquoi mon nom figure avec le sien sur la lettre écrite en janvier 1992 par Yann Piat* (1). *A cette époque, Mme Piat m'avait proposé de figurer sur sa liste des régionales. Mais j'avais refusé»*.

M. Barrau s'est longuement étendu, enfin, sur un projet dont-il avait eu l'idée en 1993 et auquel, dans leurs conversations, Fargette et Savastano semblent porter un vif intérêt. Il s'agit de la création d'une unité de stockage de ciment d'importation sur le port de commerce de Toulon-Brégaillon. *«Mes responsabilités à la chambre m'interdisaient de le réaliser moi-même et j'ai fait, par ailleurs, l'objet d'importantes pressions des cimentiers. Nous avons alors reçu à la chambre, des propositions d'un investisseur, Philippe Fayolle, auquel j'ai remis le dossier.»*

Les conversations entre Fargette et Savastano, dans lesquelles est cité, à plusieurs reprises, le fameux «Jeff», ne laissent, en fait, aucun doute sur l'irruption du milieu varois dans cette affaire. L'ancien parrain est très intéressé par le projet des «Ciments varois», qui doit permettre (selon les calculs faits par Jean-François Barrau), de dégager, sans coup férir, un bénéfice annuel de 2 400 000 francs. Fargette charge Fayolle du montage financier. *«Il faut*, lui dit-il, *absolument réussir, d'autant plus que nous avons obtenu l'accord de la chambre»*. *«Il a fallu verser un sacré chèque au passage!»*, lui fait écho Fayolle. Un pot-de-vin inopérant puisque le projet sera finalement rejeté par la CCI, au début de 1994...

GUY PORTE

(1) Dans cette lettre étaient également mentionnés les noms de Maurice Arreckx et de Bernard Tapie, Mme Piat orientait ses soupçons vers ces personnes en cas *«d'accident mortel ou de suicide»*, en précisant qu'elle avait eu avec elles des *«relations politiques forcées»*.

Suivant l'avis du procureur général de Paris

Le garde des sceaux se prononce pour une simple enquête préliminaire sur le financement occulte du PR

Vendredi 6 mai, le procureur général de la cour d'appel de Paris, Jean-François Burgelin, a demandé, avec l'assentiment du ministre de la justice, au parquet de Paris de diligenter une enquête préliminaire au sujet du dossier relatif aux comptes occultes du Parti républicain (PR). Ce dossier avait été transmis fin mars par le juge Renaud Van Ruymbeke. Dans son rapport du 24 mars, le magistrat rennais avait fait état de faits justifiant, à ses yeux, des *«investigations approfondies»* sur le PR (*le Monde* du 29 mars).

Saisi du dossier, le procureur général de Paris pouvait choisir, soit de demander une enquête préliminaire, soit d'ouvrir une information judiciaire permettant au juge Van Ruymbeke de prolonger ses investigations. Le procureur général s'est prononcé pour l'enquête préliminaire, qui est non seulement la mesure la plus faible dans l'échelle des poursuites judiciaires, mais qui revient à placer l'enquête sous le contrôle étroit du parquet et, donc, de la Chancellerie.

Dans son rapport du 24 mars sur *«l'origine particulièrement suspecte* [de] *valises de billets»* alimentant les caisses du PR entre 1987 et 1991, le juge Van Ruymbeke avait notamment fait état de versements de quelque 28 millions de francs par diverses sociétés, dont la SFR – la Société française de radio-téléphone, filiale de la Compagnie générale des eaux –, qui avait obtenu un fructueux marché lorsque Gérard Longuet, président et ancien trésorier du PR, était ministre des PTT. Le juge insistait sur l'existence d'*«une caisse noire peu compatible avec des "dons" d'entreprises et encore moins de particuliers ou de militants.»*

La droite et le précédent Urba

De leur côté, Gérard Longuet et les dirigeants du PR avaient estimé que le magistrat n'était pas habilité à fouiller dans les comptes de leur parti. Ils avaient souligné qu'une partie des faits incriminés était prescrite ou amnistiée. Pour le reste, avaient-ils considéré, la loi de janvier 1990 sur le financement des partis avait été respectée. Le juge rennais s'était intéressé, depuis lors, au patrimoine de Gérard Longuet, et notamment à la construction de sa villa à Saint-Tropez (*le Monde* du 27 avril).

Maîtres de l'opportunité des poursuites, le ministre de la justice, Pierre Méhaignerie, et le parquet général viennent d'afficher leur volonté de ne pas diligenter les *«investigations approfondies»* demandées par le juge sur les comptes occultes d'un parti de la majorité. Dans un cas comparable, la droite avait poussé de hauts cris lorsqu'un précédent ministre de la justice, le socialiste Michel Vauzelle, avait choisi de multiplier les enquêtes préliminaires, au détriment de l'ouverture d'informations judiciaires, quand le même juge Van Ruymbecke avait demandé, en 1992, les moyens de prolonger ses investigations sur les financements du Parti socialiste et sur l'activité de son bureau d'études Urba.

En marge de l'affaire du Carrefour du développement

Yves Chalier est condamné dans le procès du vrai-faux passeport

Le tribunal correctionnel de Paris a condamné à quatre mois d'emprisonnement, vendredi 6 mai, Yves Chalier, l'ancien chef de cabinet de Christian Nucci qui s'était enfui en 1986 au Brésil avec un vrai-faux passeport. Ce document authentique établi sous une fausse identité avait été établi par la Direction de la surveillance du territoire (DST) à la demande du ministre de l'intérieur de l'époque, Charles Pasqua, en marge de l'affaire Carrefour du développement (*le Monde* daté 10-11 avril).

Jacques Delebois, contrôleur général de la police, qui niait avoir participé à l'établissement du vrai-faux passeport, a été condamné à quatre mois de prison avec sursis, le jugement considérant que les faits étaient *«établis»* à son égard. Edouard Raffali, ancien responsable du cercle de jeu Concorde, poursuivi pour avoir apporté le passeport à M. Chalier, a été relaxé.

SÉVICES SEXUELS : la directrice d'un établissement pour handicapés mentaux mise en examen. – La directrice d'un institut médico-pédagogique (IMED) pour jeunes handicapés mentaux de Claye-Souilly (Seine-et-Marne) a été placée sous contrôle judiciaire et mise en examen, jeudi 5 mai, par un juge d'instruction de Meaux pour non-dénonciation de sévices sur mineurs et non-assistance à personne en danger. La justice lui reproche de ne pas avoir pris toutes les mesures nécessaires pour faire cesser des sévices sexuels infligés par une dizaine de pensionnaires de l'établissement à d'autres pensionnaires en 1992 et 1993.

REPÈRES

AUTOMOBILISME

Ayrton Senna serait bien mort plus de quatre heures après son admission à l'hôpital

Selon le docteur Giuseppe Guerra, directeur de l'hôpital de Bologne où le pilote brésilien avait été transporté, le cœur d'Ayrton Senna s'est arrêté de battre à 18 h 40, dimanche 1er mai, plus de quatre heures après son accident au Grand Prix d'Imola. Cette précision fait suite aux rumeurs selon lesquelles Senna aurait été tué sur le coup et l'annonce de son décès retardée pour permettre le déroulement de la course. Le docteur Guerra a ajouté, pour couper court à toute *«spéculation ultérieure»*, que Roland Ratzenberger, qui était sorti de la piste samedi lors des essais, était *«encore en vie lorsqu'il est arrivé au service des urgences de l'hôpital»*. Le pilote autrichien a été incinéré, vendredi 6 mai, à Salzbourg, en présence de ses compatriotes le pilote Gerhard Berger et l'ancien champion du monde Niki Lauda, ainsi que du président de la Fédération internationale automobile Max Mosley. – (*AFP*.)

NUCLÉAIRE

Fuite de sodium sur un réacteur surgénérateur russe

L'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) a confirmé qu'une fuite de sodium, suivie d'un incendie, s'était produite, vendredi 6 mai, sur la partie non nucléaire du réacteur surgénérateur BN-600 de la centrale de Beloyarsk, située à une quarantaine de kilomètres au nord d'Ekaterinbourg (Oural). Selon l'Agence, les autorités russes ont fait savoir que les émissions de radioactivité générées par cet incident étaient restées *«dans les limites autorisées»*. En octobre 1993, d'autres fuites de sodium avaient eu lieu sur ce réacteur prototype, et l'incident avait été qualifié de mineur par les autorités. – (*AFP*.)

RELIGIONS

Dans le message concluant leur synode

Les évêques d'Afrique reprennent les attaques du pape contre l'ONU

Le synode des évêques d'Afrique devait prendre fin dimanche 8 mai au Vatican. Avant le vote des ultimes propositions, les deux cent vingt cardinaux et évêques participants ont rendu public un message dans lequel, au nom de la défense de la famille, ils reprennent les attaques de Jean-Paul II contre le projet de conférence de l'ONU sur la population (*le Monde* du 19 avril).

CITÉ DU VATICAN

de notre envoyé spécial

On aurait pu croire le message publié vendredi 6 mai inspiré par des événements brûlants, comme les premières élections multiraciales en Afrique du Sud ou la guerre civile au Rwanda, l'un des pays les plus catholiques du continent noir. Il n'en a presque rien été. Tout juste condamne-t-on *«l'idolâtrie de l'ethnie qui conduit à des guerres fratricides»*.

Les passages les plus forts du message final de ce synode touchent à la corruption qui sévit en Afrique ainsi qu'à la responsabilité de l'Occident dans les maux multiples dont souffre le continent. Les évêques africains demandent à leurs dirigeants politiques de *«servir au lieu de se servir»*, de travailler à *«mettre en échec les volontés d'hégémonie qui cultivent les formes de division et de haine»*. Quant à l'armée, elle aura *«à répondre devant Dieu de toutes les actions de violence contre des vies innocentes»*.

Un appel est également lancé à la remise de la dette extérieure et à des rapports plus justes entre le Nord et le Sud. *«Qu'on cesse de nous rendre ridicules et insignifiants sur l'échiquier du monde*, écrivent les évêques africains. *L'injustice des prix a pour conséquence l'accumulation de la dette qui humilie nos nations et leur donne une conscience malheureuse d'incapables et d'assistées.»* Plus largement, ilsrejettent les modèles inspirés de l'hémisphère nord : *«Notre continent souffre de l'utilisation de l'Afrique comme dépotoir des sociétés surindustrialisées, de l'imposition par l'extérieur de mesures économiques et sociales, de style de vie contraire à la dignité de tout homme et de toute femme.»*

C'est là qu'intervient la brutale condamnation du projet de conférence de l'ONU sur la population, prévue en septembre au Caire, déjà accusée par le pape de vouloir *«détruire la famille»* : *«Le document préparatoire fait état de la volonté délibérée d'imposer à l'ensemble des pays du monde la libéralisation de l'avortement, la promotion d'un style de vie sans référence morale, la destruction de la famille... Nous condamnons cette culture individualiste et permissive. Nous condamnons l'asservissement des hommes au nouveau dieu argent par lequel on fait pression sur les nations pauvres pour les pousser à prendre des options contre la vie et la moralité.»* Ainsi, malgré les démentis formels des responsables de la conférence du Caire (*«le Monde-l'Economie»* du 3 mai), la campagne de l'Eglise catholique contre les projets démographiques de l'ONU continue, relayée cette fois par des évêques africains.

Le message du synode est, en revanche, beaucoup plus timide sur le sida. Il ne consacre que quelques lignes de *«compassion»* – sans un mot sur la question de la prévention – en direction des victimes d'un fléau qui aura condamné dix millions de personnes dans ce continent à la fin du siècle.

HENRI TINCQ

DÉFENSE

La cérémonie de mise à flot du «Charles-de-Gaulle» à Brest

La France devient la seconde puissance au monde à déployer des porte-avions nucléaires de cette classe

Accompagné du premier ministre et du ministre de la défense, François Mitterrand devait présider, samedi après-midi 7 mai, à Brest, la cérémonie de mise à flot du porte-avions *Charles-de-Gaulle* (1). Mis sur cale en avril 1989 et prévu pour être opérationnel en 1999, le *Charles-de-Gaulle* est le premier porte-avions à propulsion nucléaire que construit la France. La marine nationale sera la seconde au monde – derrière les Etats-Unis – à posséder un bâtiment de cette catégorie, c'est-à-dire un porte-avions nucléaire capable d'emporter des appareils qu'il catapulte, à la différence des porte-avions ex-soviétiques et britanniques qui ont une propulsion classique et qui déploient des avions à décollage court ou vertical, moins performants.



La France tente, avec le *Charles-de-Gaulle* dont la construction sera achevée en 1997, un double exploit. Tout son groupe aéronaval sera neuf lorsqu'il sera en service, c'est-à-dire la plate-forme aérienne flottante en elle-même et les avions, du type Rafale ACM ou du type Hawkeye, qui l'équiperont. C'est une gageure que de mettre à la mer un ensemble radicalement nouveau dans toutes ses composantes, avec les difficultés techniques et militaires que cela entraîne pour l'équipage qui en prend possession et qui sera ensuite amené à le servir. Il y aura à bord un équipage de quelque deux mille d'hommes.

Voué à remplacer le *Clemenceau* qui aura plus de quarante ans d'âge au début du siècle prochain, le *Charles-de-Gaulle* a deux chaufferies *nucléaires de 76 200 chevaux*, qui lui donnent une autonomie de navigation et une disponibilité pratiquement illimitées. Ses chaufferies nucléaires sont identiques à celles qui propulsent *le Triomphant*, le dernier modèle des sous-marins lance-missiles stratégiques. Pour autant, cette propulsion ne fait pas du *Charles-de-Gaulle* l'un des porte-avions les plus rapides au monde : la vitesse – quelque 27 nœuds – est *aussi un compromis entre plusieurs* paramètres, dont celui du coût et des performances. La chaufferie nucléaire fournit encore la vapeur aux deux catapultes, de conception américaine, qui propulsent des avions pesant 20 tonnes à 260 kilomètres/heure à raison d'un par minute et par catapulte.

Outre des hélicoptères, le groupe aérien embarqué – une quarantaine d'avions au total – devrait comprendre des Rafale pour la défense aérienne, des Hawkeye achetés aux Etats-Unis pour le guet-radar à longue distance et des Super-Etendard d'attaque, auxquels doivent succéder, à partir de 2005, des Rafale spécialement conçus pour cette mission offensive. Le Super-Etendard *et le Rafale peuvent emporter*, outre des armes classiques, des missiles nucléaires ASMP.

Une centrale de commandement

Le *Charles-de-Gaulle*, qui déplacera 38 000 tonnes à pleine charge, se présente comme un véritable système de combat, doté de puissants équipements de calcul et de détection (capables de suivre jusqu'à un millier de cibles différentes à la fois), de moyens de communi*cation par satellites Syracuse* (grâce auxquels il est en relation permanente avec le gouvernement et les chefs militaires) et d'un réseau de données tactiques (qui lui permet d'échanger des informations en temps réel avec tous les «acteurs» sur le théâtre des opérations où ils évoluent).

De même, le *Charles-de-Gaulle comporte une originalité qui est* son système de stabilisation dynamique et dont on dit qu'il est unique au monde. Un calculateur agit sur un ensemble de safrans et sur un dispositif de transfert des masses pour réduire les mouvements de la plate-forme et permettre ainsi d'utiliser les avions par des mers qui seraient de force 5/6.

Pour son autodéfense contre des missiles assaillants, le porte-avions devrait recevoir – il sera le premier navire de la marine française à en être équipé – le système de défense surface-air et antimissile SAAM que le groupe Aérospatiale met au point, à partir du système ASTER, avec Thomson-CSF et le groupe italien Alenia. Ce système, qui se présente sous l'aspect d'un missile bi-étage à poudre doué d'une grande manœuvrabilité et lancé depuis un tube vertical, a été conçu pour intercepter et détruire des missiles en vol qu'il atteint, affirme le constructeur, avec une précision de l'ordre du mètre.

Un investissement lourd

Les caractéristiques et les performances, attendues par les marins, du *Charles-de-Gaulle en font* un navire cher, l'un des plus chers que la France ait eu à mettre en service avec les sous-marins stratégiques. En 1993, selon une estimation du ministère de la défense, le coût du porte-avions était de quelque 17,2 *milliards de francs, non compris* celui du Rafale (évalué à 580 millions de francs l'exemplaire en 1994) et de l'avion Hawkeye (5 milliards de francs pour quatre appareils).

Cette dépense, qui est loin d'être négligeable, est un des éléments de réflexion actuels du gouvernement, à propos de l'opportunité de mettre, ou non, en chantier un deuxième porte-avions. Même s'il devait être moins cher que le premier, car les dépenses d'études et *de mise au point ont été* amorties sur le *Charles-de-Gaulle*, un second porte-avions restera un investissement lourd. Sur ce point, le projet de programmation militaire, que le conseil des ministres a approuvé le 20 avril dernier, repousse toute décision, quelle qu'elle soit, au-delà de 1997 lorsque le gouvernement devra choisir de laisser la hausse du budget d'équipement à 0,5 %, par an, ou de la porter à 1,5 %, *comme l'option en est ouverte* (*le Monde* du 4 mai).

Le *Clemenceau* devrait finir sa carrière *en 1999, le Foch* en 2005. Après le *Charles-de-Gaulle* qui remplacera le *Clemenceau*, faut-il donc un successeur au *Foch*? Cette question devra être tranchée vers 1997, en sachant que c'est au minimum un nouvelinvestissement supérieur à 12 milliards de francs. *Les* marins avancent l'argument qu'un porte-avions a besoin d'une révision de huit à dix mois tous les quatre ans, qui l'immobilise en bassin, sans compter l'entretien régulier des catapultes, qui suppose des essais à la mer à l'issue de quelques centaines d'heures d'utilisation.

Si le gouvernement, pour ses missions d'action extérieure, estime avoir besoin d'un outil aéronaval relativement permanent sur zone et opérationnel à la moindre alerte, un second porte-avions s'impose. S'il en décidait autrement, disent *les partisans du porte-avions*, il lui faudra consentir à des impasses dans l'organisation de sa sécurité.

JACQUES ISNARD

(1) A l'origine, Paul Quilès, ministre *de la défense entre 1985 et 1986, qui a* lancé le programme, avait suggéré de l'appeler *Charles-de-Gaulle*. Mais c'est François Mitterrand qui écarta cette *dénomination, ne voulant pas, avait-il dit* à M. Quilès, qu'on l'accuse d'avoir quémandé, de la sorte, les voix de certains «gaullistes» aux élections législatives de 1986, qui furent remportées par la droite. Le porte-avions a donc été d'abord baptisé *Richelieu*. Nommé premier ministre de la première «cohabitation», Jacques Chirac obtint finalement du chef de l'Etat qu'il revienne sur sa décision initiale.

M. Léotard estime que *«nul ne peut stipuler pour autrui»* en matière d'essais nucléaires. – En réponse à M. Mitterrand, qui s'était dit assuré que ses successeurs n'engageront pas de nouvelle campagne d'essais nucléaires (*le Monde* du 7 mai), le ministre de la défense, François Léotard, a déclaré, vendredi 6 mai à Nancy, que *«nul ne peut stipuler pour autrui»* sur l'avenir de ces essais au-delà de la prochaine élection présidentielle. Le prochain chef de l'Etat *«aura la liberté de décider de ce qui convient à notre pays en fonction de la situation internationale et de la situation de notre pays»*, a ajouté M. Léotard.

Le rendez-vous manqué avec « le Triomphant »

François Mitterrand devait, à l'origine, se faire présenter à Brest *le Triomphant*, le sous-marin stratégique de nouvelle génération qui est sorti de *l'arsenal de Cherbourg* et qui a commencé ses premiers essais en mer (*le Monde* du 23 avril). *Le Triomphant*, qui aurait dû rallier au début de mai sa base de l'Ile-Longue en rade de Brest, ne sera finalement pas au rendez-vous présidentiel en raison d'une panne.

L'incident technique est survenu sur un palier de ligne d'arbre lors d'un essai en *surface devant Cherbourg*. Il s'agit d'une difficulté dans la mise au point de la butée de ligne d'arbre où l'huile est sous pression au lieu d'être autorégulée et où il convient de limiter au mieux le niveau d'*émission sonore dans la* mesure où *le Triomphant* veut être un sous-marin le moins détectable possible, sinon silencieux.

A Brest, où il a assisté, la semaine dernière, au retour de mission de *l'Indomptable* qui marquait la trois centième patrouille de la force océanique stratégique française depuis sa création en 1972, le chef d'état-major de la marine, l'amiral Alain Coatanea, a expliqué que *le Triomphant* était un bateau prototype en quelque sorte. *«Il contient plus de 80 % de nouveautés technologiques extrêmement perfectionnées*, a-t-il dit, *et il est assez normal qu'il y ait quelques problèmes.»*

La marine a donc décidé de ne prendre aucun risque, tant qu'il ne sera pas remédié à la panne. C'est la raison pour laquelle *le Triomphant* ne gagnera Brest que vers le 20 mai et qu'il sera visité par M. Mitterrand dès qu'il le souhaitera.

MÉDECINE

Le troisième colloque international sur les drogues illicites

L'impossible sérénité du débat sur les toxicomanies

Organisé par la mairie de *Paris et l'Académie nationale* de médecine, le troisième colloque international sur les drogues illicites devait permettre d'actualiser les connaissances scientifiques et épidémiologiques sur les substances psy*choactives et leur consomma*tion. Si l'intention était louable, le résultat fut surprenant : une alternance d'exposés teintés d'a *priori* idéologiques, deux incidents de séance, le tout encadré par les discours volontaristes, pour *ne pas dire* musclés, des représentants de la mairie de Paris. Une preuve supplémentaire, s'il en fallait une, de l'impossible sérénité du débat sur les toxicomanies.

Dans son allocution d'ouverture, Jean Tiberi, premier adjoint au maire de Paris, rappela que *«Paris, et plus généralement la France, doit continuer d'incarner le refus du laxisme»*. Suivirent deux communications qui firent bondir *les neuropharmacologues* avertis. La description des modifications engendrées dans le cerveau par la consommation de cocaïne, présentée à grand renfort de clichés en couleurs, suscita des commentaires outrés : *«Ces études sont faites sans aucun contrôle»*, déplora l'un ; *«c'est totalement faux»*, *murmura* un autre. On entendit parler de *«lobby scientifique»*.

L'*après-midi, à la surprise* générale, deux chercheurs, écartés du programme par le *comité scientifique, forcèrent* l'ordre du jour pour présenter leurs communications. Le lendemain, après une journée calme, les conclusions furent lapidaires : *«La toxicité des drogues sur le système nerveux central, et en particulier la cocaïne et le cannabis, est démontrée par les techniques modernes d'imagerie médicale»* ; *«les études épidémiologiques soulignent le poids de la toxicomanie dans la santé publique»* ; *«la recherche est insuffisamment développée en France»* ; *«on ne peut qu'approuver la réorganisation du système de prise en charge des toxicomanes actuellement en cours.»*

Il serait injuste de dire qu'on n'apprit rien. Mais l'approximation qui régnait dans ces lieux eut vite fait de discréditer la rencontre. A la clôture des travaux, une militante d'Act-Up hurla son désir de voir installés dans la capitale des distributeurs de seringues. Elle fut évacuée de la salle. Quand donc les substances stupéfiantes feront-elles l'objet d'une véritable «conférence de consensus», selon la formule habituellement employée dans le milieu médical où, sans amalgames ni partis pris, praticiens et chercheurs feront une véritable synthèse des connaissances actuelles ?

LAURENCE FOLLÉA

Protestations américaines contre les châtiments corporels

Les bastonnades de Singapour

BANGKOK

de notre correspondant en Asie du Sud-Est

Reconnu coupable de vandalisme, Michael Fay, un jeune Américain âgé de dix-huit ans, a *reçu, jeudi 5 mai, quatre coups* de canne dans une prison de Singapour, où il purge une peine de quatre mois de détention. Le jeune homme a été aussi condamné à une amende, mais le châtiment corporel a provoqué *une sérieuse controverse*, notamment aux Etats-Unis, où le président Bill Clinton l'a qualifié d'*«erreur»*. Sa mère, qui n'a pas été autorisée à le voir après, a parlé de *«torture»*. Pour sa part, Singapour a déclaré qu'il serait *«regrettable»* que cette affaire affecte ses relations avec Washington.

Singapour, qui se veut l'Etat le mieux administré et le plus propre de la planète, ne badine pas avec l'ordre public. Pour avoir, entre autres choses et en compagnie d'autres jeunes gens, eux aussi traduits en justice, couvert de peinture pendant dix jours consécutifs des automobiles à l'aide d'un vaporisateur, le jeune Fay avait été condamné à recevoir six coups de canne.

L'éclatement de la peau et des chairs

A la suite d'une campagne de presse internationale et de nombreux appels à la clémence, y compris du chef de la Maison blanche, cette sentence a été *réduite à quatre coups par le pré*sident Ong Teng Cheong, sur recommandation du gouvernement.

La polémique vient de la nature du châtiment. Les coups de canne – un rotin de 1,3 centimètre de diamètre trempé dans l'eau une nuit durant pour qu'il ne rompe pas – sont administrés, en principe, par un expert en arts martiaux. Selon certaines victimes, ce châtiment laisse sur les fesses des marques indélébiles en faisant éclater peau et chairs. *L'épreuve est si pénible* qu'un médecin s'assure, après chaque coup, que le condamné demeure en état de recevoir le suivant. Suivant un code pénal d'origine britannique et vieux de cent vingt ans, cette peine est régulièrement appliquée à Singapour, y compris pour punir la délinquance juvénile.

Le condamné étant, cette fois, américain, la nature corporelle du châtiment a soulevé une polémique aux Etats-Unis. Des journaux ont parlé de *«torture»*, un psychiatre renommé a évoqué le risque d'un traumatisme susceptible d'éveiller des tendances suicidaires. Mais les autorités de Singapour ont résisté aux appels *à la clémence, rejetant* les accusations selon lesquelles Michael Fay avait été victime de brutalités lors de sa confession. Dans la foulée, un compagnon du jeune Américain (un Hongkongais de dix-sept ans) a été condamné à douze coups de canne et huit mois de prison.

La polémique ne risque pas de s'apaiser de si tôt. Le procès d'un autre adolescent américain est en cours dans l'île. Si l'opinion américaine est plutôt favorable à une sévère répression du vandalisme et de la délinquance dont elle subit quotidiennement les effets, la nature du châtiment est jugée inacceptable par beaucoup. Le père de Michael Fay a déjà annoncé une campagne de boycottage des produits singapouriens.

JEAN-CLAUDE POMONTI

ÉDUCATION

Présentant le bilan de son action depuis un an

M. Fillon n'abandonne pas l'idée d'une nouvelle loi sur l'Université

Ouvrant le colloque des Cercles universitaires, samedi 7 mai, à Paris, le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche, François Fillon, a présenté les dossiers qui l'attendent dans les prochains mois. La définition d'une véritable filière technologique *«permettant une insertion professionnelle, tant à bac + 2 qu'à bac + 4»*, devrait faire l'objet *«probablement fin mai»* d'une communication en conseil des ministres. Des décisions sur l'évolution du recrutement et des carrières des enseignants-chercheurs seront annoncées fin juin.

Comme pour prévenir les critiques, François Fillon, *«ministre discret»* comme il s'est lui-même défini, s'est d'abord attaché à mettre en cause *«l'héritage»*. *«Coup de génie, mais coup de bluff»* du plan «université 2000», *«artifices budgétaires et même faux-bon budget»*, la relève a été, à l'en croire, difficile et la progression budgétaire des années 1989-1993, *«consacrée exclusivement à l'extension du système, n'a pas permis d'améliorer l'existant»*. La *«formidable résistance du monde universitaire»* a fait le reste. Néanmoins, estime François Fillon, *«une réforme en profondeur est nécessaire et cela ne se fera pas sans toucher à la loi* [Savary] *de 1984»*. Echaudé par son échec dans la révision de la loi, en juillet dernier, il reconnaît aujourd'hui que le sujet n'est pas mûr, mais qu'il reste un *«objectif politique prioritaire»*.

Par ailleurs, un rapport vient d'être remis au ministre sur l'évolution du recrutement et des carrières des enseignants-chercheurs. Le projet de créer, à titre expérimental, dans quelques universités, des licences pluridisciplinaires destinées notamment aux futurs instituteurs (*le Monde* du 14 avril) semble pratiquement bouclé. Les maquettes de ces nouvelles licences seront soumises au Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche (CNESER), lundi 9 mai.

Le ministre s'est félicité de l'évolution des instituts universitaires de formation des maîtres (IUFM) replacés dans l'orbite universitaire depuis les mesures de juillet 1993. *«Il faudra se prononcer*, a-t-il souligné, *sur le maintien ou non d'établissements publics propres ou sur l'intégration des IUFM dans les universités»*. Le ministre a également assuré qu'il poursuivait la politique contractuelle engagée depuis 1989 entre l'Etat et les universités. François Fillon a tenu à préciser qu'il assumerait *«pleinement»* la prochaine rentrée. Il a rappelé aussi qu'il souhaitait poursuivre la réforme pédagogique des premiers cycles universitaires engagée par ses prédécesseurs, même si la mise en œuvre prévue à la prochaine rentrée, est repoussée à 1996. D'ici là, a-t-il conclu évasivement, *«il sera possible d'y apporter les correctifs qui apparaîtraient nécessaires»*.

CHRISTINE GARIN

EN BREF

JEUX : plus de vingt millions de tickets de Morpion vendus la première semaine. – Plus de vingt millions de tickets de Morpion ont été vendus pendant la première semaine du lancement du nouveau jeu grattable de la Française des jeux, mis en vente le 2 mai. Le Millionnaire, lancé *en septembre* 1991, et le Banco, lancé en mai 1990, s'étaient respectivement vendus *trois fois* et trois *fois et demi* moins la première semaine de leur lancement.

FOOTBALL : championnat de France de deuxième division. – Battu, vendredi *6 mai*, en match avancé de la trente-neuvième journée du championnat de France de deuxième division (1-0), Nice a perdu l'occasion de rattraper le club de tête, Rennes, *qui devait rencontrer* Bourges samedi. Laval et Nîmes ont fait match nul (2-2). Rouen *est allé battre* Istres (2-1) et Charleville a dominé Dunkerque (3-1).

هكذا من الأصل

هكذا من الأصل

Le Monde

HEURES LOCALES

LES INVESTIGATIONS D'UN MAGISTRAT FINANCIER

Pour apprécier la gestion des deniers publics, les limiers des chambres régionales des comptes des Pays de la Loire procèdent avec minutie

ENFERMÉ dans son bureau, il fait parler des liasses de papiers. Derrière l'élégante mais discrète façade d'un immeuble nantais, Michel Thébaud, magistrat à la chambre régionale des comptes des Pays de la Loire, défait des paquets bien ficelés. Il en extrait une multitude d'arrêtés, de mandats, et autres pièces justificatives, qu'il va examiner minutieusement. Il sait en effet que la lecture de cette paperasse, aussi aride soit-elle, lui permettra de découvrir la vérité sur la gestion des deniers publics.

L'enquête d'un magistrat financier commence toujours par le *dépouillement* d'une liasse. Dans le jargon, ce mot désigne un ensemble de documents que le comptable public adresse en fin d'année à la chambre régionale des comptes. D'octobre à février, des tonnes de liasses sont envoyées par camions postaux à la juridiction nantaise, qui a dû louer une friche industrielle pour les stocker. Un chauffeur fait la navette entre ce vaste hangar et la chambre, où les magistrats et leurs assistants de vérification se penchent sur les échantillons qui les intéressent.

L'examen d'une liasse va permettre de contrôler les comptes du comptable public, mais aussi d'examiner la gestion de l'ordonnateur. Dans le premier cas, la chambre s'assure que le justiciable, fonctionnaire du Trésor, a correctement encaissé ou payé les recettes et les dépenses de la collectivité dont il tient les comptes. Elle vérifie que les pièces justificatives sont présentes, qu'elles sont établies de façon régulière, qu'il y avait les crédits nécessaires pour mandater les dépenses, et que le comptable a payé les bons créanciers. S'il a commis une erreur, elle peut prononcer un « débet », c'est-à-dire qu'elle le met en demeure de dédommager la collectivité.



L'agacement de certains élus

Ce contrôle formel a des limites. Il ne permet pas, notamment, de découvrir si certaines dépenses sont fictives. *« Un comptable peut payer la réfection de 10 kilomètres de voirie, sans savoir si la prestation a été réalisée »*, remarque Michel Thébaud, qui a connu quelques surprises en se rendant sur le terrain. Le contrôle des comptes ne permet pas non plus d'apprécier la qualité de la gestion de l'ordonnateur. *« Le comptable ne peut pas dire si la voirie pouvait être refaite pour moitié prix. Il ne demande pas pourquoi tous les travaux sont confiés à la même entreprise. C'est au magistrat qu'il appartient d'examiner les appels d'offres, et de mettre en évidence une préférence injustifiée. »*

Toutefois, le contrôle des comptes constitue le point de départ de l'examen de la gestion. *« Si, en examinant les dépenses de personnel d'une commune de 20 000 habitants, je m'aperçois qu'il y a trois directeurs des services techniques, je mets de côté les trois bulletins de paie qui se trouvent dans les liasses. Ensuite, je vais voir l'ordonnateur, et je lui demande pourquoi il a embauché trois personnes à ce poste »*, explique Michel Thébaud. L'audit de la gestion permet de savoir si l'élu a fait un bon usage des deniers publics. *« Nous nous assurons que les moyens mis en œuvre produisent les effets recherchés. Quand une ville construit un bâtiment, nous nous demandons si les études préalables ont été menées correctement et si les coûts d'objectif ont été respectés. Mais nous ne nous prononçons pas sur l'utilité de l'édifice, car ce serait du contrôle d'opportunité »*, précise le magistrat.

Lorsqu'il entreprend une enquête sur une collectivité, le conseiller va voir l'élu, pour l'en informer, et lui rappeler qu'il doit mettre à sa disposition tous les moyens d'investigation nécessaires. Les seules pièces comptables ne permettent pas, en effet, d'apprécier la validité d'un appel d'offres. Il faut les délibérations du conseil municipal, ou les notes des services techniques. *« Nous sommes reçus avec courtoisie »*, constate Michel Thébaud. Pourtant, certains élus, et non des moindres, traînent des pieds pour fournir les documents, ou protestent contre le caractère *« tatillon »* de l'instruction. *« Le président d'une société d'économie mixte avait invité son conseil d'administration à prendre une décision, « conformément à une délibération » du conseil municipal de la commune dont il était maire. J'ai eu la curiosité de demander cette délibération. Il a fallu que j'insiste, et je me suis aperçu qu'elle n'existait pas. L'élu avait commis un faux en écriture publique »*, raconte Michel Thébaud.

En raison des effectifs (dix-huit magistrats et autant d'assistants pour 3 500 comptabilités), les communes, les départements, la région, les structures de coopération et les établissements publics de la juridiction ne sont contrôlés que tous les quatre ans. C'est le président de la chambre, Gilles Cazanave, qui fixe le programme de son équipe, et répartit les dossiers. *« Un contrôle ne peut pas être exhaustif, il faut faire des choix »*, indique Michel Thébaud. Pour établir son programme de travail, il dépouille les comptes administratifs de la collectivité, qui lui en donnent une vision synthétique. Il observe les « apostilles » (recommandations) de ses précédents collègues. Il lit aussi une revue de presse, mise à jour par une documentaliste de la chambre, pour connaître les réalisations et les projets de l'élu. *« Lorsqu'une collectivité a construit de gros équipements, qui l'ont fortement endettée, il est intéressant de savoir si elle va faire une pause, ou continuer. »* Le magistrat peut alors décider de faire porter son contrôle sur la politique d'emprunt. Son programme prend obligatoirement en compte certains thèmes d'enquête généraux qui doivent alimenter les rapports publics de la Cour des comptes et des chambres. Il s'agit, cette année, du cumul d'emplois et du régime indemnitaire des agents, des aides à l'immobilier d'entreprise, ainsi que des subventions aux associations.

Le résultat de son investigation prend la forme d'une lettre d'observations définitives, adressée à l'élu, qui doit la communiquer à l'assemblée délibérante. Cette missive, signée par le président, reflète le point de vue de l'ensemble de la chambre. Plusieurs magistrats, réunis en délibéré, votent en effet sur chacune des apostilles. Ils peuvent décider de transmettre le dossier au procureur de la République. Cette collégialité de la décision donne au magistrat instructeur la garantie d'un soutien par rapport aux éventuelles pressions des élus.

de notre envoyée spéciale à Nantes

Rafaële Rivais

Emploi

Les maires sont souvent les premiers témoins de la dégradation de la situation de l'emploi dans leur commune. C'est eux que leurs concitoyens viennent trouver dès que des menaces pèsent sur l'avenir d'une entreprise de leur commune. Ce sont eux encore que les habitants consultent lorsque des membres de leur famille ou des proches se trouvent privés de travail. Pour reprendre l'expression d'un élu, bien souvent des habitants connaissent mieux l'adresse de la mairie que celle de l'ANPE.

Face à cette situation nouvelle, les élus disposent de peu de moyens légaux. Leur compétence n'est pas reconnue par les textes, parfois même des « freins » existent, qui viennent perturber la recherche d'action originale. Car, pressés par leurs administrés, les maires sont bien obligés d'agir. A un moment ou les budgets municipaux ne permettent pas de gonfler les effectifs des personnels, il leur faut bien imaginer d'autres solutions.

L'Association des maires de France (AMF) a décidé de lancer une enquête auprès des 36 700 communes françaises afin de *« collecter les initiatives positives »* et *« mettre en évidence les freins de toute nature »* auxquels les maires peuvent se heurter.

Pour Jean-Pierre Delevoye (RPR), le président de l'AMF, cette opération doit permettre de réaliser un Livre blanc, intitulé *Collectivités locales et emploi*, qui sera diffusé à l'ensemble des adhérents à l'occasion du prochain congrès de l'association, qui aura lieu au mois de novembre. Il devrait comprendre un bilan des actions menées, notamment par la création d'associations intermédiaires, et aussi fournir aux maires des propositions concrètes.

« Il y a urgence », aime à répeter Jean-Pierre Delevoye, qui estime qu'avec ses collègues il doit gérer *« des situations difficiles »*. Il reste à savoir si les mesures mises en avant dans le document de l'AMF pourront être utilisées par les élus.

Serge Bolloch

FORMATION

LES MAISONS FAMILIALES RURALES VONT EN BANLIEUE

Ces écoles privées, qui pratiquent l'alternance depuis 1937, adaptent leur méthode pour les jeunes en difficulté des villes

APRÈS avoir longtemps pratiqué l'alternance avec les enfants d'agriculteurs, puis s'être étendues, il y a vingt ans, à d'autres formations (commerce, artisanat, tourisme, hôtellerie, bâtiment, aéronautique), les maisons familiales rurales, qui sont sous la tutelle du ministère de l'agriculture, ont ouvert des maisons « rurbaines » à Etampes, à Limoges, à Rennes et à Reims. D'autres se préparent.

Alors que le chômage touche 25 % des jeunes, les 450 maisons familiales rurales que compte la France revendiquent un taux d'insertion professionnelle supérieur à 70 %, et même 90 % dans certains cas. Elles forment aujourd'hui 45 000 jeunes et ont vu leurs effectifs augmenter de 10 % en 1993 sur fond de déclin du monde rural. L'enseignement y repose sur une philosophie originale, qui associe les parents, les enseignants et les entreprises. Les enfants y entrent à partir de 13 ans et y séjournent en internat, alternant les périodes scolaires et les stages en entreprise.

Des ajustements délicats

De l'objectif affiché de *« fabriquer des jeunes bien dans leur peau »*, capables de se prendre en charge, découle un suivi très rigoureux de leur progression et une adaptation permanente des cours dispensés. Pour faciliter la bonne marche du système, les entreprises sont toujours proches de l'école et les effectifs réduits. Les diplômes délivrés vont du CAP au BTS (brevet de technicien supérieur) et le coût annuel de la scolarité est de l'ordre de 5 000 à 7 000 francs. L'idée de transposer ce mode de fonctionnement aux banlieues vient de Michel Godet, titulaire d'une chaire de prospective industrielle au CNAM (Conservatoire des arts et métiers). Il voit dans cette démarche l'occasion d'offrir aux jeunes des quartiers en difficulté *« un modèle de resocialibilisation »* susceptible de leur *« redonner confiance en eux et d'en faire des citoyens »*. Cependant, le transfert d'un système comme celui des maisons familiales du monde rural aux banlieues suppose des ajustements délicats. A Rennes, la sélection des jeunes a été confiée à la mission locale pour l'emploi. En rupture de ban, *« ces garçons requièrent une pédagogie individualisée*, commente le directeur de l'école, qui ne cache pas son souhait de travailler à l'avenir avec des enfants plus jeunes. *La première tâche est de leur faire accepter la vie en groupe, les contraintes horaires, l'écoute des autres »*.Le rôle des parents, qui est fondamental dans ce système, a dû aussi être adapté tant les foyers sont souvent désunis et les adultes eux-mêmes à la dérive. *« Jusqu'à présent, nous leur avons peu demandé*, explique-t-il. *Pour l'instant, les parents sont surtout ébahis de voir qu'on s'intéresse à leurs enfants. »*

de notre envoyée spéciale à Rennes

Marie-Josée Cougard

Lire la suite page 12

TRANSPORTS

PLAIDOYER POUR LES VOIES D'EAU

Les professionnels réclament un réseau français de grand gabarit

LE transport fluvial n'en peut plus d'être marginalisé. Depuis l'an dernier, il n'assure plus en France que 3,57 % de l'acheminement des marchandises. Les Français le trouvent sympathique et protecteur de l'environnement, mais si l'institut CSA leur demande quels sont les modes de transport du fret, 25 % seulement citent le fleuve et le canal.

Même chose pour les élus : Anne-Marie Idrac, directeur des transports terrestres, s'est étonnée que les futurs contrats de plan État-régions prévoient, en provenance de l'Etat, 225 millions de francs pour la voie d'eau et 24 milliards de francs pour la route... Certains écologistes, pourtant partisans de ce mode d'acheminement doux, mettent tellement de conditions et de précautions dans la construction des infrastructures fluviales nécessaires, qu'on les classerait parfois parmi leurs pires ennemis aux côtés des directions du budget et du trésor qui l'ont jugé, une fois pour toutes, obsolète.

Alors, ils se sont tous mobilisés derrière Jacques Mouchard, président d'Eurofleuves : chambres de commerce et ports, armateurs et artisans ; Voies navigables de France et Compagnie nationale du Rhône ; loueurs de house-boats et entrepreneurs en matériaux de construction ; Raymond Barre, président de l'association Mer du Nord-Méditerranée, et Roland Nungesser, président RPR du groupe parlementaire de la navigation fluviale ; René Beaumont, président UDF de la commission transports de l'Association des présidents de conseils généraux, et Jean-François Poncet, président UDF de la commission des affaires économiques du Sénat.

Il n'est pas jusqu'à Gérard d'Aboville, le rameur émérite qui préside le Conseil supérieur de la navigation de plaisance, et Raymond Lacombe, président d'honneur de la Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles, qui ne soient venus plaider pour une revalorisation du transport fluvial à l'occasion du congrès « Eurofleuves 2000 », organisé les 26 et 27 avril. Les professionnels de la voie d'eau ont adopté à l'unanimité une motion demandant qu'une « juste répartition du produit de la vente d'électricité » permette à la Compagnie nationale du Rhône (CNR) d'œuvrer dans ce sens.

Rhin-Rhône rentable

Car le transport fluvial est le moins polluant et le moins cher des modes de transport, comme l'a rappelé en conclusion Jacques Trorial, président du Port autonome de Paris. A condition que la concurrence avec le train et le camion soit loyale, c'est-à-dire que ceux-ci supportent les coûts de la pollution et de l'insécurité qu'ils provoquent. Faut-il rappeler qu'un convoi fluvial de 3 000 tonnes transporte trois fois plus de marchandises qu'un train et autant que cent vingt camions ? Faut-il rappeler l'exemple des Allemands qui ont mis soixante et onze ans et 17 milliards de francs pour raccorder le Rhin au Danube et celui des Belges *qui ont conçu de formidables ascenseurs à bateaux ? Ils y croient* ; les Français, guère.

Daniel Hoeffel, ministre délégué à l'aménagement du territoire, a prononcé un vibrant plaidoyer en faveur du transport fluvial. Celui-ci appartient-il au passé ? *« Non »*, s'est exclamé le ministre, mais il faut donner à son réseau une cohérence et le relier enfin au reste de l'Europe. Est-il rentable ? *« Oui »*, a répondu M. Hoeffel, qui évalue entre 9 % et 11 % la rentabilité de la liaison Rhin-Rhône si l'on ajoute à sa rentabilité propre les bienfaits de la décongestion dans la vallée du Rhône, le supplément d'activité des ports de Marseille et de Sète et la meilleure protection contre les inondations.

Reste à trouver l'argent – comme depuis une trentaine d'années – pour que les fleuves et les canaux français ne ressemblent plus à *« un réseau d'autoroutes reliées par des chemins de terre »*, selon la formule d'Yvette Chassagne. Les ressources hydro-électriques du Rhône pourraient gager ces investissements. En tout cas, ont dit les congressistes, peu importe qui du projet Rhin-Rhône ou du projet Seine-Nord sera réalisé le premier : il est d'abord urgent de se souvenir que l'Etat Allemand mise 3 milliards de francs par an dans ses voies d'eau quand la France dépense 94 millions de francs pour les siennes.

de notre envoyé spécial à Rouen
Alain Faujas

SOCIAL

SAUVER LA FLAMBOYANCE

L'association des retraités demande le maintien de sa subvention

FAUTE de pouvoir convaincre Jacques Toubon, ministre de la culture, de l'importance et de l'originalité du mouvement La Flamboyance, association qui a pour but de promouvoir le rôle des personnes âgées dans la société, Maximilienne Levet et Michel Daureil, cofondateurs du mouvement, s'adressent à présent au premier ministre. Ils souhaitent que la décision d'interrompre la subvention de 2 millions de francs que le ministère de la culture accordait à l'association, depuis sa création en 1990, soit revue.

Dans une lettre datée du 21 avril, ils soulignent les dangers d'une approche exclusivement économique et sociale du vieillissement de la société. *« Les retraités ne sont pas uniquement des personnes dépendantes auxquelles l'Etat se doit d'assurer confort et protection*, écrivent-ils. *Ils peuvent être des acteurs de solidarité et de cohésion sociale, d'autant plus indispensables que ces liens sont mis en péril par des multiples tensions qui accompagnent la mutation de notre société. »*

Créé en 1990 sous l'impulsion de Jack Lang, alors ministre de la culture, le mouvement La Flamboyance avait commencé à tisser un réseau de responsables d'associations et d'élus locaux, de différents horizons politiques, insatisfaits des banquets annuels. Persuadés que les aînés sont porteurs d'une culture dont l'épanouissement ne peut qu'être bénéfique à la cité, ils ont favorisé des centaines d'initiatives qui vont de la solidarité entre les générations à la création d'œuvres artistiques en passant par la mise en place de *« conseils de sages »*.

« Nous nous refusons à croire que la seule alternance soit à l'origine de ce revirement », écrivent Maximilienne Levet et Michel Daureil, qui demandent que la subvention soit reconduite au moins pour deux ou trois ans, le temps qu'ils estiment nécessaire pour parvenir à un financement direct de la part des collectivités avec lesquelles ils travaillent.

De son côté, Jack Lang vient lui aussi de rédiger une lettre adressée aux présidents de conseils généraux et à deux cents maires de France pour qu'ils rejoignent le réseau de réflexion et d'action de La Flamboyance : *« Les retraités seront bientôt aussi nombreux que les actifs... Au nom de quelles valeurs va se faire l'évolution provoquée par nos trente ans de vie supplémentaires ? »*, écrit le ministre. *« Après la réorganisation du travail, c'est l'aspect le plus important des nouvelles tâches qui nous incombent et des problèmes futurs qui doivent nous mobiliser »*, ajoute Jack Lang. L'ancien ministre pense que *« l'enjeu ne concerne pas seulement les onze millions de retraités, mais l'ensemble de nos concitoyens »*.

Ch. Ch.

FORMATION

LES MAISONS FAMILIALES RURALES VONT EN BANLIEUE

Suite de la page 11

Une fois surmontée la première vague de difficultés, l'attitude des jeunes est plutôt positive. *« Ils sont prêts à suivre une formation, s'il y a un métier à la clé. »*

Les collectivités locales représentent un véritable réservoir d'emplois. *« Mais l'apprentissage leur coûte cher : 40 francs de l'heure contre 5 francs pour un contrat emploi-solidarité »*, dit Bernard Crépeau, de l'Union nationale des maisons familiales rurales d'éducation et d'orientation (UNMFREO). L'autre problème est lié à l'internat, qui est l'occasion de sortir les jeunes en difficulté de leur cadre de vie. Mais il faut trouver des locaux, et ceux que pourraient proposer les collectivités locales aux maisons rurales ne répondent pas toujours aux normes exigées pour ce type d'établissement.

A Rennes, où la maison familiale « rurbaine » a ouvert ses portes en janvier dernier avec 13 élèves âgés de 20 à 22 ans dans des locaux loués à prix modique par la ville, le directeur, Jean-Claude Benoît, explique avoir voulu répondre aux vœux des familles désemparées par l'échec scolaire de leurs enfants.

Métiers de proximité

Après six mois d'analyse des besoins sur le terrain, il a décidé de mettre en place une formation à la maintenance des bâtiments des collectivités. La qualification existe, sanctionnée par un CAP ou un BEP, mais elle n'a pas été développée par les lycées d'enseignement professionnel en Bretagne. Pourtant la demande est pressante, autant de la part de l'office des HLM que des collectivités, à la recherche d'une main-d'œuvre capable d'effectuer les petits travaux d'électricité, de plomberie, de maçonnerie ou de peinture sur des bâtiments ou des habitations sinon condamnés à la décrépitude. Une autre attente des HLM, à laquelle les maisons familiales ont également entrepris de répondre, est celle de la réhabilitation du gardiennage.

Cette *« formation accrue »* confère, comme la première, un rôle social aux jeunes dans leurs quartiers, et *« là où il y a de bons gardiens, il y a moins de problèmes »*, explique Bernard Crépeau. Une réflexion est en cours sur la formation au BEATEP (brevet d'Etat d'animateur technicien à l'éducation populaire), diplôme de la jeunesse et des sports, qui associe les compétences manuelles à celles d'animateur. *« Cette qualification très rare dans les quartiers difficiles »* a toute l'attention du ministère de la ville. D'autres expériences sont menées dans le secteur de l'hôtellerie et de la restauration, avec la volonté de privilégier les métiers de proximité qui ont fait le succès des maisons familiales en milieu rural.

de notre envoyée spéciale à Rennes
Marie-Josée Cougard

BLOC-NOTES

AGENDA

■ **Accueil du public.** – Une administration simple, accessible, un accueil personnalisé : autant de souhaits exprimés par les utilisateurs du service public. L'Association pour l'amélioration des rapports entre l'administration et le public (ARAP) va étudier la possibilité de créer de nouveaux modes de relations lors d'une rencontre mercredi 18 mai à Paris. La journée doit mettre l'accent sur les attentes des usagers et les réponses à y apporter, ainsi que l'utilisation des nouvelles technologies et leurs contributions à l'amélioration des services.
▶ **Renseignements au (16-1) 45-38-94-49.**

■ **Festival des médias locaux.** – La quatrième édition de ce festival a lieu, mercredi 18 et jeudi 19 mai, à Marne-la-Vallée (Seine-et-Marne). Son ordre du jour, élaboré de manière à répondre *« aux préoccupations des professionnels de la communication de proximité »* sera consacré aux questions législatives, réflexions sur la déontologie, spécificités régionales et perspectives d'avenir.
▶ **Renseignements au (16-1) 64-62-00-36.**

■ **Urbanisme.** – Les villes ont vu pousser sur les terrains bordants les grands axes, des activités économiques générant une architecture hétéroclite : grandes distributions, *activités hôtelières ou de transports.* Le colloque « Qualité urbaine et activités économiques aux abords des villes », organisé par l'association Architecture et maître d'ouvrage (AMO), jeudi 19 mai à l'Arche de la Défense, doit aborder les questions d'harmonisation de ces espaces.
▶ **Renseignements au (16-1) 47-53-39-82.**

■ **Lacs alpins et environnement urbain.** – Les villes savoyardes d'Aix-les-Bains, Chambéry et Annecy accueilleront chacune une partie d'un colloque consacré à ce thème et qui a lieu jeudi 19 et vendredi 20 mai. Trois ateliers permettront de consacrer les discussions à l'aménagement, mais aussi à une recherche sur la gestion des espaces naturels.
▶ **Renseignements au (16) 76-47-75-24.**

هكذا من الأصل

AUVER
LA FLAMBOYANCE

EUR PUBLIC

هكذا من الأصل

CENTRE

L'INTERLOIRE SUR LES RAILS

La région et la SNCF ont signé une convention modifiant le paysage ferroviaire

LE président du conseil régional du Centre, Maurice Dousset (UDF-PR), député d'Eure-et-Loir, a une prédilection pour les transports. Il y a quelques semaines, il a lancé un grand projet d'aéroport en Beauce. Depuis le début de l'année, il préside aux destinées de l'association Avenir du rail.

Autant dire que dans la nouvelle convention qui a été signée entre la région Centre et la SNCF le 29 avril dernier, à la gare de Meung-sur-Loire (Loiret), Maurice Dousset a mis du sien et de sa passion. *« Cette convention donne l'exemple »*, a tenu à préciser Jacques Fournier, qui vivait ses dernières heures de président de la société nationale.

Ce nouveau mariage entre la région et la SNCF, dans la corbeille duquel seront déposés quelque 2,4 milliards de francs d'investissements pour les cinq ans à venir, devrait se traduire par des innovations pour l'usager. Le projet le plus important est le lancement en septembre prochain de l'Interloire, une desserte régulière sur l'axe ligérien entre Orléans et Nantes. Desserte prudente toutefois : trois liaisons quotidiennes dans chaque sens seront instaurées, mais à une vitesse élevée – 200 kilomètres à l'heure –, ce qui permettra de joindre les deux villes en deux heures trente minutes, soit un gain d'une heure. Elles seront prolongées le week-end jusqu'au Croisic et desserviront au passage Blois, Saint-Pierre-des-Corps, Saumur et Angers. Par ailleurs, dans la région Centre, la desserte des villes moyennes du Val de Loire (Amboise, Onzain, Blois, Mer, Beaugency, Meung-sur-Loire) sera renforcée avec la création de trois allers et retours supplémentaires. Au total, entre Tours et Orléans, ce seront dix-neuf liaisons qui seront proposées.

Un nouvel automoteur

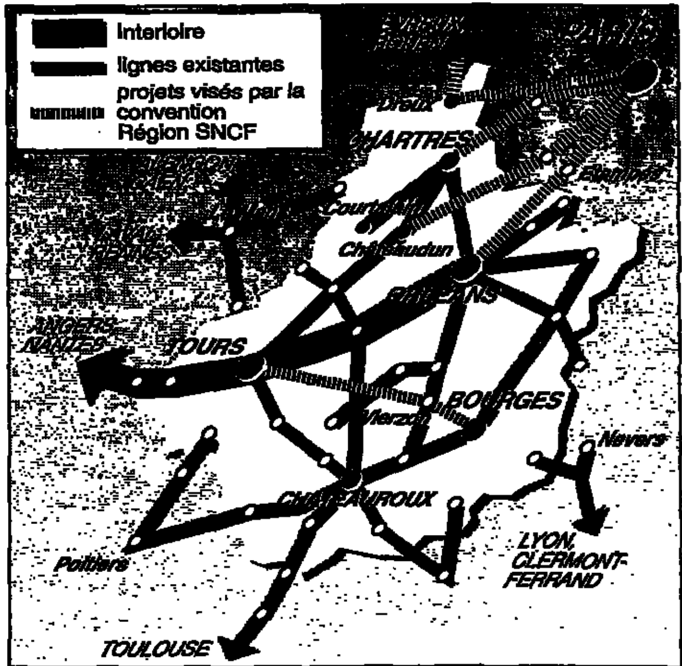
L'Interloire est un vieux projet. Il date d'il y a vingt ans, lorsque les aménageurs ont imaginé une fonction de « métropole-jardin » à cet axe ligérien, à cette « vallée des rois », dont le potentiel touristique est encore loin d'être exploité. Mais ce couloir constitue également une entité économique d'importance. Il relie quatre des plus grandes villes de l'Ouest (Orléans, Tours, Angers, Nantes), quatre entités urbaines de plus de 200 000 habitants qui figurent parmi les dix plus fortes progressions nationales entre 1975 et 1990. De plus, dans les schémas futurs d'aménagement du territoire, l'axe ligérien – en particulier les trois pôles d'Orléans, Blois et Tours – devrait contribuer au desserrement de l'Ile-de-France. Autant de raisons qui ont plaidé en faveur de la mise sur rail de cet Interloire, qui pourrait devenir à terme un « métroloire », avec un train toutes les heures dans chaque sens.

Autre innovation : à partir de 1997, les trains circulant actuellement seront remplacés par un nouvel automoteur TER, dont une maquette a été présentée à Meung-sur-Loire et a servi de cadre à la signature de la convention. Il s'agira d'un train rapide (160 kilomètres à l'heure), climatisé, à suspension pneumatique, facilement accessible aux handicapés. Sa fabrication devrait bientôt commencer. Les régions auraient déjà commandé une cinquantaine de ces automoteurs ; la région Centre a donné l'exemple en prenant une douzaine d'options. *« La révolution TER doit accompagner la révolution TGV »*, a déclaré Maurice Dousset, qui a suivi personnellement l'élaboration de ce projet.

La convention prévoit d'autres investissements : l'électrification de la ligne Vierzon-Bourges et la modernisation de celle reliant Tours à Vierzon ; la suppression de passages à niveau entre Orléans et Blois ; l'augmentation de la « capacité » sur les lignes Dreux-Paris, Chartres-Paris, Châteaudun-Paris et Orléans-Paris pour faire face à une progression rapide de la demande. Enfin, on investira dans la modernisation des gares, selon le nouveau concept de l'« espace-gare ». Mais ce concept, selon la CGT – qui n'a toutefois pas manifesté durant la signature de cette convention –, tend à faire disparaître la présence humaine sur les quais ou aux guichets. Dès cette année, un programme de modernisation de 30 millions de francs concernant une quinzaine de gares, sera lancé.

« Nous souhaitons diminuer l'omnipotence de la route. Nous prenons la responsabilité de l'ensemble des transports régionaux ferroviaires. Avec deux objectifs : une meilleure satisfaction pour les usagers, et contribuer à réduire le déficit de la SNCF », a déclaré Maurice Dousset. Pour sa part, le président de la SNCF a affirmé : *« C'est une convention globale, une des premières du genre en France, qui traite l'ensemble du problème. Jusqu'à présent, on partait d'un service de référence qui ne changeait pas et on ne faisait une convention que sur les modifications à apporter par rapport à ce service. Là, on reprend tout le problème à la base. »*

de notre correspondant à Orléans
Régis Guyotat



PAYS DE LA LOIRE

UN PRINTEMPS ITALIEN

La région développe une coopération culturelle avec l'Emilie-Romagne

ALAIN RIFFAUD connaît « sa » cathédrale sur le bout des doigts. Il pointe de l'index les marques laissées par les bâtisseurs au XII[e] siècle, caresse de la paume les arcs les plus finement dressés vers la « Ville de lumière », vers les vitraux du Mans. Amateur de pierres et de pédagogie, il partage son temps entre l'enseignement des lettres et le centre du patrimoine, qu'il anime. Là, au pied du monument imposant, des élèves de l'académie de Nantes viennent découvrir, autrement que dans les livres, les richesses léguées par l'Histoire. Alain Riffaud prône, en effet, une nouvelle approche du patrimoine : celle des mains.

Depuis 1990, l'accord de coopération, qui lie le conseil régional des Pays de la Loire et l'Emilie-Romagne, permet à des jeunes Italiens de participer à ces classes européennes du patrimoine. Certains sont allés s'essayer à la taille de la pierre dans la cité médiévale de Guérande, à la réalisation de vitraux au pied de la cathédrale du Mans ou de mosaïques à Ravenne. Ces échanges, ont concerné près de cent soixante-dix jeunes cette année. Chaque région y consacre environ 60 000 francs par an. La modeste participation du ministère de la culture et le soutien de l'éducation nationale n'aurait pas suffi.

Depuis que les Pays de la Loire se sont dotés, en 1989, d'une direction des affaires européennes, leur engagement est devenu manifeste dans la coopération interrégionale, les échanges de savoir-faire et la mobilité des jeunes. Le conseil régional, présidé par Olivier Guichard (RPR), lui-même mobilisé sur le sort des collectivités territoriales de l'Arc atlantique, entretient des relations bilatérales avec le Schleswig-Holstein, l'Emilie-Romagne, l'Andalousie, et surtout avec la Galice. Avec chacune, il mène des actions dans les domaines de la formation, de l'économie, de la recherche, du tourisme et de la culture. *« C'est sans aucun doute ce dernier volet qui connaît le plus grand retentissement avec les classes européennes du patrimoine »*, reconnaît M. Guichard.

Avec son partenaire transalpin, les Pays de la Loire s'offrent aussi un *« printemps italien »* à Nantes, où l'exposition « Il gusto bolognese, la peinture baroque de l'Emilie-Romagne » est actuellement à l'affiche du Musée des beaux-arts. Provenant de collections publiques et privées de plusieurs pays européens, ces quarante-quatre tableaux représentatifs des courants du XVII[e] siècle à Bologne, en particulier des recherches de l'Ecole des frères Carrache, avaient d'abord été rassemblés pour être présentés à Darmstadt. Cet accrochage exceptionnel était le fruit de l'accord de coopération entre le Land de Hesse et l'Emilie-Romagne. Voilà les toiles installées à Nantes jusqu'au 30 mai.

« Pour l'occasion, nous sommes devenus un instrument de la politique du conseil régional », note en souriant Claude Cosneau, conservateur adjointe. En fait, comme le Musée des beaux-arts avait prévu de montrer à la même période sa propre collection d'œuvres transalpines, l'offre de l'Emilie-Romagne a été particulièrement bien accueillie.

Puissante, rayonnante, étonnamment moderne, l'Europe peinte vers 1650 par Guido Cagnacci aurait pu servir d'emblème à l'exposition. Mais un *Enlèvement d'Europe* pour illustrer un modèle de coopération culturelle entre trois régions, allemande, italienne, et française, aurait pu sembler de mauvaise augure. Un *Portrait de jeune homme* du Dominiquin lui a été préféré.

de notre envoyée spéciale à Nantes
Martine Valo

SUD-OUEST

LE PARC RÉGIONAL EN SURSIS

La mise à jour des statuts du Parc du Haut-Languedoc est laborieuse

NÉ il y a vingt ans (1973), le Parc naturel régional du Haut-Languedoc rassemble 70 communes à cheval sur les départements du Tarn (42 communes) et de l'Hérault (28 communes) et les deux régions – Midi-Pyrénées et Languedoc-Roussillon. Les institutions régionales sont, depuis les lois de décentralisation de 1983, membres de droit du parc, mais leur adhésion – timide – n'avait jamais été ratifiée par les communes du syndicat mixte de gestion créé à l'origine. Depuis l'arrivée à la présidence du parc, en 1992, du président du conseil général du Tarn, Thierry Carcenac (PS), une adaptation des statuts est à l'ordre du jour mais n'est toujours pas réalisée.

Désormais, les deux présidents (UDF-PR) de région Marc Censi (Midi-Pyrénées) et Jacques Blanc (Languedoc-Roussillon), viennent de passer à l'offensive. Au travers d'un communiqué commun, ils *« attirent l'attention sur le risque de retrait du label par le ministère de l'environnement ce qui mettrait en cause de nombreux emplois locaux (120 entreprises utilisent actuellement la marque « Parc naturel »)*. Aussi les deux présidents proposent-ils de *« doter cette zone d'une nouvelle structure fédérative prenant appui sur des relais territoriaux existants. »*

Cette déclaration a surpris le président Carcenac, qui fait état d'un courrier, daté du 24 mars dernier, où il répondait favorablement à la proposition de Marc Censi d'instaurer une présidence tournante. Elle changerait tous les deux ans et serait partagée entre les deux départements, les deux régions et le représentant des maires des 70 communes sur une période de dix ans couvrant la durée de la charte.

Un département resté à gauche

Le résultat des élections cantonales a-t-il modifié ce scénario consensuel ? On peut le penser dès lors que les socialistes ont conservé la présidence du conseil général du Tarn, qui était considéré comme un département très menacé. Du coup, les deux régions à majorité de droite se retrouvent en position de faiblesse face à deux conseils généraux socialistes et des communes largement favorables à des élus de gauche... Il reste à régler l'adaptation des statuts et à les faire avaliser par chaque conseil régional. Une table ronde organisée avec un représentant du ministère de l'environnement devrait permettre de trouver une solution dans les semaines qui viennent.

de notre correspondant à Albi
Jean-Pierre Barjou

AUVERGNE

Regional Airlines favorise le désenclavement

Passer par Paris n'est pas capital, la stratégie de développement lancée en 1992 par la compagnie française Regional Airlines a favorisé le désenclavement aérien en multipliant les vols entre des métropoles de province. Regional Airlines contribue à dynamiser l'activité des aéroports, avec 116 000 passagers transportés la première année, puis 145 000 en 1993. La compagnie perçoit *« un frémissement du trafic aérien »* et vise les 200 000 passagers en 1994. C'est le cas pour Clermont-Ferrand-Aulnat, qui affiche une progression de 14 % de son trafic.

Ce réseau vient de s'enrichir de nouvelles liaisons quotidiennes : de Nantes, Bordeaux, Clermont-Ferrand à destination de Mulhouse-Bâle. La compagnie s'attache aussi à relier les villes de province aux capitales d'affaires européennes : Nantes et Bordeaux sont désormais en liaison directe avec Manchester. Regional Airlines souhaite aussi renforcer sa présence en Espagne, dès le 1[er] juin, en reliant Lyon et Nice à Barcelone. Une offensive plus large encore, puisque la compagnie française propose déjà des vols Madrid-Porto et vient d'officialiser un partenariat avec Gestair, une compagnie espagnole. Cette nouvelle structure portera le nom de Regional Lineas Aeras.

PAYS DE LA LOIRE

Le district nantais s'agrandit

L'agglomération nantaise avait jeté les bases d'un district en 1991. Forte de plus d'un demi-million d'habitants, elle apparaît désormais comme le premier d'entre eux. La structure de coopération vient encore de s'agrandir avec l'adhésion d'une vingt et unième commune de 4 813 habitants, Bouaye, située au sud de la Loire. A l'occasion du référendum organisé en décembre 1993, la population de cette cité s'était prononcée en faveur de cette démarche à une large majorité (66 %), 63 % des inscrits avaient participé au scrutin.

Le district, présidé par le maire de Nantes, Jean-Marc Ayrault (PS), s'est fixé cinq thèmes d'action : les transports qui absorbent 70 % de son budget, l'environnement et le cadre de vie, le développement économique, l'habitat et la solidarité, la formation et les ressources humaines. Le budget du district pour l'année 1994 s'élève à 1,560 milliard de francs.

HAUTE-NORMANDIE

Le Havre fête le débarquement

Du débarquement musical à la folle aventure de la reconstruction, le Havre va connaître un ensemble de manifestations pendant l'été 1994. La ville, située à quelques milles nautiques des plages du débarquement, célébrera ainsi le cinquantième anniversaire du « D Day » et de sa libération.

Les évocations les plus spectaculaires se présenteront à travers un débarquement musical, le 11 juin, où musique et scénographie imprégnée de la culture des différentes nations alliées seront mêlées. Sont aussi prévus au programme une exposition sur la Libération, avec la restitution sous forme de « décor vivant » de l'ambiance de l'époque, et un spectacle intitulé *Le Havre ou la folle aventure de la reconstruction*. Par ailleurs une dizaine d'événements porteront le label « 50[e] anniversaire », comme la parade de l'Armada de la Liberté, l'Oratoire de Max Pinchard et l'édition d'un livre sur la destruction de la ville. Enfin la troisième édition du festival Coup de Vents, consacré à la musique à vent, du 6 au 12 juillet, réunira 3 000 musiciens pour près de 300 concerts, aubades ou parades, dont une sur la plage et la promenade du front de mer totalement rénovées.

Le Monde

RÉDACTION ET SIÈGE SOCIAL :
15, RUE FALGUIÈRE
75501 PARIS CEDEX 15
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : (1) 40-65-25-99
Télex : 206.806F

ADMINISTRATION :
1, PLACE HUBERT-BEUVE-MÉRY
94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : (1) 49-60-30-10
Télex : 261.311F

Édité par la SARL *le Monde*
Durée de la société : cent ans à compter du 10 décembre 1944
Capital social : 620 000 F
Principaux associés de la société :
Société civile « Les rédacteurs du *Monde* »
« Association Hubert-Beuve-Méry »
Société anonyme des lecteurs du *Monde*
Le Monde-Entreprises,
Jean-Marie Colombani, gérant.

Le Monde sur CDROM : (1) 43-37-66-11.
Index - Microfilms : (1) 40-65-29-33
Commission paritaire des journaux et publications, n° 57 437
ISSN : 0395-2037
PRINTED IN FRANCE

Imprimerie du « Monde »
12, r. M.-Gunsbourg
94852 IVRY Cedex

AQUITAINE

Coopération transfrontalière à la basquaise

Le premier congrès mondial de la gastronomie basque va se tenir à Biarritz du 5 au 7 mai. Les organisateurs ont battu le rappel, à travers le monde, qui entendent conserver le patrimoine culinaire du pays. Ce rendez-vous sera l'une des 80 initiatives rendues possibles en 1994 par le fonds commun Aquitaine-Navarre, Euskadi, qui rassemble, depuis 1989, la région Aquitaine et ses voisines espagnoles, d'Euskadi et de Navarre.

Les trois partenaires ont créé un fonds commun doté, pour 1994, de 11,5 millions de francs pour toute initiative qui associe les entreprises de chacune des trois régions et qui concerne la formation, la recherche et les technologies, l'environnement ou le développement local. En 1993, sur 89 dossiers, 60 ont été retenus qui ont reçu une aide globale de 10 millions de francs. Parmi eux, l'élaboration d'un registre des polytraumatismes entre les universités de Pampelune, de Bilbao et de Bordeaux, le reboisement des terres abandonnées en Biscaye et en Basse-Navarre ou un échange en design industriel entre PME.

BRETAGNE

Brest favorise l'insertion des handicapés

Pour aider les aveugles, la municipalité de Brest vient de commander une cinquantaine de plans de la ville en braille qui sont installés dans les lieux publics.

La cellule d'insertion des personnes handicapées, à l'origine de ce projet, pour lequel 160 000 francs sont prévus au budget 1994, va aussi s'employer à sensibiliser la population au respect des places de parking réservées aux handicapés. Autre idée : un service d'interprétariat pour les sourds et malentendants. Enfin, la ville profite des travaux de voirie pour rehausser les trottoirs au niveau des bus à plancher bas, dont elle s'équipe progressivement, pour faciliter ainsi l'accès aux transports en commun des handicapés.

LANGUEDOC ROUSSILLON

L'étang de Thau sous contrat

Le conseil général de l'Hérault s'est vu attribué le prix « Territoria de l'innovation publique » pour son action en faveur de l'assainissement de l'étang de Thau. Depuis le mois de novembre 1990, le département, présidé par Gérard Saumade (div. g.), est le maître d'œuvre du contrat pour l'étang et coordonne l'ensemble du programme de lutte contre la pollution. Signé par l'Europe, l'Etat, la région et des partenaires locaux ce contrat, d'une durée de cinq ans, a pour objectif le renforcement des systèmes d'assainissement, la rénovation et l'extension du port conchylicole du Mourre-Blanc à Mèze, ainsi que la modernisation des normes de production de coquillages.

L'étang de Thau est un des tout premiers sites de production ostréicole en Méditerranée, avec environ 10 % de la production nationale. Six mille emplois environ sont liés aux activités du bassin.

LES ENQUÊTES PUBLIQUES N'ONT PAS LA COTE

Les consultations sur les opérations d'aménagement suscitent peu d'intérêt auprès des habitants. Les maîtres d'ouvrage, essaient de s'y soustraire

« *LE Marais, plan de sauvegarde et de mise en valeur. Enquête publique du 17 janvier au 25 février 1994.* » Combien de Parisiens ont prêté attention à ces affichettes, pour le moins avares de détails, placardées dans les 3e et 4e arrondissements de la capitale ? Alors que 40 000 habitants du quartier étaient potentiellement concernés, 600 personnes seulement se sont déplacées pour consulter le dossier, 250 ont jugé bon de consigner leurs observations sur les registres mis à leur disposition en préfecture et en mairie.

Membre de la commission d'enquête du TGV-Atlantique, Simone Guilleminault n'a vu qu'une seule personne en deux demi-journées de permanence à Rambouillet, aucune en deux jours à Etampes. « *C'est démoralisant !* », estime cette fonctionnaire à la retraite, qui est aussi membre de l'association SOS-Paris. « *L'enquête publique est pourtant le moment où l'on peut s'informer, faire connaître son avis sur un projet. Après, il est trop tard !* » Faut-il vraiment admettre que « *tant que l'on ne touche pas à leur immeuble, à leur parcelle, les gens ne se déplacent pas* » ou plutôt voir dans cette apparente indifférence, un signe de résignation du public, qui ne croit pas vraiment à l'efficacité de sa participation ?

Les associations estiment pour leur part que les dés sont pipés : « *L'article L 300-2 du code de l'urbanisme prévoit que la concertation a lieu pendant la durée des études. Mais nous avons dû nous adresser à la commission d'accès aux documents administratifs pour obtenir les plans, les études et la liste des préemptions envisagées par la mairie de Paris dans le quartier de Belleville* », raconte Nicolas Rialan, président de l'association La Bellevilleuse. « *Les élus n'acceptent pas que nous puissions formuler des contre-propositions. Ils estiment être seuls à détenir une légitimité alors que les associations comptent des gens aussi compétents que peuvent l'être les membres d'un conseil municipal ou général* », souligne André Suchier, président d'Ile-de-France environnement, regroupement de 498 associations franciliennes, qui constate avec amertume : « *Nous sommes bien loin de l'esprit de dialogue affiché par les textes.* »

Dans un rapport remis en décembre dernier à Michel Barnier, ministre de l'environnement, Huguette Bouchardeau, qui a occupé ce poste entre 1984 et 1986, s'interrogeait : « *Dix ans après le vote d'une loi qui prenait en compte l'aspiration sociale à la transparence, des décisions administratives et à l'information, notamment dans le domaine de l'environnement dont les enjeux deviennent prépondérants, les objectifs affichés ont-ils été atteints ?* » En réalité, moins de 10 000 enquêtes de ce type sont menées chaque année, tant cette procédure se heurte à de vives résistances, aussi bien de la part de l'administration organisatrice (préfecture ou ville), que des maîtres d'ouvrage (département, région, aménageur selon les cas).

« *Hormis quelques grands projets qui bénéficient d'une couverture médiatique – comme le tunnel du Somport ou le TGV Sud-Est – une grande majorité d'opérations ne suscitent pas d'intérêt, car les gens ne sont pas informés* », estime René Bourny, ingénieur en chef des Ponts et Chaussées à la retraite et président honoraire de la Compagnie nationale des commissaires enquêteurs (CNCE), qui compte 1 200 membres. Certes, la loi prévoit que l'arrêté portant ouverture de l'enquête publique doit faire l'objet d'un avis par voie d'affiches, sur les lieux mêmes du projet et d'une insertion dans un, voire deux journaux régionaux ou locaux diffusés dans le ou les départements concernés. Austères dans leur présentation, rédigées dans un langage peu clair pour le profane, ce type d'affiches et d'annonces – publiées dans des journaux de faible audience – passent le plus souvent inaperçues des habitants, pourtant concernés au premier chef.



Pourquoi les maires ne songent-ils jamais à faire déposer dans les boîtes à lettres un courrier, ou un simple prospectus les alertant qu'une procédure d'expropriation, une modification ou une révision partielle de POS (plan d'occupation des sols), une création de ZAC (zone d'aménagement concerté) ou de lotissement sera, très prochainement, soumise à enquête publique ? S'ils comprenaient mieux que leur quartier risque d'être totalement bouleversé, leurs habitudes de vie modifiées, leurs impôts augmentés, les habitants se manifesteraient sans doute davantage. Mais c'est justement ce que les élus semblent redouter !

N'étant nullement tenu de retenir les objections formulées, le commissaire enquêteur est fréquemment accusé de partialité

Dans un rapport de treize pages, adressé au maire du 5e arrondissement de Paris, le président du comité Mouffetard, Hédy Happe, s'est étonnée des conditions de l'enquête publique organisée à l'occasion de la modification du POS : « *Il n'existait qu'un seul exemplaire du dossier, situé dans le bureau du commissaire enquêteur, qui ne recevait qu'une personne à la fois. Et il était impossible de photocopier ces documents.* » Huguette Bouchardeau le signale dans son rapport : « *Les conditions de consultation du dossier d'enquête ne sont pas toujours favorables à une bonne information du public.* »

Si les enquêtes de droit commun peuvent être closes au bout de quinze jours, les enquêtes soumises aux dispositions de la loi du 12 juillet 1983 *(voir encadré)* durent généralement un mois, parfois un mois et demi, deux mois au maximum. Cependant, les dimanches, les jours fériés et ceux de fermeture de la mairie sont inclus dans ce délai. « *En conséquence, le déroulement d'une enquête d'une durée d'un mois est régulier alors même que les bureaux de la mairie n'étaient habituellement ouverts que deux après-midi par semaine* », notent René Hostiou et Jean-Claude Hélin dans leur ouvrage *Droit des enquêtes publiques.* (éditions du Moniteur, Paris, 1993)

Plus d'un citoyen s'en trouve agacé, les horaires des permanences semblent plutôt aménagés pour les femmes au foyer ou les retraités que pour les gens qui travaillent. Commissaire enquêteur en Ile-de-France, Claude Broussard réclame toujours que des permanences soient également ouvertes le samedi matin et, lorsqu'elles tombent en pleine période de Noël, que la durée des enquêtes soit prolongée de quinze jours. Daniel Ruez, le président de la CNCE, s'efforce de recevoir le public de 17 heures à 20 heures. Tous leurs confrères n'agissent pas ainsi car ils n'ont guère envie de sacrifier leurs week-ends ou leurs soirées pour être à l'écoute des doléances de la population ! « *Les commissaires-enquêteurs ont un double rôle à jouer,* insiste Daniel Ruez. *Ils doivent rédiger un rapport sur le déroulement de l'enquête qui soit le plus objectif possible. Et fournir par ailleurs des conclusions dûment motivées.* » N'étant nullement tenu de retenir toutes les objections ou les réserves formulées oralement ou par écrit, le commissaire enquêteur est fréquemment accusé de partialité. « *Plus un projet touche de près les gens, plus il suscite une ébullition locale,* admet Claude Broussard. *Les associations peuvent regrouper des propriétaires qui s'estiment lésés par un projet, mais d'autres catégories d'habitants ne seront jamais représentées. Il faut donc procéder à des arbitrages, restructurer l'ensemble d'un problème.* »

Le commissaire enquêteur peut, s'il le souhaite, demander des compléments d'information au maître d'ouvrage : études d'impact, bilans prévisionnels financiers, plans complémentaires notamment. Si la loi a prévu un certain nombre de pièces obligatoires, de nombreux maîtres d'ouvrage estiment qu'ils n'ont pas à en fournir d'autres ! « *Quand il s'agit d'une modification de POS ou de PAZ* (plan d'aménagement de zone) *le seul moyen de voir ce qu'apporte la modification est pourtant d'obtenir la première et la seconde version ! Je me souviens d'une création de ZAC où la modification était censée porter sur un terrain destiné à devenir un passage piéton. Je me suis aperçu qu'une modification de ratio de calcul des parkings et une réduction substantielle des espaces verts n'étaient pas du tout portées à la connaissance du public.* »

L'administration se montre à l'évidence peu encline au dialogue : lorsque le président de la commission d'enquête sur le redémarrage de la centrale nucléaire de Creys-Malville a estimé nécessaire d'organiser une réunion publique, le sous-préfet lui a refusé toute aide matérielle. « *La commission a dû trouver elle-même la salle et les moyens de sonorisation. Le soir prévu pour la réunion, le sous-préfet a rassemblé des forces de police, mais il prétendait les faire diriger par le président de la commission d'enquête. Compte tenu de la nature des enjeux, il faut faire preuve d'un certain courage intellectuel pour n'être pris en otage ni par l'administration ni par les associations* », reconnaît René Bourny.

Ruer dans les brancards, rendre successivement plusieurs avis défavorables, c'est courir le risque de ne plus être désigné par le président du tribunal administratif, libre de choisir sur une liste pour le moins hétéroclite. Si Claude Broussard est urbaniste de formation, Daniel Ruez géomètre, leurs collègues – âgés et masculins en grande majorité – ne possèdent pas toujours la compétence requise pour traiter les dossiers qu'on leur a confiés, ou une motivation suffisante. L'énergie déployée par certains confine d'ailleurs au sacerdoce : pour une enquête publique de POS, le tribunal administratif alloue généreusement dix vacations à 160 francs par jour...

Vaut-il mieux que les tribunaux administratifs désignent uniquement des experts ? « *Plus ils seront compétents et plus ils seront considérés comme appartenant au même monde que les maîtres d'ouvrage* », met en garde François Malhomme, directeur adjoint de l'architecture et de l'urbanisme. Tout le monde s'accorde néanmoins sur un point : la formation des commissaires enquêteurs s'avère indispensable. « *Gage d'indépendance intellectuelle, celle-ci relève de la responsabilité de l'Etat* », estime Daniel Ruez. Assurée par le ministère de l'environnement via les DIREN (directions régionales de l'environnement), cette formation se limite actuellement à deux jours par an et par personne. « *Nous disposons d'un budget de 500 000 francs pour toute la France* », explique Joëlle Herbelin, chargée de mission à la sous-direction de l'aménagement et des paysages. Les ministères de l'intérieur et de l'équipement, sollicités, n'ont pas daigné apporter leur contribution financière.

Si les commissaires enquêteurs n'ont pas de pouvoir décisionnel réel, hormis en cas d'expropriation, leur influence est loin d'être négligeable. « *En matière de documents d'urbanisme, l'avis que nous donnons peut n'être pas suivi par les élus, mais il s'avère déterminant en cas de contentieux,* souligne Claude Broussard. *Le juge du tribunal administratif, au vu de notre rapport et de notre avis défavorable, peut ordonner un sursis à exécution, ce qui finit par coûter très cher aux collectivités.* »

Dans le département des Hauts-de-Seine, 85 des 185 actes attaqués l'an passé devant le tribunal administratif ont été annulés, rappelle Christian Collin, architecte qui a organisé le 31 mars dernier pour le CAUE 92 une journée d'information sur les enquêtes publiques.

« Nous vivons à une époque où les gens n'acceptent plus qu'on décide pour eux ! »

Si certains recours peuvent paraître abusifs, raison qui pousse désormais quelques maires à se retourner contre les associations – l'une d'elles s'est ainsi vu réclamer 5 millions de francs de dommages et intérêts –, le droit de regard des citoyens doit pourtant bien être préservé. « *Nous vivons à une époque où les gens n'acceptent plus qu'on décide pour eux !* », constate François Malhomme, du ministère de l'équipement.

Les élus finiront-ils par comprendre qu'une enquête publique bien menée, une transparence plus grande des projets d'urbanisme pourraient lever bien des malentendus, leur éviter tous ces procès qui ternissent leur image ? L'attitude des parlementaires va se révéler sur ce point décisive. Michel Barnier doit en effet présenter au cours de la session de printemps un projet de loi, reprenant certaines des propositions avancées par Huguette Bouchardeau pour améliorer le déroulement des enquêtes publiques.

Si la réforme du statut des commissaires enquêteurs est envisagée – le poids juridique de leur avis serait notamment renforcé – la concertation en amont pour les projets importants et sensibles devrait aussi devenir la règle, concertation qui pourrait être conduite par une commission d'une dizaine de personnalités. Indépendante du maître d'ouvrage, celle-ci serait habilitée à ordonner des contre-expertises et à organiser, enfin, un véritable débat public.

Carine Lenfant-Valère

La loi de 1983

Pendant près de deux siècles, le dispositif de l'enquête publique se bornait à organiser un dialogue entre l'administration expropriante et les propriétaires, afin de protéger ces derniers des atteintes portées à la propriété privée par les projets d'aménagements publics. Une profonde réforme est apparue avec la loi du 12 juillet 1983 : toutes les personnes préoccupées par l'environnement peuvent désormais donner leur avis sur des projets, dont la liste contenue dans une annexe au décret d'application du 23 avril 1985 est suffisamment vaste pour donner lieu à dix mille enquêtes publiques par an.

Ces enquêtes imposent aux maîtres d'ouvrage d'exposer, à travers l'étude d'impact, leur démarche de prise en compte de l'environnement. Ce qui devrait donc théoriquement fournir dix mille occasions « *d'informer le public et de recueillir ses appréciations, suggestions et contre-propositions (...) afin de permettre à l'autorité compétente de disposer de tous les éléments nécessaires à son information (article 2 de la loi)* ».

La moitié de ces enquêtes concernent des documents d'urbanisme, notamment les plans d'occupation des sols des communes, en constante révision ; 25 % concernent des installations classées ; le dernier quart étant constitué par des projets divers : grands travaux de l'État tels que la construction de routes, d'autoroutes, de voies de chemins de fer, qui suscitent les plus violentes polémiques.

C. L.-V.

هكذا من الأصل

CULTURE

THÉÂTRE

« EXIT », FESTIVAL AMÉRICAIN à la Maison des arts de Créteil

Performances à tous les étages

Avis de vent d'ouest à Créteil. De New-York, de Chicago, de Los-Angeles, de San-Francisco, ont débarqué une bande d'artistes rebelles à toute classification, qui mêlent allègrement théâtre, danse, musique, vidéo et composent le programme (raisonnablement) original d'*Exit*, premier Festival américain concocté par Didier Fusillier, directeur de la Maison des arts.

Du haut de son mètre quatre-vingt-dix, le cheveu blond, toujours soigneusement habillé et souriant, il a l'air d'un bon élève, Fusillier, du genre garçon rangé, bien élevé... Et pourtant, voilà plusieurs saisons qu'il invente loin de Paris une autre façon de diriger un théâtre, de composer un programme, de créer des liens étroits avec ses publics. Au Manège de Maubeuge, superbe théâtre construit récemment en guise de pied de nez au chômage qui mine le bassin de la Sambre, il a invité plusieurs des grands du monde de l'art ; ces jours-ci, dans le cadre du Festival international de Maubeuge (« le Monde-Arts et spectacles » du 5 mai), le géant allemand de la mise en scène, Peter Stein, présente en première française son *Orestie*, l'un des rendez-vous les plus attendus du prochain Festival d'automne à Paris.

Toujours directeur artistique du Festival de Maubeuge, Didier Fusillier a voulu marquer sa récente installation à Créteil en proposant au public du Val-de-Marne – et, accessoirement, à ses amis parisiens – une manifestation aux saveurs inusitées. *Exit* frappe fort. Dès l'entrée de la Maison des arts, le regard s'arrête sur une librairie américaine ; le hall, assez froid jusque-là, a perdu quelques mètres carrés au profit d'un bar où l'on sert pop-corn, hamburgers et autres douceurs d'Amérique. Un peu plus loin, un petit groupe se forme autour d'un homme jeune, *élégant*, avenant. Patrick Martin vient de Chicago ; flanqué d'une interprète, il réalise quelques tours de magie, des « poèmes visuels » comme il préfère le dire, transformant des billets de banque – qui saignent quand on les déchire – en colombe blanche, à quelques centimètres seulement de spectateurs médusés...

Médusés, les mêmes spectateurs le sont encore à la sortie de *Tight Right White*, dernière mise en scène du New-Yorkais d'origine irano-anglaise, Reza Abdoh. Médusés et conquis. Coproduit par Fusillier, le spectacle avait été créé il y a plus d'un an à Manhattan, dans un appartement de grande taille, juste en face du New-York Public Theater. Là, on avait retrouvé toute la hargne, la fantaisie, la puissance du travail de Reza Abdoh et de sa troupe, Dar A Luz. Ils sont ici lancés, comme on le dirait d'une bombe, dans un spectacle-aventure qui confronte les Etats-Unis d'aujourd'hui, et leur cortège de violences, d'exclusions, de manigances obscènes, et l'Amérique mythique, celle du Sud, de l'esclavage, des plantations. Deux personnages sont les héros malmenés de cette expédition : Mead, jeune Noir mandingue dont un planteur s'acharnera à faire, en plein dix-neuvième siècle, un prince des rings, et Blaster, jeune Noir new-yorkais d'aujourd'hui, sans-abri et drogué, dont on ne sait pas très bien si un réalisateur de télévision obèse, Moishe Pipik, le sauvera de son enfer ou l'y enfermera.

Dar A luz, ce sont quatorze artistes pour qui la scène est un bûcher. Jouer la comédie, danser, chanter est une question de vie ou de mort, une incandescence de chaque instant. *Tight Right White*, titre qui offre une multitude de traductions, dont « Blanc de droite coincé », mêle les époques, les genres – théâtre, comédie musicale, ballet – et les langues américaines – dialecte du Sud, argots... La représentation s'appuie sur la *vidéo – images originales ou* d'archives, extraits de films et de séries télé, toujours provocantes – et la musique – collage de styles, succession d'airs connus interprétés par la troupe à voix nue ou en play-back. Un percussionniste, Carlos Valdez, donne à chaque scène une pulsation effrayante.

Juxtaposition des modes d'expression

Tout ici est d'une réelle dangerosité : les praticables sur lesquels jouent les acteurs, à l'aplomb des spectateurs assis au sol ; la volonté de dire un siècle d'histoire en une heure et une poignée de minutes ; la juxtaposition des modes d'expression. Et pourtant, *Tight Right White* est le meilleur spectacle de Reza Abdoh, le plus sombre, le plus éclatant de poésie. Une déclaration de guerre à tous ceux qui voudraient, ici ou là, prendre les hommes, et particulièrement les plus faibles, dans les filets de l'intolérance. Cette déclaration n'a rien de péremptoire tant elle est intelligente, généreuse, d'autant moins qu'elle ne s'effraie pas de l'humour.

L'humour, une distance sévère mais amusée traversent la plupart des premiers spectacles de ce festival américain. On pense aux trois pièces dansées par le danseur *Sean Curran, franc-tireur échappé* de la compagnie de Bill T. Jones. Il a donné, dans les profondeurs du hall de la Maison des arts, un réjouissant duo avec le plâtre d'un Adonis de bazar. De taille moyenne, légèrement bedonnant, Curran dit les souffrances de l'apprentissage des pas classiques pour mieux s'en affranchir. Il oppose aux duretés du monde, aux *rigidités du regard*, une danse colérique, gaie, libre. Humour encore, avec l'une des trois chorégraphies présentées par la Compagnie Marlies Yearby, par ailleurs bien terne. *Totin'Business and Carrying Bones* met aux prises, essentiellement, un couple jeune mais maladroit, emprunté, ce qui nous vaut un pas de deux, duo parlé et dansé à la fois, qui soulève la salle.


STAN WILLIAMS

Marlies Yearby.

Autour de minuit, une curieuse apparition saisit le public, qui paraît ne plus vouloir quitter la Maison des arts. Richard Move est avant tout un immense corps qui apparaît au sommet d'un échafaudage dans une robe taillée dans le drapeau américain. *Damn Yankee !* est le titre qu'a choisi ce transformiste de New-York, qui exerce d'ordinaire du côté de l'Avenue B, au plus inquiétant du Lower East Side, pour une courte performance d'à peine vingt *minutes qui dit, presque sans y* toucher, la solitude, la souffrance, la torture du temps aussi. Une façon pas plus bête que ça de transporter Créteil au cœur de la nuit de Manhattan.

OLIVIER SCHMITT

▶ *Exit*, Festival américain, Maison des arts, place Salvador-Allende, 94 Créteil. Métro : Créteil-Préfecture. Jusqu'au 17 mai. *Tight Right White* (dernière le 7 à Créteil) sera repris au Festival de Maubeuge (12 et 13 mai ; tél. : 27-65-65-40), puis au Festival des arts de Bruxelles (27 *et 30 mai) et au Festival de Saint-*Herblain, CRDC de Nantes (3 et 4 juin).

GENNEVILLIERS : deux soirées annulées. – Pour des raisons techniques, les deux premières représentations de *Chveik au terminus du monde*, de Wladyslaw Znorko, les 7 et 8 mai, sont annulées. Le spectacle aura donc lieu du 10 mai au 5 juin. Rens. : 47-93-26-30.

MUSIQUES

CHRIS SMITHERS, THE BOBS

au New-Morning

Ce 6 mai, Chris Smithers jouait à Paris pour la première fois. Quand il est arrivé sur scène, il a pu compter à l'unité près les spectateurs qui ne remplissaient pas le *New-Morning*. Il a quand même pris sa guitare bleue, s'est assis sur une chaise et a donné aux présents (qui avaient vraiment raison, ce soir-là) une petite heure de blues très pur, très délié. On peut décrire ce grand homme baraqué comme une figure mineure.

Son seul titre de gloire est d'avoir écrit *Love Me Like A Man*, popularisé par Bonnie Raitt. On peut aussi prendre un de ses concerts comme l'occasion d'accéder de plain-pied à une musique souvent cachée par la liturgie des concerts. Smithers est un homme de culture, comme le prouve son interprétation du *Statesboro Blues* de Blind Willie McTell. C'est aussi un auteur sensible, dont le dernier disque, *Happier Blue*, offre quelques chansons remarquables à la fois par leur fidélité à l'esprit du blues et leur liberté.

Les Bobs sont quatre, une femme, trois hommes. Ils ont la trentaine bien tassée et vivent en Californie. Depuis plus de dix ans, ils pratiquent un rock *a capella*, parodique, qui mêle les reprises (ils ont entamé leur concert par une version samba de *We Can Work It Out* des Beatles) et les contes absurdes *(Spontaneous Human Combustion*, phénomène qui affecte les supermarchés de Los Angeles), ils sont drôles et virtuoses, se moquent aussi bien des rappers que des chanteurs de country. Loin de MTV, et des concepts de marketing, Chris Smithers et les Bobs donnent une autre idée de la musique populaire aux Etats-Unis.

T. S.

▶ Discographie : Chris Smithers, *Happier Blue*, 1 CD Demon, distribution Media 7. The Bobs, *The Best of The Bobs, The Bobs Sing the Songs Of*. CD Tradition & Moderne, import.

SIGURD à l'Opéra Berlioz de Montpellier

L'autre Walhalla

Le succès de *Sigurd*, créé en 1884 à la Monnaie de Bruxelles, fut immédiat et durable puisque, en dépit du mépris conjugué des admirateurs de Wagner puis de Debussy, l'ouvrage s'est maintenu au répertoire jusqu'au milieu du vingtième siècle. Depuis la fin des années 50, un lourd silence entourait l'œuvre d'Ernest Reyer (1823-1909).

L'argument de *Sigurd* est à peu près le même que celui du *Crépuscule des dieux* et, du point de vue des dates de composition, les deux ouvrages sont contemporains, sans influence possible de l'un sur l'autre. En dehors de ce qu'on peut appeler le style d'époque, rien ne les rapproche, le modèle de Reyer étant plutôt *les Troyens* de Berlioz, même s'il fait un usage assez élaboré de la technique des leitmotive. L'idée qu'il s'agit d'une *Tétralogie* au petit pied étant devenue de plus en plus tenace, faute de pouvoir juger sur pièce, l'exécution en concert, le 6 août 1993, lors du Festival de Radio-France à Montpellier, permit de faire tomber bien des préjugés et de se convaincre de la validité d'un opéra qui n'attendait plus que d'être mis en scène.

Il n'y a guère à dire du travail de Tobias Richter, qu'on peut voir à l'Opéra Berlioz-le Corum de Montpellier. Sa mise en scène suit tant bien que mal les données du livret, sans réussir à rendre lisibles, dans l'espace et dans la direction d'acteurs, les tensions et les articulations du drame. Les costumes semblent récupérés d'une production surannée ; quant au décor, il est unique : un paysage rhénan montagneux. Un plafond de nuages peints, avec un grand rond creux au milieu, pour laisser passer la fumée du sacrifice à Odin, coiffe l'ensemble.

C'est peu et c'est beaucoup, si l'on doit à cela l'étouffement des voix et les phénomènes d'écho qui les affaiblissent, car, sauf lorsque les chanteurs se placent sur le devant de la scène, il faut tendre l'oreille pour les entendre. La distribution est pourtant d'une bonne tenue. Luca Lombardo s'est révélé un Sigurd très convaincant dans sa juvénilité, Alain Vernhes donne à Gunther le relief qu'il faut, vocalement, à ce personnage si changeant. Valérie Millot ne possède sans doute pas encore la stature de Brunehild, mais elle ne pâlit pas à côté de Michèle Lagrange (Hilda) : celle-ci n'hésite pas à forcer un peu ici sa nature pour répondre aux exigences du rôle, mais elle reste toujours parfaitement musicale.

L'acoustique de la salle du Corum ne permet pas les fortissimos d'orchestre, qu'elle nivelle impitoyablement ; elle est très favorable en revanche aux nuances douces, et ce qu'on peut le mieux apprécier, c'est la poésie sonore de maintes pages de *Sigurd* que Baldo Podic sait faire rendre à l'Orchestre philharmonique de Montpellier. Ce souci des demi-teintes ne justifie pas des imprécisions d'attaque parfois un peu gênantes, mais, du moins, la partition apparaît dans son authenticité, non pas un bruyant péplum, mais une œuvre singulière, aboutie et musicale.

GÉRARD CONDÉ

▶ Prochaines représentations les 8 et 19 mai, à l'Opéra Berlioz-le Corum de Montpellier, esplanade Charles-de-Gaulle. Tél. : 67-61-67-61.

OPÉRAS DE PARIS : préavis de grève pour les 13 et 17 mai. – Six organisations syndicales de l'Opéra national de Paris (CGT, CFDT, CFTC, CGC, FEN et FO) ont déposé deux préavis de grève de 24 heures pour les 13 et 17 mai. Elles entendent *« obtenir le retrait du projet de licenciement collectif présenté par Jean-Paul Cluzel »*, directeur de l'Opéra national de Paris. Ce projet prévoit la suppression de 100 postes. Les organisations syndicales ont par ailleurs demandé l'arbitrage du ministre de la culture, Jacques Toubon. L'Opéra-Bastille devait présenter à ces dates *Tosca* de Puccini, et le palais Garnier *la Bayadère*, dans la chorégraphie de Noureev.

ARTS

ACHILLE-ETNA MICHALLON
au Pavillon de Flore

Un paysagiste à l'état pur

Achille-Etna Michallon naquit au Louvre – bon début pour une carrière de peintre. C'était en octobre 1796. Son père, Claude Michallon, sculpteur honorable, avait épousé la belle-fille d'un autre sculpteur, Guillaume Francin, lui-même fils et petit-fils de sculpteurs et beau-frère de Coustou, un autre sculpteur, illustre celui-ci. Ce serait donc peu dire que l'on était là entre artistes et que le jeune Michallon grandit dans un milieu propre à l'instruire et l'encourager. Il reçut ses premières leçons de dessin vers l'âge de huit ans et les premiers croquis qui demeurent de lui, dans la manière de Claude Lorrain, furent exécutés en 1808. Michallon avait douze ans et une carrière nettement déterminée : il serait peintre, il étudierait les maîtres, il apprendrait la perspective, il travaillerait d'après l'antique et d'après la nature, il apprendrait l'art du paysagiste.

Ainsi fit-il, dans l'atelier d'un obscur élève de David nommé Mulard, puis dans celui de Bertin, bon peintre lui, renommé précisément pour sa dextérité en matière de paysage. Ainsi fit-il si bien qu'il reçut le premier prix du concours de paysage historique en 1817, alors que ses tableaux exposés au Salon obtenaient déjà quelques éloges publics. De 1818 à 1821, il séjourna donc à Rome et visita largement l'Italie, puis les Alpes et la Suisse. Ce qu'il y fit, dessins et peintures, forme en vérité l'essentiel de son œuvre – pour une simple raison, navrante : le peintre mourut de pneumonie peu après son retour à Paris, en septembre 1822, alors qu'il n'avait pas encore vingt-six ans.

Cette mort si précoce eut vite fait de le vouer à l'oubli et de ce contemporain de Corot – ils sont nés la même année –, qui aurait pu devenir son rival, il n'est plus resté qu'un nom et le fantôme d'une œuvre, jamais honorée d'une exposition personnelle jusqu'à aujourd'hui. On avait oublié ce qu'écrivait un critique en 1817 à la vue de ses toiles : *« Les objets ne sont pas léchés et détaillés (...) mais s'offrent-ils autrement dans la nature à une certaine distance ? »* La question était pertinente et mettait en évidence la véritable singularité de Michallon : la justesse de l'observation l'emporte dans ses tableaux sur le respect des conventions.

Rigueur du regard

Les dessins et les toiles accrochés au Louvre ne laissent guère de doute là-dessus. Ils démontrent la dextérité de leur auteur et, plus encore, la rigueur de son regard. Il excelle dans l'observation sur le motif ou de mémoire fixée sur le papier à la mine de plomb, avec légèreté, avec un sens de l'essentiel qui l'incite à procéder par lignes directrices, sans accumuler les détails. Au pied du Vésuve, quand le soleil écrase les formes, il en arrive à une épure de paysage. Les *lavis, plus « achevés », sont moins* convaincants, plus artificieux et virtuoses.

A l'huile sur papier ou sur toile de petit format, Michallon ne fait pas preuve de moins de rigueur. Il cadre le sujet de près, il se soucie moins du pittoresque italien que de la vérité de la lumière, indiquée par touches nettes, accentuée par le contraste d'ombres intenses. *Les Ruines du théâtre de Taormine, le Temple de Ségeste*, les rochers et bords de mer aux rouleaux gris et blancs sont de remarquables études, d'une densité et d'une vigueur très séduisantes. Décidément, l'histoire du paysage au dix-neuvième siècle ne cesse de subir d'utiles et concluantes réformes. « Les débuts de l'impressionnisme » au Grand Palais tournent à l'hommage au réalisme et la résurrection de Michallon rappelle que, dès le début du siècle, la représentation de la nature a pris un tour nouveau.

PHILIPPE DAGEN

▶ Musée du Louvre, Pavillon de Flore, 75001 Paris. Tél. : 40-20-51-51. Jusqu'au 13 juin. A signaler, la qualité du catalogue, pour sa clarté et la précision de l'information (190 pages, 160 F).

CINÉMA

LES FILMS NOUVEAUX A PARIS

CHAMPAGNE AMER. Film franco-tunisien de Ridha Behi : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).

CHASSÉ-CROISÉ. Film américain de Warren Leight, v.o. : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; UGC Danton, 6e (36-65-70-68) ; UGC Biarritz, 8e (36-65-70-81 ; 36-65-70-81) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20) ; v.f. : UGC Montparnasse, 6e (36-65-70-14) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 ; 36-68-81-09) ; UGC Lyon Bastille, 12e (36-65-70-84) ; UGC Gobelins, 13e (36-65-70-45) ; Mistral, 14e (36-65-70-41) ; UGC Convention, 15e (36-65-70-47).

EXTRÊME LIMITE . Film américain de James B. Harris, v.o. : Gaumont Les Halles, 1er (36-68-75-55) ; Gaumont Marignan-Concorde, 8e (36-68-75-55) ; v.f. : Gaumont Opéra Français, 9e (36-68-75-55) ; Gaumont Gobelins, 13e (36-68-75-55) ; Gaumont Alésia, 14e (36-68-75-55) ; Montparnasse, 14e (36-68-75-55) ; Gaumont Convention, 15e (36-68-75-55) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44).

LE MOULIN DE DAUDET. Film français de Samy Pavel : Rex, 2e (36-65-70-23) ; Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-75) ; Gaumont Gobelins, 13e (36-68-75-55) ; Les Montparnos, 14e (36-65-70-42) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79 ; 36-68-69-24).

POETIC JUSTICE. Film américain de John Singleton, v.o. : Gaumont Les Halles, 1er (36-68-75-55) ; UGC Odéon, 6e (36-65-70-72) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-75) ; Le Balzac, 8e (45-61-10-60) ; Gaumont Parnasse, 14e (36-68-75-55) ; v.f. : Gaumont Opéra Impérial, 2e (36-68-75-55) ; Rex, 2e (36-65-70-23) ; Gaumont Gobelins bis, 13e (36-68-75-55) ; Gaumont Alésia, 14e (36-68-75-55) ; Montparnasse, 14e (36-68-75-55) ; Gaumont Convention, 15e (36-68-75-55) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44).

SISSI . Film franco-allemand de Christoph Böll : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).

SURF NINJAS. Film américain de Neal Israel, v.o. : Forum Orient Express, 1er (36-65-70-67) ; George V, 8e (36-65-70-74) ; v.f. : Rex (le Grand Rex), 2e (36-65-70-23) ; UGC Montparnasse, 6e (36-65-70-14) ; George V, 8e (36-65-70-74) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 ; 36-68-81-09) ; UGC Lyon Bastille, 12e (36-65-70-84) ; UGC Gobelins, 13e (36-65-70-45) ; Mistral, 14e (36-65-70-41) ; UGC Convention, 15e (36-65-70-47) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44).

LA CINÉMATHÈQUE

PALAIS DE CHAILLOT
(47-04-24-24)

DIMANCHE

Hommage aux Kawakita : la Porte de l'enfer (1952, v.o. s.t.f.),, de Teinosuke Kinugasa, 16 h 30 ; la Rivière de boue (1983, v.o. s.t.f.),, de Kohei Oguri, 19 h ; la Cérémonie (1971),, de Nagisa Oshima, 21 h.

CINÉMATHÈQUE
SALLE RÉPUBLIQUE (47-04-24-24)

DIMANCHE

Histoire permanente du cinéma : Buffalo *Bill (1944, v.o.),, de W. A. Wellman,* 17 h ; Au bord de la mer bleue (1936, v.o. s.t.f.),, de Boris Barnet, 19 h ; les Naufragés de l'île de la Tortue (1974),, de Jacques Rozier, 21 h.

CENTRE GEORGES-POMPIDOU

SALLE GARANCE (42-78-37-29)

DIMANCHE

Visions urbaines : Cléo de 5 à 7 (1962),, d'Agnès Varda, 14 h 30 ; Quatre Garçons *dans le vent (1964),, de Richard* Lester, 17 h 30 ; Une journée particulière (1977, v.o.),, d'Ettore Scola, *20 h 30.*

LUNDI

Visions urbaines : les Hommes le dimanche (1930, v.o. s.t.f.),, de Robert Siodmak, 14 h 30 ; Miracle à Milan (1951),, de Vittorio de Sica, *17 h 30 :* Paris nous appartient (1960),, de Jacques Rivette, 20 h 30.

VIDÉOTHÈQUE DE PARIS

2, Grande-Galerie,
porte Saint-Eustache,
Forum des Halles
(40-26-34-30)

DIMANCHE

Paris est un roman - semaine Emile Zola : Nana (1925), de Jean Renoir, 14 h 30 ; la Bête humaine (1938), de Jean Renoir, 16 h 30 ; l'Argent (1928), de Marcel L'Herbier, 18 h 30 ; Cent ans de vie sociale à Paris : Zola 1851-1878 (1978), de Philippe Prince ; l'Assommoir d'Emile Zola (1975), de Jean Cazenave, 20 h 30.

LES EXCLUSIVITÉS

A LA BELLE ÉTOILE (Fr.) : Reflet Médicis I (ex Logos I), 5e (43-54-42-34).

ADIEU MA CONCUBINE (Chin., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (36-65-70-67) ; Denfert, 14e (43-21-41-01) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

L'AFFAIRE PÉLICAN (A., v.o.) : *George V, 8e (36-65-70-74) ; v.f. :* Paris Ciné I, 10e (47-70-21-71) ; Montparnasse, 14e (36-68-75-55).

L'AFFAIRE (Fr.) : *Gaumont Opéra Impérial*, 2e (36-68-75-55) ; UGC Normandie, 8e (36-65-70-82).

ALADDIN (A., v.f.) : Club Gaumont (Publicis Matignon), 8e ; Denfert, 14e (43-21-41-01) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

ALPHA BRAVO (A., v.f.) : Cinaxe, 19e (42-09-34-00).

ARIZONA DREAM (A.-Fr., v.o.) : Cinoches, 6e *(46-33-10-82).*

AU NOM DU PÈRE (Brit., v.o.) : 14 Juillet Hautefeuille, 6e (46-33-79-38 ; 36-68-68-12) ; UGC Triomphe, 8e (36-65-70-76).

***LE BALLON D'OR** (Fr., v.o.)* : Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-75) ; v.f. : Gaumont Les Halles, 1er *(36-68-75-55) ; Gaumont* Opéra Impérial, 2e (36-68-75-55) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-75) ; Reflet République, 11e (48-05-51-33) ; Les Montparnos, 14e (36-65-70-42) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

LA BATAILLE DE SALAMMBO (Fr.) : *La Géode, 19e (36-68-29-30) ; La* Géode, 19e (36-68-29-30) ; La Géode, 19e (36-68-29-30).

BEAUCOUP DE BRUIT POUR RIEN (Brit., v.o.) : : Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; Denfert, 14e (43-21-41-01) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

BEETHOVEN 2 *(A., v.f.)* : Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

BEIGNETS DE TOMATES VERTES (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

BELLE EPOQUE (Esp.-Por.-Fr., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; *Latina, 4e (42-78-47-86) ; Images d'ailleurs*, 5e (45-87-18-09) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

BLADE RUNNER-VERSION INÉDITE (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

LE CERF-VOLANT BLEU (Chin., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (36-65-70-67) ; Cinoches, 6e (46-33-10-82).

LE CHEVAL VENU DE LA MER *(irlandais, v.f.)* : 14 Juillet Hautefeuille, 6e (46-33-79-38 ; 36-68-68-12) ; 14 Juillet *Parnasse, 6e (43-26-58-00 ;* 36-68-59-02) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).

LA CITÉ DE LA PEUR (Fr.) : Gaumont Les Halles, 1er (36-68-75-55) ; UGC Biarritz, 8e (36-65-70-81 ; 36-65-70-81) ; UGC Lyon Bastille, 12e (36-65-70-84) ; Gaumont Gobelins, 13e (36-68-75-55) ; Miramar, 14e (36-65-70-39) ; Gaumont Convention, 15e (36-68-75-55) ; Studio 28, 18e (46-06-36-07).

LE CLUB DE LA CHANCE (A., *v.o.*) : Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09) ; Lucernaire, 6e (45-44-57-34).

LE COLLIER PERDU DE LA COLOMBE (Fr.-It.-Tun., v.o.) : Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

DAENS (Bel., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09).

LES DÉCOUVREURS (A.) : La Géode, 19e (36-68-29-30).

DÉJA S'ENVOLE LA FLEUR MAIGRE (Bel.) : Studio des Ursulines, 5e (43-26-19-09).

DEUX DOIGTS SUR LA GACHETTE (A., v.o.) : Forum Horizon, 1er (36-65-70-83) ; George V, 8e (36-65-70-74) ; v.f. : Rex, 2e (36-65-70-23) ; UGC Montparnasse, 6e (36-65-70-14) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 ; 36-68-81-09) ; UGC Lyon Bastille, 12e (36-65-70-84) ; UGC Gobelins, 13e (36-65-70-45) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44).

DRACULA *(A., v.o.) : Ciné Beaubourg,* 3e (42-71-52-36) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

ELLES N'OUBLIENT JAMAIS *(Fr.)* : Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-75).

EN COMPAGNIE D'ANTONIN ARTAUD (Fr.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).

L'ENFANT LION (Fr.) ; Denfert, 14e (43-21-41-01) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

L'ENFER (Fr.) : 14 Juillet Hautefeuille, 6e *(46-33-79-38 ; 36-68-68-12).*

LES EPICES DE LA PASSION (Mex., v.o.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).

ETAT SECOND (A., v.o.) : Gaumont Les Halles, 1er (36-68-75-55) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83 ; 36-68-68-12) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-75) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81 ; 36-68-69-27) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20) ; v.f. : Gaumont Opéra Français, 9e (36-68-75-55) ; Gaumont Alésia, 14e (36-68-75-55) ; Gaumont Convention, 15e (36-68-75-55).

L'ETUDIANT ÉTRANGER (A., *v.o.*) : Forum Orient Express, 1er (36-65-70-67) ; Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09) ; v.f. : Gaumont Parnasse, 14e (36-68-75-55).

LE FILS DU REQUIN (Fr.-Bel.-Lux.) : Denfert, 14e (43-21-41-01) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).

GARÇON D'HONNEUR *(A.-taïwanais,* v.o.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).

LES GENS NORMAUX N'ONT RIEN D'EXCEPTIONNEL (Fr.) : 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00 ; 36-68-59-02).

GHOST IN THE MACHINE (A., v.o.) : Gaumont Marignan-Concorde, 8e (36-68-75-55) ; v.f. : Les Montparnos, *14e (36-65-70-42).*

GILBERT GRAPE (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; UGC Rotonde, 6e (36-65-70-73 ; 36-65-70-73) ; George V, 8e (36-65-70-74).

GUET-APENS (A., v.o.) : UGC Normandie, 8e (36-65-70-82) ; Studio 28, 18e (46-06-36-07) ; v.f. : UGC Montparnasse, *6e (36-65-70-14) ; Saint-Lazare-*Pasquier, 8e (43-87-35-43 ; 36-65-71-88).

HEXAGONE (Fr.) : Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77 ; 36-65-70-43).

HISTOIRE DE LA VITESSE (A.) : La Géode, 19e (36-68-29-30).

HOCUS POCUS (A., v.o.) : Saint-Lambert, *15e (45-32-91-68) ; v.f.* : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

HOMME REGARDANT AU SUD-EST (Arg., v.o.) : Latina, 4e (42-78-47-86).

HYDRO (Fr.) : La Géode, 19e (36-68-29-30).

IL ÉTAIT UNE FOIS LE BRONX (A., v.o.) : Forum Horizon, 1er *(36-65-70-83) ; UGC Odéon, 6e* (36-65-70-72) ; UGC Normandie, 8e (36-65-70-82) ; 14 Juillet Bastille, 11e *(43-57-90-81 ; 36-68-69-27) ; Escurial,* 13e (47-07-28-04) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79 ; *36-68-69-24) ; Bienvenüe Montparnasse*, 15e (36-65-70-38) ; v.f. : UGC Montparnasse, 6e (36-65-70-14) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 ; 36-68-81-09) ; UGC Lyon Bastille, 12e (36-65-70-84) ; UGC Gobelins, 13e (36-65-70-45) ; Mistral, 14e (36-65-70-41) ; UGC Convention, 15e (36-65-70-47) ; Pathé Clichy, 18e (36-68-20-22).

L'IMPASSE (A., v.o.) : UGC Danton, 6e *(36-65-70-68) ; George V, 8e* (36-65-70-74).

L'INCROYABLE VOYAGE (A., v.f.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

INTERSECTION (A., v.o.) : Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-75) ; UGC Biarritz, 8e (36-65-70-81 ; 36-65-70-81) ; v.f. : Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 ; 36-68-81-09) ; Montparnasse, 14e (36-68-75-55).

JAMBON JAMBON *(Esp., v.o.)* : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).

LE JARDIN SECRET (A., v.f.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

LE JOURNAL DE LADY M (Suis.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).

KIKA (Esp., v.o.) : Studio Galande, 5e *(43-54-72-71 ; 36-65-72-05) ;* Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; Denfert, 14e (43-21-41-01) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

LATCHO DROM (Fr., v.o.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).

LA LEÇON DE PIANO (Austr., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Lucernaire, 6e (45-44-57-34) ; UGC Triomphe, 8e (36-65-70-76) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

LA LISTE DE SCHINDLER (A.-Pol., *v.o.) : Forum Horizon,* 1er (36-65-70-83) ; Le Saint-Germain-des-Prés, Salle G. de Beauregard, 6e *(42-22-87-23) ; Gaumont Marignan-*Concorde, 8e (36-68-75-55) ; George V, 8e (36-65-70-74) ; v.f. : Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 ; 36-68-81-09) ; Gaumont Gobelins, 13e (36-68-75-55) ; Miramar, 14e (36-65-70-39).

LITTLE BUDDHA (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

M. BUTTERFLY (A., v.o.) : Forum Horizon, 1er (36-65-70-83) ; Bretagne, 6e (36-65-70-37) ; UGC Danton, 6e *(36-65-70-68) ; UGC Biarritz, 8e* (36-65-70-81 ; 36-65-70-81) ; La Bastille, 11e (43-07-48-60) ; Escurial, 13e (47-07-28-04) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79 ; 36-68-69-24) ; v.f. : Rex, 2e (36-65-70-23) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67 ; 36-65-71-33) ; *Mistral*, 14e (36-65-70-41).

MACHO (Esp., v.o.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).

MADAME DOUBTFIRE (A., v.o.) : George V, *8e (36-65-70-74) ; Saint-Lam*bert, 15e (45-32-91-68) ; Studio 28, 18e (46-06-36-07) ; v.f. : UGC Opéra, 9e *(36-65-70-44) ; UGC Gobelins*, 13e (36-65-70-45) ; Gaumont Alésia, 14e (36-68-75-55) ; Les Montparnos, 14e (36-65-70-42) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

LA MAISON AUX ESPRITS (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (36-65-70-67) ; Images d'ailleurs, 5e *(45-87-18-09) ; UGC Odéon, 6e* (36-65-70-72) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (47-20-76-23 ; 36-68-75-55) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

LE MAITRE D'ESCRIME (Esp., v.o.) : Latina, 4e (42-78-47-86) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

MEURTRE MYSTÉRIEUX A MANHATTAN *(A., v.o.) : Reflet Médicis I (ex* Logos I), 5e (43-54-42-34) ; Lucernaire, 6e (45-44-57-34) ; UGC Triomphe, 8e *(36-65-70-76) ; Denfert, 14e* (43-21-41-01) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

MINA TANNENBAUM (Fr.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; UGC Danton, 6e (36-65-70-68) ; UGC Biarritz, 8e (36-65-70-81 ; 36-65-70-81).

NAKED (Brit., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).

LES NAPOLITAINES *(It., v.o.) : Ciné* Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Racine Odéon, 6e (43-26-19-68) ; Le Balzac, 8e (45-61-10-60).

LA NATURE ET SES SECRETS (Can.) : La Géode, 19e (36-68-29-30).

NEUF MOIS (Fr.) : George V, 8e (36-65-70-74).

NO SMOKING (Fr.) ; Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).

NORMAN MCLAREN, JEUX *D'IMAGES* *(A., v.o.) : Les Trois Luxem*bourg, 6e (46-33-97-77 ; 36-65-70-43) ; v.f. : Reflet République, *11e (48-05-51-33).*

LES NUITS FAUVES (Fr.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).

L'ODEUR DE LA PAPAYE VERTE (vietnamien, v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00 ; 36-68-59-02).

LES OMBRES DU COEUR (Brit., v.o.) : Forum Horizon, 1er (36-65-70-83) ; Gau*mont Opéra Impérial, 2e (36-68-75-55) ;* 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83 ; 36-68-68-12) ; UGC Rotonde, 6e *(36-65-70-73 ; 36-65-70-73) ; Gau*mont Ambassade, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-75) ; UGC Biarritz, 8e (36-65-70-81 ; 36-65-70-81) ; La Bastille, 11e (43-07-48-60) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67 ; 36-65-71-33) ; Gaumont Grand Ecran Italie, 13e (36-68-75-13) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79 ; 36-68-69-24) ; Gaumont Kinopanorama, 15e (43-06-50-50 ; 36-68-75-15) ; UGC Maillot, 17e (36-65-70-61) ; v.f. : Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43 ; 36-65-71-88) ; UGC Opéra, 9e (36-65-70-44) ; Miramar, 14e (36-65-70-39) ; Mistral, 14e (36-65-70-41) ; Gaumont Convention, 15e (36-68-75-55).

LE PARFUM D'YVONNE (Fr.) : Gaumont Parnasse, 14e (36-68-75-55).

PAS TRÈS CATHOLIQUE (Fr.) : Ciné Beaubourg, *3e (42-71-52-36)* ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83 ; 36-68-68-12) ; Le Balzac, 8e (45-61-10-60) ; Gaumont Opéra Français, 9e (36-68-75-55) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81 ; 36-68-69-27) ; Gaumont Gobelins bis, 13e (36-68-75-55) ; Gaumont Alésia, 14e (36-68-75-55) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79 ; 36-68-69-24) ; Bienvenüe Montparnasse, 15e *(36-65-70-38).*

PERSONNE NE M'AIME (Fr.) : Utopia, 5e (43-26-84-65) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

PETER'S FRIENDS (Brit., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; Denfert, 14e (43-21-41-01) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

PHILADELPHIA (A., v.o.) : *Forum Horizon*, 1er (36-65-70-83) ; UGC Odéon, 6e (36-65-70-72) ; UGC Rotonde, 6e (36-65-70-73 ; 36-65-70-73) ; UGC Champs-Elysées, 8e (36-65-70-88) ; Gaumont Grand Ecran Italie, *13e* (36-68-75-13) ; v.f. : Bretagne, 6e (36-65-70-37) ; Gaumont Opéra Français, 9e (36-68-75-55) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67 ; 36-65-71-33) ; UGC Gobelins, *13e (36-65-70-45).*

PROSPERO'S BOOKS (Brit.-Hol., v.o.) : Studio Galande, 5e (43-54-72-71 ; 36-65-72-05) ; Denfert, 14e (43-21-41-01).

PUSHING THE LIMITS (Fr.) : Gaumont Alésia, 14e (36-68-75-55).

4 MARIAGES ET 1 ENTERREMENT (Brit., v.o.) : Gaumont Les Halles, 1er (36-68-75-55) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83 ; 36-68-68-12) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83 ; 36-68-68-12) ; La Pagode, 7e (36-68-75-07) ; Gaumont Champs-Elysées, 8e (43-59-04-67) ; Gaumont Opéra Français, 9e (36-68-75-55) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81 ; 36-68-69-27) ; Gaumont Grand Ecran Italie, 13e (36-68-75-13) ; Gaumont Parnasse, *14e (36-68-75-55)* ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79 ; 36-68-69-24) ; UGC Maillot, 17e *(36-65-70-61) ; UGC Maillot,* 17e (36-65-70-61) ; v.f. : Rex, 2e (36-65-70-23) ; UGC Montparnasse, 6e (36-65-70-14) ; *Saint-Lazare-Pasquier*, 8e (43-87-35-43 ; 36-65-71-88) ; UGC Opéra, 9e (36-65-70-44) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67 ; 36-65-71-33) ; UGC Lyon Bastille, 12e (36-65-70-84) ; Gaumont Alésia, 14e (36-68-75-55) ; Gaumont Convention, 15e (36-68-75-55) ; Pathé Clichy, 18e (36-68-20-22) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44).

RAINING STONES (Brit., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e *(42-71-52-36)* ; Cinoches, 6e (46-33-10-82).

RASTA ROCKETT (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (36-65-70-67) ; Gaumont Marignan-Concorde, 8e (36-68-75-55) ; UGC Normandie, 8e (36-65-70-82) ; v.f. : Rex, 2e (36-65-70-23) ; UGC Montparnasse, 6e *(36-65-70-14) ; UGC Opéra,* 9e (36-65-70-44) ; UGC Lyon Bastille, 12e (36-65-70-84) ; UGC Gobelins, 13e *(36-65-70-45)* ; Gaumont Alésia, 14e (36-68-75-55) ; Montparnasse, 14e (36-68-75-55) ; UGC Convention, 15e (36-65-70-47) ; Pathé Clichy, 18e (36-68-20-22) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44).

RESERVOIR DOGS (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Utopia, *5e (43-26-84-65) ; Grand Pavois*, 15e (45-54-46-85).

RETOUR A HOWARDS END (Brit., v.o.) : Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

SALADES RUSSES (Fr., v.o.) : Espace Saint-Michel, 5e (44-07-20-49) ; Sept *Parnassiens*, 14e (43-20-32-20).

SANS POUVOIR LE DIRE (It., v.o.) : Sept Parnassiens, *14e (43-20-32-20) ;* Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).

SAUVEZ WILLY (A., v.f.) : Cinoches, 6e *(46-33-10-82) ; Denfert, 14e* (43-21-41-01) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

LA SCORTA (It., v.o.) : Gaumont Les Halles, 1er (36-68-75-55) ; Europa Panthéon (ex-Reflet Panthéon), 5e (43-54-15-04) ; Publicis Champs-Elysées, *8e (47-20-76-23 ; 36-68-75-55) ;* v.f. : Gaumont Gobelins, 13e (36-68-75-55).

SHORT CUTS (A., v.o.) : *Les Trois* Luxembourg, 6e (46-33-97-77 ; 36-65-70-43) ; UGC Triomphe, 8e (36-65-70-76).

SIMPLE MEN (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09).

SISTER ACT, ACTE 2 (A., v.o.) : Gaumont *Marignan-Concorde, 8e* (36-68-75-55) ; v.f. : Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 ; 36-68-81-09) ; UGC Gobelins, 13e (36-65-70-45) ; Montparnasse, 14e (36-68-75-55).

SMOKING (Fr.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).

TALONS AIGUILLES (Esp., v.o.) : Stu*dio Galande, 5e (43-54-72-71 ;* 36-65-72-05) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

LE TEMPS DE L'INNOCENCE (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

THE SNAPPER (Brit., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Epée de Bois, 5e (43-37-57-47) ; Lucernaire, 6e *(45-44-57-34) ; Grand Pavois, 15e* (45-54-46-85) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

THE UNBELIEVABLE TRUTH (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).

TOMBÉS DU CIEL (Fr.) : Reflet République, *11e (48-05-51-33) ; Grand Pavois;* 15e (45-54-46-85).

TROIS COULEURS-BLANC (Fr.-Pol., *v.o.) : 14 Juillet Hautefeuille, 6e* (46-33-79-38 ; 36-68-68-12).

TROIS COULEURS-BLEU *(Fr.-helvético-Pol.)* : 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00 ; 36-68-59-02).

UN JOUR SANS FIN *(A., v.o.) : Den*fert, 14e (43-21-41-01) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).

UN MONDE PARFAIT (A., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

LA VENGEANCE D'UNE BLONDE (Fr.) : George V, 8e (36-65-70-74).

LES VESTIGES DU JOUR *(A., v.o.)* : 14 Juillet Hautefeuille, 6e (46-33-79-38 ; 36-68-68-12) ; La Pagode, 7e (36-68-75-07) ; Gaumont Marignan-Concorde, 8e (36-68-75-55) ; La Bastille, 11e (43-07-48-60) ; Gaumont Parnasse, 14e (36-68-75-55) ; UGC Maillot, 17e (36-65-70-61).

LA VIE SELON AGFA *(Isr., v.o.) : Les* Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77 ; 36-65-70-43) ; Le Balzac, 8e (45-61-10-60).

WAYNE'S WORLD 2 (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (36-65-70-67) ; George V, 8e (36-65-70-74).

WENDEMI, L'ENFANT DU BON DIEU (burkinabé-Fr., *v.o.*) : *Utopia*, 5e (43-26-84-65).

YOUCEF (Alg., v.o.) : Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09) ; Denfert, 14e (43-21-41-01).

ZHAO LE, JOUER POUR LE PLAISIR (Chin., v.o.) : Utopia, 5e (43-26-84-65).

LES SÉANCES SPÉCIALES

ANTOINE VITEZ S'AMUSE AVEC CLAUDEL ET BRECHT (Fr.) : Cinoche Vidéo, 5e (47-00-61-31) 19 h.

LES ARISTOCHATS (A., v.f.) : Gaumont Les Halles, 1er (36-68-75-55) 16 h 15 ; Gaumont Marignan-Concorde, *8e (36-68-75-55) ; Gaumont Gobelins*, 13e (36-68-75-55) 17 h 45 ; Gaumont Alésia, 14e (36-68-75-55) 17 h 20 ; Gaumont Convention, 15e (36-68-75-55) 17 h 20 ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44) 16 h.

BLADE RUNNER (A., v.o.) : Denfert, 14e (43-21-41-01) 22 h 20.

BLUE VELVET (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) 0 h 05.

BRAINDEAD (Néo-Zélandais, v.o.) : *Ciné Beaubourg*, 3e (42-71-52-36) 0 h 25.

CARROUSEL D'AMOUR (v.f.) : Brady, 10e (47-70-08-86) 21 h *40.*

CHAMBRE AVEC VUE... (Brit., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) 21 h.

CHOMSKY, LES MÉDIAS ET LES ILLUSIONS NÉCESSAIRES (Can., v.o.) : L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63) 18 h.

LA CINQUIÈME COLONNE (A., v.o.) : Mac-Mahon, 17e (43-29-79-89 ; 36-65-70-48) 16 h, 18 h, 20 h, 22 h.

CRIN BLANC (Fr.) : *Saint-Lambert, 15e* (45-32-91-68) .

DELICATESSEN (Fr.) : Studio Galande, 5e (43-54-72-71 ; *36-65-72-05) 16 h.*

EXCALIBUR (A., v.o.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) 21 h.

FAMILY LIFE (Brit., v.o.) : Saint-André-des-Arts I, 6e (43-26-48-18) 17 h 45, *19 h 50,* 21 h 55.

FEMMES AU BORD DE LA CRISE DE NERFS (Esp., v.o.) : Studio Galande, 5e *(43-54-72-71 ; 36-65-72-05) 20 h ; La* Bastille, 11e (43-07-48-60) 23 h 50.

LE FESTIN NU (Brit., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) 22 h 30.

HENRY, PORTRAIT OF A SERIAL KILLER (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) 0 h 20.

L'HOMME DE CENDRES (Tun., v.o.) : L'Entrepôt, *14e (45-43-41-63) 21 h 30.*

IT'S ALL TRUE (A., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) 17 h.

JEANNE LA PUCELLE, LES BATAILLES (Fr.) : L'Arlequin, 6e (45-44-28-80) 17 h 10, 20 h 30.

JONATHAN LIVINGSTON LE GOÉLAND (A., *v.f.*) : Saint-Lambert, 15e *(45-32-91-68) 19 h.*

JURASSIC PARK (A., v.o.) : Club Gaumont (Publicis Matignon), 8e 19 h 15, 21 h 45.

LAWS OF GRAVITY (A., v.o.) : Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09) 22 h 10.

LES MACHOIRES INFERNALES (A., v.f.) : Brady, 10e (47-70-08-86) ..

METAL HURLANT (A., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) 22 h 30.

MONTY PYTHON, LA VIE DE BRIAN (Brit., *v.o.) : Grand Pavois, 15e* (45-54-46-85) 19 h 15.

PEPI, LUCI, BOM ET AUTRES FILLES DU QUARTIER (Esp., v.o.) : Studio Galande, 5e (43-54-72-71 ; 36-65-72-05) 18 h.

SALO OU LES 120 JOURNÉES DE SODOME (It., v.o.) : Accatone, 5e *(46-33-86-86) 19 h 30.*

THE ROCKY HORROR PICTURE SHOW (A., v.o.) : Studio Galande, 5e *(43-54-72-71 ; 36-65-72-05) 22 h 30,* 0 h 10.

THÉORÈME (It., v.o.) : Accatone, 5e (46-33-86-86) 17 h 40.

TOMBSTONE (A., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) 22 h 10.

LES TROIS MOUSQUETAIRES (A., v.f.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) 20 h 45.

ZELIG (A., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) 17 h 40.

Le Monde

Edité par la SARL *Le Monde*
Comité exécutif :
Jean-Marie Colombani
gérant, directeur de la publication
Dominique Alduy
directeur général
Noël-Jean Bergeroux
directeur de la rédaction
Eric Pialloux
directeur financier
Anne Chaussebourg
directeur délégué

Directeur de l'information :
Philippe Laborde
Rédacteurs en chef :
Thomas Ferenczi, Robert Solé
adjoints au directeur de la rédaction

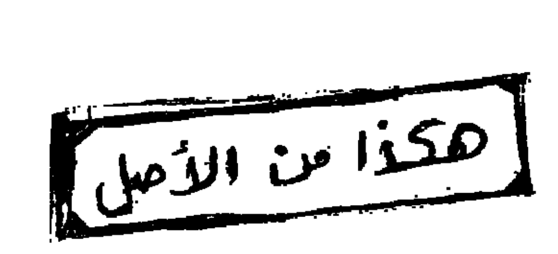
Bruno de Camas, Laurent Greilsamer
Danièle Heymann, Bertrand Le Gendre
Edwy Plenel, Luc Rosenzweig

Bruno Frappat
directeur éditorial
Manuel Lucbert
directeur du « Monde des débats »
Alain Rollat
délégué auprès du directeur général
Michel Tatu
conseiller de la direction
Daniel Vernet
directeur des relations internationales
Alain Fourment
secrétaire général de la rédaction

Médiateur :
André Laurens

Anciens directeurs :
Hubert Beuve-Méry *(1944-1969)*
Jacques Fauvet (1969-1982)
André Laurens (1982-1985)
André Fontaine (1985-1991)
Jacques Lesourne (1991-1994)

RÉDACTION ET SIÈGE SOCIAL :
15, RUE FALGUIÈRE
75501 PARIS CEDEX 15
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : 40-65-25-99
ADMINISTRATION :
1, PLACE HUBERT-BEUVE-MÉRY
94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : 49-60-30-10



ÉCONOMIE

La baisse du chômage et la crainte d'une relance de l'inflation aux Etats-Unis

La remontée des taux d'intérêt se généralise

La remontée des taux à long terme aux Etats-Unis inquiète de plus en plus les marchés mondiaux, surtout en Europe, où ils subissent la contagion. Vendredi 6 mai, l'annonce de créations d'emplois plus fortes que prévu outre-Atlantique a renforcé la crainte d'une reprise de l'inflation et fait flamber les rendements des obligations du Trésor américain, qui sont passés, en quelques heures, de 7,11 % à 7,35 % pour l'échéance à dix ans, et de 7,34 % à 7,55 % pour l'échéance à trente ans : il y a dix jours, ils étaient encore respectivement de 6,83 % et de 7,11 %. Visiblement, les marchés relèvent la prime de risque exigée par les prêteurs pour se protéger contre la crainte d'une dépréciation de leurs créances. Les économistes de la Maison Blanche ont dû reconnaître qu'il fallait réviser en hausse les prévisions officielles en matière de taux d'intérêt, et l'un des gouverneurs de la Réserve fédérale des Etats-Unis a clairement laissé entendre que le relèvement des taux directeurs de cette banque centrale, déjà effectué à trois reprises depuis le début de février, n'était pas terminé, ce qui n'a pas rassuré les opérateurs, voyant pendre cette épée de Damoclès sur leurs têtes. Pour ne pas arranger les choses, M. Alan Greenspan, président de la Réserve fédérale, a parlé, vendredi après-midi, d'une *« inévitable correction des cours des valeurs mobilières »*, ce qui a encore davantage fait chuter ces cours, ceux des obligations, et, maintenant, ceux des actions à Wall Street, où, traditionnellement, la hausse des taux à long terme rend plus attrayants les titres à revenu fixe, aux dépens des titres à revenu variable, comme les actions.

Menace de crise financière

Les marchés européens n'ont pu se « découpler » des marchés américains, bien qu'ils n'aient à redouter ni surchauffe de l'économie (il s'en faut de beaucoup !) ni reprise de l'inflation, qui, au contraire, s'assagit, comme en Allemagne, ou reste basse comme en France. A Paris, le rendement de l'emprunt d'Etat à dix ans, (OAT) a passé la barre des 7 %, venant de 5,60 % début janvier et retrouvant son niveau du début de l'été dernier. Du coup, le Trésor a dû payer beaucoup plus cher pour son emprunt mensuel à long terme. Vendredi soir, les milieux financiers se montraient inquiets pour la semaine prochaine, redoutant un vif recul des Bourses (quand Wall Street éternue, l'Europe s'enrhume) et une nouvelle dégradation des marchés obligataires, déjà très éprouvés par la baisse continue du cours depuis le début de février.

Certains analystes craignent même l'éclatement d'une véritable crise financière, que rien ne justifierait dans une Europe qui sort péniblement de récession et qu'une remontée des taux à long terme pénaliserait injustement. Les banques centrales n'y peuvent pas grand-chose, puisque les taux *à long terme sont fixés souverainement* par les marchés, sauf à accélérer la baisse des taux directeurs à court terme. Mais la Banque fédérale d'Allemagne entend se tenir à sa politique prudente de « petits pas », que suit religieusement la Banque de France. L'Europe *subit donc, de plein fouet*, le choc de la flambée des taux américains, sans pouvoir se défendre dans l'immédiat, ce qui pourrait faire tanguer fortement la barque ces prochaines semaines sur ses marchés financiers. Elle avait bien besoin de cela !

FRANÇOIS RENARD

Les marchés redoutent une surchauffe

Suite de la première page

Les jobs ainsi créés l'ont été surtout dans la construction, la restauration et les services aux particuliers. L'industrie a aussi accru très légèrement ses effectifs. En publiant ces chiffres, le département du travail a aussi révisé à la hausse ses estimations initiales pour les mois précédents : le nombre d'emplois supplémentaires a été en février de 278 000 (au lieu de 198 000 annoncés) et en mars de 464 000 (au lieu de 456 000).

Grâce à ces emplois nouveaux en nombre bien plus grand que celui prévu par les économistes de marché, le taux de chômage est finalement passé aux Etats-Unis de 6,5 % fin mars à 6,4 % fin avril. Moins de chômeurs, plus d'inflation ? Intervenant après la publication, jeudi, des chiffres sur la productivité du travail au premier trimestre – ils révélaient un net ralentissement des gains de productivité –ces données inquiètent les opérateurs financiers.

Ils craignent une situation de surchauffe et une accélération de la hausse des taux à court terme par la Réserve fédérale. En conséquence, les marchés étaient vendredi en baisse. Wall Street a reculé d'environ 1 % à l'annonce des chiffres de l'emploi. Les taux à long terme se sont tendus, celui sur les bons du Trésor à trente ans *repassant au-dessus de* 7,50 %, le plus haut niveau depuis décembre 1992. Il était, en octobre 1993, à 5,75 %.

Vendredi dans la matinée, Alan Greenspan, président de la Réserve fédérale, a d'ailleurs jeté un peu de braise *sur le feu.* S'exprimant à Waverly (Iowa), il a expliqué que *« certains des ajustements (récents), aussi bien sur la valeur des actions que sur celle des fonds communs de placement, étaient une correction inévitable à ce qui était devenu une situation insoutenable »*.

Il n'a cependant pas précisé s'il estimait que la correction (une baisse de 9 % environ à Wall Street depuis le sommet de fin janvier) était achevée. Beaucoup d'experts estiment que la purge n'est pas encore totalement réalisée.

De son côté, Alan Blinder, conseiller économique de la Maison Blanche, est intervenu, vendredi, devant la commission bancaire du Sénat pour sa confirmation au poste de vice-président de la Réserve fédérale. Il a voulu rassurer les marchés sur ses intentions. Il ne sera pas celui qui laissera filer l'inflation.

« Les Etats-Unis se rapprochent d'une situation de stabilité des prix, mais ils n'y sont pas encore », a-t-il déclaré. Il a expliqué qu'il y avait, pour lui, stabilité des prix lorsque les gens arrêtaient de parler de l'inflation. A écouter les opérateurs sur les marchés financiers, ce n'est pas encore le cas.

ÉRIK IZRAELEWICZ

CONJONCTURE

Selon l'INSEE

La demande de produits industriels continue de se redresser

La demande de produits industriels s'est *« nettement raffermie »* au cours du premier trimestre *« poursuivant ainsi un mouvement amorcé au printemps 1993 »*, indique l'INSEE au vu de son enquête trimestrielle effectuée dans l'industrie au cours du mois d'avril.

Cette reprise de la demande est particulièrement nette pour les biens intermédiaires et se confirme pour les biens d'équipement professionnel, indique l'INSEE, qui ajoute que *« la demande d'origine étrangère apparaît également beaucoup plus dynamique ces derniers mois, et ce dans toutes les branches de l'industrie manufacturière »*.

Les anticipations des industriels, qui sont bonnes, prolongent ce mouvement, ce qui permet de prévoir une demande intérieure et étrangère plus dynamique dans tous les secteurs au cours des mois à venir et donc une croissance retrouvée de la production industrielle.

Conséquence de cette amélioration : le taux d'utilisation des capacités de production dans l'industrie commence à remonter à partir du niveau « historiquement » bas atteint à l'automne avec 80,2 %. Ce taux est maintenant de 81,7 %, soit encore très au-dessous du niveau normal d'une économie en croissance (85 %). Les industriels n'en indiquent pas moins à l'INSEE dans leurs réponses qu'ils anticipent encore des réductions d'effectifs, le rythme prévu étant tout de même moindre qu'au cours du dernier trimestre 1993. Les prix, quant à eux, augmenteraient dans presque toutes les branches de l'industrie, sauf celle des biens d'équipement professionnel. En revanche, les réponses faites indiquent de faibles hausses de salaires.

Ces bonnes nouvelles n'ont pas encore eu d'effet sur la production industrielle effective de la fin de l'année dernière. La production manufacturière, qui ne comprend ni l'énergie ni l'agro-alimentaire, a reculé de 2,2 % au quatrième trimestre de 1993 par rapport au troisième trimestre, l'indice corrigé des variations saisonnières, passant, sur la base 100 en 1985, de 105,2 à 102,9. Sur un an (quatrième trimestre 1993 comparé au quatrième trimestre 1992), la baisse est de 4,9 %, l'indice passant de 108,2 à 102,9. Toutes les branches de l'industrie manufacturière se sont repliées en fin d'année, ce qui explique la faible croissance du PIB (produit intérieur brut) au quatrième trimestre.

AFFAIRES

L'avenir du groupe français de confection

Bras de fer entre Maurice Bidermann et ses banquiers

Un vigoureux bras de fer oppose Maurice Bidermann, fondateur du groupe de confection qui porte son nom, à ses banquiers, qui réclament son départ, tandis qu'Elf Aquitaine exige la vente de sa filiale américaine.

La rencontre aurait dû rester secrète. Mais, sans doute, les divergences ont-elles été trop fortes. Dans la soirée du jeudi 5 mai, conseils, actionnaires et banquiers de Bidermann SA se sont penchés une nouvelle fois sur l'avenir, menacé, du premier groupe français de confection masculine. L'entreprise doit, en effet, réduire un endettement de près de 2 milliards de francs pour un chiffre d'affaires consolidé de 4,7 milliards, quand deux de ses principaux actionnaires, le Crédit lyonnais et Elf Aquitaine, cherchent à se désengager (*« le Monde Economie »* du 26 octobre 1993).

Chargée par son fondateur, Maurice Bidermann, d'en recomposer le tour de table, la Compagnie financière Edmond de Rothschild a présenté, jeudi, et pour la seconde fois, un schéma. *« Le premier avait reçu une fin de non-recevoir absolue et définitive »*, confie un proche du dossier en le résumant de façon lapidaire : *« C'était simple : les créanciers devaient renoncer à tous leurs intérêts pour que Maurice conserve le contrôle de son groupe. »*

Jeudi, l'accueil fait au nouveau montage a été encore très froid. Celui-ci prévoit l'arrivée dans le groupe Bidermann de deux entreprises à la réputation flatteuse, les groupes de confection Weil Besançon et de distribution Celio. Mais il fait entrer parallèlement deux investisseurs financiers étrangers, *« dont l'un, personne physique, amène l'ensemble des parties prenantes à s'interroger sur le rôle exact qui leur sera dévolu »*, confient plusieurs banquiers, peu enthousiastes. Rendu complexe par l'existence, sous Bidermann SA, de deux pôles d'activités distincts (Bidermann Industries aux Etats-Unis, Bidermann International en France), ce montage ferait chuter la participation de Maurice Bidermann à 35 %. *« C'est encore trop »*, pensent plusieurs intervenants, mécontents de voir, dans ce schéma, le fondateur du groupe conserver une minorité de blocage. *« Cette fois, les banquiers ne continueront que s'ils obtiennent la tête de Maurice »*, remarque un bon connaisseur de la place, persuadé que, dans ce dossier, la politique n'est jamais totalement absente

« Inacceptable »

La mauvaise humeur des banquiers, créanciers et actionnaires minoritaires du groupe de confection a aussi une explication plus simple. Outre un prêt du Fonds de développement économique et social (FDES) d'une centaine de millions de francs, le schéma élaboré par la Compagnie financière Edmond de Rothschild leur demande de lourds sacrifices financiers, comme l'ont révélé *les Echos* : Elf Aquitaine, engagé à hauteur de 700 millions de francs, ne récupérerait que 20 % de sa mise ; la BNP et le Crédit lyonnais seraient contraints de renoncer à *« 50 % de leurs positions globales »*, c'est-à-dire d'abandonner de 150 à 200 millions de francs de créances.

« Inacceptable », ont dit, jeudi, les banquiers. Inacceptable, pense aussi Elf Aquitaine. Mais le groupe pétrolier, qui a mandaté la banque Lazard Frères pour repenser l'ensemble de ses participations industrielles, se veut prudent, échaudé par les polémiques ayant suivi le remplacement, en août dernier, de son PDG, Loïk Le Floch-Prigent, d'obédience socialiste et ami de Maurice Bidermann, par le très « balladurien » Philippe Jaffré (*« le Monde Economie »* du 26 octobre 1993).

Elf Aquitaine a donc choisi une autre stratégie. Lourdement engagé aux Etats-Unis (600 millions de francs), beaucoup moins en Europe (100 millions), le groupe pétrolier veut dissocier l'avenir des pôles européen et américain. Après avoir provisionné la totalité, ou presque, de ses engagements, il a fait savoir qu'il était prêt à abandonner toutes ses créances sur la partie française du groupe pour protéger l'emploi et éviter *« d'envoyer Maurice Bidermann dans le mur »*. Mais, en revanche, le groupe refuse de se faire spolier aux Etats-Unis. Et demande que ce pôle de 3 milliards de francs de chiffre d'affaires, riche des chemises Arrow, des chaussettes Gold Toe et de la licence féminine Ralph Lauren, soit vendu...

« Rien n'est réglé ; la situation est d'une grande fluidité », s'exaspère un banquier. En effet.

PIERRE-ANGEL GAY

FINANCES

Le programme de désengagement de l'Etat

Le gouvernement essaiera de céder Bull et étudie la mise sur le marché de la CNP

Commentant les résultats de la privatisation de l'UAP, le ministre de l'économie, Edmond Alphandéry, a déclaré, vendredi 6 mai, qu'il n'était *« pas du tout prévu de pause »* dans le programme de privatisations du gouvernement. Il a réaffirmé qu'il espérait privatiser les Assurances générales de France (AGF) en 1994. Il a ajouté que le gouvernement allait aussi *« essayer »* de privatiser la Compagnie des Machines Bull cette année.

Contrairement aux privatisations de l'UAP et des AGF, la cession du groupe informatique doit se faire par une vente de gré à gré, c'est-à-dire hors marché et directement à un ou plusieurs acquéreurs industriels. Il s'agit de *« faire sortir Bull du giron de l'Etat et de faire naître des synergies avec des groupes privés »*. Interrogé sur l'éventualité d'une privatisation de la Caisse nationale de prévoyance (CNP), premier assureur-vie français, M. Alphandéry a déclaré qu'il étudiait la question. En revanche, une privatisation de la SEITA n'est *« pas encore dans les tuyaux »*, a-t-il ajouté.

Les entreprises publiques ont reçu 40 % des recettes des privatisations de 1993

Les recettes de privatisation de 1993 (46 milliards de francs environ) ont servi à hauteur de 18,8 milliards de francs aux dotations en capital et apports aux entreprises publiques, selon le ministère de l'économie. Le reste des recettes a servi à hauteur de 18 milliards de francs aux dépenses du budget général et à hauteur de 9 milliards de francs environ aux dépenses pour l'emploi. La répartition des dotations en capital a été pour l'essentiel la suivante en 1993, selon le gouvernement : 2 milliards à Aérospatiale ; 4,5 milliards à Bull ; 1,3 milliard au CEA ; 500 millions au CEPME ; 500 millions à la CGM ; 3,5 milliards au Crédit lyonnais ; 500 millions pour EMC (Entreprise minière et chimique) ; 700 millions à la SEPT-ARTE ; 500 millions à la SFP (Société française de production) ; 750 millions à la SNECMA ; 1,8 milliard à la SNCF ; 450 millions à France Télévision.

ÉNERGIE

Moyennant des aménagements à la loi de 1946

Charbonnages de France pourrait filialiser ses centrales électriques

« La recherche de partenaires de meilleure santé financière [que Charbonnages de France] *semble incontournable pour assurer l'avenir des centrales minières. »* Dans son rapport d'activité annuelle, la Direction du gaz, de l'électricité et du charbon (DIGEC) du ministère de l'industrie envisage les différents moyens à mettre en œuvre pour mieux assurer l'avenir des centrales électriques de Charbonnages de France, *« l'actif valorisable le plus important du groupe CdF et la seule activité rentable »*. Les centrales minières assurent plus de la moitié du chiffre d'affaires de CdF (8,9 milliards de francs en 1993) et produisent 15 % de l'électricité thermique classique.

Pour Dominique Maillard, directeur de la DIGEC, le meilleur schéma pour préserver cette activité et assurer les investissements nécessaires à son exploitation serait de filialiser les deux pôles de production électrique de CdF, à savoir Carling (bassin de Lorraine) et Gardanne (Centre-Midi) et d'ouvrir le capital des sociétés ainsi constituées à des partenaires extérieurs. Pour Gardanne, il pourrait s'agir d'EDF, de la société d'électricité espagnole Endesa, de la région Provence-Côte d'Azur et de Total.

Le pétrolier serait en effet intéressé par la possibilité de valoriser ses brais de pétrole (sous-produits de raffinage) comme combustible dans les chaudières à lit fluidisé circulant de Gardanne. Pour Carling, il pourrait s'agir également d'EDF et de sociétés de développement régional.

Pour être mis en œuvre, ces projets nécessitent des adaptations de la loi de nationalisation de 1946, un sujet qui devrait être débattu au Parlement, soit durant la session de printemps, soit à l'automne. La constitution d'une société holding créée par CdF avec le concours de sociétés financières, et qui aurait détenu une participation majoritaire dans les filiales de production, avait été envisagée, mais serait *« moins en cour »* actuellement en faveur d'une plus grande décentralisation.

A. K.

REPÈRES

AUTOMOBILE

Les immatriculations européennes fléchissent en avril

Les immatriculations d'automobiles ont régressé de 0,7 % en Europe (17 pays) en avril. *Hormis la France* (+ 17,2 %), l'Espagne (+ 15,4 %) et le Danemark (+ 36,5 %) qui affichent de bonnes progressions, certains pays comme la Grande-Bretagne (+ 4,8 %) ou l'Irlande (+ 6 %) voient un tassement de la croissance de leurs immatriculations, tandis que dans d'autres – l'Allemagne (– 12,4 %), le Portugal (– 16,5 %) –, la chute s'accélère. En Belgique (– 4,2 %) et aux Pays-Bas (– 1,4 %), les immatriculations régressent après avoir augmenté sur les trois premiers mois.

UNION EUROPÉENNE

Légère progression du chômage en mars

Avec 17,6 millions de personnes sans emploi recensées fin mars dans l'Union européenne, le taux de chômage communautaire (10,9 %) a légèrement progressé alors que depuis le mois d'octobre le volume de chômeurs s'était stabilisé à 10,8 % de la population active. Selon les estimations diffusées vendredi 6 mai par Eurostat, le taux de chômage, qui s'élevait à 10,3 % en mars 1993, a progressé de 5,8 % en un an. Sur cette période, les plus fortes hausses se sont produites aux Pays-Bas (10,7 % au lieu de 8,4 %) et en Espagne (22,9 % au lieu de 21,2 %). En revanche, le nombre de chômeurs a diminué au Royaume-Uni (10 % au lieu de 10,4 % et en Irlande (18 % au lieu de 18,4 %).

PECHE

Aides aux petits bateaux

Jean Puech, ministre de l'agriculture et de la pêche, a annoncé *vendredi 6 mai* plusieurs mesures en faveur des artisans pêcheurs qui exploitent des petits bateaux (moins de 12 mètres de long). Pour alléger l'endettement, il est décidé, pour une période de 3 ans, de bonifier une partie des intérêts d'emprunts, avec un abaissement de 5 points des taux. D'autre part, le gouvernement a décidé de diminuer de moitié le taux des cotisations sociales des marins sur les petits bateaux d'une jauge de 10 à 30 tonneaux. Cette mesure concerne 289 bateaux et représente un coût budgétaire de 5 millions de francs.

INDUSTRIE

Dix-neuf patrons français créent un groupe de pression

Des dirigeants de grands groupes industriels français ont décidé de créer une association, le Cercle de l'industrie, pour promouvoir l'industrie française, et faire en sorte qu'elle soit mieux *« aimée »* en France et mieux défendue à Bruxelles. De Vincent Bolloré (groupe Bolloré) à Louis Schweitzer (Renault), les règles de ce club très élitiste imposent que l'entreprise soit représentée par son numéro un. Quelques absents notables (Jacques Calvet de PSA, Pierre Suard d'Alcatel et Jérôme Monod de la Lyonnaise), auraient été contactés mais se seraient récusés. Le Cercle est né *sur une idée de* Dominique Strauss-Kahn, ancien ministre de l'industrie et du commerce extérieur, membre du Cercle à titre personnel.

REVUE DES VALEURS

SEMAINE DU 2 AU 6 MAI 1994

PARIS

Vents contraires

INDICE CAC 40

- 0,36 %

Comme le décrivait très bien le ministre des finances Edmond Alphandéry, vendredi 6 mai, à propos de la privatisation de l'UAP, celle-ci a été un *« succès d'autant plus grand que les vents boursiers étaient contraires »*. Ils l'étaient et le sont encore. Pour preuve, la semaine s'achève sur un bilan négatif de 0,36 %. Non sans raison, car si, la semaine dernière, les investisseurs s'étaient intéressés en premier lieu à ce qui se passait sur le Vieux Continent plutôt qu'à la situation outre-Atlantique, gardant ainsi les bonnes nouvelles par rapport aux mauvaises, cette semaine ils ont franchement tourné leurs regards vers les Etats-Unis. La confirmation de la vigueur de la reprise américaine et le resserrement de la politique monétaire par la Réserve fédérale ont très sensiblement pesé sur les marchés obligataires, qui sont en partie responsables de tous les trous d'air qu'a connus la place de Paris au cours de la période écoulée.

La *première séance* de la semaine, qui s'est soldée par une progression de 0,94 %, n'a pas été très révélatrice : Londres était fermée et la séance, en raison d'une panne informatique, a été très *sensiblement écourtée*. Ces deux raisons expliquent en partie la faiblesse des volumes échangés (à peine 2 milliards de francs). Le lendemain, changement de ton. Après cinq séances consécutives de hausse, les valeurs françaises s'offraient une séance de consolidation. L'attentisme prévalait d'autant que les boursiers étaient à la veille de l'appel d'offres de la Bundesbank et à l'avant-veille du conseil de la politique monétaire de la Banque de France. Au terme des échanges, l'indice CAC 40 s'inscrivait en repli de 0,33 %.

Mercredi, la baisse du taux des prises en pension par la Bundesbank est presque passée inaperçue. Il faut dire que le mouvement de baisse, amorcé depuis le 2 mars, ne surprend plus les opérateurs et confirme que la politique de la « Buba » continue d'aller dans le bon sens. En revanche, ce qui n'est pas passé inaperçu, ce sont les perturbations monétaires et obligataires. Les banques centrales ont dû intervenir dans un mouvement concerté pour soutenir le dollar. *Le MATIF, de son côté,* est retombé au-dessous des 120 pour afficher un recul de 0,86 % par rapport à la veille. Le marché des actions n'était pas plus brillant, puisque au terme des transactions il terminait en recul de 1,72 %.

Celui-ci devait toutefois se reprendre le lendemain. Apparement déconnectées des marchés *obligataires*, les valeurs françaises terminaient la séance sur une progression de 0,98 %. Toutefois, les *opérateurs* restaient vigilants. La chute du dollar pourrait bien relancer l'inflation de l'autre côté de l'Atlantique et contraindre la Fed à durcir sa politique monétaire. La dernière séance de la période *aura été* pour le moins heurtée : après une ouverture en hausse de 0,12 %, les valeurs françaises ont évolué de façon irrégulière autour du point d'équilibre avant de franchement s'enfoncer dans le rouge peu après la publication des chiffres du chômage américain – bien meilleurs que prévu –, qui laissent craindre une hausse des taux à court terme par la Réserve fédérale. Au plus bas, l'indice de référence est tombé à – 1,67 %, avant de se reprendre en clôture pour ne plus abandonner que 0,2 %. Avec cet ultime repli l'indice CAC 40 est désormais en baisse de 4,85 % depuis le début de l'année, à 2 158,22 points.

L'UAP toujours

L'UAP a encore tenu la vedette cette semaine. Après l'annonce du lancement de l'offre publique de vente (OPV) au cours de la période précédente au prix de 152 francs, Edmond Alphandéry a donné, vendredi 6 mai, le résultat du placement : 1,9 million d'actionnaires. Le titre a terminé *la semaine sur un recul de 0,8 %* à 156 francs. Environ deux millions de titres ont été échangés, *mais, avec ce nouveau recul,* l'action de l'assureur a le triste privilège d'être la deuxième plus forte baisse de l'année des valeurs du marché à règlement mensuel avec un recul de 29,4 %. A ce *niveau*, il termine à 1 franc du prix auquel ont souscrit les investisseurs institutionnels.

Afin de servir la demande excédentaire des particuliers, la tranche *de 47 millions* d'actions, initialement prévue pour les institutionnels, a été amputée de 15 %. Au total, ils ont pu acheter 40 210 898 actions. 44 % de ces actions ont été achetées par les investisseurs institutionnels francais, 45,6 % par des investisseurs du reste de l'Europe, 2,7 % sont allés à des investisseurs américains et 7,3 % aux investisseurs du reste du monde.

Pour conclure, l'activité de la Bourse de Paris en avril s'est contractée de 16 % par rapport au mois de mars, avec un total de 1,73 million de négociations, soit 91 200 négociations par séance, tout en s'inscrivant à un niveau supérieur à la moyenne mensuelle enregistrée en 1993 (1,59 million de négociations). *Les volumes de transactions* sur actions françaises ont atteint 72,58 milliards de francs. La moyenne quotidienne s'établit ainsi à 3,82 milliards de francs, soit une diminution de 19 % par rapport au mois de mars.

FRANÇOIS BOSTNAVARON

Agroalimentaire

	6-5-94	Diff.
Bongrain	3311	- 217
BSN	842	- 23
Eridania Béghin	908	- 5
Fromageries Bel	*5 230*	*- 20*
LVMH	914	- 13
Pernod-Ricard	382,50	- 5,50
Remy-Cointreau	226	- 1
Saint-Louis	1 715	- 16

Assurances

	6-5-94	Diff.
AGF	510	- 29
AXA	1 379	+ 1
GAN	422,9	- 10,1
Groupe Victoire	NC	-
SCOR SA	504	- 10
UAP	156	- 8,4

Bâtiment et matériaux

	6-5-94	Diff.
Bouygues	684	+ 6
Ciments français	355	- 5
Colas	1 045	- 7
Eurotunnel	39,05	- 4,45
Eiffage	1 290	+ 15
GTM Entrepose	443	- 27
Imétal	583	- 37
Immob. Phénix	98	+ 1
Jean Lefebvre	1 146	- 5
Lafarge-Coppée	454,20	- 3,80
Poliet	414	- 28
Saint-Gobain	699	+ 8
SGE	244,50	- 6,40
Spie-Batignolles	428	+ 2

Chimie

	6-5-94	Diff.
Air liquide (L')	797	- 18
ELF Sanofi	943	- 58
Gascogne	526	- 8
Institut Mérieux	2 170	- 70
Michelin	250	- 0,40
Plastic Omnium	736	+ 5
Rhône-Poulenc A	148,60	- 5,40
Rhône-Poulenc CI	175	+ 2,90
Roussel-Uclaf	642	- 15
Synthélabo	198,10	- 5,90

Consommation non alimentaire

	6-5-94	Diff.
BIC	1 285	- 50
Chargeurs	1 450	- 17
Christian Dior	437	+ 29
Clarins	551	+ 11
DMC	395,30	+ 15,30
EBF	893	- 7
Essilor Int.	743	+ 10
Gr. André CP 8,50	850	- 10
L'Oréal	1 253	+ 23
Moulinex	134,50	+ 3,80
Salomon	2 080	- 15
SEB	580	+ 1
Skis Rossignol	2 006	+ 1
Sommer-Allibert	2 400	- 25
Zodiac	2 260	+ 35

Crédit et banques

	6-5-94	Diff.
Comp. bancaire	581	+ 12
BNP	254,10	- 8,90
Cetelem	1 140	+ 5
CPR	429,50	- 27
CDE	219	Inchangé
CCF	235,60	- 8,80
CFF	1 130	- 64
CLF	408	- 10
Créd. lyon. CI	514	- 31
Crédit national	578	- 10
Société générale	624	- 8
SOVAC	1 623	- 77
UFB Locabail	420	- 8
UIC	428	- 1
Via Banque	412	Inchangé

Distribution

	6-5-94	Diff.
Bon Marché	812	+ 16
Carrefour	2 058	+ 12
Casino	165,60	- 4,50
Castorama Dubois	803	- 14
Compt. modernes	1 530	+ 14
Damart	5 920	- 10
Docks de France	709	+ 3
Gal. Lafayette	N.C.	-
Guilbert SA	581	+ 1
Guyenne Gasc.	1 600	+ 18
Pinault Printemps	*1 068*	*+ 48*
Primagaz	989	- 24
Promodès	1 017	- 41
Rexel (ex-CDME)	862	- 8
SCOA	N.C.	-

Electricité et électronique

	6-5-94	Diff.
Alcatel-Alsthom	678	- 1
Alcatel-Câble	608	- 19
CSEE	655	- 15
Intertechnique	690	+ 6
Labinal	834	+ 21
Legrand	6 330	- 130
Matra Hachette	135,1	- 6,90
Radiotechnique	550	- 20
Sagem	2 925	- 25
Schneider	*428,5*	*- 20,5*
Sextant Avionique	N.C.	-
Thomson CSF	163,20	- 6,90

Immobilier et foncier

	6-5-94	Diff.
CFI	inch.	inch.
GFC	488	+ 3
Lucia	130	-
Olipar	25	- 1,25
Rue Impériale	4275	- 135
Safimag	475	- 20
Silic	880	- 20
Simco	530	- 22
Sogeparc	854	+ 4
UIF	605	- 10

Investissement et portefeuille

	6-5-94	Diff.
Amault et Assoc.	n.c.	-
Bolloré	380	+ 21
Cerus	113,50	+ 1,30
CGIP	1 172	- 8
Eurafrance	2065	- 21
Gaz et Eaux	*2 132*	*+ 17*
Lagardère MMB	146,20	- 4,40
Marine-Wendel	410	+ 2
Navigation mixte	1 119	- 16
Nord-Est	151,70	- 5,30
Origny-Desvroise	1 100	+ 20
Parfinance	220,10	- 8,90
Paribas	*430*	*inch.*
Suez	314	- 9,60
Worms	287,50	- 6,50

Métallurgie, mécanique

	6-5-94	Diff.
CarnaudMetalbox	180	+ 3
Dassault Aviation	540	+ 11
De Dietrich	2785	- 34
Fives-Lille	*597*	*- 40*
Legris Industrie	279,50	+ 8,50
Métaleurop	86	inch.
Pechiney CI	411,50	+ 6
Pechiney Int.	161	- 1,20
Peugeot SA	901	+ 9
Strafor, Facom	692	- 2
Valeo	1 390	inch.
Vallourec	317	- 8

Mines d'or, diamant

	6-5-94	Diff.
Anglo-American*	270,50	- 15,60
Buffelsfontein	54,50	- 3,50
De Beers	131,50	- 5
Driefontein	63	- 3,20
Gencor	11,10	- 0,80
Harmony	28,20	- 1,90
Randfontein	51	- 8,50
Sainte-Helena	*47*	- 4,20
Western Deep	200	- 18

Pétrole

	6-5-94	Diff.
BP-France	NC	-
Elf-Aquit.	418	+ 5,80
Erap-Elf	348	+ 5
Esso	1 025	- 3,5
Géophysique	*579*	*+ 4*
Total	345	+ 15,30

Sicomi ou ex-Sicomi

	6-5-94	Diff.
Bail Investis.	953	- 22
Genefim	375	inch.
Immobail BTP	499	inch.
Interbail	505	- 2
Klépierre	602	- 44
Locindus	1001	- 19
Sélectibanque	175	+ 1
Unibail	479	- 28

Transports, loisirs, services

	6-5-94	Diff.
Accor	724	- 6
BIS	322	- 3
Canal Plus	958	- 8
Cap Gemini	169,50	+ 2,30
CEP Comm.	520	+ 17
Club Méditerranée	443	+ 35
Dauphin Ota	305	- 5
Génér. des eaux	2 570	- 10
Ecco	758	+ 21
Euro Disney	30,85	- 2,05
Filipacchi Médias	830	+ 10
Havas	448	- 8,10
Lyonnaise-Dumez	608	+ 15
OGF	880	+ 1
Publicis	522	- 13
Delmas Vieljeux	NC	-
SITA	801	- 12
Sligos	629	- 14
Sodexho	986	- 28
TF1	478	+ 4,90

Valeurs à revenu fixe ou indexé

	6-5-94	Diff.
10,80 % 1979	101,4	- 0,1
EDF-GDF 3 %	6 200	- 50
CNB 5 000 F	100,5	-
CNB Par. 5 000 F	100,6	-
CNB Suez 5 000 F	100,6	+ 0,05
CNI 5 000 F	100,5	- 0,05

VALEURS LE PLUS ACTIVEMENT TRAITÉES AU RM

	Nombre de titres	Valeur en cap. (KF)
ELF Aquitaine	2343510	967266
Alcatel Alsthom	327352	828135
Rhône Poulenc	5057740	777834
LVMH	738310	688415
Total	1834000	547634
Eaux (Générale des)	183725	477012
Peugeot	475076	430615
Lyonnaise eaux Dumez	705720	420878
Saint-Gobain	585910	409969
BSN	493515	413238
Oréal (L')	*298425*	*371719*
Société générale	575940	364590
Christian Dior	825525	363208
BNP	1388610	360044

LES PLUS FORTES VARIATIONS DE COURS HEBDOMADAIRES (RM)

Valeurs	Hausse %	Valeurs	Baisse %
SDR Sud-Est	+ 16,1	Eurotunnel	- 9,7
Bolloré Techn.	+ 9,1	Klépierre	- 9,2
Christian Dior	+ 6,7	Imétal	- 8,4
Labinal	+ 5,6	*Fives Lille*	- 8,3
CEP Communic.	+ 5,1	Poliet	- 6,7
Oréal (L')	+ 4,6	Crédit lyonn.	- 6,3
Total	+ 4,2	CPR	- 6,2
Bancaire (C)	+ 4	CCMC Manegly	- 6,1
Moulinex	+ 3,4	Signaux Eq. El.	- 6,1
Centrest	+ 3,4	Nordon	- 5,8
Dassault Electr.	+ 3,4	Valbail	- 5,7
Ida	+ 3,1	SDR Nd-P.-de-C.	- 5,6
Legris Industr.	+ 3	Olipar	- 5,5
Clarins	+ 2,9	GTM Entrepose	- 5,2

LE VOLUME DES TRANSACTIONS (en milliers de francs)

	29-4-94	2-5-94	3-5-94	4-5-94	5-5-94
RM	4 076 543	1 946 755	2 657 984	3 449 402	2 799 578
Comptant R. et obl.	19 505 553	10 131 095	15 856 153	25 177 729	28 698 852
Actions	204 579	118 244	289 808	*227 437*	242 387
Total	23 786 675	12 196 094	18 803 925	28 854 568	31 740 817

INDICES CAC 40 (du lundi au vendredi)

	2-5-94	3-9-94	4-5-94	5-5-94	6-5-94
Ind. SBF 120	1 506,58	1 501,32	1 477,57	1 485,01	1 481,47
Ind. SBF 250	1 455,54	1 452,88	1 431,98	1 438,25	1 434,83
(base 100, 31 décembre 1987)					
Indice CAC 40	2 186,23	2 178,99	2 141,57	2 162,62	2 158,22

MATIF
Notionnel 10 % – Cotation en pourcentage du 6 mai 1994
Nombre de contrats : environ 259 663

COURS	ÉCHÉANCES JUIN 94	SEPT. 94	DÉC. 94
Premier	119,52	118,52	117,62
Dernier	119,34	118,24	117,44

NEW-YORK

Dure fin de semaine

INDICE DOW JONES

- 0,33 %

Wall Street, qui a évolué dans des marges étroites en cours de semaine, a été ébranlée vendredi par une nette progression des taux d'intérêt à long terme à la suite de la publication de chiffres de l'emploi supérieurs aux prévisions. L'économie américaine a créé 267 000 emplois en avril et le taux de chômage a reculé à 6,4 % contre 6,5 % en mars. Les experts s'attendaient à 170 000 créations d'emplois et à un taux inchangé. L'indice Dow Jones des valeurs vedettes a terminé vendredi à 3 669,50 points, en baisse de 12,19 points, soit un repli de 0,33 % par rapport à la période précédente.

Le principal baromètre de Wall Street a perdu plus de 50 points en cours de séance vendredi, mais le déclenchement de coupe-circuits a permis de freiner la chute. Le recul s'est étendu à l'ensemble du marché, a commenté Hildegard Zagorski, analyste chez Prudential Securities. La forte hausse des taux d'intérêt sur le marché obligataire a nettement pesé sur la grande Bourse new-yorkaise. Le taux d'intérêt sur les bons du Trésor à trente ans a atteint 7,53 % vendredi, soit son plus haut niveau depuis l'entrée en fonction de l'administration Clinton en novembre 1993, contre 7,33 % jeudi soir. Vendredi dernier, il s'établissait à 7,30 %.

Indice Dow Jones du 6 mai : 3 669,50 (c. 3 681,69).

	Cours 29 avril	Cours 6 mai
Alcoa	68	68 3/8
Allied Signal Inc.	34 1/2	34 1/4
American Express	29 5/8	29 7/8
ATT	51 1/8	52
Bethlehem Steel	20 1/8	18 1/2
Boeing	45	44 5/8
Caterpillar Inc.	109 7/8	108 1/8
Chevron	89	89 1/8
Coca-Cola	41 5/8	40 1/4
Dysney Corp.	42 3/8	41 5/8
Du Pont de Nemours	57 1/8	58 3/8
Eastman Kodak	41 1/2	45 5/8
Exxon	62 7/8	62 3/4
General Electric	95 1/8	96 5/8
General Motors	56 3/4	54 3/4
Goodyear Tyre	39	38 1/2
IBM	57 3/4	56 3/4
International Paper	65 1/4	62 7/8
McDonnell Douglas	117 1/2	116 1/4
Merck and Co.	29 5/8	30 1/4
Minnesota Mining	48 7/8	49 5/8
Morgan (J.P.)	61 1/2	62 7/8
Philip Morris	54 1/2	52
Procter Gamble	56 7/8	54 1/2
Sears Roeb. and Co	47	47 1/2
Texaco	64 3/8	65 3/8
Union Carbide	26 3/8	25 5/8
United Tech.	63 3/4	63 3/8
Westinghouse	11 5/8	12 7/8
Woolworth	16 5/8	17 3/8

TOKYO

Rebond

INDICE NIKKEI

+ 0,7 %

La Bourse a rebondi, en cette fin de semaine, avec le retrait du yen face au dollar qui a favorisé les valeurs exportatrices, dans une ambiance calme marquée par trois jours fériés. Les marchés financiers étaient fermés mardi, mercredi et jeudi pour cause de *golden week*. L'indice Nikkei a augmenté de 137,22 points (+ 0,7 %) à *19 862,47 points alors qu'il avait* perdu 239,14 points (– 1,2 %) la semaine précédente. Les transactions quotidiennes ont porté en moyenne sur 153,6 millions d'actions, en baisse par rapport aux 227,5 millions de la semaine précédente.

Après avoir ouvert lundi à 19 566,01 points, le Nikkei a plongé à 19 488,90 points, la forte appréciation du yen donnant un coup de déprime aux opérateurs.

Mardi, le dollar était descendu à 100,70 yens, tout près de son plus bas niveau historique (100,40 yens, le 17 août 1993). Mais le marché a rattrapé ses pertes vendredi avec un grand nombre d'acheteurs qui se manifestaient après le recul du yen face au dollar. Mercredi, les banques centrales ont mené des interventions conjointes, empêchant le dollar de descendre au-dessous de la barre des 100 yens.

Indices du 6 mai : Nikkei 19 862,47 (19 725,25) ; le Topix de toutes les valeurs a gagné 12,36 points à 1 615,69 (c. 1 603,33).

	Cours 28 avril	*Cours 6 mai*
Bridgestone	1 520	1 530
Canon	1 650	1 690
Fuji Bank	2 240	2 300
Honda Motors	1 680	1 710
Matsushita Electric	1 670	1 680
Mitsubishi Heavy	675	684
Sony Corp.	5 760	5 700
Toyota Motors	1 980	1 980

LONDRES

Incertitude

– 0,6 %

Les valeurs ont de nouveau vécu une semaine inconfortable à la Bourse de Londres, l'incertitude sur l'évolution des taux d'intérêt ayant continué à occulter les bonnes nouvelles concernant les entreprises. L'indice Footsie des cent grandes valeurs a clôturé à 3 106 points vendredi, soit une perte hebdomadaire de 19,3 points (0,6 %). Cette dernière aurait été plus importante sans le rebond observé jeudi, où l'indice a progressé de 1,2 %. Le Footsie a désormais perdu près de 12 % *depuis son sommet* de 3 520 points, atteint à la clôture le 2 février, mais il n'en reste pas moins qu'il gagne encore 40 % depuis la sortie de la livre du SME en septembre 1992.

Le marché a par ailleurs été affecté par les élections locales britanniques de jeudi, qui ont encore accru les menaces sur le poste du premier ministre John Major.

Indices *FT* du 6 mai : 100 valeurs, 3 106 (c. 3 125,3) ; 30 valeurs, 2 480,3 (c. 2 505,1) ; mines d'or, 202,6 (c. 217,6) ; fonds d'Etat, 93,69 (c. 95,66).

	Cours 29 avril	Cours 6 mai
Allied Lyons	5,87	5,72
BP	3,86	4,04
BTR	3,97	3,84
Cadbury	4,78	4,86
Glaxo	5,77	5,61
GUS	6	5,95
ICI	8,24	8,32
Reuters	5,30	4,88
RTZ	8,48	8,44
Shell	7,24	7,33
Unilever	*10,73*	*10,70*

FRANCFORT

Consolidation

– 0,4 %

La semaine boursière à Francfort a été marquée par un mouvement de consolidation, après que l'indice DAX des trente valeurs vedettes eut atteint lundi son plus haut niveau historique, à 2 268,65 points. Le DAX a terminé la semaine à 2 237,02 points, en baisse de 0,40 % par rapport à la clôture de la semaine passée.

Le marché boursier allemand a entamé la semaine et le mois sur les chapeaux de roue, en battant son précédent record historique, réalisé le 3 janvier dernier, à 2 267,98 points. Les courtiers ont attribué cette « embellie printanière » à la multiplication des signes indiquant la sortie de la crise en Allemagne et à la reprise économique.

Le marché a ensuite subi une phase de consolidation, *le DAX* essuyant des pertes – légères – jusqu'à vendredi. La faiblesse du dollar et les turbulences sur le marché obligataire ont également contribué au glissement de la cote, a indiqué la Commerzbank. La Bourse allemande devrait évoluer faiblement la semaine prochaine, a-t-elle ajouté.

Indice DAX du 6 mai : 2 237,02 (c. 2 245,98).

	Cours 29 avril	Cours 6 mai
AEG	181,50	178,90
BASF	329,30	319,30
Bayer	393,80	381
Commerzbank	359	358,90
Deutsche Bank	781,20	785,80
Hoechst	364,50	356,80
Karstadt	629	628
Mannesmann	472,50	465
Siemens	747,50	737,50
Volkswagen	526	523

هكذا من الأصل

MARCHÉ INTERNATIONAL DES CAPITAUX

Difficultés persistantes

Parmi les rares réussites de cette première semaine du mois de mai, celle d'un euro-emprunt libellé en francs français est caractéristique de la situation actuelle du marché international des capitaux, qui demeure très difficile. L'intérêt que procureront les titres de cet emprunt changera chaque année et reflétera l'évolution moyenne des rendements des fonds d'Etat qui ont encore au moins sept ans à courir. Une telle affaire a toutes les chances de plaire à ceux – ils sont nombreux – qui mise sur une poursuite de la remontée des taux des obligations à longue échéance.

Le débiteur est la Société centrale des caisses d'épargne pour l'émission et le crédit, qui a fait ses débuts sur l'euromarché l'année dernière en émettant pour 500 millions de francs d'obligations par l'intermédiaire de la banque Paribas. C'était la première fois que le rendement d'un euro-emprunt était indexé sur celui des fonds d'Etat à long terme. La référence utilisée est le taux mensuel des emprunts d'Etat (TME).

Cette transaction a été augmentée à plusieurs reprises par l'émission de nouvelles tranches dont la dernière, celle qui nous intéresse présentement, se monte à 500 millions. Elle a été lancée vendredi 6 mai sous la direction de la Société générale. Les obligations seront remboursées en juin 2003. L'intérêt sera de 0,10 % supérieur à celui de la moyenne du TME des mois d'avril et de mai précédant la date de paiement des coupons, qui est le 2 juin. Le taux d'intérêt pour la première année, celui qui sera versé dans un mois, se situera à 6,58 %.

Sur le marché du franc luxembourgeois qui, au contraire de celui du franc français, est surtout fréquenté par des particuliers et non par des investisseurs professionnels, un des principaux intermédiaires financiers vient de prendre une décision très importante qui justifie la confiance que les clients placent dans leur banque. La Kredietbank de Bruxelles garantit à ceux qui ont souscrit chez elle (à condition qu'il s'agisse de particuliers) le remboursement du principal d'un emprunt dont le débiteur vient d'omettre de verser les intérêts. C'est une affaire très compliquée qui, pour les porteurs, trouve une solution simple. Le débiteur est une banque danoise, la Varde Bank, et le défaut de paiement concerne un emprunt subordonné (*le Monde* daté 10-11 avril).

Espoirs déçus aux Pays-Bas

Par ailleurs, l'attention était retenue par le compartiment du florin néerlandais, dont certains espéraient qu'il se porterait bien une fois passé le cap des élections législatives. On votait mardi aux Pays-Bas, et mercredi, la compagnie d'assurances Aegon a sollicité le marché pour 150 millions de florins pour une durée de trois ans, suivie sans tarder de la Finlande qui cherchait 400 millions de florins pour une durée de sept ans. Ces transactions n'ont pas remporté le succès immédiat qui avait été escompté car on s'est rapidement rendu compte qu'il faudra du temps pour qu'un nouveau gouvernement se constitue. Les investisseurs n'aiment pas ces périodes d'incertitude qui se prolongent. Il reste que nul ne doute que les titres finiront par bien se placer.

Une troisième transaction internationale en florins vient d'être annoncée, qui est d'un genre différent. Arnhem, une des principales villes des Pays-Bas, a décidé de s'adresser à des bailleurs de fonds étrangers. Par l'intermédiaire de la banque ABN AMRO, elle a établi une documentation cadre qui permettra l'émission de titres internationaux à concurrence de 500 millions de florins, à la demande, à coups de petites émissions qui verront le jour au fur et à mesure que se manifestera l'appétit des investisseurs. Il s'agit de ce qu'on appelle sur l'euromarché un programme de *medium term notes* (MTN).

Arnhem est la première collectivité locale néerlandaise à chercher à diversifier ainsi ses sources de financement en se servant de la technique des MTN. Elle en attend une sensible économie par rapport au coût des emprunts contractés dans son propre pays. La ville n'avait jamais auparavant sollicité le marché international. Elle n'a pour autant pas pris la peine de faire évaluer la qualité de sa dette par les maisons spécialisées américaines. Son crédit est certainement très élevé et ses conseillers financiers disent qu'il est très proche de celui des Pays-Bas eux-mêmes.

Cette question de l'évaluation du crédit et des notes qu'attribuent certaines maisons américaines est un sujet d'actualité pour les collectivités locales françaises. Plusieurs d'entre elles, dont les meilleures, ont demandé à Standard & Poor's ou à Moody's, les arbitres du crédit les plus réputés, de les noter parce qu'elles voulaient lancer des emprunts internationaux. Certaines de celles qui ont obtenu la plus haute note il y a quelques années sont aujourd'hui, une fois qu'elles ont emprunté, un peu moins bien considérées. Cela risque d'arriver aux Hauts-de-Seine, dont Moody's parle d'abaisser l'excellente note. Si la maison américaine se montre si sévère, c'est à cause de l'*« endettement croissant »* de ce département.

CHRISTOPHE VETTER

MATIÈRES PREMIÈRES

Huiles végétales : quand la Chine s'éveille

Qu'arrive-t-il aux huiles? A Rotterdam, principal marché européen, les cours s'envolent. Palme, tournesol, colza, les unes comme les autres sont gagnées par l'épidémie de la hausse des prix. Lorsque le soja s'enrhume aux Etats-Unis pour avoir essuyé trop d'intempéries, les huiles végétales des autres parties du monde se renchérissent : l'huile de soja est cotée cette semaine à Chicago 639 dollars la tonne, tandis que celles de tournesol et de colza s'établissent, sur le marché libre de Rotterdam, à 603 et 584 dollars la tonne.

En 1993, les inondations dans le Middle West déterminaient la couleur des échanges; en 1994, le marché du soja affecte aussi les allures du marché. Les pluies ont endommagé les récoltes américaines; les statisticiens les plus optimistes prévoient 57 millions de tonnes pour la campagne en cours. Des volumes certes plus importants que ceux de l'année passée, fertile en catastrophes (49,22 millions de tonnes), mais insuffisants au goût des opérateurs. Normalement, l'oncle Sam représente au moins la moitié de la production mondiale, mais il est de tradition que les éventuelles déficiences américaines soient comblées par les arrivées massives du Brésil et de l'Argentine; ces deux pays, avec respectivement 22,10 et 12 millions de tonnes, figurent aux deuxième et troisième rangs sur l'échiquier mondial. Cette année, le soja de l'Amérique du Sud déroge aux habitudes : il est, lui aussi, endommagé par des pluies et de plus retardé dans les ports.

Bref, le marché nourrit quelques inquiétudes à propos de l'offre mondiale de soja. Les analystes du groupe de recherche londonien *Economist Intelligence Unit* affirment pourtant qu'elle s'établirait à 120 millions de tonnes pour la campagne 1993/1994, chiffre plutôt rassurant au regard de la saison dernière où elle était de 112 millions de tonnes. Les opérateurs accueillent néanmoins ces prévisions avec circonspection : *« Les intentions de semis ne sont pas les semis »*, disent-ils volontiers...

Malaisie et Indonésie en rupture de charge

En termes de production, le soja représente la part la plus importante des huiles végétales. L'huile de soja est considérée comme une denrée noble destinée surtout aux usages alimentaires, les autres comme des substituts. C'est le rôle dévolu à l'huile de palme, pourtant plus riche en matière grasse et moins onéreuse, venue d'Asie; dans une moindre mesure, c'est aussi celui de l'huile de colza (1), originaire d'Europe et du Canada et même celle de tournesol, cultivée principalement en Europe et en Argentine. Toutes, dans une égale tension, se sont renchéries pour avoir failli à cette mission. Les huiles de graines – soja, colza, tournesol – produites en Europe – plus de 6 millions de tonnes cette année – ne pourvoient pas à la demande. Les surfaces cultivées se sont stabilisées, du fait de la réforme de la PAC, autour de 2,5 millions d'hectares et encore une partie de ces superficies (un tiers environ) est-elle consacrée à la jachère industrielle (pour la fabrication du diester, la fameuse essence sans plomb).

Les stocks s'épuisent – il ne reste plus que 8 000 tonnes de colza entreposées à Rotterdam –, la demande explose : au premier chef, la Chine, ensuite les Etats-Unis (son soja ne lui suffit pas, l'oncle Sam importe également beaucoup de colza), l'Afrique et les pays arabes (surtout l'Iran) veulent de l'huile. Mais les récoltes du premier producteur mondial d'huile de palme – la Malaisie avec 7,499 millions de tonnes – se révèlent, elles aussi, moins importantes que prévu. *« La Malaisie, cette année, a dû exporter plus qu'elle ne produit*, explique un opérateur, *et elle a été obligée de puiser sur ses stocks. »* Ceux-ci, de l'avis des analystes du secteur, seraient tombés à 500 000 tonnes, niveau historique tant il est bas. Quant à l'Indonésie (3,65 millions de tonnes cultivées sur ces îles volcaniques), elle connaît une période politiquement agitée. Les émeutes du Médan, dans le nord de l'archipel, perturbent les embarcations. Aussi, l'huile de palme coûte-t-elle près de 480 dollars la tonne cette semaine alors qu'elle ne valait que 400 dollars au mois de février. *« Du jamais vu depuis 1988 »*, s'exclame un opérateur.

Les prévisions publiées par *Oil World*, cette publication éditée à Hambourg, militent dans le sens d'une confirmation de cette tendance. En affirmant que la demande en huiles de toutes sortes s'établira cette année à 87,69 millions de tonnes, les statisticiens de la revue estiment tout simplement le déficit de la production mondiale à 700 000 tonnes.

MARIE DE VARNEY

(1) En réalité, la Chine est le premier producteur de colza, mais les professionnels en parlent peu : outre qu'il fournit peu de statistiques, l'Empire du milieu consomme ses oléagineux.

PRODUITS	COURS DU 6-5
Cuivre h. g. (Londres) Trois mois	2 017 (+ 65) Dollars/tonne
Aluminium (Londres) Trois mois	1 338 (+ 32) Dollars/tonne
Nickel (Londres) Trois mois	5 780 (+ 190) Dollars/tonne
Sucre (Paris) Août	332,50 (+ 4,50) Dollars/tonne
Café (Londres) Juillet	1 790 (– 69) Dollars/tonne
Cacao (New-York) Juillet	1 210 (+ 82) Dollars/tonne
Blé (Chicago) Juillet	328 (– 2) Cents/boisseau
Maïs (Chicago) Juillet	258,50 (– 13,50) Cents/boisseau
Soja (Chicago) Juillet	187 (– 4) Dollars/t. courte
Pétrole (Londres) Juin	16,28 (+ 0,84) Dollars/baril
Or (Londres)	372,80 (– 3,10) Dollars/once

Le chiffre entre parenthèses indique la variation d'une semaine sur l'autre.

MARCHÉ LIBRE DE L'OR

	Cours 29-4-94	Cours 6-5-94
Or fin (kilo en barre)	68 500	68 500
– (kilo en lingot)	69 550	68 850
Pièce française (20 F)	405	399
• Pièce française (10 F)	328	325
Pièce suisse (20 F)	400	398
Pièce latine (20 F)	401	394
• Pièce tunisienne (20 F)	399	395
Souverain	500	502
• Souverain Elizabeth II*	501	502
• Demi-souverain*	295	290
Pièce de 20 dollars	2 500	2 500
– 10 dollars	1 400	1 322,50
• – 5 dollars*	680	660
– 50 pesos	2 645	2 695
• – 20 marks*	494	491
– 10 florins	413	412
• – 5 roubles*	349	

* Ces pièces d'or ne sont cotées qu'à la séance hebdomadaire supplémentaire.

DEVISES ET OR

Le dollar sous surveillance

L'événement de la semaine a été, bien entendu, les interventions massives des banques centrales du monde entier pour soutenir le dollar, effectuées par surprise, mercredi 4 mai en début d'après-midi en Europe, soit le début de la matinée à New-York, pour l'ouverture des marchés des changes. Ces banques centrales, au nombre de dix-sept, la Réserve fédérale en premier, qui est intervenue neuf fois mercredi, puis la Bundesbank, la Banque de France et jusqu'à la Banque de Finlande, ont acheté pour plusieurs milliards de dollars (de 3 à 7 milliards, selon les estimations), pour stopper la baisse de la devise américaine, tombée à 1,6330 DM, au plus bas depuis sept mois et depuis le début de 1993. L'effet de ces interventions a été immédiat, le dollar remontant à 1,6650 DM puis 1,67 DM, et passant de 100,80 yens, tout près du record historique de baisse établi le 17 août 1993 à 103 yens.

A Paris, le billet vert se raffermissait à 5,72 francs contre 5,60 francs. En même temps, Lloyd Bentsen, secrétaire américain au Trésor, déclarait que son gouvernement *« ne voyait aucun avantage à une monnaie sous-évaluée »*. Juste avant les interventions, Hans Tietmeyer, président de la Bundesbank, affirmait qu'*« une trop forte appréciation du mark (donc une trop forte baisse du dollar) nuisait à l'économie allemande »* (en pénalisant les exportateurs).

Raffermissement précaire

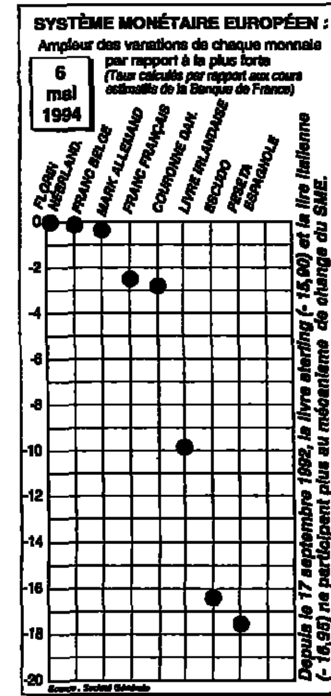
Ces déclarations, conjuguées avec les tirs d'artillerie lourde des banques centrales, prenaient à contre-pied les spéculateurs, notamment les fonds de placement (hedge funds) qui, depuis plusieurs jours, jouaient un recul du dollar. Mais, faisaient remarquer les analystes, les deux principales causes de faiblesse de la devise américaine demeuraient, à savoir l'attitude offensive de la Maison Blanche vis-à-vis du Japon, qui légitimait, aux yeux des marchés, la vigueur du yen, et, surtout, la dépréciation des actifs aux Etats-Unis, essentiellement les obligations du Trésor (T. Bonds), dont les cours ont chuté de 10 % depuis le 1er février dernier. Ces obligations, émises pour 700 milliards de dollars sur les durées dépassant cinq ans, sont abondamment répandues dans le monde entier, et l'on comprend que la chute de leur valeur crée quelque émotion.

Or, vendredi 6 mai, les rendements de ces obligations ont, à nouveau, fortement monté, ce qui a fait baisser leur cours, et inquiété un peu plus leurs détenteurs à l'étranger (lire en rubrique « Marché monétaire et obligataire »). Du coup, le dollar fléchissait un peu à 6,66 DM et 102,30 yens, son recul étant, toutefois, limité par la crainte de nouvelles interventions des banques centrales. On remarquera que c'est la première crise monétaire mondiale depuis l'été 1992, les crises de l'automne 1992 et de l'été 1993 ayant été circonscrites au Système monétaire européen.

Selon les opérateurs sur les marchés des changes, le raffermissement du dollar restera précaire tant que la hausse du yen ne sera pas stoppée, et surtout, que les rendements des obligations américaines, donc leur cours, ne seront pas stabilisés.

En Europe, le mark est resté assez fort, notamment vis-à-vis du franc français, qui, toutefois, se maintient un peu au-dessous du fameux seuil de 3,4305 francs pour 1 mark, en vigueur avant l'accord d'élargissement à 15 % des marges de fluctuation signé le 2 août dernier.

F. R.



COURS MOYENS DE CLÔTURE DU 2 AU 6 MAI
(La ligne inférieure donne ceux de la semaine précédente)

PLACE	Livre	$ E.U.	Franc français	Franc suisse	D. mark	Franc belge	Florin	Lire italienne
New-York	1,4920	–	17,5131	70,6714	60,8312	2,9155	53,4759	0,06625
	1,5165	–	17,9899	70,9471	60,2228	2,9291	53,7634	0,06628
Paris	8,5193	5,7100	–	403,5336	342,7702	16,6472	305,3476	3,5088
	8,6213	5,6850	–	403,3345	342,3668	16,6520	305,6452	3,5099
Zurich	2,1112	1,4150	24,7811	–	84,9442	4,1254	75,6684	0,8844
	2,1375	1,4095	24,8589	–	84,8841	4,1286	75,7796	0,8851
Francfort	2,4854	1,6658	29,1734	117,7244	–	4,8566	89,0802	1,0411
	2,5181	1,6605	29,5334	117,8077	–	4,8638	89,2742	1,0427
Bruxelles	51,1756	34,30	6,0070	24,2403	20,5907	–	18,3422	2,1438
	51,7733	34,14	6,0047	24,2214	20,5601	–	18,3548	2,1438
Amsterdam	2,7900	1,8700	327,495622	1,32155	112,258374	5,45190	–	1,16875
	2,8207	1,8600	332,40798	1,31962	112,014453	5,44815	–	1,16797488
Milan	2387,20	1600,00	280,2102	1130,7420	960,4995	46,64723	855,6150	–
	2415,83	1592,50	275,9918	1129,8333	959,8485	46,64616	856,1828	–
Tokyo	153,30	102,75	17,99475	72,61484	61,68207	2,99563	54,94652	0,064219
	154,38	101,80	21,57249	72,22419	61,30684	2,98184	54,73118	0,063925

A Paris, 100 yens étaient cotés, le vendredi 6 mai, 5,557 contre 5,584 F le vendredi 29 avril 1994.

MARCHÉ MONÉTAIRE ET OBLIGATAIRE

Les taux flambent aux Etats-Unis

Une nouvelle secousse s'est produite, vendredi 6 mai, aux Etats-Unis, où l'annonce de créations d'emplois plus importantes que prévu a fait, derechef, flamber les taux à long terme, le rendement des obligations passant, en quelques heures, de 7,11 % à 7,35 % pour l'échéance à 10 ans, et de 7,34 % à 7,55 % pour l'échéance à 30 ans. Il y a dix jours, ces rendements étaient encore à, respectivement, 6,83 % et 7,11 %. Sur l'échéance à 10 ans, la hausse dépasse 50 centimes (0,50 %).

En cours de séance, vendredi, à New-York sur le Comex et à Chicago sur le Board of Trade (CBOT), une déclaration « assassine » du président de la Réserve fédérale des Etats-Unis, Alan Greenspan, effectuée dans un collège de l'Iowa, faisait l'effet d'un coup de pistolet *(lire page 17)*.

Du coup, l'indice Dow Jones à Wall Street dégringolait de plus de 50 points, perdant 1,5 %, avant de remonter un peu, tandis que la hausse des rendements des obligations s'accélérait, de 7,40 % à 7,55 % pour le 30 ans. De son côté, Laura Tyson, chef des économistes de la Maison-Blanche, a reconnu, vendredi, que les taux d'intérêt pourraient, cette année, être plus élevés que ne l'a prévu le gouvernement, traduisant ainsi le désarroi de ce dernier devant la hausse des taux à long terme. Rappelons que toute hausse de rendement fait baisser les cours des emprunts, notamment ceux du Trésor (12 % de moins depuis le 1er février dernier), tandis que le montant des bons en circulation, comme il est indiqué en rubrique « Devises et or », atteint 700 milliards de dollars pour les échéances supérieures à 5 ans.

Cette nouvelle flambée a été déclenchée par la publication des chiffres sur l'emploi en recul aux Etats-Unis, effectuée en début d'après-midi en Europe, et guettée avec une certaine angoisse dans le monde entier *(voir d'autre part)*. Si les créations d'emplois dépassaient 170 000 à 190 000, c'était la confirmation d'une forte activité aux Etats-Unis et, aussi, des craintes, fondées ou imaginaires, d'un regain d'inflation de nature à déprécier les créances. Et à inquiéter les prêteurs à long terme qui demandent alors une prime de risque, c'est-à-dire un rendement supplémentaire.

MATIF : la descente aux enfers

En outre, les milieux financiers, pour être vraiment rassurés, fixaient à 130 000 emplois maximum le plafond de créations « admissibles ». Ce fut 267 000, après 464 000 en mars (révisé en hausse) et 278 000 en février (également révisé en hausse de 100 000). Tout porte à croire maintenant que, après le ralentissement observé au premier trimestre 1994, après le tremblement de terre en Californie et la très forte vague de froid, la croissance va se poursuivre à un rythme rapide, qui ne laisse pas de préoccuper un peu plus les milieux financiers. En outre, ceux-ci s'attendent que la Réserve fédérale procède, d'ici au 17 mai, date de la réunion de son comité de la politique monétaire, à un relèvement de son taux directeur, de 3,75 % à 4 %, et aussi de son taux d'escompte, fixé depuis trois ans à 3 %.

Selon l'un des gouverneurs de la Réserve, Lawrence Lindsey, la Fed a bien progressé vis-à-vis de son objectif d'une politique monétaire « neutre », mais elle ne l'a pas encore tout à fait atteint, ce qui est significatif. Pour lui, la « neutralité », ce sont des taux d'intérêt « réels », c'est-à-dire hors inflation, de 1 % à 1,5 %. Donc si, comme il l'estime, l'inflation atteint 2,8 % à 2,9 % en 1994, les taux nominaux à court terme devraient atteindre entre 4 % et 4,5 %, ce qui n'est pas encore le cas.

L'Europe n'a pu rester à l'abri de cette flambée, bien qu'elle n'ait aucun motif de s'y associer ni pour l'inflation, modeste, ni pour la croissance, encore plus modeste. A Paris, le rendement de l'emprunt d'Etat (OAT) à 10 ans est passé de 6,79 % à 7,10 %, passant le banc des 7 %, à l'écart avec le Bund allemand à 10 ans (6,68 %), s'élargissant de 33 à plus de 40 centimes.

Pour le MATIF, c'est la descente aux enfers, le cours de l'échéance juin tombant de 119,75 à 118,82. Certains opérateurs sur graphiques, utilisant la méthode des « vagues d'Elliott » (*Elliott waves*), voient le cours de l'échéance juin dégringoler au-dessous de 111, ce qui conférait à l'OAT 10 ans un rendement de 8,5 %, contre 5,61 % au début de janvier 1994. Horreur! En attendant, le Trésor a dû payer le prix pour son adjudication mensuelle d'OAT (19,5 milliards de francs : 7,09 % sur la ligne à 10 ans, en hausse de 62 centimes sur avril, bien au-dessus des 5,60 % de janvier). Faute d'une demande finale suffisante, les étrangères étant totalement absentes, les spécialistes en valeurs du Trésor ont fait leur devoir et « avalé » presque tout le papier.

Sur le front du court terme, la lente désescalade se poursuit imperturbablement. La Bundesbank a encore diminué son taux de pension à court terme (Repo), le ramenant de 5,47 % à 5,41 %. Mardi, la Banque de France l'a imitée, faisant passer le taux de ses appels d'offres de 5,70 % à 5,60 % et conservant ainsi l'écart d'environ 20 centimes qu'elle maintient soigneusement pour assurer au franc une tenue satisfaisante.

FRANÇOIS RENARD

COLLOQUES

A l'université Paris-I-Sorbonne

Du bon usage de la nation

Réunissant de nombreux intellectuels européens, un colloque s'est tenu les 5, 6 et 7 mai à l'université Paris I-Sorbonne à l'initiative d'ARTE, sur le thème *« L'Europe : et si on recommençait par la culture ? »*.

C'est un clin d'œil à Jean Monnet. Mais c'est surtout un constat : au-delà du charbon, de l'acier et peut-être d'une monnaie commune, la notion d'identité européenne a-t-elle aujourd'hui un sens ?

« Et si on recommençait par la culture ? ». En posant cette question à des intellectuels venus de nombreux pays d'Europe, ARTE a voulu *« être dans son rôle »*, expliquent Jérôme Clément et Bernard-Henri Lévy (1) : *« un lieu d'échanges, même si les événements de Sarajevo, de Goradze, illustrent les contradictions et les valeurs dont l'Europe se réclame »*. *« La télévision n'est pas condamnée au populisme cathodique*, ajoute Jérôme Clément. *Aujourd'hui, il est important de la détourner du mercantilisme pour en faire un lieu d'intelligence et de circulation des idées. »*

Au cours de ce colloque – qui donnera lieu prochainement à une émission sur ARTE et dont les actes paraîtront dans la revue de Bernard-Henri Lévy, *la Règle du jeu* – des historiens, des philosophes, des sociologues se sont notamment interrogés, vendredi 6 mai, sur l'un des freins majeurs à la notion « d'identité culturelle européenne », la montée des nationalismes. Pour remarquer tout d'abord, comme le fait Alain Touraine, que la nation est, à l'origine, *« l'expression concrète de l'idée de souveraineté populaire »*, *« la refondation du social par le politique »*. Nation, loi, citoyenneté, république : ces notions positives sont dominantes jusqu'au milieu du XIXe siècle.

Ce n'est que plus tard que, *« balayée par le grand vent du libre-échange, de l'industrialisation et de l'urbanisation »*, l'idée de nation se renverse pour devenir synonyme de résistance à l'ouverture, de repli défensif, anti-universaliste. Distinguant aujourd'hui plusieurs types de *« remontées nationales »* – dans les pays qui ont connu une évolution historique lente sous la chape communiste, comme l'Arménie ou l'ex-Yougoslavie, ou au contraire très rapide comme le Québec ou l'Iran, ou encore dans ceux qui, comme l'Autriche, ont perdu le contrôle sur d'autres Etats –, Marc Ferro souligne *« la multiplicité des formes de nationalismes que nous ne maîtrisons plus »*.

Un « face à face stérile »

Il faut pourtant *« comprendre les arguments forts qui plaident en faveur du nationalisme pour mieux le dépasser*, observe Luc Ferry. *Depuis 1789, on assiste à un conflit entre deux conceptions de l'homme et de la nation »*. Pour l'un, *« le propre de l'homme réside dans cette liberté qu'il a de s'arracher à toutes les traditions, en particulier à la tradition nationale »*; pour l'autre, *« si l'homme se distingue de l'animal, c'est parce qu'il possède une langue et une culture, donc il appartient à une nation. Le problème aujourd'hui, est de dépasser les termes de ce débat »*.

Pour cela, il faudrait, selon Michel Wieviorka, *« s'efforcer d'ôter le monopole de la nation au nationalisme, et non pas gommer totalement l'idée de nation »*. *« Essayons plutôt*, dit-il, *de l'associer à l'idée de démocratie. De telle sorte que l'espace national soit capable d'accueillir les particularismes, les minorités, et en même temps de s'intégrer dans une dimension européenne »*. *« Faire renaître la nation contre les nationalismes ? »*. Tel serait, pour Luc Ferry, le seul moyen de sortir du *« face-à-face stérile entre un cosmopolitisme abstrait et de bonne volonté et un nationalisme nécessairement menacé de dérive fascisante »*.

FLORENCE NOIVILLE

(1) Respectivement président du directoire et président du conseil de surveillance de la 7-ARTE.

AGENDA

Une association pour poursuivre l'œuvre orientaliste de l'Institut dominicain du Caire

Le Père Georges Anawati (1905-1994), fondateur en 1945 de l'Institut dominicain d'études orientales (IDEO) du Caire avait, avant sa mort, approuvé l'idée d'une Association des amis de l'IDEO afin de *« soutenir et développer la pensée de l'Institut dominicain et sa bibliothèque de quatre-vingt mille volumes »* (deux mille consultants par an).

Cette association loi de 1901 fonctionne désormais en France et en Egypte sous la présidence de François de Laboulaye, ambassadeur de France, et la direction du Père Régis Morelon, responsable de l'IDEO et de sa revue *Mélanges* (MIDEO), dont le plus récent numéro contient en particulier un inédit du réformiste musulman iranien Chariati sur Louis Massignon.

▶ Les Amis de l'IDEO, couvent dominicain, 20, rue des Tanneries, 75013 Paris.

CARNET

Naissances

Véronique MAZETIER
et
Pascal SEZNEC

ont la joie d'annoncer la naissance de leur fils,

Hugo,

Paris, le 16 avril 1994.

Décès

– Le président de l'université Sorbonne nouvelle-Paris-III,
L'UFR d'études théâtrales,
Les enseignants,
Les personnels administratifs,
Les étudiants,
ont la tristesse de faire part du décès de

M. Bernard DORT,
professeur émérite,

survenu le 6 mai 1994.

L'université Sorbonne nouvelle-Paris-III présente à sa famille et à ses proches ses très sincères condoléances et l'expression de sa profonde sympathie.

(Le Monde *du 7 mai.*)

– Mme François Ferradou,
née Couteau,
son épouse,
Ségolène, Marie-Alix, Edouard, Thibaud,
ses enfants,
Mme Jean-Marie Ferradou,
sa mère,
Et toute sa famille,
ont la douleur de faire part du décès de

M. François FERRADOU,

survenu le 4 mai 1994, à l'âge de quarante-deux ans.

La cérémonie religieuse aura lieu le lundi 9 mai, à 10 h 30, en la cathédrale de Grenoble, suivie de l'inhumation au cimetière Saint-Roc.

Ni fleurs ni couronnes.

Cet avis tient lieu de faire-part.

1, rue Boissac,
69002 Lyon.

– Lyon. Saint-Quentin-Fallavier.

Le président,
Le conseil d'administration,
La direction,
Le comité d'entreprise,
Et l'ensemble du personnel des Messageries lyonnaises de presse,
ont la grande tristesse de faire part du décès de

M. François FERRADOU,
leur directeur administratif
et financier.

La cérémonie religieuse aura lieu le lundi 9 mai 1994, à 10 h 30, en la cathédrale de Grenoble, suivie de l'inhumation au cimetière Saint-Roc.

– Le docteur François Goust,
ses enfants et petits-enfants,
Mme Marie-Françoise Lauvergnat,
Mme Pierre Goust,
ses enfants et petits-enfants,
M. et Mme Yves Goust,
M. et Mme Jacques Goust,
M. et Mme Henri Goust
et leurs enfants,
Les familles Goust, Bouiges, Fabre, Pradain, Pansard,
Ses amis,
Et tous ceux qui l'ont aimé,
ont la douleur de faire part du décès de

Jean GOUST,
officier de la Légion d'honneur,
avocat à la cour de Paris,
ancien membre du conseil de l'ordre,

survenu à son domicile, le 5 mai 1994.

La cérémonie religieuse sera célébrée en l'église du Val-de-Grâce, rue Saint-Jacques à Paris-5e, le mardi 10 mai, à 10 h 30.

L'inhumation aura lieu dans le caveau de famille, au Vigean (Cantal), le mercredi 11 mai à 11 heures.

Cet avis tient lieu de faire-part.

284, rue Saint-Jacques,
75005 Paris.
2, rue du Colombier,
94200 Ivry-sur-Seine.

– Avec tristesse et reconnaissance, nous annonçons que

Robert L. HATT-MAGNUSSON
(1896-1994),

s'est paisiblement endormi, chez lui selon son désir, après une longue vie riche et intéressante.

Le culte a été célébré en l'église Sainte-Ursula, en famille et avec les amis proches.

Merci à tous ceux qui ont entouré et aimé mon père.

Berne, le 20 avril 1994.

Jeannine Hatt,
Nicole et Fred Fleckenstein-Hatt,
Jean-Louis et Jeanine Hatt,
Astrid Winter-Magnusson,
Anna Magnusson,
Margareta Bovin-Magnusson,
Anders Magnusson,
Torsten Magnusson,
Les familles parentes en France et en Suède,
Et nos amis.

Eigerstrasse 76,
3007 Berne.
Liebeggweg 13,
3006 Berne.

Remerciements

– Mme Jeannine Rodier
Et sa famille,
remercient tous les amis qui se sont associés à leur douleur et ont montré tant de marques de sympathie, lors du décès de

M. Jean RODIER.

Anniversaires

– Il y a cinq ans, le 9 mai 1989, disparaissait le

docteur Charles BRISSET.

Sa famille,
Ses amis,
Tous ceux qu'il a soignés et aidés au cours de sa vie, se souviennent.

– Saint-Cloud. Luxembourg. La Châtre. Châbles.

Amis,
Anciens collaborateurs,
Et élèves de

Max GEIGER,

songez qu'il y a dix ans déjà, le 9 mai 1984, sa vie s'achevait sur un point d'orgue.

Gardez sa mémoire présente.

Avis de messes

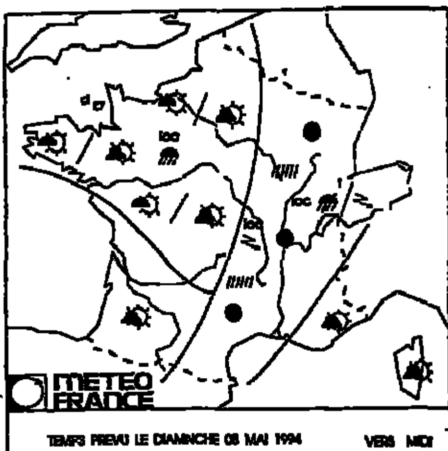
– Une messe à la mémoire de

Marcel ICHAC,

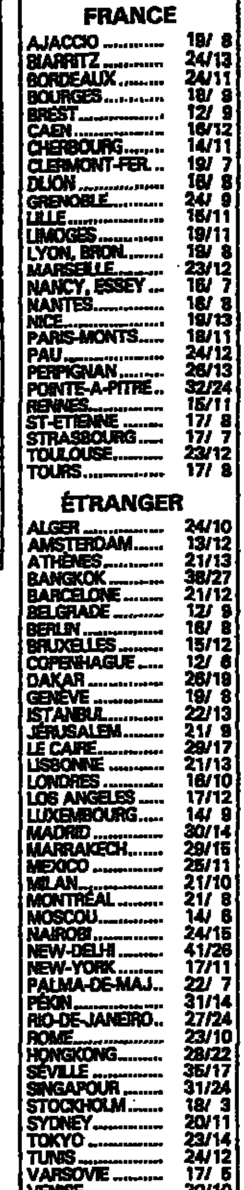
décédé le 9 avril 1994, sera célébrée le *lundi 9 mai, à 18 heures, en l'église* Saint-Ferdinand des Ternes, Paris-17e.

Général (CR) et Mme Jean-Claude Ichac,
5 bis, rue Larmeroux,
92170 Vanves.
M. Gérard de Boissieu et Mme,
née Laurence Ichac,
85, boulevard Pasteur,
75015 Paris.
M. Alain Noury *et* Mme,
née Sylvie Ichac,
Villa des Anges,
17, avenue du Maréchal-Juin,
06400 Cannes.

MÉTÉOROLOGIE



LÉGENDE



TEMPÉRATURES maxima – minima	
FRANCE	
AJACCIO	19/ 8
BIARRITZ	24/13
BORDEAUX	24/11
BOURGES	18/ 9
BREST	12/ 9
CAEN	16/12
CHERBOURG	14/11
CLERMONT-FER.	19/ 7
DIJON	16/ 8
GRENOBLE	24/ 9
LILLE	15/11
LIMOGES	19/11
LYON, BRON	19/ 8
MARSEILLE	23/12
NANCY, ESSEY	16/ 7
NANTES	16/ 8
NICE	19/13
PARIS-MONTS	18/11
PAU	24/12
PERPIGNAN	26/13
POINTE-A-PITRE	32/24
RENNES	15/11
ST-ETIENNE	17/ 8
STRASBOURG	17/ 7
TOULOUSE	23/12
TOURS	17/ 8
ÉTRANGER	
ALGER	24/10
AMSTERDAM	13/12
ATHÈNES	21/13
BANGKOK	38/27
BARCELONE	21/12
BELGRADE	12/ 9
BERLIN	16/ 8
BRUXELLES	15/12
COPENHAGUE	12/ 6
DAKAR	26/19
GENÈVE	19/ 8
ISTANBUL	22/13
JÉRUSALEM	21/ 9
LE CAIRE	29/17
LISBONNE	21/13
LONDRES	16/10
LOS ANGELES	17/12
LUXEMBOURG	14/ 9
MADRID	30/14
MARRAKECH	29/15
MEXICO	25/11
MILAN	21/10
MONTRÉAL	21/ 8
MOSCOU	14/ 6
NAIROBI	24/15
NEW-DELHI	41/26
NEW-YORK	17/11
PALMA-DE-MAJ.	22/ 7
PÉKIN	31/14
RIO-DE-JANEIRO	27/24
ROME	23/10
HONGKONG	28/22
SÉVILLE	35/17
SINGAPOUR	31/24
STOCKHOLM	18/ 3
SYDNEY	20/11
TOKYO	23/14
TUNIS	24/12
VARSOVIE	17/ 6
VENISE	20/10
VIENNE	16/10

Valeurs extrêmes relevées entre le 6-05-1994 à 6 heures TUC et le 7-05-1994 à 6 heures TUC

TUC = temps universel coordonné, c'est-à-dire pour la France : heure légale moins 2 heures en été ; heure légale moins 1 heure en hiver.

Dimanche : temps plus frais, avec des pluies à l'Est. – De la Bretagne au Nord, à l'Ile-de-France, au Centre et aux Charentes, la journée sera placée sous le signe des nuages avec de timides éclaircies, et localement des averses sporadiques se produiront en cours d'après-midi. Sur le Sud-Ouest, le ciel restera très chargé tout au long de ce dimanche, mais il ne pleuvra pas.

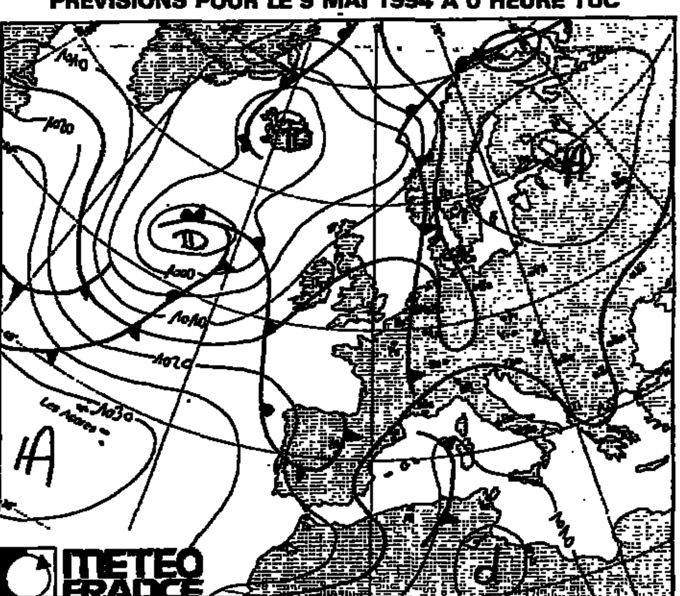
Plus à l'est, à l'exception de la Côte d'Azur et de la Corse où le soleil fera quelques apparitions, la couverture nuageuse sera très importante. Des pluies, parfois orageuses, tomberont le matin des Ardennes, à la Bourgogne, au Massif central et à l'est des Pyrénées. Ces précipitations tout en s'atténuant gagneront ensuite l'ensemble des régions est du pays. Mais sur les différents massifs montagneux, quelques orages ne sont pas à exclure. En fin de journée, *quelques éclaircies reviendront sur le Roussillon.*

Les températures matinales iront de 6 à 10 degrés sur la moitié nord et de 8 à 12 degrés sur la moitié sud, localement 14 degrés sur le pourtour méditerranéen.

L'après-midi, les températures s'étageront entre 14 et 17 degrés au Nord et sur le Sud-Ouest, de 16 à 18 degrés sur le Centre-Est et de 18 à 21 degrés près de la Méditerranée.

(Document établi avec le support technique spécial de Météo-France.)

PRÉVISIONS POUR LE 9 MAI 1994 A 0 HEURE TUC



MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 6295

HORIZONTALEMENT

I. Tout peut devenir clair quand on le touche du doigt. Terme musical. – II. Carte avantageuse pour les chemins de fer. Périmé. Est souvent condamné au bûcher. – III. A parfois l'air farouche. Coup nul. Lettre. – IV. Difficile à maîtriser quand il est fou. Illustre enfant de Wylan. – V. *Pures* conventions. Pronom. Les grandes sont chères et les *petites* parfois onéreuses. Mot valant à lui seul toute une expression. – VI. Fait un emprunt aux lendemains qui chantent. Ferme les yeux. – VII. Participe. Ce n'est pas en remontant aux sources qu'on le découvre. Figure mythologique. – VIII. Centre de formation des diplomates (deux mots). De la *nature* du jais. – *IX*. Conjonction. Disparaît au cours d'un voyage en ballon. Mauvais travailleur. Pronom. – X. Démonstratif. Régime sec. Titre. – XI. Passeport international. Bas... reliefs. Signe d'intelligence. – XII. Possessif. Elles se donnent pour qu'on ne les viole pas. *Conjonction.* – XIII. « Cave » sans lumière. Tangible. – XIV. L'inconnu dont tout le monde parle. Manque indiscutablement d'agrément. Facteur. – XV. *Facilement repérable.* D'une certaine couleur. Ne porte des bottes que lorsqu'elle est nue.

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15
I													■		
II					■				■						■
III							■				■				
IV					■										
V			■			■						■			
VI		■							■						
VII	■			■					■				■	■	
VIII									■		■				
IX			■					■					■		
X			■								■				■
XI		■			■			■							
XII			■										■		
XIII						■	■					■		■	
XIV			■						■	■					
XV				■							■				

VERTICALEMENT

1. L'être non recommandé. Elevée, dans une grande maison. – 2. Station. Homme de ménage. Lamellé, pour un mycologue. – 3. Envoyer ailleurs. Interjection. – 4. Question de tenue (pluriel). Ecrivain espagnol. – 5. Corps de bâtiments. Faire disparaître. – 6. Elles sont autant empruntées qu'embarrassées. Sortie qui finit toujours par être remarquée. Pièce de théâtre. – 7. Dans la Meuse. Circulaient en Russie. Sans aucun artifice. – 8. Adverbe. Région colorée du globe. – 9. Tête barbue rasée une fois l'an. Mauvais point de chute. – 10. Fait le beau. – 11. Degré. Rajeunit sur le tard. Privée ou publique. – 12. Ses calculs posent des problèmes de soustraction. Son importance la rend capitale. Quelque chose de révoltant. – 13. Vache ou chameau. Terme de comparaison. Mis sur un point. – 14. Oblige à éviter un court... circuit. Prend pour modèle. Morceau de verre. – 15. Le côté le plus gaulois de notre Histoire. Magasin de « chemises ».

Solution du problème n° 6294

Horizontalement

I. Main. Café. – II. Avanceras. – III. Meurtre. – IV. Ris ! – V. Dièses. UV. – VI. Ios. Signe. – VII. En. Erin. – VIII. Isaure. – IX. Repos ! Ver. – X. Ino. Elève. – XI. Astérie.

Verticalement

1. Maladie. Ria. – 2. AV. Ioniens. – 3. Iambes. Spot. – 4. NNE. Mao. – 5. Cures. User. – 6. Cerisier. Li. – 7. Arts. Grevée. – 8. *LAR. Uni. EV.* – 9. ESE. Ventres.

GUY BROUTY

هكذا من الأصل

هكذا من الأصل

SAMEDI 7 MAI

TF 1

14.15 La Une est à vous.
17.35 Magazine : Trente millions d'amis.
18.05 Divertissement : Les Roucasseries.
18.35 Divertissement : Vidéo gag.
19.05 Série : Beverly Hills.
20.00 Journal, Tiercé, La Minute hippique, Météo et Trafic infos.
20.45 Divertissement : Garçon... la suite ! Spécial Michel Audiard.
22.30 Téléfilm : Des appels dans la nuit. D'Allan Holzmann.
0.05 Magazine : L'Europe en route. Présenté par Sophie Rack.
0.10 Magazine : Formule foot. Championnat de France.
0.45 Série : Super-force.
1.10 Journal et Météo.
1.15 Magazine : Les Rendez-vous de l'entreprise (rediff.).
1.30 TF 1 nuit (et à 2.05, 3.00, 3.35, 4.10).
1.40 Série : Passions.
2.10 Feuilleton : Les Aventures du jeune Patrick Pacard.
3.10 Documentaire : L'Aventure des plantes.
3.45 Documentaire : Histoires naturelles.
4.20 Série : Intrigues.

FRANCE 2

14.10 Magazine : Animalia.
15.05 Magazine : Samedi sport. A 15.15, Tiercé, en direct de Vincennes ; A 15.30, Basket-ball : finale du championnat de France ; A 17.15, Cyclisme : les Quatre Jours de Dunkerque, 6e étape, Lille-Cassel.
18.05 Variétés : Taratata. Invité : Michel Sardou (rediff.).
18.50 INC.
19.00 Magazine : Frou-frou. Invité : Jean-Claude Brialy.
19.50 Tirage du Loto (et à 20.45).
19.59 Journal, Journal des courses et Météo.
20.50 Divertissement : Surprise sur prise. Les piégés : David Ginola, Yves Duteil, Patrick Juvet, Philippine Leroy-Beaulieu, Michel Drucker.
22.30 Magazine : Autant en emporte le temps. (et à 4.50).
23.45 Journal et Météo.
0.05 Magazine : La 25e Heure. Nulle part, film de Laetitia Masson.
1.00 Magazine : Bouillon de culture (rediff.).
3.05 Documentaire : Urti. De l'école en Côte-d'Ivoire.
3.40 24 heures d'info.

FRANCE 3

14.00 Série : La croisière s'amuse.
17.35 Magazine : Montagne.
18.20 Expression directe. RPR.
18.25 Jeu : Questions pour un champion.
18.50 Un livre, un jour. *Forêts*, de Robert Harrison.
19.00 Le 19-20 de l'information.
20.05 Divertissement : Yacapa. Invités : Jean-Pierre Beltoise, à l'occasion du 1er Raid voitures-motos *sécurité* ; Jean Roucas, Esthel Graf.
20.35 Tout le sport.
20.50 ▶ Téléfilm : Rêveuse jeunesse. De Nadine Trintignant.
22.25 Planète chaude.
23.20 Journal et Météo.
23.45 Magazine : Musique sans frontière. Spécial Orients.
0.35 Magazine : Ruban rouge. Emission interactive sur le sida. Invités : Frank Moore, créateur du « Ruban rouge », le docteur Serge Hefez, Hervé Basset et Jean-Marie Faucher.

CANAL PLUS

14.00 Téléfilm : Meurtres sur la voie 9. De Robert Iscove.
15.30 Documentaire : La Belle Ville. De Brigitte Cornand.
16.30 Surprises.

— *En clair jusqu'à 20.00* —

16.45 Décode pas Bunny.
17.45 Série animée : Léa et Gaspard.
17.50 Magazine : On fait le plein. 17.52 : Le plein de basket. 19.10 : Le magazine. 19.30 : Flash d'informations.
19.35 Sport : Football. Matches de la 37e journée du championnat de France de D1, en direct (multiplex) ; à 20.00 : coup d'envoi ; à 22.00 : résumé.
22.30 Flash d'informations.
22.40 Sport : Boxe. Réunion mensuelle à Levallois, en direct.
0.00 Magazine : Le Journal du hard.
0.05 Cinéma : Le Vice dans la peau. Film américain, classé X, de Michael Craig (1992).
1.22 Pin-up.
1.25 Cinéma : Avril enchanté. ■ Film britannique de Mike Newell (1992) (v.o., dern. diff.).
2.55 Sport : Boxe. Championnat du monde des poids super-légers WBC : Frankie Randall (E.-U.)-Julio Cesar Chavez (Mex.) ; championnat du monde des poids super-welters WBC : Simon Brown (Jam.)-Terry Norris (E.-U.) ; championnat du monde des poids moyens WBC : Gérard McClellan (E.-U.)-Julian Jackson (Iles Vierges) ; championnat du monde des poids super-plumes WBC : Azumah Nelson (Ghana)-James Leija (E.-U.), en direct de Las Vegas.

ARTE

— *Sur le câble jusqu'à 19.00* —

17.00 Magazine : Archimède. La science en rythme. La seconde : Les pulsars ; Cœur et mort subite ; La classification périodique : le soufre ; Textes du répertoire : le Lion (rediff.).
18.00 Magazine : Mégamix. La Mano Negra en Colombie ; Alternative NRG ; MeShell Ndegéocello ; Nino Ferrer ; Tiddas ; Cab Calloway ; XC-NN (rediff.).
19.00 Court métrage : Norvège, terre des géants.
19.30 Chronique : Le Dessous des cartes. La Chine change de forme.
19.35 Documentaire : Histoire parallèle. Actualités britanniques et allemandes de la semaine du 7 mai 1944.
20.30 8 1/2 Journal.
20.40 Documentaire : Histoire de nos vies, l'anniversaire. De Michael Grigsby.
22.00 Téléfilm : Point d'orgue. De Paul Vecchiali.
23.30 Magazine : Snark. Spécial Len Lye.
0.00 Série : Rendez-vous avec Loriot. De Vico von Bülow (rediff., 48 min).

M 6

13.55 Série : Le Magicien.
15.00 Série : Soko, brigade des stups.
16.10 Série : Thunderbirds.
16.40 Série : Chapeau melon et bottes de cuir.
17.50 Série : Le Saint.
18.45 Magazine : Spécial turbo, formule 1.
19.54 Six minutes d'informations, Météo.
20.00 Série : Classe mannequin.
20.35 Magazine : Stars et couronnes (et à 1.40).
20.45 Téléfilm : Jackie Kennedy. De Steven Gethers.
23.20 Téléfilm : Un amour impossible. De Gilbert Cates.
0.40 Série : Soko, brigade des stups.
1.30 Six minutes première heure.

FRANCE-CULTURE

20.30 Photo-portrait. Anne et Patrick Poirier, plasticiens.
20.45 Nouveau répertoire dramatique. Ludmilla, de Pierre Vielhescaze.
22.35 Musique : Opus
0.05 Clair de nuit. Rencontre avec Jean-François Bouthors et Marc Garanger (Carnet sibérien).

FRANCE-MUSIQUE

20.00 Opéra (donné le 26 mars au Grand Théâtre de Genève) : Billy Budd, de Britten, par le Chœur du Grand Théâtre de Genève, l'Orchestre de la Suisse romande, dir. Roderick Brydon ; sol. : Robert Tear, ténor, Rodney Gilfry, baryton, Samuel Ramey, basse, David Wilson-Johnson, baryton.
23.03 Ainsi la nuit. Quintette pour piano et cordes en fa mineur op. 34, de Brahms ; Iberia, extraits, d'Albeniz.
0.05 Les Fantaisies du voyageur.

Les interventions à la radio

Radio-Classique, 12 heures : André Bénart (« Questions orales »).
RTL, 13 heures : Jean-Noël Jeanneney (« Le journal inattendu »).

IMAGES

Communiquer

COMMUNICATION accomplie. L'événement est historique. L'Angleterre n'est plus une île. Un rêve technologique de deux siècles s'est réalisé. La reine d'Angleterre et le président français ont traversé la Manche en Rolls. L'entente cordiale entre les deux pays est définitivement scellée. Frédéric Mitterrand était quelque peu inquiet, qui se demandait gravement, juste avant l'entrée dans la navette : *« Ils vont passer trente-cinq minutes dans la voiture. Je pense que le président aura préparé quelques antisèches au cas où il aurait des difficultés de conversation. »*

Toujours candidat à la succession de Léon Zitrone, il commentait la journée sur le canal d'Arte, qui a ouvert son antenne à 8 h 30, comme au temps de Télé-Emploi. Mais pour présenter une seule entreprise, cette fois : la reine de la journée, Eurotunnel. Inauguration, cérémonies, discours, rubans, chapeaux, parapluies. Reportages sur les hommes du tunnel, sur la sécurité dans le tunnel, sur la culture autour du tunnel, etc. Pendant plus de dix heures. Il y avait même un couple Eurotunnel de rêve : une Française et un Anglais unis par l'entreprise. Tout était pour le mieux. Les directeurs du marketing, de l'information, de la communication, des ressources humaines sont d'ailleurs venus pour le dire.

On vivait donc un grand moment historique. Avec juste le léger sentiment qu'on était en train de voir parfois un interminable film d'entreprise coproduit par France 2, la désagréable impression qu'on assistait à une nouvelle étape du triomphe de la communication sur l'information.

On avait à peine quitté Frédéric Mitterrand sur le canal d'Arte qu'on le retrouvait sur France 2, toujours à propos de tunnel, pour savoir, cette fois, si Patrick Sabatier allait sortir du sien. Condamné en septembre dernier à quatre ans de prison avec sursis pour fraude fiscale, il purgeait surtout une peine de dix-huit mois d'interdiction de télé ferme. Le service public lui a donc accordé une liberté d'antenne conditionnelle pour bonne conduite. Il montre ainsi qu'il est capable d'*« oser »*.

Le grand problème de Patrick Sabatier – et la raison qui l'a fait écarter de TF 1, si l'on comprend bien l'émission – c'est qu'il ne sait pas « communiquer ». Il n'est pas une star, mais un homme comme tout le monde qui revient de loin, qui est beaucoup plus proche des gens ordinaires que du « microcosme » médiatique qui l'a rejeté. D'ailleurs le public présent sur le plateau le trouve sympathique.

Alain Delon, Francis Lalanne, Jacques Séguéla, Jack Lang et Alain Carignon aussi. Tout ça, bien sûr, ne veut pas dire qu'il retrouvera une émission sur le service public. Il a dit beaucoup de mal de la télévision privée, mais ça n'a rien à voir. Encore faudrait-il qu'il apprenne à communiquer...

ALAIN SALLES

Les programmes complets de radio, de télévision et une sélection du câble sont publiés chaque semaine dans notre supplément daté dimanche-lundi. Signification des symboles : ▶ Signalé dans « le Monde radio-télévision » ; □ Film à éviter ; ■ On peut voir ; ■■ Ne pas manquer ; ■■■ Chef-d'œuvre ou classique.

DIMANCHE 8 MAI

TF 1

6.00 Série : Côté cœur.
6.30 Club mini Zig-Zag.
7.10 Club Dorothée vacances.
8.00 Le Disney Club.
10.25 Magazine : Auto Moto. Hommage à Ayrton Senna. Le Tour de Corse ; Les sélections internationales du Trophy 1994 ; Championnat de France de super-tourisme, à Magny-Cours.
11.03 Météo (et à 12.18).
11.05 Magazine : Téléfoot.
11.55 Jeu : Millionnaire.
12.20 Jeu : Le Juste Prix.
12.50 Magazine : A vrai dire.
12.55 Météo, Trafic infos et Journal.
13.20 Série : Hooker.
14.15 Série : Arabesque.
15.10 Série : La Rebelle.
15.55 Série : Les Dessous de Palm-Beach.
16.55 Disney Parade. Le Verger de Donald ; L'Enfant miracle (1re partie).
18.00 Des millions de copains. Avec la série : Alerte à Malibu.
19.00 Magazine : 7 sur 7. Présenté par Anne Sinclair. Invitée : Martine Aubry, présidente de la Fondation FACE.
20.00 Journal, Tiercé, La Minute hippique et Météo.
20.45 Cinéma : Y a-t-il un Français dans la salle ? ■ Film français de Jean-Pierre Mocky (1982).
22.40 Magazine : Ciné dimanche.
22.50 Cinéma : Sur la route de Nairobi. ■ Film britannique de Michael Radford (1987).
0.45 Journal et Météo.
0.50 Concert : Opera Sinfonica di Mozart. Symphonie n° 2, par l'Orchestra filarmonica italiana, dir. : Alessandro Arigoni.
1.50 TF 1 nuit (et à 2.50, 3.25, 4.00, 4.35).
2.00 Feuilleton : Les Aventures du jeune Patrick Pacard (5e épisode).
2.55 Documentaire : L'Aventure des plantes.
3.30 Documentaire : Histoires naturelles.
4.10 Série : Mésaventures.
4.40 Musique.
5.05 Documentaire : Histoire de la vie.

FRANCE 2

6.00 Magazine : Animalia (rediff.).
6.50 Dessin animé.
7.00 Les Matins de Saturnin.
8.45 Connaître l'islam.
9.15 Emission israélite.
9.30 Source de vie.
10.00 Présence protestante.
10.30 Magazine : Le Jour du Seigneur. Que ta volonté soit faite, documentaire de Jacques Oger sur la prière ; A 11.50, Midi moins sept, présenté par Noël Copin.
11.00 Messe. Célébrée en l'église Saint-Germain de Saclay-Bourg (Essonne).

DIMANCHE • MIDI — France 2
Débat CHEVENEMENT contre LAMASSOURE
à l'Heure de Vérité.

12.00 L'Heure de vérité (et à 1.25). Magazine présenté par François-Henri de Virieu. Spécial élections européennes. Débat entre Jean-Pierre Chevènement, en tête de la liste l'Autre Politique, et Alain Lamassoure, ministre délégué aux affaires européennes.
12.50 Météo (et à 13.15).
12.55 Loto, Journal et Point route.
13.25 Dimanche Martin. Le monde est à vous, avec Salvatore Adamo.
15.00 Série : L'Equipée du Poney Express.
15.50 Dimanche Martin (suite). L'Ecole des fans avec Henri Dès.
17.20 Documentaire : Cousteau, à la redécouverte du monde. Les Requins.
18.15 Magazine : Stade 2. Cyclisme ; Football ; Rugby ; Basket-ball ; Automobile : Tour de Corse ; Moto ; Hand-ball ; Volley-ball ; Tennis de table ; Boxe ; Karaté.
19.25 Série : Maguy.
19.59 Journal, Journal des courses et Météo.
20.50 Cinéma : Runaway Train. ■ Film américain d'Andreï Konchalovsky (1985). Avec Jon Voight, Eric Roberts, Rebecca DeMornay.
22.40 Variétés : Taratata (et à 4.20). Emission présentée par Nagui. Invitée : Vanessa Paradis. Avec Guesh Patti, Willy De Ville, Johnny Clegg and Savuka, Amina (rediff.).
23.55 Journal et Météo.
0.15 Magazine : Le Cercle de minuit. Les meilleurs moments de la semaine.
2.15 Téléfilm : Romance Arlequin, Illusion d'amour.
3.50 Dessin animé (et à 5.20).
4.00 24 heures d'info.

FRANCE 3

6.00 Euronews.
7.00 Bonjour les petits loups. Les Petits Malins ; Les Toucans Tecs ; Souris, souris ; Les Histoires du père Castor ; Les Aventures de Tintin : le Temple du Soleil.
8.00 Les Minikeums. Le Cristal magique ; Lucky Luke ; Jeu : les Mondes fantastiques (rediff.) ; Raconte-moi une chanson ; Popeye, Olive et Mimosa ; Microkids ; C'est pas sorcier : La planète sous haute surveillance. Dossier : des cartes à la carte. Invité : Henri Laure, de l'Agence spatiale européenne (ESA).
10.50 Expression directe. CNPF.
11.00 Magazine : Mascarines. Présenté par Gladys Says.
12.00 Flash d'informations.
12.05 Magazine : Passion pêche. Présenté par André Terrier. Les lacs du Haut Jura.
12.20 Documentaire : L'Enfance volée. De Michel Del Castillo.
12.45 Journal.
13.00 Magazine : Musicales. Présenté par Alain Duault. Les poèmes de Chausson : *Poème pour violon et orchestre ; Poème de l'amour et de la mer*, par l'Orchestre symphonique français, dir. : Laurent Petitgirard ; solistes : Hagaï Shaham, violon ; Françoise Pollet, soprano.
14.05 Série : La croisière s'amuse.
14.55 Magazine : Sports dimanche. A 15.05, Tiercé, en direct de Longchamp ; A 15.30, Cyclisme : La Vuelta (Tour d'Espagne), 14e étape : Pamplona-Cruz de la Demanda ; A 16.30, Tennis de table : Championnats de France individuels, finales à Saint-Maur ; A 16.55, Automobile : Tour de Corse.
18.00 Magazine : Lignes de mire. Présenté par Jacques Chancel. Emission hebdomadaire consacrée à la télévision.
19.00 Le 19-20 de l'information. De 19.09 à 19.31, le journal de la région.
20.05 Divertissement : Yacapa. Présenté par Pascal Brunner. Invités : Marc Pajot, Henri Pescarolo, Jacques Lafitte, à l'occasion du 1er Raid voitures-motos *sécurité* ; Laurence Cochet, Bernadette Lafont.
20.50 Série : Derrick. Le cœur a ses raisons, de Herbert Reinecker, avec Horst Tappert, Fritz Wepper.
21.55 Magazine : Rapp-tout. Présenté par Bernard Rapp.
23.15 Journal et Météo.
23.40 Cinéma : L'Equipage. ■■ Film français d'Anatole Litvak (1935). Avec Annabella, Jean Murat, Jean-Pierre Aumont.

CANAL PLUS

— *En clair jusqu'à 7.25* —

6.59 Pin-up (et à 7.23).
7.00 CBS Evening News. Journal américain présenté par Dan Rather et Connie Chung.
7.25 Opéra imaginaire.
8.15 Série animée : Léa et Gaspard.
8.20 Surprises.
8.30 Sport : Boxe (rediff.).
9.25 Cinéma : Men at Work. □ Film américain d'Emilio Estevez (1990). Avec Charlie Sheen, Emilio Estevez, Leslie Hope. *Comédie policière vaguement écologique.*
11.01 La Coccinelle de Gotlib.
11.02 Cinéma : Tango. ■ Film français de Patrice Leconte (1992). Avec Philippe Noiret, Richard Bohringer, Thierry Lhermitte. *Très misogyne.*
12.28 La Coccinelle de Gotlib.

— *En clair jusqu'à 14.05* —

12.29 Pin-up.
12.30 Flash d'informations.
12.35 Magazine : Télés dimanche. Présenté par Michel Denisot.
13.35 Divertissement : La Semaine des Guignols.
14.05 Série : Le Juge de la nuit. 18. Jeux de massacre, de Jeff Freilich, avec Bruce Abbott, Clayton Prince.
14.50 Sport : Volley-ball. Finale retour du championnat de France, Cannes-PSG, en direct.
16.25 Surprises.
16.40 Documentaire : Les Années transistor. De Pierre Bouteiller, Claude Fusée et Gilles Nadeau.
17.35 Documentaire : Le Cinéma des effets spéciaux. 8. L'Art de l'explosion, de Lise Romanoff et Steven Rocha.
17.57 La Coccinelle de Gotlib.
18.00 Cinéma : Retour au lagon bleu. □ Film américain de William A. Graham (1991). Avec Milla Jovovich, Brian Krause, Lisa Pelikan. *Niaiserie pseudo-romantique.*

— *En clair jusqu'à 20.35* —

19.35 Flash d'informations.
19.45 Ça cartoon. Présenté par Philippe Dana.
20.25 Magazine : Dis Jérôme ? Présenté par Jérôme Bonaldi.
20.30 Le Journal du cinéma. Présenté par Isabelle Giordano.
20.35 Cinéma : Et au milieu coule une rivière. ■ Film américain de Robert Redford (1992). Avec Craig Sheffer, Brad Pitt, Tom Skerritt.
22.30 Flash d'informations.
22.40 Magazine : L'Equipe du dimanche. Présenté par Pierre Sled.
1.10 Pin-up.
1.12 ▶ Cinéma : Les Gladiatrices. ■ Film italien d'Antonio Leonviola (1962). Avec Joe Robinson, Susy Andersen, Harry Baird. *Des acteurs culturistes lancés dans la lutte des sexes !*
2.40 Surprises.

ARTE

— *Sur le câble jusqu'à 19.00* —

17.00 Téléfilm : Jeux d'enfants. De Wolfgang Becker, avec Jones Kipp, Oliver Bröcker (rediff.).
19.00 Série : Slapstick. Thème : Les trains . *Film* : *Quel spectacle !*, avec Larry Semon.
19.30 Documentaire : Moi, Georg Baselitz. De Heinz-Peter Schwerfel. *Portrait d'un peintre allemand qui suscite des polémiques.*
20.15 Graphic : Kafka.
20.30 8 1/2 Journal.
20.40 Cinéma : Hôtel Terminus. ■■■ Film franco-américain de Marcel Ophuls (1988). Intervenants : Johannes Schneider-Merck, Raymond Lévy, Marcel Cruat, Henri Varlot, Pierre Mérindol, Johan Otten, Peter Minn, Claude Bourdet, Eugène Kolb, Lise Lesèvre, Lucie et Raymond Aubrac, Simone Lagrange, Daniel Cordier, Dr Frédéric Dugoujon, René Hardy, Fernand Bucchanieri, Claude Bal, des habitants de Trippstadt, de Marburg et d'Izieu, des journalistes de Libération-Lyon, avec la voix de Jeanne Moreau (v. f. et v.o., 270 min).

M 6

8.00 Magazine : Mes années clip. Rockers tendres (rediff.).
8.25 Téléfilm : Mais qui veut tuer ma femme ? De Paul Schneider, avec Joan Rivers, Alex Rocco.
10.00 Magazine : Ciné 6.
10.30 Magazine : E = M 6.
11.00 Magazine : Turbo.
11.40 Série : Les Années coup de cœur.
12.05 Série : Ma sorcière bien-aimée.
12.45 Série : Les Rues de San-Francisco.
13.40 Série : Le Fugitif.
14.35 Magazine : Culture rock. La saga de 1965.
15.10 Magazine : Fréquenstar. Francis Huster.
16.10 Série : Chapeau melon et bottes de cuir.
17.05 Série : Schimanski.
18.55 Série : Raven.
19.54 Six minutes d'informations, Météo.
20.00 Série : Classe mannequin.
20.35 Sport 6 (et à 0.45).
20.40 Téléfilm : Pour le bonheur d'Allison. De Donald Wrye, avec Amy Madigan, Olympia Dukakis. *Une jeune kinésithérapeute se voit retirer la garde de sa sœur, attardée mentale...*
22.30 Magazine : Culture pub (et à 5.10). Sea, sex and sun.
23.00 Cinéma : Volupté aux Canaries. □ Film français de Michel Leblanc (1986). Avec Christopher Clark, Michèle Leska.
0.40 Six minutes première heure.
0.50 Magazine : Spécial turbo Formule 1.
1.45 Magazine : Métal express. Sonic Youth ; Pavement ; Morphine.
2.15 Rediffusions.

FRANCE-CULTURE

20.30 Atelier de création radiophonique. Quoi, derrière le rideau...
22.25 Poésie sur parole. Les poèmes de Jorge Luis Borges.
22.35 Concert (enregistré le 3 mai, à l'ambassade de France à Londres) : Entente cordiale et musicale. Œuvres de Fauré, Britten, Wiener, Bridge, Debussy, Poulenc, Hume, Purcell, Dowland et Schop, Couperin, Rameau, Marais.
0.05 Clair de nuit.

FRANCE-MUSIQUE

20.00 Concert (donné le 4 mai à Radio-France) : musiques traditionnelles. Voix de Bretagne, par Denez Prigent, Annie Ebrel, Bernard Subert.
21.30 Voix souvenirs. Par Henri Goraieb, La Damnation de Faust, extrait, de Berlioz ; Rigoletto, extraits, la Traviata, extrait, Le Trouvère, extrait, de Verdi ; Thaïs, extrait, de Massenet.
22.30 Mille et une nuits... Par Mildred Clary. L'Orchestre philharmonique d'Israël.
0.05 Atelier. Par Janine Chollet.

Les interventions à la radio

France-Inter, 8 h 16 : Laurent Joffrin, Philippe Tesson (« Faux croisés »).
France-Inter, 9 h 10 : « Burundi : réfugiés dans leur propre pays » et « Le 40e anniversaire de la chute de Dien Bien Phu », (« Le choix d'Inter »).
RTL, 18 h 30 : Nicolas Sarkozy (« Le grand jury RTL-le Monde »).

Le Monde

Rwanda : le président du CICR dénonce les « responsabilités majeures » de la communauté internationale

Le président du Comité international de la Croix-Rouge (CICR), M. Cornelio Sommaruga, de passage à Paris vendredi 6 mai, a estimé que la communauté internationale n'a pas le droit d'abandonner le Rwanda et jugé *« inadmissible »* d'entendre *« certains cercles occidentaux »* plaider pour un désengagement *« dans des pays de ce genre, déçus par ce qui a été fait auparavant et qui n'aurait servi à rien ». « La communauté internationale a aussi des responsabilités majeures dans la situation actuelle*, nous a déclaré M. Sommaruga. *Il n'y a pas eu unité de doctrine. On a vu des armes entrer régulièrement, encore au moment de la signature des accords d'Arusha. Tout cela ne s'est pas fait sans appuis extérieurs et ceux-ci ne viennent pas seulement des pays africains. »*

M. Sommaruga pense qu'il y a *« moyen d'arrêter les massacres »*. Il cite en exemple l'action du CICR à Kigali auprès de l'armée rwandaise, des rebelles du FPR et des milices hutus, efforts qui ont abouti à la distribution de vivres à 65 000 habitants de la capitale et à l'évacuation de 350 orphelins tutsis de la localité de Gisenyi vers le Zaïre, sous escorte militaire rwandaise.

Cependant, la veille, à Genève, le CICR avait déploré que l'église de la Sainte-Famille à Kigali, où plus de six mille civils *« terrorisés »* avaient cru pouvoir être à l'abri, ait subi un assaut faisant treize morts et une centaine de blessés. Ces derniers ont pu être transportés et soignés à l'hôpital du CICR ainsi que dans un dispensaire récemment ouvert. Le CICR est la seule organisation humanitaire présente à Kigali – avec deux membres de MSF incorporés à la Croix-Rouge pour leur sécurité.

Le président du CICR s'est dit favorable à une action des forces de l'ONU pour autant qu'elles disposent d'un *« commandement »* et d'un *« mandat »* qui soient *« clairs »*, préalable indispensable pour éviter une dérive à la somalienne. M. Sommaruga, qui estime que la France a un *« rôle particulier à jouer »*, a rencontré le président François Mitterrand, mercredi, avant d'être reçu, jeudi, au Quai d'Orsay et par Jacques Chirac à la mairie de Paris.

D'autre part Mme Sadako Ogata, haut commissaire des Nations unies pour les réfugiés (HCR), a adressé jeudi un message de remerciements à la Tanzanie, qui, *« une fois de plus, a fait montre de sa générosité envers les réfugiés »*. Ce pays de quelque quinze millions d'habitants a en effet accueilli depuis le début des hostilités, au bas mot 250 000 réfugiés du Rwanda, dont la moitié sont des enfants. Le HCR déclare avoir besoin d'urgence de 38,5 millions de dollars pour être en mesure de poursuivre son assistance aux réfugiés rwandais au cours des trois prochains mois.

C. Le et I. V.

DATES

En 1924, l'échec du Cartel des gauches

Le 11 mai 1924, le Cartel des gauches remportait les élections. Un mois après, le radical Édouard Herriot formait son gouvernement sans la SFIO, qui annonçait son *« soutien sans participation »*. Livres politiques, par André Laurens : « Les *nations de l'Europe » (page 2)*.

INTERNATIONAL

Israël-OLP : le rêve et la peur de la réalité

Le transfert des pouvoirs doit se faire vingt et un jours après la signature des accords du Caire. Mais à Jérusalem, comme à Gaza ou Jéricho, on se demande si cette passation pourra bien avoir lieu le 25 mai *(page 6)*.

Panama : vers le retour du parti du général Noriega ?

L'ancien parti du général Noriega semble bien placé pour remporter l'élection présidentielle du dimanche 8 mai, quatre ans après l'intervention militaire américaine qui a renversé l'ancien dictateur du pays *(page 6)*.

POLITIQUE

Européennes : ultimes arbitrages pour la liste RPR-UDF

Si le RPR a réussi à sélectionner ses propres candidats, d'ultimes transactions sont encore en cours à l'UDF pour *trois places pouvant donner l'espoir de siéger au Parlement* européen *(page 7)*.

COMMUNICATION

« Sud-Ouest » reparaît

Le quotidien « Sud-Ouest » a reparu samedi 6 mai, après l'accord entre la direction et le Syndicat du livre CGT. Mais la rédaction a exprimé sa déception devant *« l'issue médiocre et provisoire d'un conflit présenté comme décisif » (page 8)*.

CULTURE

Festival américain à Créteil

Los Angeles-Chicago-New-York-Créteil. Des artistes rebelles à toute classification mêlent théâtre, danse, musique, vidéo, à la Maison des arts de Créteil *(page 15)*.

Services

La télématique du *Monde* :
3615 LEMONDE
3617 LMDOC et 36-29-04-56

Ce numéro comporte un cahier : « Radio-télévision », folioté 1 à 40

Dans notre prochain numéro

L'Economie

Les loteries, concours et autres tirages gagnants envahissent les boîtes aux lettres. C'est un moyen de promotion privilégié *pour les sociétés de vente par* correspondance. Mais le consommateur a bien du mal à trouver la parade juridique contre les abus.

Le numéro du « Monde » daté samedi 7 mai 1994 a été tiré à 494 096 exemplaires

L'inauguration du tunnel sous la Manche

M. Mitterrand : « Nous avons désormais des frontières terrestres, madame »

La reine d'Angleterre, Elizabeth II, et le président de la République française, François Mitterrand, ont inauguré, dans une atmosphère de liesse, le tunnel sous la Manche, vendredi 6 mai, entourés des premiers ministres des deux pays, du premier ministre belge, Jean-Luc Dehaene, et de nombreuses personnalités. Après deux siècles de projets avortés et avec un an de retard sur l'échéancier prévu, le lien fixe transmanche crée une frontière terrestre entre le continent européen et la Grande-Bretagne (*le Monde* du 7 mai). Le tunnel entrera en service progressivement.

FOLKESTONE

de notre envoyé spécial

La reine sait sourire comme personne, porter un manteau fuchsia qui jure avec le tapis rouge, couper avec maestria le ruban officiel et bloquer au vol un bouquet maladroitement offert par un bambin ému. C'est avec attention qu'elle a regardé une Renault, une Citroën et une Peugeot – publicité diplomatiquement balancée –, prêté attention à la façon dont les voitures seront chargées sur les navettes (*shuttle*) lorsque le tunnel entrera vraiment en service d'ici à la fin de l'année. Mais, après les discours des deux coprésidents d'Eurotunnel, le Français André Bénard et l'Anglais Alastair Morton, qui ont dit « mission accomplie », la reine n'a pas varié d'un pouce dans ses allocutions prononcées en France comme sur le terminal britannique de Folkestone : après un hommage aux bâtisseurs et aux techniciens, elle s'est consacrée à l'exaltation de l'amitié et de l'efficacité franco-britanniques.

« Le peuple français et le peuple britannique, aussi différents soient-ils, d'une région à l'autre et d'une personne à l'autre, et en dépit de leurs rivalités séculaires, se complètent bien mieux sans doute qu'il n'y paraît à première vue, a-t-elle déclaré. *Au cours du siècle présent, au plus dur de l'épreuve, la conjugaison de l'élan français et du pragmatisme britannique a fait merveille. Le tunnel proclame cette vérité simple. Continuons aujourd'hui à faire cause commune pour le bénéfice de l'humanité tout entière. »*

La concurrence et la coopération

Le président de la République française ne s'est pas montré moins fidèle à ses racines et à ses convictions. Il a témoigné du goût historique de ses compatriotes pour les grands travaux et de leur enracinement européen. Rappelant *« la volonté et la persévérance qui n'ont jamais fléchi », « l'engagement personnel des responsables de nos deux pays »* et, notamment, des premiers ministres qui ont lancé le tunnel en 1984, Margaret Thatcher et Pierre Mauroy, il a vu lui aussi, *« dans ce prodigieux travail », « la preuve que la France et la Grande-Bretagne peuvent faire de grandes choses »*, quand elles mettent en commun leurs richesses et leurs talents.

« Nous avons désormais des frontières terrestres, madame », s'est-il réjoui, mais *« ce qui se passe entre nous n'est pas indifférent au reste de l'Europe »*. Car le tunnel est un *« atout majeur pour le renforcement de l'Union européenne », « un pas supplémentaire dans le rapprochement entre les peuples eux-mêmes »* dont plus aucun ne sera oublié à la périphérie mais qui seront, au contraire, tous replacés au cœur de l'Europe par la magie d'un réseau ferroviaire à grande vitesse empruntant le tunnel. Un réseau aujourd'hui largement dominé par la technologie française...

Tout était dit. La souveraine, cordiale et pragmatique, et le président, idéologue et malin, ont épuisé à eux deux le sujet, ne laissant guère de mots aux premiers ministres, aux ministres des transports et à leurs prédécesseurs, aux hauts fonctionnaires et aux banquiers qui cherchaient en privé à qualifier cet événement.

Jacques Fournier, président de la SNCF pour un jour encore, avait tout de même profité dans la matinée de l'inauguration de la gare de Lille-Europe par le chef de l'Etat, en présence du premier ministre belge, Jean-Luc Dehaene, pour délivrer un message d'homme de gauche qu'il sait cher à M. Mitterrand. Il a repris son plaidoyer pour *« les grands services publics et leurs missions d'aménagement du territoire »*. Il a rappelé que l'Europe disposait de deux pieds : *« la concurrence, certes, mais aussi la coopération »*. Un discours que le président de la commission de Bruxelles, Jacques Delors, a écouté, mais qui a du mal à se faire entendre à Bruxelles.

Edouard Balladur, qui n'a pas quitté son homologue britannique, John Major, a tenté une analyse de ces instants mémorables dans la navette où la Rolls Royce de Sa Majesté, la Citroën Maserati SM du président et les cars des personnalités avaient pris place, pour gagner Folkestone. En trente-cinq minutes, le premier ministre a confié qu'il n'éprouvait ni mal au cœur ni sensation de vitesse et qu'il était tout à fait rassuré. *« J'ai peine à imaginer que nous nous retrouverons dans quelques minutes en Grande-Bretagne »*, a indiqué M. Balladur, qui a ajouté qu'il s'agissait *« d'un événement historique qui changera les choses et les mentalités »*.

Au terme de cette journée d'exception, il ne restait plus aux milliers d'invités, à Margaret Thatcher, coiffée d'un invraisemblable chapeau andalou blanc et noir, au personnel d'Eurotunnel, aux choristes du collège Harvey, qu'à applaudir le dévoilement de la plaque commémorative. Et aussi, l'envol dans le ciel du Kent, redevenu presque d'azur, de 3000 ballons bleus, blancs, rouges aux communes couleurs de la France et du Royaume-Uni. Les deux nations sont unies désormais par un lien physique comme il y a plus de dix mille ans, lorsque le détroit du Pas-de-Calais était un isthme et la Grande-Bretagne une presqu'île.

ALAIN FAUJAS

Actionnaires : les dindons de la fête

La fête fut réussie. Les discours ont loué les bâtisseurs qui avaient *édifié l'ouvrage historique. On a* souligné le courage des pionniers et couvert d'hommages les ingénieurs qui avaient rendu possible cette prouesse technologique. Les hommes politiques ont félicité les entrepreneurs privés, qui, par-delà les embûches financières, ont mené à son terme ce projet *sans faire* appel aux deniers de l'Etat.

Que valaient une année de retard, et même le doublement du prix du tunnel, au regard de la réalisation d'un rêve vieux de deux siècles ! Seuls les quelque 600 000 actionnaires n'étaient pas à la fête. La Bourse ignorait le rendez-vous de l'inauguration. Le titre Eurotunnel chutait ce jour-là de 3 % comparé à la veille. Insensible à l'émotion collective, le marché craignait la hausse des taux aux Etats-Unis.

La dette à taux variable d'Eurotunnel, de l'ordre de 60 milliards de francs, coûte cher, et les actionnaires seront de nouveau sollicités dans les prochaines semaines. En dépit des surcoûts et des incertitudes, ils ont eu foi dans cette « valeur » qui les a fait rêver. Pionniers anonymes, ils peuvent, eux aussi, revendiquer une part de succès dans la réussite du tunnel. Il leur faudra encore témoigner leur confiance pour souscrire à la nouvelle augmentation de capital d'au moins 6 milliards de francs.

Eurotunnel a besoin d'une rallonge de 12 à 14 *milliards*, moitié sous forme de prêts, moitié par appel au marché. Les actionnaires ont suivi les fluctuations de l'action en même temps que la progression des travaux. Avec la mise en service prochaine de l'ouvrage, ils seront attentifs à la compétition avec les ferries, à la capacité d'Eurotunnel de tenir ses coûts d'exploitation, à allonger la durée des prêts et à convertir en taux fixes les taux variables. Désormais, c'est aux gestionnaires exploitants de ne pas les décevoir.

MARTINE LARONCHE

Le géant voyageur

CALAIS

de notre envoyée spéciale

« Géant, réveille-toi ! » hurlent les écoliers sur la place d'armes, en ce vendredi d'inauguration trempé de crachin. Ce pantin fait de bois verni, haut de 9 mètres et pesant 2 tonnes, était *« tombé du ciel »* la nuit d'avant-veille, annonçait la troupe Royal de Luxe, qui le donne en spectacle. Il gît sur le sol, entravé de cordages.

De la bouche s'exhale un souffle de talc blanc dans l'air froid. Mais les yeux restent obstinément fermés. *« Réveille-toi géant ! »* s'impatientent les badauds. Soudain surgit un équipage en livrée de velours rouge, juché sur une grue de chantier. Ce sont les forçats de Royal de Luxe, qui se précipitent à l'assaut *des cordages. Sous le jeu des* filins tirés à la force des bras, il se relève lentement. Le voici debout, à l'étroit dans une cage de métal montée sur roues. La grue hisse à ses côtés une cantatrice en robe de reine arrivée en Buick décapotable. Elle entonne le grand *air de Madame Butterfly*.

Suivi de la foule qui admire en connaisseur le travail de l'équipage, le héros remonte les boulevards jusqu'à l'hôtel de ville fleuri des drapeaux britannique, français et européen. *Là, il* s'assoit, sa tête s'incline et ses yeux se referment. Le pantin du ciel s'assoupit pour quelques heures. Il va se réveiller à la sortie des classes. Devant une assistance qui ne cesse d'affluer, la reine, *revenue elle aussi, lui chante un* air d'*Adrienne Lecouvreur*. Le géant boit et se rendort. Vite on le ramène devant le « mur de lumière ». L'immense panneau de métal et de phares phosphorescents a été dressé par les *hommes pour l'attirer « comme un papillon »*, maugrée le géant. *« Il ne faut pas qu'il dorme... »*, murmurent des spectateurs.

C'est que ce Gulliver a des rêves agités. Sa première nuit à Calais, affamé, n'a-t-il pas planté une monstrueuse fourchette dans une Ford stationnée devant la gare ? *« Il mange les voitures mais pas les enfants »*, confirme un gamin. La deuxième nuit, le voyageur plante un arbre à l'intérieur d'une voiture. Stupeur des Calaisiens au petit matin. Mais la troisième nuit, le géant rêve si fort qu'il brise sa cage. Il donne un coup dans le mur de lumière qui lui fait face. Tombé du ciel, il peut enfin y retourner. Ainsi se termine le spectacle sur plusieurs jours de la troupe invitée par Francis Peduzzi, directeur du Channel, la Scène nationale de Calais.

Ce dernier et son équipe ont conçu, pour saluer l'ouverture du tunnel, ces *« chantiers-voyage »* qui ont animé les villes depuis le 29 avril. Pour une réflexion artistique sur ce thème, il a convoqué plusieurs compagnies d'« explorateurs » dont Royal de Luxe. Ainsi a-t-il voulu honorer la vocation de ce port, un des plus importants du monde pour le trafic voyageurs. La ville a ouvert ses abattoirs aux répétitions, fait enlever câbles et réverbères pour le trajet de Gulliver. Une entreprise a prêté ses grues. Ici, les géants sont les héros traditionnels des carnavals, comme dans le Nord et en Belgique. Le héros reparti au ciel, samedi, la fête continue. Qu'importe si les habitants de Calais n'ont pas eu accès à l'inauguration d'Eurotunnel, à 3 kilomètres de chez eux. Même détournée, l'Histoire vient de faire un pas de géant.

DANIELLE ROUARD

Bruno Frappat quitte « le Monde » pour rejoindre « la Croix »

Bruno Frappat, 48 ans, directeur éditorial du *Monde*, quittera notre journal à la mi-juin et rejoindra le groupe Bayard Presse, le 15 septembre prochain. *Il occupera à partir du 1er décembre* les fonctions de directeur de la rédaction du quotidien *la Croix-l'événement*, en remplacement de Noël Copin qui partira à la retraite.

[Né le 3 octobre 1945 à Grenoble, Bruno Frappat, licencié ès-lettres, a commencé sa carrière au *Dauphiné libéré* en 1964. Entré au *Monde* en 1968, il occupa successivement les fonctions de rédacteur à la rubrique éducation, chef-adjoint du service sciences-médecine-éducation-religion (1972-73), puis reporter chargé de la *rubrique société (1974-76) et chef* du département jeunesse-éducation-société (1976-79). Membre du conseil d'administration de la société des rédacteurs (1976-1979), billettiste (il publie un millier d'« Au jour le jour » entre 1981 et 1985), il est chef du service des informations générales (1980-83), puis *chef du service société en* (1983-84). Rédacteur en chef adjoint (1984), Bruno Frappat sera nommé éditorialiste, en 1985, et lancera, à Lyon, l'édition Rhône-Alpes du *Monde* (1986). Rédacteur en chef adjoint, chargé de la page Débats, en 1987, il devient rédacteur en chef en 1990. Bruno Frappat a exercé les fonctions de directeur de la rédaction, membre du comité de direction de la SARL-*le Monde*, de février 1991 à mars 1994. Depuis 1986 il a publié plus de trois cent cinquante chroniques dans le supplément Radio-Télévision, dont une sélection vient d'être publiée par le Monde-éditions sous le titre *Si les mots ont un sens...*

Bruno Frappat, qui a été président du comité social de la Fondation de France, et membre de son conseil d'administration *de la Fondation de France* est, depuis l'automne 1993, membre du comité de rédaction de la revue *Etudes*. Il est chevalier des Arts et lettres.]

Reconnaissance

Le départ d'un collaborateur ayant consacré plus d'un quart de siècle à la vie de ce journal est toujours une mauvaise nouvelle. Celui de Bruno Frappat, grande plume et esprit libre, marque cependant plus que d'autres la vie de notre collectivité.

Bruno Frappat travaillait parmi nous depuis vingt-six ans. Entré au *Monde* en 1968, il a contribué d'une manière éclatante à son développement et à son succès, au point d'incarner, pour nombre de nos lecteurs *mais aussi* de rédacteurs, l'esprit même du journal. Il est de ceux qui ont beaucoup fait pour qu'il s'ouvre davantage à la société et prête plus d'attention à la vie quotidienne. Dans les différentes fonctions qu'il a occupées, dans les années 70 et au début des années 80, au sein puis à la tête du service société, il a accompagné et souvent précédé les grands changements qui ont affecté les modes de vie des Français. Devenu directeur de la rédaction en 1991, il n'a cessé de stimuler les journalistes pour qu'ils gardent constamment à l'esprit cette préoccupation, dont il donnait lui-même l'exemple dans ses chroniques du supplément hebdomadaire « Radio-Télévision ».

En regrettant de n'avoir pu l'associer à la nouvelle aventure du *Monde*, nous lui exprimons notre reconnaissance et lui souhaitons pleine réussite dans les fonctions qu'il occupera, bientôt, à *la Croix*.

J.-M. C.

VIETNAM : Hanoi célèbre le 40e anniversaire de Dien-Bien-Phu. – A l'occasion du 40e anniversaire de la victoire des troupes vietnamiennes sur le corps expéditionnaire français à Dien-Bien-Phu, le premier ministre vietnamien a lancé, vendredi 6 mai, un appel à la *« solidarité nationale ». « Il faut écouter toute proposition, débattre franchement des différentes opinions »*, a ajouté M. Kiet. Mis à l'écart depuis le début des années 80, le vainqueur de Dien-Bien-Phu, le général Vo Nguyen Giap, était présent sans prendre toutefois la parole. – *(AFP, Reuter.)*

